



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

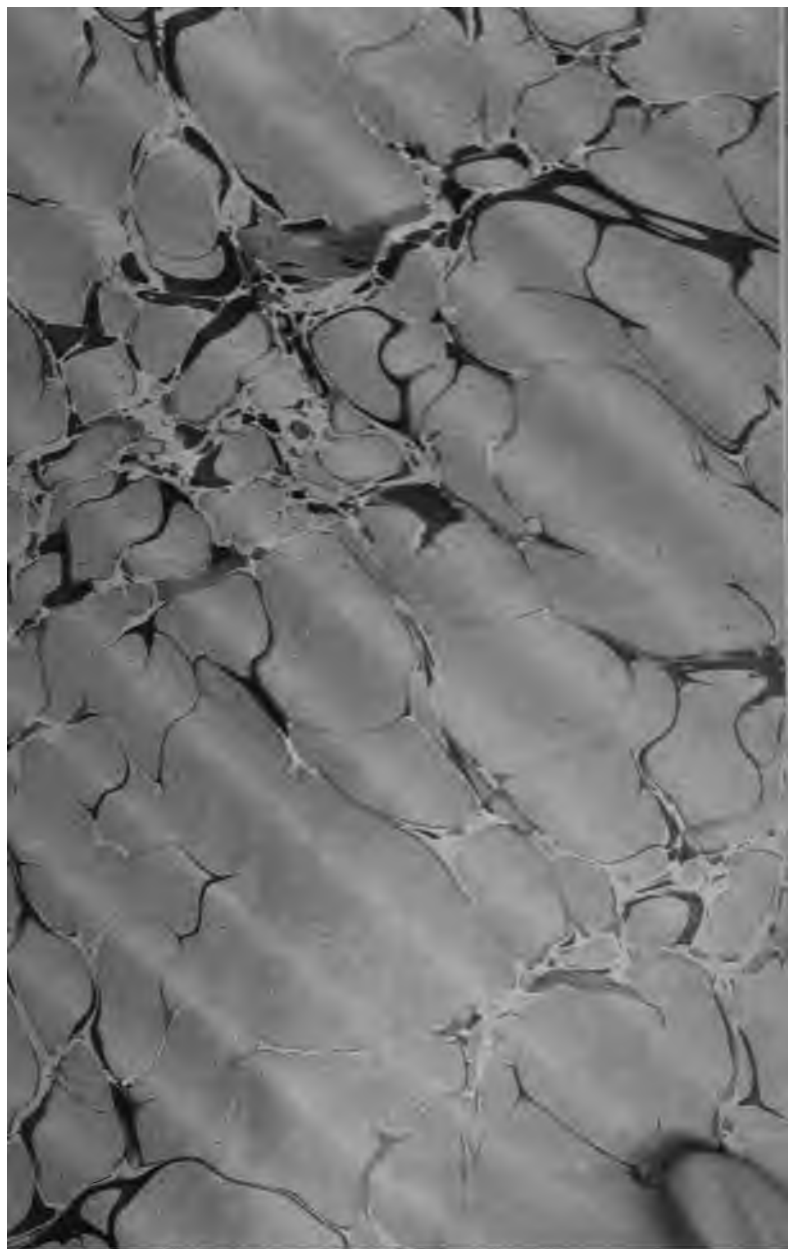
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 490053

PROPERTY OF
*University of
Michigan
Libraries*

1817

ARTI . SCIENTIA VERITAS





1875

À Monsieur Combarieu
Directeur du cabinet du président
de la Seine,
Hommage de l'auteur

Fer. 95.

Maube

LE SOCIALISME

ET LA

RÉVOLUTION SOCIALE



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

DES MINES ET DES CARRIÈRES EN DROIT ROMAIN. — 1876, 1 vol. in-8. Larose, libraire-éditeur, 22, rue Soufflot, Paris 5 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA **LÉGISLATION DES MINES**, DES CARRIÈRES ET DES MINIÈRES. — 1877, 1 vol. in-8. Larose, libraire-éditeur, 22, rue Soufflot, Paris 10 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA **LÉGISLATION DES CHEMINS RURAUX.** — Loi du 20 août 1881. — Décret du 19 mars 1886 (France-Algérie). — 1891, 1 vol. in-8. Larose, libraire-éditeur, 22, rue Soufflot, Paris 8 fr.

LE SOCIALISME

ET LA

RÉVOLUTION SOCIALE

ÉTUDE HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

PAR

FERNAND NAUDIER

Docteur en Droit, Avocat,
Ancien Secrétaire général de Préfecture,
Membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

« Le désordre social est dangereux
pour une monarchie ; il est mortel
pour une république. »

(MONTESQUIEU.)

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1894

Tous droits réservés.

#X
E. 11
1111

013-241795

LE SOCIALISME

ET LA

RÉVOLUTION SOCIALE

INTRODUCTION

« Jamais on ne corrompt le peuple,
mais souvent on le trompe. »
(J.-J. ROUSSEAU.)

Quelques jours avant de monter sur l'échafaud, Danton disait, avec un sentiment de tristesse non déguisé : « Il n'y a de détruit que ce qui est remplacé. »

Nous assistons, depuis un certain nombre d'années, à une lutte organisée contre la société dont on veut la destruction ; contre les Principes de 1789 qui en sont la base ; contre la République, qui doit être la première victime des théories socialistes mises en pratique ; contre la patrie même, la seule chose qui soit au-dessus de tous les partis, et devrait être à l'abri de toutes les passions.

Il y a plus de vingt ans, nous avons vu, sous le nom de *Commune*, une insurrection aspirant à dicter ses lois à toute la France, et ajoutant aux douleurs de la défaite, à la honte de l'invasion, les horreurs de la guerre civile.

Par quoi voulaient ces hommes remplacer ce qu'ils détruisaient ?

Quelle était pour eux la cause ? Quel était le but ? Quelle

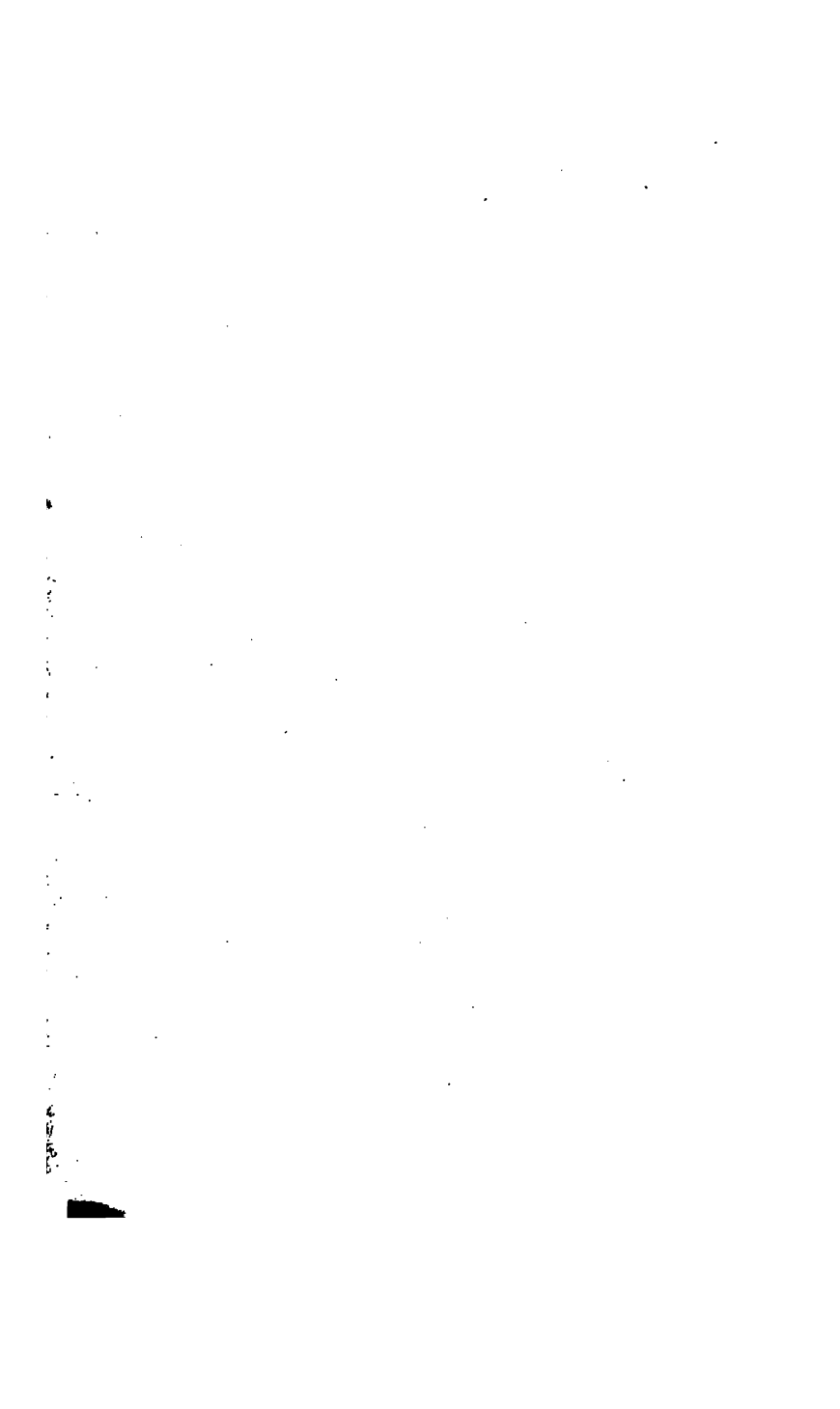
PROPERTY OF
*University of
Michigan
Libraries*

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS







A Monsieur Combarieu
Directeur du cabinet du préfet
de la Seine,
hommage de l'auteur

Ex. 95.

Mauné

LE SOCIALISME

ET LA

RÉVOLUTION SOCIALE

viendront. Cette grande loi de *solidarité* sera, dans l'avenir, par une application plus large et plus complète, le salut des sociétés humaines. » La solidarité n'est-elle pas le produit de la fraternité et de la charité ?

Réprimer est chose pénible, mais nécessaire ; prévenir vaut mieux. C'est donc dans une saine propagande que réside le remède au mal dont souffre la société moderne ; et cette propagande doit tendre surtout à la diffusion des idées de morale ; car, nous le démontrerons, c'est la morale qui a dirigé les premiers pas de l'humanité dans la voie du progrès ; c'est à elle qu'il appartient de conserver le patrimoine que nous ont légué les siècles antérieurs.

Certain socialisme tend, au contraire, à l'application d'une loi de nature dont nous nions l'existence, loi dont Rousseau voulait se servir pour nous ramener à un âge d'or qui n'est, en réalité, que l'état sauvage. La loi de la nature existe pour la matière ; elle ne saurait exister pour l'homme ; car loin d'être un idéal, elle serait la négation du progrès intellectuel.

Les anciens Égyptiens reconnaissaient dans l'homme trois parties distinctes : l'âme, l'intelligence et le corps. L'âme inspirait l'intelligence qui dirigeait le corps ; c'est dans cette influence morale que réside le secret de leur civilisation, qui est venue jusqu'à nous par le canal des Grecs et des Romains, et dont nous admirons encore la grandeur.

Pouvons nous reconnaître à une loi de nature le droit de guider l'évolution du progrès social ? Cette loi, n'est-ce pas l'instinct qui agit seul sur les animaux ? La conscience, n'est-ce pas, au contraire, la lumière intérieure qui éclaire nos actes ? La loi de nature, ou droit de la nature, dicte au socialisme des théories erronées, un raisonnement faux ; la conscience, c'est la raison se substituant à l'instinct, conduisant à la vérité et au progrès. Aussi voyons-nous souvent, dans la doctrine socialiste, le raisonnement en bannir la raison.

La loi de nature dit, notamment : Le travail n'est qu'un droit ; la conscience répond : C'est un devoir.

C'est à la conscience que nous devons l'obligation morale, et ensuite l'obligation naturelle, enfin l'obligation civile ; et les lois, qui consacrent celle-ci, sont encore le reflet de la conscience.

C'est donc à elle, et non à une loi de nature, à un droit naturel, que l'humanité doit sa première évolution vers le bien ; c'est à elle que nous devons encore, aujourd'hui, demander quelle route doit suivre l'évolution sociale.

Car seule la conscience peut dire quels sont les devoirs sociaux ; seule elle peut développer en nous les sentiments de fraternité et de charité ; combattre l'égoïsme qui s'est substitué à eux ; enseigner que le travail est une obligation.

En un mot, c'est dans l'application de ses lois que nous devons chercher la paix sociale.

C'est pourquoi nous protestons contre le socialisme révolutionnaire et le socialisme d'État ; l'un et l'autre suppriment l'individualisme, et, partant, le sentiment des devoirs qui incombent à l'homme.

« Je pense, donc je suis » ; englober l'individu dans une collectivité, n'est-ce pas l'annihiler ?

Aussi est-ce avec raison que le pape Léon XIII condamnait ces tendances. « Qu'on n'en appelle pas, porte l'Encyclique *Rerum novarum*, à la providence de l'État ; car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme avait déjà reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. » La religion doit développer l'individualisme, en disant à l'homme ses droits et ses devoirs.

Et la Révolution a produit le même résultat par la liberté.

Nous devons regretter de voir un parti catholique, peu nombreux, il est vrai, abandonner les saines doctrines pour exciter des *haines religieuses* qui ne sont plus de notre

temps, et prêcher la lutte des classés que condamne le vrai socialisme.

Nous étudierons les deux courants contraires du catholicisme, dont la marque certaine se trouve, notamment, dans les élections. N'oublions pas, en effet, que c'est, dans une certaine mesure, grâce au concours du parti catholique, qu'est dû le succès relatif des socialistes aux dernières élections législatives.

N'oublions pas surtout que les efforts de ces derniers visent les *prochaines élections*, et que là réside le danger de l'avenir. Les chefs du parti révolutionnaire ont laissé entendre le but qu'ils poursuivent ; M. Jules Guesde l'a déclaré formellement (1).

Des deux courants catholiques lequel l'emportera à ce moment ? Cette situation se trouve nettement définie par un exemple d'actualité ; nous lisons, en effet, dans le *Peuple français*, journal dirigé par M. l'abbé Garnier : « Les électeurs de la ville de Millau sont convoqués pour le 29 avril afin de remplacer au conseil municipal, dix-neuf opportunistes démissionnaires ; huit socialistes sont déjà à la mairie grâce aux voix que leur ont donné récemment les catholiques. On se demande ce que feront ces derniers le 29 courant. Leur appoint fera triompher la liste à laquelle ils l'apporteront.

(1) Le programme de la commission exécutive des gueddistes et intransigeants porte, au sujet de la manifestation du 1^{er} mai 1894 : « Par votre présence, vous approuverez la délégation qui ne va pas, ainsi qu'on a voulu l'insinuer, mendier aux élus bourgeois une réforme, mais bien au groupe socialiste, qui, soutenu par vous, est parvenu à forcer les portes de la citadelle réactionnaire pour y planter notre drapeau libérateur.

« C'est avec le bulletin de vote que vous ferez ballé contre l'ennemi, afin d'enlever les municipalités, c'est le moyen d'avoir à nous les Bourses du travail. C'est encore avec le bulletin de vote que nous renverrons à la vie privée ceux qui dirigent : police, magistrature et l'armée nationale contre les grévistes qui réclament leur droit à la vie. »

Ce serait pour eux une faute grave et irréparable que d'amener le succès des socialistes-révolutionnaires.

« En se plaçant sur le terrain de l' « Union nationale » et en s'alliant avec ce qu'il y a d'honnête dans le parti vétero-républicain, les catholiques feraient élire une municipalité au moins passable. »

N'est-il pas à souhaiter que tous les catholiques s'inspirent du véritable esprit de la religion, qu'ils apportent tous leur concours à l'œuvre de consolidation sociale, et qu'ils se pénétrant mieux des doctrines de l'Encyclique *Rerum novarum*? Leur concours absolu et sans réserves peut aider, dans une grande mesure, à la déroute du parti socialiste. Ils n'ont pas le droit de refuser; leur devoir, comme leur intérêt, dicte leur conduite.

Le parti de la révolution sociale renferme en lui-même l'une des causes qui doivent engendrer l'insuccès : la division.

Le socialisme, en effet, se subdivise à l'infini; il faut même renoncer à énumérer toutes les sectes dont chaque prophète veut faire une religion.

Cependant il est tout d'abord nécessaire d'établir une distinction, et de mettre d'un côté les socialistes qui veulent procéder par évolution lente et régulière, qui, de bonne foi, veulent le progrès social; d'un autre côté, ceux dont le but est une révolution qui conduirait à l'inconnu et qui débiterait par la confiscation de toutes les libertés; ce sont leurs théories qui produisent l'anarchie, avec accompagnement de dynamite et de bombes à renversement.

« *Plus d'État, plus de pouvoirs publics, plus de gouvernement* », tel est le programme de la révolution sociale; et ce programme est complété par la négation de l'idée de *patrie*. « Ni Dieu, ni maître », telle est sa devise. Que doit-on substituer à cet ensemble qu'on supprime? *La souveraineté sociale des travailleurs*; c'est-à-dire le Quatrième

État imposant dictature et tyrannie au reste de la nation (1).

Avec les premiers, nous devons marcher. Nous ne serons, certes, pas toujours d'accord sur les moyens à employer ; mais nous tendrons, les uns comme les autres, aux mêmes résultats ; *l'amélioration du sort des travailleurs, le règne de la justice, le respect de tous les droits.*

A ceux qui prétendraient avoir le monopole du socialisme, nous répondrons par l'énumération des lois promulguées depuis quelques années, lois souvent proposées et défendues par des républicains modérés. Et nombreuses sont ces lois qui n'ont pas attendu, pour être votées, qu'une bombe éclatât au milieu du Parlement ; plus nombreuses encore celles qui attendent que la fin des interpellations brillantes, mais stériles, permette de leur donner une solution.

Le programme d'hier est encore celui de demain. Le projet de budget de 1895, présenté par M. Burdeau, ministre des Finances, ne contient-il pas des modifications essentiellement démocratiques ? Un autre membre du gouvernement, M. Jonnart, ministre des Travaux publics, ne disait-il pas récemment :

« Le gouvernement a conscience de ses devoirs ; son premier devoir, sa fonction essentielle, est de maintenir l'ordre, de réprimer toutes les entreprises contre la liberté humaine. Mais il ne borne pas là son ambition. Il est décidé à appliquer tout ce qu'il y a en lui d'intelligence et d'activité à l'étude des améliorations qui peuvent constituer, pour les travailleurs des champs et les travailleurs de l'atelier, un nouvel effort vers le bien-être et la moralité.

(1) « Combien le socialisme révolutionnaire n'est-il pas plus logique en proclamant dans son nouveau Contrat social, l'abolition de l'État, du gouvernement et des pouvoirs publics et leur remplacement par la souveraineté des travailleurs, qui peut seule proclamer comme loi générale la collectivité des instruments de travail » (ARCS-SACRÉ, *Lois socialistes*).

« La République a déjà beaucoup fait pour l'enfant. Les lois protectrices de l'enfance constituent une des meilleures pages de l'histoire de ces dernières années. La République a élargi, revivifié l'enseignement primaire. Oui, un grand effort a été tenté, une noble tâche a été entreprise et presque réalisée. »

Tel est le vrai socialisme. Quant à ses pires ennemis, qui ont pour unique profession de semer la discorde, de prêcher la révolte et d'en vivre, nous devons les combattre dans l'intérêt même des prolétaires dont ils paraissent défendre la cause.

« La volonté générale, a dit J.-J. Rousseau (*Contrat social*), est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique. Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe. » Nos efforts doivent tendre à empêcher qu'on le trompe et à combattre l'erreur par la vérité.

Une ligne de démarcation était difficile à établir entre les différents socialistes. Un cri a été poussé, qui sert de ralliement aux ennemis de la société et de la patrie, à ceux qui déchirent le drapeau de la Révolution et de la France, pour arborer le même emblème, le *drapeau rouge*.

Ils ont eu raison de se démasquer en criant : Vive la Commune ! On connaît l'ennemi ; on sait où porter les coups.

Le mépris fera le reste.

Que pendant cette funeste époque, pendant une insurrection, des journaux aient prêché la guerre civile, le meurtre, l'incendie, il n'y a rien d'in vraisemblable.

Que sous un gouvernement régulier, en pleine paix sociale, que sous un régime républicain, qui ne peut trouver sa force que dans le respect des lois, les mêmes théories aient pu être émises, les mêmes discours prononcés, qu'une feuille intitulée *Le Père Peinard* ait vécu cinq ans en parfaite tranquillité, en pleine prospérité, ceci devient invraisemblable.

L'excès de liberté n'est plus la liberté ; car il conduit forcément à l'oppression de tous par quelques-uns, puis par un seul, un sauveur. « La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté, a dit Montesquieu ; mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême qu'auprès de la servitude. »

Puisque le souvenir de la Commune a été évoqué, nous répondrons, quelque pénible qu'il soit de rappeler la guerre civile. Les socialistes préparent une histoire apologiste de cette insurrection ; notre réponse sera dans les documents que nous produirons et qui diront ce que fut ce régime d'oppression et de tyrannie sociale.

Il importe d'en empêcher le retour.

Nous sommes persuadés que le gouvernement saura faire son devoir, tout son devoir ; qu'il saura réprimer un parti sans nom... à force d'en avoir.

Aux hommes soucieux de l'honneur de la France il appartient de donner leur concours au gouvernement.

Deux buts, sont à atteindre : le parti socialiste a gagné les grands centres ; il faut l'en extirper (1).

Le parti socialiste veut gagner les campagnes : son programme est formel sur ce point ; il faut l'en empêcher.

Nous sommes, pour cette lutte, dans un état d'infériorité ; nous combattons par la raison, pour la vérité ; nos adversaires trouvent dans les passions et les haines qu'ils exci-

(1) B. MALON écrivait déjà en 1892 (*Précis de socialisme*) : « Le socialisme est devenu si puissant en Allemagne, qu'il s'appuie sur un million et demi d'électeurs, ce qui représente plus de trois millions d'adhérents. En France, il a commencé la conquête des municipalités, dont trente sont déjà en son pouvoir, dans le nombre, celles de Marseille, Roubaix, Narbonne, Montluçon, Commeny, Montvicq, Bezenet, Saint-Ouen, Thizy, La Ciotat, Tours, Saint-Denis, etc., etc., et il a mis de fortes garnisons dans les municipalités de Paris, Lyon, Toulon, Beaucaire, Toulouse, Cette, Béziers, Saint-Quentin, Oullins et de combien d'autres villes françaises ! »

tent une popularité qui fait leur force aujourd'hui, et fera leur perte demain ; car ils comptent sans le bon sens public et sans la droiture française dont on ne saurait se jouer bien longtemps.

L'histoire nous aidera à prouver ce que nous avançons ; elle nous dira ce que fut le développement du progrès, quelle loi l'a dirigé depuis le début de l'humanité, ce qu'il doit être dans l'avenir.

Cette étude sera brève et forcément incomplète, car elle est l'histoire même de l'humanité.

Nous écrirons sans haine et sans passion.

Notre but, loin d'être de combattre le *socialisme*, est, au contraire, de lui donner notre concours, en luttant contre l'ennemi qu'il renferme dans son sein, qui le ronge, qui a pris son nom pour tromper le peuple, le *socialisme révolutionnaire*.

Comment se compose le parti qui a pour étiquette : révolution sociale ? D'un côté, des exaltés crédules et souvent de bonne foi, qui ont tout à perdre ; d'un autre côté, des ambitieux qui ont tout à gagner.

Devons-nous, pour juger la valeur morale des hommes de ce parti, nous en rapporter à une feuille socialiste *Le Père Peinard* qui dit, sans détour : « Il y a beau temps que j'ai seriné, pour la première fois, qu'en arrivant au pouvoir, les socialos devenaient vivement aussi pourris que les bourgeois » ? Ce qui veut dire, des voleurs, dans le langage de cette feuille. Celle-ci nous narre ensuite l'histoire d'un « *fricoteur socialo, bon petit anarcho, tout feu, tout flamme*, qui, en même temps que les conseillers municipaux socialistes d'une grande ville, en est venu, après avoir prêché l'expropriation des richards, à pratiquer l'expropriation des purolins. »

Tels sont les ennemis de la société, de la République, de la France. Nous les avons vus à l'œuvre en 1871.

Les autres nations ne sont pas exemptes de cette lèpre morale. La Suisse a pris des mesures en conséquence ; la Russie a écrasé le nihilisme ; l'Italie lutte également ; l'Espagne, la Belgique ont leurs anarchistes ; l'Allemagne est minée par le socialisme.

L'opinion publique, en Angleterre, commence à s'émouvoir des complaisances du gouvernement pour un parti que tous les peuples civilisés doivent combattre. On commence à comprendre le danger qu'offre un foyer socialiste composé de quelques milliers d'hommes appartenant à toutes les nations, et les reniant toutes. D'autant que l'Angleterre renferme également un parti socialiste national dont les violences se font jour. Un anarchiste anglais ne disait-il pas récemment que « si la police a les coups pour elle, les *sans-travail* ont pour eux les *produits chimiques* ; et que, si elle frappe, on l'enverra au ciel par *colis-postal chimique* ! »

Mais qu'importe au gouvernement anglais ? Les socialistes se groupent en Angleterre, leurs théories s'y émettent, les bombes s'y préparent, mais elles éclatent à l'étranger ; de même que le choléra naît dans ses colonies et de là se répand dans les autres pays, malgré les mesures internationales sanitaires que l'Angleterre est seule à combattre.

Dangereux laisser-faire qui pourrait amener un triste lendemain.

En France, la situation est grave ; elle comporte des remèdes prompts et énergiques. Il n'y a pas péril imminent ; mais il y a danger pour l'avenir : « Un gouvernement libre et toujours agité, a dit Montesquieu, ne saurait se maintenir. »

Les lois suffisent pour enrayer les progrès de la révolution sociale, à la condition d'être appliquées sans colère, mais sans faiblesse. « Partout, dit J.-J. Rousseau, où les lois s'affaiblissent en vieillissant, cela prouve qu'il n'y a plus de

pouvoir législatif et que l'État ne vit plus. » C'est dans la seule application des lois que la République trouve sa force et sa vitalité.

Puisse ce modeste travail mettre en lumière les doctrines d'un parti rétrograde qui veut éteindre le flambeau de la civilisation, et, remontant le cours des siècles, ramener l'humanité à son point de départ, en supprimant famille, lois, société, libertés et patrie; qui veut, en un mot, tout détruire et ne peut rien édifier.

S'il est triste d'avoir à discuter de pareilles théories; il serait plus triste encore de les voir mettre en pratique.

Nous chercherons à les réfuter par les leçons qui se dégagent du long enfantement du progrès et de la civilisation; nous verrons l'humanité gravissant, pendant de nombreux siècles, lentement et péniblement, une côte dont la descente serait aussi rapide que dangereuse.

Heureux nous serons d'apporter notre faible concours à l'œuvre de consolidation sociale qui s'impose aux efforts de tous.

Ce travail sera historique et philosophique, plutôt que scientifique.

Nous ne voulons cependant contester à la *sociologie* le caractère de *science*, ni aux socialistes le droit de donner à leurs théories la définition de *socialisme scientifique*; mais nous ne pouvons pas diviser les socialistes en deux catégories : ceux qui savent ce qu'ils veulent dire et l'expriment en un langage compréhensible; ceux qui, à la recherche des théories les plus nébuleuses, se servent d'expressions inconnues, de mots barbares, enferment leurs idées dans des ténèbres préméditées, et nous font passer, tour à tour, de la cacologie à la cacophonie; ceux-ci croient créer une science.

Nous ne devons pas oublier que « ce qui se comprend bien s'énonce clairement ». Aussi ferons-nous en sorte que

le lecteur nous comprenne, sans recourir à un dictionnaire de sociologie ; il nous saura gré d'éviter un *jargon*, un *pathos*, que Voltaire définissait dans les termes suivants : « Le monde est plein de critiques qui, à force de commentaires, de définitions, de distinctions, sont parvenus à obscurcir les connaissances les plus claires et les plus simples. Il semble qu'on n'aime que les chemins difficiles. Chaque science, chaque étude a son jargon inintelligible, qui semble n'être inventé que pour en défendre les approches. Que de noms barbares, que de puérités pédantesques on entassait il n'y a pas longtemps dans la tête d'un jeune homme, pour lui donner en une année ou deux une très fausse idée de l'éloquence, dont il aurait pu avoir une connaissance très vraie, en peu de mois, par la lecture de quelques bons livres ! La voie par laquelle on a si longtemps enseigné l'art de penser est assurément bien opposée au don de penser » (*Essai sur la poésie épique*).

Les vers suivants ne s'appliquent-ils pas à certain verbiage socialiste :

Eh, qui sçait mieux que toi répandre en ses écrits
 L'illusion du coloris,
 Le vernis et la broderie ;
 De traits sententieux saupoudrer son jargon,
 Rajeunir des lambeaux de vieille friperie,
 Ou faire un mets piquant de quelque rogalon ?

Montesquieu ne dit-il pas également : « Le style enflé et emphatique est si bien le plus aisé que, si vous voyez une nation sortir de la barbarie, vous verrez que son style donnera d'abord dans le sublime, et ensuite, descendra au naïf. » (*Pensées diverses*).

Les socialistes, qui ne sortent pas de la barbarie, mais voudraient nous y ramener, doivent logiquement parler un *langage enflé, emphatique, inintelligible* ; l'un d'eux en fait

l'aveu dans les termes suivants : « Malgré l'abondance des publications socialistes, une grande confusion résulte de ce que chaque auteur affecte un langage particulier, donnant, aux mots un sens différent de celui qui est donné par les autres. Puis, chaque auteur s'attachant à un sujet spécial, les principes généraux, fondements du socialisme, sont oubliés et restent dans le vague ; et le jugement s'égaré dans le pays des chimères. » (ARCÈS-SACRÉ, juriste international, *Fin du patronat*).

Messieurs les socialistes nous pardonneront de leur servir ces leçons, puisque nous leur concédons le titre de *science* appliqué à leurs théories, titre justifié par les travaux remarquables de nombre de sociologues.

Concession, toutefois, qui n'est pas sans contestation et leur est quelquefois refusée. Un sociologue distingué, M. L. Gumplovicz, professeur de sciences politiques à l'Université de Graz, cite une anecdote dans ce sens qu'il est intéressant de reproduire, car elle constate ce qui fait défaut à la sociologie :

« A la fin de l'année 1892 il y eut une séance vraiment bien remarquable du Parlement autrichien, une séance qui n'a pas certainement son égale dans l'histoire parlementaire de tous les pays du monde.

« On discutait en pleine séance sur l'introduction de la sociologie comme matière obligatoire dans les études universitaires. Au cours de cette discussion, le professeur de philosophie à l'Université tchèque de Prague, le philosophe tchèque Massaryk a demandé qu'on déclare la Sociologie matière obligatoire pour les étudiants en droit.

« Le gouvernement, représenté par un chef de section au Ministère de l'Instruction publique, M. Rittner, ancien professeur à l'Université de Léopol, savant très distingué, s'opposait à cette demande. Les arguments avec lesquels M. Rittner combattit la proposition de M. Massaryk étaient,

il me faut l'avouer, quoique avec regrets, tout à fait fondés.

« Il reprocha à Messieurs les sociologues qu'ils ne sont pas encore d'accord même sur le *concept* de cette nouvelle science ; moins encore sur son *contenu* et son *étendue*. Comme de cette incertitude sur la base même de cette science, *il résulte que nous n'avons pas encore une science sociologique reconnue comme telle*, comme en ce domaine manque encore la clarté sur les principes et les bases mêmes de la science ; comment pourrait-on déjà aujourd'hui prescrire aux étudiants en droit l'étude obligatoire d'une science qui est encore *dans un état de genèse un peu chaotique* ?

« Ces arguments de M. Rittner, proférés avec une logique frappante, ont dû l'emporter, et la majorité du Parlement accepta le projet de réforme proposé par le Ministère en rejetant la proposition de M. Massaryk. » (*Mouvement social en Autriche, Revue int. de sociologie.*)

Les bases de la sociologie manquent, comme la clarté sur les principes de cette nouvelle science ; peuvent-elles, dès lors, se rencontrer dans le socialisme révolutionnaire ? La sociologie doit tendre à l'étude et au perfectionnement de la société ; la révolution sociale en veut le bouleversement ; la sociologie peut réformer, consolider, construire ; la révolution, que désirent les socialistes, doit détruire l'édifice social sans le remplacer.

Comment donc devons-nous définir le socialisme ? Il faut, tout d'abord reconnaître que cette définition est chose difficile ; on compte autant de socialismes qu'il y a de socialistes ; autant de sectes et de schismes qu'il y a de religions ; sans compter que beaucoup de personnes font du socialisme sans le savoir. Qu'est-ce que le socialisme ? « Je n'ai jamais rencontré, dit M. de Laveleye, ni une définition claire, ni même une détermination précise de ce mot. On est toujours le socialiste de quelqu'un. Depuis ses lois agraires pour l'Irlande, M. Gladstone est considéré par les conservateurs

irlandais comme un socialiste de la pire espèce. M. de Bismarck, l'ami de Lassalle et de Schæffle, l'auteur de la proposition abominable de constituer, au moyen du monopole du tabac, une caisse de retraite pour les invalides du travail, ne peut guère se défendre d'être socialiste, et, d'ailleurs, il avoue volontiers qu'il l'est. Les ministres, qui récemment, en France, voulaient faire reprendre et exploiter tous les chemins de fer par l'État, étaient, à coup sûr, des socialistes. Enfin, depuis les fameuses brochures de Bastiat, il est hors de doute, pour tout libre-échangiste convaincu et pour tout économiste orthodoxe, que quiconque n'admet pas la pleine liberté du commerce, est infecté de socialisme et de communisme. Proudhon, loin de vouloir fortifier l'action de l'État, en réclamait l'abolition sous le nom « d'anarchie ». N'était-il donc pas socialiste ? Après les journées de juin 1848, Proudhon dit au président du tribunal qui l'interroge, qu'il est allé contempler « les sublimes horreurs de la canonade ». — Mais, dit le président, n'êtes-vous donc pas socialiste ? — Certainement, monsieur le président. — Mais alors, qu'est-ce donc que le socialisme ? — C'est, répond Proudhon, toute aspiration vers l'amélioration de la société. — Mais dans ce cas, dit fort justement le président, nous sommes tous socialistes. — C'est bien ce que je pense, conclut Proudhon. (*Socialisme contemporain*, Introduction).

Peut-être, en établissant, dans la suite, ce que le socialisme n'est pas, dirons-nous plus facilement ce qu'il est. Nous verrons comment est né le progrès ; sous l'empire de quelles lois il s'est développé ; quelle force peut avoir une doctrine pour présider à ce développement, et si même un corps de doctrines ne lui fait pas obstacles, en voulant substituer une force humaine à l'influence supérieure qui a créé le monde et dirigé ses transformations. Nous verrons les évolutions se superposer, le progrès appeler le progrès ; et nous en *conclurons peut-être* qu'il n'appartient pas plus à une loi

d'édicter le progrès, qu'à l'État de l'accomplir ; et que c'est, au contraire, au libre jeu des intelligences guidées par le sens intime qu'incombe le droit, comme le devoir de le faciliter, en supprimant les obstacles qui se dressent sur sa route ; peut-être dirons-nous que c'est là que se borne le rôle de l'homme, ainsi que paraissent le démontrer les évolutions de la famille, des lois, de la morale, de la religion et des sociétés.

Après avoir étudié la progression lente et continue de l'humanité, ne serons-nous pas amenés à reconnaître qu'il faut l'attribuer à une force invisible qui s'impose à nous ? N'est-ce pas *en présence et sous les auspices de l'Être Suprême* que nos ancêtres ont écrit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ? N'est-ce pas également sous la dictée de la divinité que les sages et les législateurs de l'Égypte, de la Grèce, de Rome, du peuple hébreu rédigeaient les constitutions et les lois qu'ils donnaient aux peuples ? Mahomet n'était-il pas le prophète de Dieu, dont il recevait l'inspiration ?

Il n'appartient pas à l'homme de dire : *Lux fiat*. Notre conscience reçoit une lumière céleste, comme la terre reçoit celle du soleil ; celle-ci assure notre existence matérielle ; celle-là notre vie intellectuelle ; sans l'une, nous ne pourrions vivre, et sans l'autre, penser. Seule, la lumière intellectuelle nous montre le but à atteindre et éclaire la route que nous devons suivre.

Un certain socialisme a, cependant, la prétention de trouver en lui seul la lumière ; nous devons le combattre dans l'intérêt même de la vérité, de la justice et du progrès.

Pour nous, la véritable base du socialisme, rationnel, ou scientifique, doit se trouver dans l'étude de l'évolution qui a constamment présidé au progrès, dans l'histoire de l'humanité, et dans la philosophie même de l'histoire ; car le

passé est père du présent, qui, à son tour, est père de l'avenir.

C'est donc l'évolution, et non une révolution, qui doit enfanter le progrès social.

N'est-ce pas la même doctrine qui se trouve résumée dans les paroles suivantes prononcées à la tribune de la Chambre des députés (16 mars 1894) par le Président du Conseil des ministres, M. J. Casimir-Périer : « Nous sommes de notre époque, et nous savons que les progrès se superposent les uns aux autres, d'une manière indéfinie ; que c'est là l'honneur de la France et l'honneur de l'humanité.

« Il faut surtout se convaincre que le parti républicain n'est plus un parti, qu'il est la nation elle-même, la nation tout entière, et qu'il n'y a pas de tâche plus noble, qu'il n'y en a pas de plus patriotique que celle de préparer, en temps de paix, cette entente universelle qui, en temps de guerre, se ferait soudain à la frontière ! Nous pensons aussi qu'à une époque d'évolution comme la nôtre, — et c'est l'honneur de la France d'être en évolution perpétuelle, — ce serait folie de ne pas comprendre que le progrès incessant, sous toutes ses formes, constitue la meilleure garantie de la paix publique. »

Puisse ce modeste travail divulguer la vérité et dissiper les ténèbres dont on cherche à l'entourer. Puisse-t-il ramener quelques égarés, en leur prouvant que les bases de la civilisation sont, en même temps, celles du progrès social, et que, « à la doctrine anarchiste : *ni Dieu, ni maître*, il faut, ainsi que le disait récemment M. Jules Simon, opposer la doctrine humaine : *Dieu, — patrie, — liberté.* »

Nous diviserons ce travail en quatre parties :

PREMIÈRE-PARTIE. — *La loi de l'évolution et le progrès social.*

La famille ; le langage ; l'écriture ; la morale ; la religion ; les lois ; *la propriété* ; l'organisation sociale ; la patrie.

DEUXIÈME PARTIE. — *Le socialisme depuis l'antiquité* :
Où allons-nous ? — Le communisme dans l'antiquité ;
théories socialistes ; les apôtres du socialisme.

TROISIÈME PARTIE. — *La révolution sociale* :

Le socialisme en Allemagne ; l'Internationale de 1864 à
1894 ; patriotisme et internationalisme ; cent ans après la Ré-
volution française ; la lutte des classes.

QUATRIÈME PARTIE — *Le socialisme contemporain* :

La liberté ; l'individualisme et le collectivisme ; le droit
au travail ; durée du travail ; salaires ; le travail dans les
campagnes ; les ouvriers et la tyrannie ; la loi d'airain ; cor-
porations, maîtrises et jurandes ; syndicats professionnels ;
Bourses du travail ; la famille ; propriété et collectivisme ;
l'anarchie avant-garde de la révolution ; le socialisme et la
religion.

Mars 1894.

PREMIÈRE PARTIE

LA LOI DE L'ÉVOLUTION ET LE PROGRÈS SOCIAL

CHAPITRE PREMIER

La loi de l'évolution.

« Les facteurs de l'évolution sont non seulement économiques, mais encore religieux, philosophiques, politiques, sentimentaux, esthétiques. »

(BENOIT MALON.)

Une loi domine toutes les lois, dont la force invisible a produit le monde physique et le monde moral, tels qu'ils existent aujourd'hui, la loi de l'évolution.

Dieu, nous dit la Bible, créa le ciel et la terre en six jours ; et la science moderne nous apprend également que la création de l'univers se fit par étapes, par évolutions successives tantôt lentes, tantôt brusques.

La science nous a révélé les transformations que dut subir la terre ; elle a cherché à approfondir les secrets des autres mondes, et nous a indiqué, pour eux, comme pour le nôtre, quels principes essentiels ont dû diriger leur formation.

Récemment encore, la science nous apprenait dans quel avenir lointain le soleil, « père de la nature, » cessera de nous envoyer les bienfaisants rayons sans lesquels les êtres et les plantes ne sauraient exister. Notre globe, comme le soleil, subit une continuelle évolution.

Les plantes, les animaux, l'homme lui-même, ne sont-ils

pas parvenus à leur état actuel par une série de développements qui ont demandé de longs siècles?

A la première période de formation, nous voyons les algues, l'*eozoön canadense*, type primitif de l'existence ; les périodes se succèdent pendant que passent les siècles ; viennent les coraux, les éponges, les crustacés ; puis les fougères, quelques insectes, les graptolithes ; les conifères, les poissons, les oiseaux, les reptiles ; les arbres, l'herbe, les mammifères géants, ancêtres du cheval ; enfin les plantes tropicales et le mammouth ; puis les plantes existant de nos jours et les autres animaux.

L'homme paraît.

Avant de parvenir au siècle de la vapeur et de l'électricité, combien de siècles ont dû s'écouler, combien d'évolutions se produire !

Plus de cent mille ans avant l'époque historique, l'homme, véritable bête féroce, vivait de la vie sauvage que nous trouvons encore chez certains peuples, dont l'état primitif témoigne des progrès réalisés par l'espèce humaine (1).

Les plus anciens vestiges de la civilisation datent de six ou sept mille ans. N'est-ce pas hier, en raison des milliers de siècles écoulés jusqu'à cette époque ?

Quelles séries d'évolutions entre l'homme préhistorique et celui qui construisait la pyramide de Saqqarah ! Entre

(1) « Ut vero ad jam illa summa veniamus ; quæ vis alia potuit aut dispersos homines unum in locum congregare, aut a fera, agrestique vita ad hunc humanum cultum, civilemque deducere ? Nam fuit quoddam tempus, cum in agris homines passim bestiarum more vagabantur, et sibi victu ferino vitam propagabant ; nec ratione animi quidquam, sed pleraque viribus corporis administrabant. Nondum divinæ religionis, non humani officii ratio colebatur : nemo nuptias viderat legitimas : non certos quisquam inspexerat liberos : non, jus æquabile quid utilitatis haberet, acceperat. Ita propter errorem, atque incitiam, cæca ac temeraria dominatrix animi cupiditas, ad se explendam viribus corporis abutebatur, perniciosissimis satellitibus » (CICÉRON, *De orat.*, lib. VIII).

celui-ci et Pascal quelle progression ! Peut-on dire la somme d'efforts qu'ont coûtés à l'humanité les premiers symptômes de civilisation ?

C'est l'histoire de tous les peuples.

« Les premiers Egyptiens menèrent la rude existence au prix de laquelle tous les peuples primitifs ont préparé la grandeur des civilisations futures. Et pendant combien de siècles a duré cette première période de lutte et d'enfement ? On peut en juger par l'antiquité du grand temple du Sphinx, effrayant édifice fait de blocs de granit entassés, tenant le milieu entre les monuments mégalithiques et les premières œuvres d'architecture proprement dite. Ce temple, déblayé par M. Mariette, il y a une vingtaine d'années, l'avait été une première fois, au temps de la quatrième dynastie, sous le roi Khéops, auteur de la grande pyramide. Son origine, même à cette époque, c'est-à-dire *il y a soixante siècles*, semblait se perdre dans la nuit des temps !
G. LEBON, *Les premières civilisations.*)

Nous rappellerons pour mémoire les quatre grandes périodes de l'humanité : l'âge de la pierre taillée, l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze, l'âge du fer.

Quatre phases bien distinctes ; quatre évolutions principales.

La première phase dure un âge géologique tout entier.

Pendant la seconde époque, l'homme est encore barbare ; mais il approche des premiers éléments nécessaires à une organisation sociale ; l'état sauvage a pris fin.

L'âge du bronze arrive enfin et conduit l'homme à l'époque historique, où se font jour les premières civilisations. L'humanité a constamment marché dans la voie du progrès. Tel un fleuve, qui naîtrait au milieu des déserts et des rochers, dans un climat brûlant, et se dirigerait lentement vers des rivages meilleurs, vers des terres fertiles, vers un *climat tempéré* ; tel l'homme primitif des forêts et des ca-

vernes est arrivé graduellement au degré de civilisation que nos efforts de chaque jour doivent tendre à dépasser.

Ne serait-ce pas folie de vouloir faire remonter ce fleuve à son point de départ ?

Ne serait-ce pas folie de faire remonter l'humanité à l'époque où elle était sans lois, sans dogmes religieux, sans morale ; à l'époque où la famille elle-même n'existait pas ? Et disons avec Lacépède : « Oh ! qu'une philosophie trop aigrie par le malheur, trop séduite par une imagination féconde, trop entraînée par une espérance trompeuse, cesse de vouloir te ramener vers ces ténèbres épaisses qui t'enveloppaient de toutes parts, lorsque dans l'isolement, le besoin et la douleur, tu n'avais pas encore vu naître la première aurore de ta civilisation, lorsque l'expérience du passé et la prévoyance de l'avenir étaient encore nulles pour ton esprit sans vigueur, et que la faim, la soif, la fatigue, la maladie et les blessures te donnaient seules le sentiment du présent : tu ne peux rien que par l'art ; l'art ne vient que par la science ; la science n'existe que par le signe qui communique ta pensée ; ce signe n'est produit que par *la société* ; n'oublie pas que l'art, abandonné à ses propres forces, n'est pas un seul instant stationnaire ; il décroît avec la rapidité d'un torrent, si des efforts sans cesse renouvelés ne tendent à l'accroître. Sache que les limites de ta perfectibilité sont plus reculées que le découragement ne le croit, que l'ignorance ne le suppose, que la mauvaise foi ne le publie. »

L'intelligence humaine a subi forcément l'influence des variations, des progrès, des évolutions de l'existence matérielle, et des milieux. Aussi certains peuples sauvages ont-ils actuellement encore les mœurs de l'homme à l'époque où une pierre taillée était tout ce qu'il pouvait produire. L'intelligence de ces hommes est au même niveau ; ils ne peuvent arriver à compter jusqu'à cinq.

Les théories de certains socialistes ne tendent à rien moins qu'à nous faire remonter le courant descendu pendant de si longs siècles, à briser les efforts de l'humanité pour arriver à la civilisation. Vérité que constate en ces termes Ch. de Bussy (*Réfutation du socialisme*) : « Les sauvages sont les modèles les plus parfaits que les socialistes nous offrent eux-mêmes. Toute théorie ayant pour but de nous rapprocher de ce type de dégradation est accueillie par eux avec des applaudissements frénétiques. »

Ne tendraient-ils qu'à arrêter le mouvement progressif, qu'à rendre nos institutions stationnaires, en luttant contre les principes issus, il y a cent ans, de la Révolution, que nous n'en devrions pas moins les combattre énergiquement.

Le progrès appelle le progrès. « L'humanité, a dit Pascal, peut être considérée comme le même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. »

L'humanité est destinée à continuer la série d'évolutions commencées au début du Monde, comme les astres continuent les leurs, comme le soleil continue la sienne.

Brusquer l'évolution lente et régulière des astres, serait amener un effroyable cataclysme.

Brusquer l'évolution de l'espèce humaine et de ses institutions sociales serait le retour à la barbarie, tout au moins à un inconnu rempli de ténèbres et d'épouvante ; la révolution tuerait l'évolution.

Qu'on ne dise pas que les révolutions sont toutes condamnées par notre théorie et, notamment, la Révolution française. Autres temps, autres mœurs (1).

Nos pères, alors, n'ont fait que donner une sanction aux théories qui s'étaient fait jour depuis longtemps et tendaient à élargir le cercle des libertés, à faire proclamer l'égalité.

(1) Voyez YVES GUYOT, *Le socialisme et les principes* de 89.

Les hommes de la Révolution marchaient en avant, et remplaçaient ce qu'ils détruisaient, en construisant un nouvel édifice social ; œuvre admirable qui fut la consécration des progrès antérieurs de l'esprit humain et qui se résume dans la Déclaration des droits de l'homme que l'on veut supprimer aujourd'hui en vertu de princes rétrogrades qu'il importe de mettre en lumière pour les mieux combattre, principes qui préparent une révolution sociale, après que l'Assemblée nationale reconnaissait et déclarait, en présence et sous les auspices de l'*Être suprême*, quels sont les *Droits de l'homme et du citoyen*, édictant ainsi le véritable *code de l'humanité* :

« La France, écrivions-nous, en 1891, n'a-t-elle pas deux missions à remplir en Afrique ? La première de civilisation, la seconde de colonisation ; en premier lieu, transformer les notions morales des peuples conquis ; en second lieu, leur donner le bien-être par le travail. — La France n'a certes pas failli à sa première tâche, en Algérie ; et, pendant que nos explorateurs portent dans le centre de l'Afrique, non pas le fer meurtrier, mais la persuasion ; pendant qu'ils font des conquêtes pacifiques et non pas sanglantes, les pouvoirs publics préparent un projet qui permettra de traverser par une voie ferrée des contrées presque inconnues et de porter jusqu'au centre de l'Afrique le drapeau français, c'est-à-dire la civilisation. » Tel fut toujours et tel sera encore le rôle de la France. Devons-nous perdre le bénéfice de tant d'efforts accumulés ?

Devons-nous reculer, quand la progression s'impose ? L'humanité n'en a pas le droit. La France, moins que toute autre nation, puisque c'est elle qui, la première, a allumé le flambeau de la vérité qui éclaire l'âge actuel.

La France a eu, dans l'histoire, une noble mission à remplir ; nul ne l'empêchera de continuer sa tâche.

Ce n'est donc pas la Révolution que nous condamnons ;

celle-ci n'est qu'une étape ; le résumé d'évolutions antérieures ; elle est leur point d'arrivée, en même temps que le point de départ de celles qui suivent.

Ce que nous condamnons c'est la *révolution sociale* qu'on voudrait nous imposer. Nous la condamnons parce que précisément elle est la négation de la Révolution ; parce qu'elle est rétrograde au lieu d'être progressive ; parce qu'elle veut effacer, au lieu d'écrire dans l'histoire de la civilisation et du progrès humain.

Quelle trace la *Commune* a-t-elle laissée de son passage ? Quels progrès a-t-elle réalisés ? Quelles réformes avait-elle en vue ? Son œuvre ? Des cadavres et des ruines ; c'est tout !

La monarchie française avait abattu la féodalité, créé les franchises municipales, constitué un État français. La Révolution avait écrit les Droits de l'homme ; elle avait fait *la Nation*.

La Commune ne tendait à rien moins qu'à supprimer le résultat de plusieurs siècles.

Mazzini n'avait-il pas écrit en février 1850 :

« Le progrès actuel des peuples est de s'émanciper de la France.

« Le progrès actuel de la France est de s'émanciper du XVIII^e siècle et de sa Révolution. »

Au même but tendent les utopies que nous combattons.

Si l'on ne peut faire subir un mouvement de recul à la civilisation, peut-on au moins la rendre stationnaire ?

On peut affirmer que ceci offre presque autant de dangers que cela.

L'histoire nous en fournira la preuve.

Vivant au milieu des déserts depuis de longs siècles, nomades et barbares, les tribus arabes s'éveillent enfin à la voix de Mahomet. Celui-ci fait faire un progrès rapide à son peuple, en lui donnant à la fois un code religieux, politique

et civil. C'était un ensemble de tribus éparses ; il en fait un peuple compact. Les principes de civilisation qu'il lui a donnés produisent de prompts résultats. « Mahomet, dit J.-J. Rousseau (*Contrat social*), eut des vues très saines et lia bien son système politique » ; aussi, voyons-nous ce peuple, jeune et guerrier, écraser les vieux peuples greco-romains. Le drapeau du prophète remplace la croix des chrétiens.

Le développement intellectuel suit celui de la nation ; les lettres, les arts, les sciences brillent tout à coup d'un vif éclat.

Mais ce peuple victorieux est à son tour vaincu.

Il pourrait rester stationnaire ; mais il n'en a pas le droit. Il a repris sa vie nomade et pastorale ; il est revenu à l'état d'où il était sorti ; subitement sa civilisation a disparu ; il n'est plus une nation, il redevient un ensemble de tribus ; il languit, il s'éteint, il se meurt : *Vix transivi et ecce non erat* (1).

Le contraste existe, qui nous fournit une autre leçon ; autres causes, autres effets.

Les steppes de l'Asie ne pouvaient plus contenir les hordes qui, depuis des siècles, y vivaient de la vie barbare.

(1) « Il y a cette différence entre les peuples sauvages et les peuples barbares, que les premiers sont de petites nations dispersées, qui, par quelques raisons particulières, ne peuvent pas se réunir : au lieu que les barbares sont ordinairement de petites nations qui peuvent se réunir. Les premiers sont ordinairement des peuples chasseurs ; les seconds, des peuples pasteurs. Cela se voit bien dans le nord de l'Asie. Les peuples de la Sibérie ne sauraient vivre en corps, parce qu'ils ne pourraient se nourrir ; les Tartares peuvent vivre en corps pendant quelque temps, parce que leurs troupeaux peuvent être rassemblés pendant quelque temps. Toutes les hordes peuvent donc se réunir ; et cela se fait lorsqu'un chef en a soumis beaucoup d'autres : après quoi il faut qu'elles fassent de deux choses l'une, qu'elles se séparent, ou qu'elles aillent faire quelque grande conquête dans quelque empire du midi. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*.)

Cette masse humaine s'ébranle; tels les flots poussés les uns par les autres, et que dirige une main invisible, tels ces peuples se mettent en mouvement, se précipitent sur l'Occident : c'est l'invasion des Barbares.

Comme plus tard les Arabes, ils envahissent le monde civilisé et s'implantent sur le sol qu'ils ont conquis. Nous assistons à un bouleversement politique qui semble effacer les évolutions antérieures; le flambeau de la civilisation paraît éteint pendant un certain temps : c'est le moyen âge.

Mais les Barbares se sont assimilés, en grande partie, les lois des vaincus et ont adopté le Christianisme. L'esprit humain a reconquis ses droits; le progrès recommence; l'évolution reprend sa marche interrompue et qui ne s'est pas arrêtée depuis.

Ces Barbares, ce sont les peuples d'Europe dont nous voyons la civilisation.

Comme les Arabes, ils sortaient du désert; des uns et des autres les progrès ont été rapides.

Les Arabes en ont arrêté le cours; ils ont reculé jusqu'au point de départ.

Les Barbares ont continué et continueront, car ils n'ont pas lutté contre le progrès qui les transformait; ils n'ont pas cherché à remonter le courant; ils n'ont pas même cherché à rester stationnaires.

Constatons déjà l'influence de la religion sur le progrès, influence que nous démontrerons ultérieurement; pendant que l'islamisme, par sa constitution communiste et ses dogmes de morale, condamne le peuple arabe à l'immobilité sociale, le Christianisme ouvre la voie du progrès et de la civilisation que tous les peuples chrétiens n'ont cessé de suivre. « L'incomparable sublimité de l'Évangile, dit M. de Laveleye (*Socialisme contemporain*), encore, hélas! trop méconnue et par les uns et par les autres, consiste dans *cette soif ardente de la perfection*, dans cette aspiration

vers un idéal de justice, qui poussaient Jésus et ses premiers disciples à condamner le monde réel. C'est de là que sont venus la haine de l'iniquité sous toutes ses formes, la recherche d'un ordre meilleur, les réformes, le progrès. Pourquoi les *peuples musulmans* restent-ils stationnaires, tandis que les *peuples chrétiens* marchent en avant d'un pas sans cesse plus rapide ? Parce que les premiers se résignent au mal, tandis que les seconds prétendent le combattre et l'extirper. »

Des obstacles sont dressés aujourd'hui, des fossés creusés sur la route que doivent suivre le développement des institutions sociales et la réalisation des réformes qui s'imposent ; les obstacles seront brisés, les fossés comblés. Et le progrès continuera sa marche, comme le soleil poursuit sa carrière, en versant des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs.

La révolution sociale prétend que la doctrine de l'évolution est la base de ses théories ; c'est au nom du progrès qu'elle lutte contre celui-ci ; c'est au nom des principes de 89 qu'elle combat la liberté ; c'est pour l'améliorer qu'elle ruine l'édifice social que nos pères ont rebâti, lui donnant pour assises la Déclaration des droits de l'homme.

Où est la vérité ? où se trouve la véritable évolution ?

Reproduire les principes de 89, c'est donner la réponse ; en disant ce que nous devons conserver, nous dirons ce qu'il faut combattre. Le véritable code des revendications sociales porte, en effet :

« 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

« 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

« 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

« 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : aussi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

« 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

« 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir, personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et leurs talents.

« 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

« 8. La loi ne doit établir que des peines strictement nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

« 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour

s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

« 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

« 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

« 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.

« 14. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

« 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

« 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Tels doivent être les principes fondamentaux de la société.

« Les hommes de la Révolution de 89 voulaient, dit M. Yves

Guyot, embrasser le monde dans leur étreinte. Ils brisaient les classes, les castes, pulvérisaient les barrières, supprimaient les frontières, enveloppaient l'humanité de toute leur chaude sympathie. Dans leur enthousiasme optimiste, en proclamant les Droits de l'homme, ils ne distinguaient point entre les religions ni les races.

« Ils rayonnaient. Dans son impulsion et son mouvement, leur politique était centrifuge.

« Ce n'est pas celle des socialistes. Leur politique, à eux, est centripète jusqu'à l'écrasement. » (*Les principes de 89 et le socialisme.*)

La Révolution, disent certains, n'a rien produit; le journal *La libre parole* (18 mars 1894), nous dit en effet : « Les siècles défunts connurent des sociétés. Elles étaient bonnes ou mauvaises, peu importe : c'étaient des sociétés. Nous les avons détruites, et nous n'avons pas encore bâti celle qui les remplacera. *Nous avons sapé l'édifice; nous ne l'avons pas reconstruit.* Nous n'avons pas de logement; nous sommes dans la rue; nous attendons et nous sentons toutes les fièvres de l'attente... »

Peu nombreux sont ceux qui tiennent ce langage; mais nombreux les socialistes qui affirment que la Révolution n'a rien fait pour les travailleurs. M. Arcès Sacré (*Fin du patronat*) répond :

« Gardons-nous de tomber dans l'erreur d'une foule d'écrivains socialistes, qui nous disent encore journellement que la Révolution de 89, menée par les bourgeois, pour les bourgeois et dans l'esprit bourgeois, n'aurait rien fait en faveur des travailleurs. Rétablissons la vérité : la Révolution a été faite surtout dans le but de modifier de fond en comble les conditions du travail; et, disons-le bien haut, le but a été atteint aussi bien qu'il pouvait l'être à cette époque, par le fer et par le feu. »

La révolution sociale veut, sans doute, faire mieux que

nos ancêtres en rétablissant, sous forme de syndicats professionnels, les maîtrises et jurandes abolies par la Révolution. Celle-ci avait développé l'individualisme; le socialisme le supprime; elle avait rendu la propriété inviolable et sacrée; le collectivisme doit la remplacer; elle avait donné la liberté à la France; c'est une tyrannie sociale qui nous menace.

Nous ne pouvons donc qu'adopter les conclusions formulées par M. A. Deinolins (*Quel est le devoir présent?*) qui condamne en ces termes les doctrines socialistes : « Cette levée en masse des retardataires, des incapables, des impuissants, s'est réunie autour de la formule du socialisme, qui n'est qu'une résurrection plus ou moins modifiée du *communisme oriental*, de ce communisme qui a voué à l'impuissance tous les peuples de l'Orient.....

« C'est ainsi qu'au siècle dernier, les corporations ouvrières, sur le point d'expirer devant le premier développement du grand atelier, ont réuni tous leurs efforts dans une suprême tentative de résistance.....

« L'erreur du socialisme est d'être, lui aussi, un anachronisme et de marcher contre la force des choses qui pousse le monde dans des voies nouvelles. Tous ses efforts ne font que mieux accuser cette force des choses contre laquelle, à l'exemple des anciennes corporations, il élève une suprême et impuissante protestation.....

« Le socialisme n'est pas quelque chose qui commence, mais quelque chose qui finit. »

C'est au nom du progrès que nous devons combattre le socialisme; il en est la négation; nous le démontrerons.

CHAPITRE II

Évolution de la famille.

« La plus ancienne des sociétés est celle de la famille. »

(J.-J. ROUSSEAU.)

Nous avons dit qu'une loi inflexible, loi grandiose par ses effets, la loi de l'évolution, a présidé à la formation et au développement de l'univers. Nous avons vu que l'homme et les institutions qu'il se donne ne sauraient échapper aux influences de cette loi.

Cette démonstration pourrait suffire à établir notre conclusion : chercher à arrêter l'essor de l'esprit humain est un crime de lèse-humanité.

Comment, en effet, doit-on qualifier les théories socialistes qui annihilent les efforts du passé pour nous ramener à un état voisin des premiers âges de l'humanité?

Il faut répondre aux fous, disait Salomon, pour les empêcher de se croire des sages.

Nous continuerons donc notre démonstration en recherchant rapidement quelle a été l'influence de la loi de l'évolution sur la constitution de la famille, sur le langage, l'écriture, la religion, la morale, les lois, la propriété et la constitution sociale.

Cette étude sommaire nous permettra peut-être de donner une définition au socialisme, et d'en mieux combattre les funestes théories.

Quelle est l'origine de la famille ? Quelles transformations a-t-elle subies ? *On peut, tout d'abord, répondre qu'au dé-*

but de l'humanité elle n'existait pas et que de longs siècles ont dû s'écouler avant que le patriarcat fût constitué. Nous devons nous représenter nos premiers ancêtres comme des bêtes sauvages n'obéissant qu'à l'instinct, et vivant dans un état inférieur à celui de beaucoup d'animaux qui ne connaissent pas la promiscuité, la communauté des femelles ; certains oiseaux, en effet, sont monogames ; le singe et le coq sont polygames ; ils n'admettent pas le partage.

Or les premiers hommes furent bien loin de cet état ; car la promiscuité et la communauté des femmes, qui excluent la famille, durent exister alors, comme elles existent encore aujourd'hui chez les peuples qui n'ont aucune notion d'un état social.

Des sauvages de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique ne connaissent pas la famille, ne connaissant que la promiscuité.

L'évolution dut être aussi lente pour la constitution de la famille que pour la civilisation ; en effet, les historiens les plus anciens nous citent des peuples qui vivaient encore de leur temps sans organisation familiale.

Et c'est à cet état même que certains communistes voudraient nous ramener ! M. Ziégler écrit au sujet de cette tendance : « A côté de la patrie et de l'État, de l'Eglise et de la religion, *la famille apparaît comme un des fondements essentiels de la société humaine.* Quelle attitude le socialisme prendra-t-il vis-à-vis d'elle ? Quel rôle réserve-t-il à la famille, à la femme et à l'enfant dans ses plans d'organisation sociale ? En d'autres termes, la démocratie socialiste se propose-t-elle d'abolir mariage, famille et vie de famille pour les remplacer par l'amour libre et par la communauté des femmes et des enfants ?

« Ces tendances existent, on ne peut le nier, au moins à l'état isolé dans le socialisme...

« *Il est aisé de comprendre que certains cerveaux s'enflam-*

ment encore aujourd'hui pour la communauté des femmes et des enfants, après qu'un Platon est tombé dans cette utopie, payant ainsi son tribut à la faiblesse inséparable de l'intelligence humaine ». (*La question sociale.*)

La communauté des femmes produisit la première évolution de la famille, le *matriarcat*.

Quand les progrès de l'humanité eurent créé la propriété, les enfants héritèrent de leur mère, comme ils en avaient le nom.

Cet état, qui fut le produit d'un long temps, dura lui-même pendant bien des siècles.

Le matriarcat devait exister dans l'ancienne Égypte déjà policée, comme dans l'ancienne Grèce.

Il existe encore chez certains peuples de l'Asie et de l'Afrique.

Une seconde évolution se produisit : la *polyandrie* ; ce n'est plus le *communisme* primitif, c'est une communauté restreinte à quelques-uns.

Ce n'est pas encore la filiation paternelle.

La polyandrie a subsisté chez quelques tribus modernes (1).

Enfin, et dès les temps historiques, parurent la *polygamie* et la *monogamie*.

La famille est constituée, car la filiation paternelle existe.

La famille fut, à son tour, le commencement de la société.

(1) Montesquieu en cite un exemple : « Sur la côte de Malabar, dans la caste des noirs, les hommes ne peuvent avoir qu'une femme, et une femme, au contraire, peut avoir plusieurs maris. Je crois qu'on peut découvrir l'origine de cette coutume. Les noirs sont la caste des nobles, qui sont les soldats de toutes ces nations. En Europe, on empêche les soldats de se marier. Dans le Malabar, où le climat exige davantage, on s'est contenté de leur rendre le mariage aussi peu embarrassant qu'il est possible : on a donné une femme à plusieurs hommes ; ce qui diminue d'autant l'attachement pour une famille et les soins du ménage, et laisse à ces gens l'esprit militaire. » (*Esprit des lois.*)

« La plus ancienne de toutes les sociétés, et la seule naturelle, est celle de la famille. » J.-J. Rousseau ajoute : « La famille est le premier modèle des sociétés politiques. Le chef est l'image du père ; le peuple est l'image des enfants ». Et Grotius nous dit : « Sous le nom des pères et mères, qui sont nos magistrats naturels, il faut entendre les autres puissances supérieures dont l'autorité maintient la société civile. »

Il nous faut arriver à l'époque historique pour trouver la famille. Or l'époque historique, c'est hier.

Ce que cent mille ans ont produit lentement, certains utopistes veulent le détruire. Pour eux ni famille, ni propriété, ni société ! Nous reviendrons sur ces questions ; en attendant, nous pouvons constater que des essais ont été faits dans ce sens.

Certaines sociétés des États-Unis ont établi comme base de leur organisation le communisme ; les enfants n'ont pas de père et sont élevés en commun.

Les évolutions de la famille durent être bien lentes, ainsi que le prouvent les imperfections des lois romaines sur la famille ; M. Henry Loubers en fait la démonstration dans les termes suivants, et indique les causes de cette imperfection : « La constitution de la famille reste, pendant la période classique, dans le même état qu'aux temps primitifs. Gaius se complait à célébrer les droits de la puissance paternelle, telle qu'elle est instituée, nous dit-il avec une sorte de jactance, à Rome et nulle part ailleurs, tandis que, dans une élégante et concise formule, Ulpien lui-même exclut la femme de cette famille si sagement organisée. Comment expliquer ces aberrations et concilier la sublimité de certaines théories philosophiques avec l'iniquité de ces institutions civiles dont s'enorgueillissait le génie fièrement sauvage de la nation ? On l'a pressenti, mais nous laisserons à l'un des maîtres de la critique contemporaine le soin de nous le

dire en termes exquis : « Ce que l'âme de Cicéron, élève de « la Grèce, avait appelé un vœu philosophique, plutôt qu'un « devoir, tout en y attachant le beau nom de *caritas generis* « *humani*, cette affection pour le genre humain, principe « alors si peu connu et que démentait si cruellement la dureté « des mœurs romaines, devint, par l'apostolat évangélique, « le plus vulgaire des préceptes et comme le signe infailli- « ble de la loi nouvelle. »

« Ainsi, ce qui faisait défaut à la philosophie et à la légis- lation païenne, c'était le sentiment de l'égalité des hommes et l'esprit de charité. » (*Domat, philosophe, et magistrat.*)

Si l'on ne peut nier l'influence de la religion sur la civilisation dont elle fut, à l'origine, l'un des principaux facteurs, ainsi que nous le démontrerons, on doit reconnaître que la famille, faisant partie de l'état social dont elle est la base, ne put échapper à cette influence : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? » fut le premier cri de la conscience humaine. N'est-ce pas la conscience qui enseigna aux mères non seulement à élever leurs enfants, mais à continuer à les considérer comme tels, alors que les animaux ne les connaissent plus, une fois qu'ils ont grandi. L'instinct, qui dut seul guider les premiers hommes, fit place à la conscience, et celle-ci, à son tour, assura le développement des principes de morale et de religion. C'est seulement dans une morale parfaite que la constitution familiale doit trouver son perfectionnement.

On peut dire, dès lors, que les transformations de la famille s'opérèrent parallèlement à l'évolution moralé.

Avant même la famille, des groupements d'hommes durent se former ; la nécessité de s'entr'aider fut, au premier âge de l'humanité, le seul lien entre les hommes et constitua le premier état social qui dut se prolonger pendant de longs siècles.

M. *Maxime Kovalewski* résume dans les termes suivants,

avec une grande compétence, l'historique des origines de la famille et de la société :

« Or on ne saurait nier, que c'est en Australie et en Amérique, autrement connues que l'Afrique centrale et bien moins exposées que l'Asie à l'influence des vieilles civilisations, qu'on peut encore avec quelque raison rechercher les traits de l'organisation des sociétés primitives. D'ailleurs *les groupes matriarcaux et exogames* ne manquent point ni à l'Archipel Malais ni aux montagnes du Caucase. Ceux qui nient l'existence de toute autre organisation que celle dont le père forme la base, feraient bien de lire d'abord ce que MM. Kohler, Post, Dargun et tant d'autres on écrit pour les contredire.

« Cette question de l'antiquité relative du *matriarcat* et du *groupe patriarcal* n'est pour nous en ce moment que d'un intérêt secondaire. Nous n'avons à débattre ni la façon dont ces groupes se sont constitués, ni le mode de leur transformation graduelle. Tout se réduit pour nous à la négation du Robinson primitif. Il reste établi que le manque de tout groupement aux origines de l'humanité est un contre-sens. Aristote a eu raison de dire que l'homme était un être sociable par nature. Son opinion est confirmée non par le fait que la famille a existé de tout temps (je suis le premier à en douter), mais parce qu'en dehors d'elle il s'est trouvé dès les temps les plus reculés des groupes d'individus poursuivant en commun un seul et même but : celui de la défense contre les animaux féroces et les ennemis du dehors, et celui de la production.

« A peine cette vérité fut-elle reconnue, qu'elle révolutionna l'histoire générale du droit. Elle commence à en faire autant de l'histoire économique. » (*Les origines du devoir, Revue de sociologie, février 1894.*)

Nous connaissons le point de départ de la famille et l'évolution continue qu'elle subit; ajoutons que cette évolution

de dure encore ; car tout ce qui émane de l'homme est essentiellement perfectible. Que les lois qui régissent la famille soient parfaites, nous ne saurions le prétendre.

Une loi abolit le divorce, une autre le rétablit.

Les enfants naturels sont presque hors la loi. Une proposition de loi veut leur rendre les droits dont ils sont injustement dépouillés. (Voyez IV^e partie : *La famille.*)

Nous voyons encore ici l'influence de la loi de l'évolution. C'est le progrès humain lent, mais continu.

La recherche de la paternité est interdite. Est-ce de toute justice ? les meilleurs esprits, les plus profonds jurisconsultes varient d'opinion à cet égard.

Nos révolutionnaires font mieux. Ne pouvant, par un décret, supprimer la famille, ils en sapent les bases.

Tous les enfants dits naturels non reconnus sont reconnus par la Commune et légitimés.

C'est, comme on le voit, la chose du monde la plus simple.

Les jurisconsultes de la Commune s'inspiraient, en formulant ce projet de décret, des théories du socialisme qui a toujours eu une affection particulière pour l'*amour libre*, dérivé du communisme primitif que la révolution sociale veut rééditer.

Le mariage, c'est l'ennemi, qu'il faut d'abord combattre. La loi, pour le rendre sacré, l'a entouré de certaines formalités, lui a donné de sérieuses garanties. Formalités inutiles, garanties nuisibles.

« Tous les citoyens âgés de dix-huit ans, et toutes les citoyennes âgées de seize ans, qui déclareront devant le magistrat municipal qu'ils veulent s'unir par les liens du mariage, seront unis. »

Les législateurs de la Commune ajoutent (nous devons leur rendre cette justice) : « à la condition qu'ils ne soient pas mariés. »

Les communistes vont un peu plus loin, puisqu'ils suppriment le mariage. Ils sont logiques avec leurs théories.

Les premiers tendent, en réalité, au même résultat. Un enfant de dix-huit ans et une fillette de seize ans déclarent qu'ils s'unissent par les liens du mariage; le mariage est valable.

Nous trouvons, au sujet de ce projet de décret, dans un journal paru pendant la Commune (*Paris-Journal*, 22 mai 1871), un article dont nous reproduisons un extrait, afin de sauver de l'oubli les noms des deux législateurs, auteurs, des propositions que nous venons de citer : « La Commune compte, je crois, dans ses rangs trois ou quatre jeunes messieurs qui pourraient bien avoir dans leur poche un diplôme de licencié en droit; en plus de ces savants, elle a ses jurisconsultes, ses législateurs libres.

« La Commune ne réfléchit pas, ne pense pas, ne travaille pas; la Commune sent, pressent, croit, affirme, tonne, foudroie, et apparaît aux yeux les plus prévenus pleine d'une majesté sereine qui n'est peut-être pas assez remarquée. Plus les questions sont difficiles, plus les solutions sont promptes, radicales. Aux grands maux, les grands remèdes. Aussi voyez la belle besogne, et lisez-moi ce décret touffu, nourri, dont la sollicitude éclairée de ces messieurs fait hommage à la morale éternelle.

« Le souffle de l'humanité, de la justice, le parcourt et le vivifie de la première ligne à la dernière. Et que de choses en peu de mots!

« Le citoyen *Urbain*, président. — Le citoyen *Vésinier* propose le décret suivant :

« La loi du 8 mai 1816 est rapportée; le décret du 21 mars 1803, promulgué le 31 du même mois, est remis en vigueur.

« Tous les enfants reconnus sont légitimes et jouissent de tous les droits des enfants légitimes.

« Tous les enfants dits naturels non reconnus sont reconnus par la Commune et légitimés.

« Tous les citoyens âgés de dix-huit ans et toutes les citoyennes âgées de seize ans qui déclareront devant le magistrat municipal qu'ils veulent s'unir par les liens du mariage seront unis, à la condition qu'ils déclareront en outre qu'ils ne sont pas mariés, ni parents jusqu'au degré qui, aux yeux de la loi, est un empêchement au mariage.

« Ils sont dispensés de toute autre formalité légale.

« Leurs enfants, s'ils en ont, sur leur simple déclaration, seront reconnus légitimes.

« Comme vous voyez, le citoyen Urbain et le citoyen Vésinier ne sont pas embarrassés : les questions juridiques les plus graves, les plus ardues, et devant lesquelles, avant de se prononcer, des jurisconsultes comme Pothier et d'Aguesseau auraient hésité une bonne moitié de leur vie, mais qui, pour des jurisconsultes comme les citoyens Urbain et Vésinier, sont d'une simplicité enfantine.

« Les impatients, les impatientes les plus nerveuses ne sauraient demander un aplanissement plus rapide et plus ingénieux des formalités que la déesse *Raison* avait jusqu'ici imposées aux ardeurs du dieu *Cupido*.

« Désormais pour « s'unir », il suffira de dire un mot au magistrat municipal. Cela ne regardera plus que les jeunes fiancés. Vous avez seize ans, moi dix-huit. Nous sommes jeunes. Nous nous rencontrons en omnibus. Nous nous aimons. A nos âges on s'aime vite. Nous descendons de l'omnibus, à la première mairie venue. Nous entrons et nous disons au magistrat municipal — au citoyen Alix par exemple : « Citoyen, nous voulons être unis ! » — Le citoyen Alix nous répond immédiatement : « Vous l'êtes. » Si par aventure nos deux familles nous ont suivis dans le sanctuaire municipal et déclarent que nous sommes deux gamins, qui *ne savons ce que nous faisons* et auxquels il serait peut-

être bon de laisser le temps de grandir, nos deux familles en seront pour leurs frais ; le citoyen Alix les fera mettre dehors, et nous serons unis.

« Ce sera positivement l'âge d'or. (1) »

On pourrait croire que les tentatives dissolvantes de la Commune ont fini avec cette insurrection et que le socialisme d'aujourd'hui répudie ces doctrines ; ce serait une erreur. La Commune supprimait, en réalité, le mariage ; mais elle en conservait le nom et exigeait une formalité ; certains socialistes vont aujourd'hui plus loin ; ils suppriment tout. Nous lisons, en effet, dans le projet de constitution communiste de M. Arcès Sacré (*Fin du patronat*) : « L'état de mariage vaut mariage ; de même que l'état de divorce vaut divorce. »

Enfin, le *mariage annuel* est une absurde conception qui trouve encore des partisans. Un socialiste, M. Donisthorpe, proposait (*Fortnightly review*, february 1892) des mariages temporaires, annuels, sortes de locations mutuelles avec tacite reconduction.

Nous aurons à examiner les différentes questions qui concernent la famille et, notamment le mariage (voyez IV^e partie : *La famille*). Il suffit, quant à présent, d'indiquer quelles différentes phases l'organisme familial a traversées pour arriver de l'état primitif à l'état actuel.

(1) Montesquieu dit (*Esprit des lois*) : « Le consentement des pères est fondé sur leur puissance, c'est-à-dire sur leur droit de propriété ; il est encore fondé sur leur amour, sur leur raison, et sur l'incertitude de celle de leurs enfants, que l'âge tient dans l'état d'ignorance, et les passions dans l'état d'ivresse. »

« Dans les petites républiques ou institutions singulières dont nous avons parlé, il peut y avoir des lois qui donnent aux magistrats une inspection sur les mariages des enfants des citoyens, que la nature avait déjà donnée aux pères. L'amour du bien public y peut être tel, qu'il égale ou surpasse tout autre amour. Ainsi Platon voulait que les magistrats réglassent les mariages : ainsi les magistrats lacédémoniens les dirigeaient-ils. »

« Mais, dans les institutions ordinaires, c'est aux pères à marier leurs enfants ; leur prudence à cet égard sera toujours au-dessus de toute autre prudence. »

CHAPITRE III

Le langage. — L'écriture.

« Cris, syllabes, agglutination, flexion; autant d'évolutions. »

Le langage et l'écriture ont également subi la loi de l'évolution.

Les animaux se comprennent entre eux; les premiers hommes durent se comprendre. Des cris, des syllabes, des sons articulés de manières différentes, tel fut le premier langage. Il devait suffire à exprimer les sensations d'être qui n'avaient pas encore d'idées, qui n'obéissaient qu'à l'instinct.

C'est ainsi que procèdent les enfants.

Le langage *monosyllabique* fut donc le premier moyen de se faire comprendre et d'échanger des idées.

Aujourd'hui même le langage d'un peuple civilisé procède en grande partie de cette façon. Les Chinois ont cinq cents monosyllabes qui sont leurs mots fondamentaux. Cinq ou six accentuations à la même syllabe constituent autant de mots différents.

Le monosyllabisme produisit plus tard l'*agglutination*, ou groupement de syllabes.

Deuxième évolution que n'ont pas franchi certaines langues.

Une troisième évolution se produisit avec la *Flexion*. Tel est l'état du langage chez les peuples les plus civilisés, les Grecs, les Latins, les Français, Italiens, Anglais, etc.

De même que le langage, l'écriture dut subir des transformations nombreuses et lentes.

Les premiers signes d'écriture furent des objets reproduits ; puis vint l'écriture hiéroglyphique des premiers Égyptiens.

Comme dans le langage, nous trouvons trois principales évolutions : l'écriture *idéographique*, l'écriture *phonétique*, l'écriture *alphabétique*.

Le langage et l'écriture suivaient donc le développement de l'esprit humain. Au dessin succède l'hiéroglyphe, puis vient l'écriture cursive. M. G. Le Bon (*Les premières civilisations*) définit ainsi les transformations de l'écriture devenant d'idéographique, phonétique, puis enfin alphabétique :

« En prenant notre exemple de tout à l'heure, le dessin d'un œil, et en remontant à l'époque lointaine où ce dessin n'avait qu'un sens, celui de l'organe matériel de la vue, nous voyons que, même alors, il éveillait, en même temps qu'une image, un son, le son du mot qui voulait dire : œil. Or les mots, dans les langues monosyllabiques primitives, ne contenaient qu'une articulation. Lorsque, plus tard, elles se compliquèrent, un mot composé représenta plus ou moins une idée complexe, impossible souvent à rendre au moyen d'un dessin, même par analogie. Représenter le mot par sa première syllabe, et cette syllabe, homonyme d'un nom d'objet, par la figure de l'objet, fut un procédé qui, par sa simplicité même, dut naître presque instinctivement. Voici donc déjà des signes devenant syllabiques. Les mots les plus compliqués purent bientôt être représentés par leur décomposition en syllabes, à la façon dont nous composons nos rébus. Si, pour écrire le mot *vermicelle*, nous dessinions un ver, puis la note de musique *mi*, puis une selle de cheval, nous emploierions la méthode par rébus qui, dans l'évolution naturelle de l'écriture, succède aux signes purement idéographiques. Pour abrégé, les Égyptiens ne figuraient généralement que la première syllabe du mot. Mais une

grande confusion pouvait en résulter. Beaucoup de mots commencent par la même syllabe. On ajoutait donc au signe syllabique un complément phonétique emprunté à une articulation importante dans le corps du mot, et, s'il était nécessaire, on dessinait, en outre, la figure exacte ou symbolique de l'objet ou de l'idée. Cette figure s'appelait *déterminatif*. Il y eut des déterminatifs génériques et des déterminatifs spéciaux. Parmi les signes phonétiques, il y en eut bientôt qui ne désignèrent qu'un seul son, voyelle ou consonne, et qui, par conséquent, devinrent purement alphabétiques.

« Cette forme alphabétique est la dernière phase et la plus parfaite à laquelle sont arrivées les écritures humaines. Les Égyptiens étaient loin de l'avoir atteinte. Mais ils avaient dépassé, également de fort loin, la phase purement idéographique et représentative, à laquelle on les crut restés tant qu'on regarda sans les comprendre les expressifs dessins qui formaient leur écriture hiéroglyphique.

« On ne peut suivre l'évolution de cette écriture que durant les quatre ou cinq mille ans qui ont laissé des témoins dans les monuments de la vallée du Nil. Cette longue période représente une phase de transition entre les deux points extrêmes — idéographique et alphabétique — que nous venons d'indiquer. Elle ne nous montre pas de progrès très notables. Aussi loin que nous pouvons remonter en arrière, nous voyons des signes phonétiques, et même purement alphabétiques, dans les documents écrits des Égyptiens ; et aussi près de nous que nous pouvons descendre, nous voyons des figures *idéographiques* qui sont les *déterminatifs spéciaux* ou *génériques* des mots inachevés ou peu clairs. »

L'écriture cunéiforme des Assyriens et des Babyloniens subit, comme celle des Égyptiens, des transformations successives ; le mystère qui l'entourait a été également pénétré par des savants modernes, et l'histoire a trouvé dans les

monuments de Babylone et de Ninive, comme dans ceux de l'Égypte, de précieux documents sur les civilisations de l'antiquité.

C'est aux Phéniciens que revient l'honneur d'avoir inventé l'alphabet; à l'écriture compliquée et composée d'éléments divers des Égyptiens, à celle des Assyriens, non moins difficile et contenant trois cents signes, ils substituèrent vingt-deux signes, qui ont leur origine dans les hiéroglyphes, et constituent un alphabet dont la trace se retrouve dans l'écriture des peuples modernes.

CHAPITRE IV

La morale. — La religion. — Les lois.

« A mesure que l'organisation sociale s'est perfectionnée, elle a diminué l'état anarchique primitif. »

(JULES ROCHE)

La morale est la base d'un état social. Suivant Platon « la plus haute et la plus belle de toutes les sagesse est celle qui établit l'ordre et les lois dans les sociétés humaines. Elle se nomme Prudence et Sagesse. »

De même que les sociétés, les lois qui les régissent, aussi bien pénales que civiles, trouvent leur origine dans les principes de morale.

Les premiers hommes en se groupant pour se défendre contre l'ennemi commun, bêtes sauvages, ou voisins dangereux, durent bientôt connaître les obligations qui naissent forcément dans toute société, même la plus primitive, telle que celle des sauvages qui existent encore aujourd'hui.

Ces obligations trouvèrent leur développement dans l'évolution de la morale qui leur donnait une sanction, et formèrent les premières lois de l'homme, lois qui, pendant de longs siècles, ne furent que des coutumes. Telles étaient celles des Barbares qui constituaient un droit coutumier auquel la civilisation fit succéder le droit écrit. On peut affirmer que dans la conscience réside l'origine des lois, et qu'elle les a perfectionnées en substituant l'équité à l'arbitraire et à la violence ; elle modifie encore les lois modernes ; car, en se développant, elle cherche le progrès moral et tend à la perfection. L'Égypte, les Indes, la Chine, la Grèce, Rome ont trouvé dans la conscience les principes d'équité

qui brillent dans leurs lois; c'est à la même source que nous avons puisé pour améliorer leur législation. La philosophie a aidé le mouvement intellectuel; mais qu'eût fait la dialectique sans la conscience? Autant de philosophes, autant de doctrines : *tot capita, tot sensus*; et, bien souvent, le raisonnement n'est pas la raison. La conscience humaine éclaire la philosophie; elle en est le point de départ et le point d'arrivée, comme un phare qui facilite la sortie du port et permet le retour; elle guide le raisonnement et dit où est la vérité.

L'influence de la conscience sur le législateur a donc toujours été considérable. Nous sommes heureux de trouver la même théorie émise dans le discours de rentrée des tribunaux prononcé par M. l'avocat général X. Puech, qui s'exprime ainsi : « Dans les rapports qu'ils ont entre eux, les hommes sont, à chaque instant, liés par des obligations réciproques. Les principes qui règlent la création des contrats et leur exécution subissent peu l'influence des temps et des milieux parce qu'ils trouvent leur origine nécessaire dans le domaine le plus intime de *la conscience humaine* qui subsiste, invariable, en dépit des variations successives et infinies de l'humanité. Le Code civil n'a guère modifié les règles posées par les jurisconsultes romains. Ses auteurs se sont bornés « à choisir dans les vastes compilations les principes les « plus féconds en conséquences et à faire cesser les doutes « qui, sur plusieurs points importants, n'avaient pas encore « été levés ou qui avaient donné occasion à diverses juris- « prudences. » Mais ils ont eu souci de dégager la raison philosophique qui domine en cette matière. Ils déclarent que pour régler « les rapports les plus multipliés des hommes « en société il n'est besoin que de se conformer aux princi- « pes qui sont dans la raison et dans le cœur de tous les « hommes; c'est là, c'est dans l'équité, c'est dans la cons- « cience que les Romains ont trouvé ce corps de doctrine

« qui rendra immortelle leur législation. » Ils reconnaissent que le législateur se « trouve dans l'heureuse impuissance « de proclamer une volonté particulière dans la partie qui « traite du contrat et des obligations contractuelles. Tout ce « qu'il dit doit être l'expression des éternelles vérités sur « lesquelles repose la morale de tous les peuples. Le livre « où il puise ses lois doit être sa conscience, ce livre où tous « les hommes trouvent le même langage lorsque la passion « ne les aveugle pas ». « Les Romains ont écrit ces vérités dans leurs lois. Elles ont été recueillies par Domat ; Pothier en fit un traité qui seul aurait fait sa gloire. » (*Le premier président Larombière*. Paris, 16 octobre 1893.)

Les principes de morale, étant une émanation de la conscience humaine, on peut dire en principe : telles lois, tel peuple. Le progrès marche et chasse devant lui les mœurs barbares, la violence, la force brutale qui seule commandait et que remplace l'équité naturelle.

« Si les lois romaines, dit Bossuet, ont paru si saintes que leur majesté subsiste encore malgré la ruine de l'empire, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine, y règne partout, et qu'on ne voit nulle part une plus belle application des principes de l'équité naturelle. »

Certaines peuplades sauvages vivent aujourd'hui dans un état social qui les assimile presque aux premiers hommes. L'instinct seul commande ; la conscience est muette ; peu ou point de principes de morale ; partant, point de lois, ni d'organisation sociale ; comme religion, le fétichisme.

Ces peuples sont encore au début de la première évolution de l'humanité ; ils vivent dans « l'état anarchique primitif » qui se trouve entre l'état sauvage et la barbarie.

Comment, en effet, résumer l'existence de l'homme des premiers âges et celle des sauvages d'aujourd'hui ?

L'homme mange son semblable ; le plus fort tue le plus faible, comme *Caïn et Abel* ; les jeunes tuent les vieillards

qui sont trop vieux pour trouver leur nourriture ; l'homme n'a ni femme, ni enfants, partant point de famille ; car il n'a rien à lui ; tout est commun.

C'est l'âge d'or pour certains philosophes. Cependant, dit J.-J. Rousseau : « Le passage de l'état de nature à l'état civil, produit dans l'homme un changement très-remarquable en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, l'homme qui jusque-là n'avoit regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchans. »

Avec les premières notions de morale et une religion, l'homme entrait dans une voie nouvelle. Quelle était cette religion ? quelques morceaux de bois grossièrement taillés et des animaux. Dans le *fétichisme* l'homme adore quelque chose ; il craint un être supérieur, par instinct, par peur. C'est le premier progrès.

Des fonctions intellectuelles plus développées donnent plus de force et de consistance à ces croyances, leur enlèvent la forme grossière et les poétisent même.

Les dieux remplacent les fétiches. C'est le *polythéisme* ; religion encore informe qui sert de transition entre la première et le *monothéisme*.

Combien de siècles se sont écoulés entre la deuxième et la troisième évolution des croyances religieuses ? entre le fétichisme et le polythéisme quel plus long temps encore ! Entre *rien* et le fétichisme combien de générations ?

La religion fut donc l'un des facteurs de la civilisation : « Il importe, dit J.-J. Rousseau (*Contrat social*), au bien de l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs. » Ce sont, en effet, les devoirs qui forment les *véritables* liens entre les hommes et constituent la société.

La crainte fut l'un des premiers sentiments de l'homme ; elle inspira l'idée d'un être supérieur et servit ainsi de point de départ au développement des lois de la conscience : « Avant toutes les lois, dit Montesquieu (*Esprit des lois*), sont celles de la nature, ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution de notre être. Pour les connaître bien, il faut considérer un homme avant l'établissement des sociétés. Les lois de la nature seront celles qu'il recevrait dans un état pareil.

« Cette loi qui, en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la première des lois naturelles par son importance, et non pas dans l'ordre de ces lois. L'homme, dans l'état de nature, aurait plutôt la faculté de connaître, qu'il n'aurait des connaissances. Il est clair que ces premières idées ne seraient point des idées spéculatives ; il songerait à la conservation de son être avant de chercher l'origine de son être. Un homme pareil ne sentirait d'abord que sa faiblesse ; sa timidité serait extrême ; et, si l'on avait là-dessus besoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages : tout les fait trembler, tout les fait fuir.

« Dans cet état, chacun se sent inférieur ; à peine chacun se sent-il égal. On ne chercherait donc point à s'attaquer, et la paix serait la première loi naturelle. »

Le principe religieux, en se développant, fut la base des premières civilisations. La morale, la religion, les lois, progressèrent parallèlement et constituèrent l'état de société ; mais, sans la notion d'un être suprême, cet état eût été condamné à rester stationnaire. Les lois maintiennent les sociétés ; elles ont leur origine dans la morale : la morale, à son tour, puise sa plus grande force dans la religion qui la perfectionne et la dégage du milieu terrestre pour la transporter dans un autre monde. Aussi peut-on dire que « si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Écoutez ce que dit à ce sujet l'un des hommes les plus distingués et les plus libéraux, qui a combattu toute sa vie pour la vérité et la liberté, M. Jules Simon : « On ne fait pas, dit-il, un peuple civilisé et honnête en s'appuyant uniquement sur les gendarmes et les prisons. Il faut compter avec les intelligences. Il faut que l'homme croie, pour pouvoir penser, et pour pouvoir, au besoin, se sacrifier. S'il ne voit devant lui que des intérêts, il marchera à la jouissance par tous les moyens en son pouvoir. La loi n'est pas un simple engagement entre les intéressés. Les victimes du devoir ne sont pas de simples dupes. Le devoir et le droit existent indépendamment des conventions humaines. Donc il y a un Dieu : il faut un Dieu à un peuple. J'irais encore plus loin, car je dirais : c'est le Dieu qui fait le peuple. » (*Le Figaro*, mars 1894.)

Les conventions humaines sont inspirées, sont guidées, sont perfectionnées par un principe supérieur à l'homme ; aussi plus nous voyons, dans l'histoire, ce principe s'élever, se dégager des formes grossières et primitives, plus s'accroît la ligne de démarcation entre *le bien et le mal*, plus nous voyons la véritable civilisation progresser et, en même temps, l'état social se développer sur les bases de la justice, de l'équité, de la fraternité.

Telle fut, nous le verrons, la civilisation égyptienne, ce flambeau qui éclaira toute l'antiquité, et dont la lueur est venue jusqu'à nous, après avoir brillé sur la Grèce et sur Rome.

Ce peuple, comme tous les peuples civilisés, mais à un plus haut degré que la plupart d'entre eux, croyait ses lois dictées par les dieux qui avaient été ses premiers rois. Aussi l'influence de la religion se trouve-t-elle dans ses coutumes, dans ses mœurs, dans son organisation politique et sociale. Le peuple romain attribuait également à la divinité l'inspiration de ses lois ; et c'est sous la dictée de Dieu que Moïse écrivait celles qu'il donnait au peuple Hébreu.

Les philosophes du XVIII^e siècle attribuaient à un *droit de la Nature*, ou *droit naturel*, l'origine du premier état social et des droits qui en découlent ; telle serait la loi primordiale. Pour nous cette loi réside dans la conscience humaine qui, créant la morale, proclamant des devoirs, substitua la raison à l'instinct, et, plus tard, avec l'aide de la religion, enseigna non seulement des obligations mutuelles, mais encore l'abnégation, le sacrifice et le dévouement.

M. de Lavelaye critique également l'influence attribuée au droit naturel et croit plutôt à un droit supérieur, idéal, droit rationnel : « Dans les sociétés primitives, dit-il, malgré certaines coutumes qui sont l'embryon du droit, la force règne, comme parmi les animaux, et le mieux armé détruit le plus faible. Ce n'est point là, en tout cas, que l'on peut chercher le modèle des constitutions politiques ou des codes civils qui conviennent à un peuple civilisé. On ne peut pas soutenir non plus que les « Droits de l'homme », proclamés par la Révolution américaine et par la Révolution française, appartiennent à tout individu, uniquement parce qu'il fait partie de l'espèce humaine. L'étendue des droits que peut légitimement revendiquer une personne dépend de son aptitude à en faire bon usage. Le même code civil, le même régime politique ne conviennent pas également à une tribu sauvage et à une nation policée. Si le suffrage accordé à tous doit conduire un peuple à l'anarchie ou au despotisme, on ne peut pas dire qu'il est de droit naturel, car il n'y a pas de droit au suicide.

« Quand on va au fond de cette expression « droit de la nature », on trouve qu'elle n'a pas de sens. Comme le disait spirituellement Xavier de Maistre, irrité de cet appel incessant à la nature, qu'on trouve dans les écrits du XVIII^e siècle : « Nature ! quelle est cette femme ? » La matière est soumise à certaines lois fatales, et partout les mêmes, comme la gravitation. On peut les appeler les lois de la nature, mais

dans les institutions humaines, partout et toujours variables, on ne rencontre rien de semblable. Ce droit supérieur, idéal, que l'on invoque pour condamner les lois existantes et réclamer la réforme ou la suppression, devrait s'appeler le droit rationnel, c'est-à-dire le droit conforme à la raison. » (*Le socialisme contemporain*, 9^e édit.)

Quelques philosophes donnèrent à la loi de nature un autre sens ; pour eux elle signifie la volonté de Dieu. Les religions anciennes enseignèrent le respect des lois qui étaient une émanation de la divinité ; nous trouvons cette obligation dès la plus haute antiquité, de même que dans le christianisme et dans la philosophie moderne.

Milord Bolingbroke définissait, en ces termes, cette obligation, ce lien nécessaire entre les hommes : « La loi de la nature est la loi de tous ses sujets ; les constitutions des gouvernements particuliers sont relativement à cette loi, ce que les Réglements des Villes, ou les Coutumes particulières des Provinces, sont relativement au corps de l'Etat, dont elles sont dépendantes. Il résulte de là, que celui qui viole les lois de son pays, résiste à la volonté de Dieu, c'est-à-dire, à la loi de nature : Dieu n'a institué ni Monarchie, ni Aristocratie, ni Démocratie, ni Gouvernement mixte ; mais, quoique Dieu n'ait institué aucune forme particulière de gouvernement parmi les hommes, cependant *il exige notre obissance aux loix des Communautés*, auxquelles chacun de nous est attaché par la naissance, ou par un engagement subséquent et juste. » (*Lettres sur le patriotisme*.)

De même qu'en développant la morale, la religion avait inspiré les premières législations, de même elle en ordonna le respect, et constitua ainsi les bases fondamentales de la société. Les bienfaits de la religion sont donc considérables et ne sauraient être niés. Ajoutons que les progrès de la civilisation furent plus ou moins rapides, suivant que les *dogmes de la religion* furent plus ou moins élevés. « Pour

qu'une religion attache, dit Montesquieu, il faut qu'elle ait une morale pure. » Les différentes évolutions du principe religieux nous disent les évolutions de la civilisation et de l'état social ; car une morale pure anoblit l'intelligence en même temps que le cœur.

L'organisme social est, dès lors, en rapport direct avec le développement moral d'un peuple, avec le progrès de son évolution. M. J. Pioger, traitant la même question, donne les conclusions suivantes : « Qu'il s'agisse d'une simple association passagère déterminée par une condition de temps ou de lieu, de besoin ou d'aptitude, que ce soit un accord, une entente, un contrat ; que nous considérons une simple peuplade nomade, errant à la recherche de sa nourriture, avec ou sans ses troupeaux ; qu'il s'agisse d'une tribu vivant de la chasse ou de la guerre, de la pêche ou de la culture ; que nous envisagions une vraie nation avec ses cités et ses aménagements de toutes sortes du sol et des éléments, avec ses instruments de pêche, de chasse, de culture, d'industries de toutes sortes, d'organisations diverses de métiers de professions, de réglemens administratifs et politiques, toujours nous trouvons que l'union et la correspondance des individus est d'autant mieux assurée, d'autant plus solidement organisée, c'est-à-dire que *le corps social est d'autant plus nettement caractérisé, que l'évolution sociale est plus avancée*, absolument comme nous le voyons pour les organismes vivants. » (*Théorie organique de la vie sociale.*)

Or, l'évolution sociale, nous l'avons démontré, correspond exactement à l'évolution morale.

Dieu n'a créé ni monarchie, ni aristocratie, ni état démocratique, mais la religion a donné à l'homme le dogme de la fraternité qui convient à tous les gouvernements, et de l'égalité qui s'applique à tous les hommes, égalité devant la mort et devant les lois. Les Pharaons d'Égypte étaient

soumis aux lois, et jugés, après leur mort, comme les simples citoyens. Le Christianisme a développé ces dogmes ; et cette religion permettait à Massillon de dire au roi Louis XIV : « La liberté, sire, que les princes doivent à leurs peuples, c'est *la liberté des lois*. Vous êtes le maître de la vie et de la fortune de vos sujets ; mais vous ne pouvez en disposer que selon les lois. Vous ne connaissez que Dieu seul au-dessus de vous, il est vrai ; mais *les lois doivent avoir plus d'autorité que vous-même*. Vous ne commandez pas à des esclaves, vous commandez à une nation libre et belliqueuse, aussi jalouse de sa liberté que de sa fidélité. »

Nous ne pouvons donc que protester contre certaines théories qui tendent à faire croire que le despotisme émane de la religion. Les peuples païens de la Grèce et de Rome vivaient en républiques et adoraient la liberté autant que leurs dieux ; l'Égypte, et la plupart des autres peuples, ne connurent que la monarchie. Les passions humaines ont créé le despotisme et la religion l'a combattu par les dogmes de fraternité et d'égalité.

Cependant Anacharsis Clootz a écrit (*Bases const. du genre humain*) : « Les réformateurs indiens, chinois, égyptiens, hébreux et chrétiens se sont étrangement abusés en prêchant les prétendues lois de Dieu. Ils ont dit que nous étions égaux devant Dieu et que la fraternité universelle découlait de la paternité céleste. Cette erreur grave engendra le plus affreux despotisme sacerdotal et royal. Nos chaînes s'appesantirent sous la main d'une foule de pères en Dieu, qui furent sacrés et mitrés au nom du Père éternel.

« On ôta la souveraineté au genre humain pour en revêtir un prétendu souverain dans le ciel...

« Les différentes espèces d'aristocraties sont des émanations d'une divinité imaginaire. J'ai prouvé dans différents écrits que Dieu n'existe point. Les hommes qui admettent

cette chimère doivent se tromper non moins lourdement sur beaucoup d'autres objets, et ce défaut de jugement, cette maladie morale est déplorable.

« Cela donne la clef de toutes les duperies dont les charlatans affligent l'humanité ! Celui qui admet un Dieu raisonne mal. »

Est-il nécessaire de réfuter ces théories ?

Deux religions ont, plus que les autres, favorisé le développement de la morale, et partant, de la civilisation, le Bouddhisme et le Christianisme ; nous passons le Judaïsme, qui fut un admirable progrès, mais qui ne s'adressa qu'à un peuple.

M. de Rosny, dans une conférence à la Sorbonne (avril 1894) sur le Bouddhisme, concluait, après un rapide parrallèle avec le Christianisme, en disant que si on voulait contenir en quelques mots les préceptes des deux religions, on trouverait qu'elles disent l'une et l'autre : Cherchez et vous trouverez. — Aimez-vous les uns les autres.

Ce que les dogmes religieux du Bouddhisme et du Christianisme ont fait chez plusieurs nations, la philosophie, à défaut de la religion, essaya de le faire chez les Grecs et les Romains ; aux croyances grossières du Paganisme, les philosophes voulurent substituer insensiblement des croyances plus élevées, plus pures, et créer une religion dont la morale fut la base. Socrate, en mourant, laissait à ses disciples ses préceptes dont ils furent les apôtres : « Si la vie et la mort de Jésus-Christ, dit Voltaire, sont d'un Dieu, la vie et la mort de Socrate sont d'un saint. » C'est dans cette philosophie qu'il faut voir les causes du développement intellectuel du peuple grec et du peuple romain ; car cette philosophie avait précisément pour objet le développement du sens moral. Sans pouvoir changer une religion dont les dieux partageaient les défauts et les passions des hommes, les philosophes grecs avaient le pressentiment d'une autre

divinité qu'ils cherchaient à définir, en disant à leurs disciples :

Par-delà tous ces dieux que notre œil peut atteindre,
 Il est sous la nature, il est au fond des cieux,
 Quelque chose d'obscur et de mystérieux
 Que la nécessité, que la raison proclame,
 Et que voit seulement la foi, cet œil de l'âme !
 Contemporain des jours et de l'éternité !
 Grand comme l'infini, seul comme l'unité !
 Impossible à nommer ! à nos sens impalpable !
 Son premier attribut c'est d'être inconcevable !
 Dans les lieux, dans les temps, hier, demain, aujourd'hui,
 Descendons, remontons, nous arrivons à lui !
 Tout ce que vous voyez est sa toute-puissance !
 Tout ce que nous pensons est sa sublime essence !
 Force, amour, vérité, créateur de tout bien,
 C'est le dieu de vos dieux ! C'est le seul ! C'est le mien ! »

(LAMARTINE, *La mort de Socrate.*)

La philosophie fut un bienfait pour les sociétés anciennes ; aussi Bossuet dit-il (*Hist. univ.*) : « Ce que fit la philosophie, pour conserver l'état de la Grèce, n'est pas croyable. Plus ces peuples étaient libres, plus il était nécessaire d'y établir par de bonnes raisons *les règles des mœurs et celles de la société*. Pythagore, Thalès, Anaxagore, Socrate, Archytas, Platon, Xénophon, Aristote, et une infinité d'autres, remplirent la Grèce de ces beaux préceptes.

« L'idée de liberté, qu'une telle conduite inspirait, était admirable. Car la liberté que se figuraient les Grecs était une liberté soumise à la loi, c'est-à-dire à la raison même reconnue par tout le peuple. La loi était regardée comme la maîtresse : c'était elle qui établissait les magistrats, qui en réglait le pouvoir, et qui enfin châtiât leur mauvaise administration. »

Dans l'ancienne Égypte, l'influence de la loi était non moins grande qu'en Grèce. Suivant Bossuet : « Les rois

étaient obligés plus que tous les autres à vivre selon les lois. Ils en avaient de particulières qu'un roi avait digérées, et qui faisaient une partie des livres sacrés. Ce n'est pas qu'on disputât rien aux rois, ou que personne eût droit de les contraindre ; au contraire, on les respectait comme des dieux.

« Les Égyptiens, ajoute Bossuet, furent les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement. » Tous les facteurs de la civilisation se trouvèrent réunis chez ce peuple heureux dont la prospérité dura de si longs siècles. Morale, religion, gouvernement, famille, propriété, se développèrent parallèlement, se maintinrent sous l'influence des lois, et constituèrent cette admirable civilisation égyptienne dont les civilisations de la Grèce et de Rome furent le prolongement. Les philosophes et les législateurs grecs s'inspirèrent de ces lois qui jouaient chez le peuple égyptien un rôle que Bossuet résume ainsi : « Il y avait une occupation qui devait être commune : c'était l'étude des lois et de la sagesse. L'ignorance de la religion et de la police du pays n'était excusée en aucun état. Leurs lois étaient simples, pleines d'équité, et propres à unir entre eux les citoyens..... Parmi de si bonnes lois, ce qu'il y avait de meilleur, c'est que tout le monde était nourri dans l'esprit de les observer. »

N'est-elle pas admirable cette perpétuelle évolution de l'esprit humain ; n'est-elle pas faite pour captiver notre attention ; n'est-elle pas aussi la meilleure réponse aux théories du socialisme révolutionnaire ? Les principes de morale que nous avons trouvés chez les Égyptiens, et que nous verrons mieux encore dans leurs lois, inspirèrent leur civilisation. Les philosophes et les législateurs grecs, en puisant à cette source, devinrent, à leur tour, les précepteurs des philosophes et des écrivains de Rome. N'est-ce pas également en Égypte que Moïse avait trouvé les principes dont il fit, en les perfectionnant, les lois et la religion des Hébreux ?

Moïse est la première étape dans le progrès de l'humanité ;

Jésus-Christ en est la seconde ; la Révolution la troisième. Moïse s'assimile ce que la morale, les religions, les lois de cette première partie de l'antiquité renfermaient de moins imparfait ; il en fait une religion et une législation nouvelles qu'il anime d'un souffle supérieur ; enfin au polythéisme il substitue le monothéisme.

Le christianisme perfectionne cet ensemble renfermé dans l'Ancien Testament et proclame comme essentiels deux principes admirables, l'égalité et la charité.

Enfin, la Révolution crée, à son tour, une ère nouvelle, par la Déclaration des droits de l'homme qui devient le code des sociétés modernes, en résumant en trois mots : liberté, égalité, fraternité, toutes les évolutions antérieures.

On ne peut donc dire que la morale a une date précise dans l'histoire de l'humanité. Comme pour le langage, l'écriture, la famille, la civilisation, chaque peuple a dû suivre une série d'évolutions avant de trouver les vrais principes de la morale.

Tel peuple connaissait les bienfaits de la civilisation, pendant que tel autre vivait encore de la vie barbare.

Comment en serait-il autrement, puisque, de nos jours, vivent, sous des latitudes différentes, et quelques fois très proches, des nations civilisées et des peuples sauvages ?

L'ancienne Égypte nous démontre cette vérité. Bien avant les autres nations, bien avant la religion de Jésus-Christ, les Égyptiens avaient des principes de morale que leur « livre des morts » nous résume ainsi dans la *Confession négative* :

« Maîtres de la vérité, je vous apporte la vérité. Je n'ai fait perfidement de mal à aucun homme. — Je n'ai pas rendu malheureux mes proches. — Je n'ai pas fait de vilenies dans la demeure de la vérité. — Je n'ai pas eu d'accointance avec le mal. — Je n'ai pas fait le mal. — Je n'ai pas fait, comme chef d'hommes, jamais travailler au delà de la tâche. — Il n'y a pas eu par mon fait ni craintif, ni pauvre, ni souffrant,

ni malheureux. — Je n'ai point fait ce que détestent les dieux. — Je n'ai point fait maltraiter l'esclave par son maître. — Je n'ai point fait avoir faim. — Je n'ai point fait pleurer. — Je n'ai point tué. — Je n'ai point ordonné de tuer traîtreusement. — Je n'ai fait de mensonge à aucun homme. — Je n'ai point pillé les provisions des temples. — Je n'ai point diminué les substances consacrées aux dieux. — Je n'ai enlevé ni les pains ni les bandelettes des momies. — Je n'ai point forniqué, je n'ai point commis d'acte honteux avec un prêtre de mon district religieux. — Je n'ai ni surfait ni diminué les approvisionnements. — Je n'ai point exercé de pression sur le poids de la balance. — Je n'ai pas éloigné le lait de la bouche du nourrisson. — Je n'ai pas fait main basse sur les bestiaux dans leur pâturage. — Je n'ai pas pris au filet les oiseaux des dieux. — Je n'ai point repoussé l'eau à l'époque de la crue. — Je n'ai pas détourné le cours d'un canal. — Je n'ai pas éteint la flamme à son heure. — Je n'ai pas fraudé les dieux de leurs offrandes de choix. Je suis pur. . . »

Peu de peuples, il faut l'ajouter, ont su atteindre, dans l'antiquité, le niveau intellectuel et moral des anciens Égyptiens.

Le principe qui a dominé le plus longtemps, est la loi du plus fort (1).

(1) « Les lois criminelles n'ont pas été perfectionnées tout d'un coup. Dans les lieux mêmes où l'on a le plus cherché la liberté, on ne l'a pas toujours trouvée. Aristote nous dit qu'à Cumes les parents de l'accusateur pouvaient être témoins. Sous les rois de Rome, la loi était si imparfaite, que Servius Tullius prononça la sentence contre les enfants d'Ancus Martius, accusé d'avoir assassiné le roi son beau-père. Sous les premiers rois des Francs, Clotaire fit une loi pour qu'un accusé ne pût être condamné sans être ouï ; ce qui prouve une pratique contraire dans quelque cas particulier, ou chez quelque peuple barbare. Ce fut Charondas qui introduisit les jugements contre les faux témoignages. Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée la liberté ne l'est pas non plus.

Les connaissances que l'on a acquises dans quelque pays, et que

Le meurtre, le vol, la violence sous toutes ses formes n'ont, pendant bien des siècles, entraîné aucune idée de déshonneur.

Aujourd'hui même, chez les peuples dont la civilisation a subi un temps d'arrêt, la plupart des préceptes du « livre des morts » sont inconnus.

Inconnus aussi les principes fondamentaux de la religion de Zoroastre : l'horreur du mensonge, l'amour du travail. « Le respect que l'on doit à la vérité est de droit naturel ; et conséquemment tout mensonge, quelque léger qu'il soit, est toujours un mal. *Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'est de dire la vérité. Selon l'empereur Marc Antonin, l'homme de bien dit toujours vrai : ce Prince ne craignoit pas même d'assurer que l'on ne pouvoit mentir sans commettre une impiété. Le mensonge étoit mis par les Perses au rang des plus grands crimes.* Celui donc qui entreprend de tirer le mensonge même indifférent de l'ignominie où les anciens l'on condamné, n'a pas bien lu dans le code sacré de la nature ; *il a besoin que Jupiter, par une bonne interprétation, vienne rectifier les faux jugements.* » (DE LEGGE, *Examen de Bélisaire.*)

Les progrès de la morale ont dû être lents, comme tous les progrès de l'humanité ; nous en trouvons la preuve dans les modes de répression. Les crimes sont punis parce qu'ils causent un dommage ; le criminel doit réparer ce dommage. La loi criminelle est réduite à un tarif.

Ce principe se fait jour dans la loi des Douze Tables. Nous

l'on acquerra dans d'autres, sur les règles les plus sûres que l'on puisse tenir dans les jugements criminels, intéressent le genre humain plus qu'aucune chose qu'il y ait au monde.

Ce n'est que sur la pratique de ces connaissances que la liberté peut être fondée : et dans un état qui aurait là-dessus les meilleures lois possibles, un homme à qui on ferait son procès, et qui devrait être pendu le lendemain, serait plus libre qu'un pacha ne l'est en *Turquie.* » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois.*)

le voyons servir de base à la loi pénale des Barbares ; nous en trouvons des traces dans le droit coutumier.

Les progrès de la loi religieuse et des principes de morale sont non seulement lents, mais relatifs. Certains n'admettent pas que les principes de morale soient absolus. Nous admettons que vérité en deçà paraisse erreur au delà ; qu'en fait, tel peuple approuve ce que tel autre condamne ; que le mensonge soit admis par telle peuplade et réprouvé par telle autre ; mais, en théorie, une seule morale doit exister, comme une seule vérité, et le progrès doit tendre précisément à unifier les dogmes de la morale, au lieu de les laisser arbitraires et relatifs. Le vol, le meurtre, l'adultère, le mensonge doivent finalement disparaître, en théorie au moins, quoique existant en fait.

Et l'influence théorique, c'est-à-dire le principe moral consacré par les lois et admis par l'opinion, doit exercer une action salutaire sur les peuples et tendre à la mise en pratique par le plus grand nombre.

On peut dire toutefois que la morale d'une nation est en rapport constant avec sa civilisation.

Dans un remarquable discours prononcé à la Chambre des députés le 19 février 1834, M. Jules Roche s'exprimait ainsi : « Vous considérez encore que la société est responsable des maux et des souffrances individuelles que vous signalez. Rien n'est plus inexact. L'histoire de l'humanité tout entière condamne votre proposition.

« De plus en plus, à mesure que l'organisation sociale s'est perfectionnée, elle a diminué l'état anarchique primitif. Le mal individuel a diminué *par le progrès de la morale*, sous l'influence des penseurs, des poètes, qui ont développé dans le monde l'idée de bienveillance, cette idée que dans la société antique on appelait : *caritas generis humani* ; que la société chrétienne a appelée la charité, et que la société moderne appelle l'athéisme ou solidarité sociale.

« Je le répète, le mal est en nous, mais le remède y est également : il est dans notre culture intellectuelle, dans notre développement moral, dans le perfectionnement de notre conscience, dans le sentiment de plus en plus développé de notre solidarité entre les fils de la même patrie. »

Toutes les nations modernes civilisées ont les mêmes dogmes de morale. De même, dans l'antiquité, la morale suivit les progrès de l'esprit humain chez chaque peuple.

Dans les livres sacrés des *Vedas*, on trouve des erreurs et des vérités qui dénotent une civilisation incomplète. En remontant à ces lois, dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps, et qui sont bien plus anciennes que celles de Moïse, on est parfois surpris d'y trouver la pensée, l'esprit, qui ont inspiré les lois romaines.

Quelques extraits du code des Hindous, ou *code des Gentoux*, nous montreront quelles pouvaient être, à cette époque lointaine, les lois morales.

D'abord le portrait du magistrat :

« La Providence a créé le magistrat pour la garde du peuple..... Que le magistrat fasse de bonnes œuvres ; qu'il parle au peuple en termes tendres et affectueux, afin qu'il soit heureux et reconnaissant sous son administration ; qu'il soit si formidable que ses ennemis n'osent jamais paraître en sa présence ; qu'il ait de l'indulgence et de la commisération, et qu'il partage les afflictions et les maux de son peuple !..... Le magistrat dominera sa concupiscence, sa colère, son avarice, son ivrognerie et son orgueil. Comment celui qui ne pourrait pas soumettre ses passions, serait-il en état de nourrir et de protéger son peuple ?

« Le magistrat donnera des biens et de l'argent à l'homme bon ; il parlera amicalement aux enfants, aux vieillards, aux hommes dans le besoin..... Tous ceux qui chercheront un asile auprès de lui, il les consolera, il leur accordera sa protection. »

Le même code ajoute :

« Le magistrat administrera la justice suivant les règlements rapportés dans cette compilation. S'il lui survient une affaire dont elle ne parle pas, il considérera l'esprit général de ce code, et il jugera et condamnera d'après cet esprit.

« Le châtiment est le magistrat ; le châtiment inspire la terreur ; le châtiment est le gardien de ceux qui dorment ; le châtiment est le défenseur contre les calamités ; le châtiment au visage noir et à l'œil rouge épouvante le coupable. » (H. BROCHON, *Le Code des Gentoux.*)

Voici quelques-uns des principes qui dominent dans les livres des *Vedas* : « Toute fraude, même légère, est sévèrement punie ; de fortes amendes sont prononcées contre le marchand qui pèse infidèlement les denrées qu'il vend ou qui trompe l'acheteur sur leur qualité ; contre ceux qui répandent de fausses nouvelles ; contre le blanchisseur qui porte les habits ou le linge à lui confiés ; contre ceux qui exercent illégalement la médecine.

« C'est un vol lorsqu'un homme prend quelque chose sans la connaissance de celui à qui elle appartient, et qu'il dit ensuite : Je n'ai pas pris cette chose.

« Le magistrat qui poursuit avec soin les voleurs, étend sa réputation et assure la tranquillité du royaume.

« Un homme qui n'a point de revenus et qui fait beaucoup de dépense, sera soupçonné de vol. » — Et cette autre loi encore qui manque à notre législation : — « Si un homme qui a trouvé une chose perdue néglige d'en informer le magistrat, il sera puni comme un voleur. »

« Quand un homme est voleur ou chassé de sa propre caste, il n'est pas bien de l'appeler voleur ou proscrit ; si quelqu'un lui en donne les noms, le magistrat le condamnera à la moitié de l'amende imposée au voleur ou au proscrit. »

La loi suivante se conforme, en matière d'injures, à la maxime : *Non mutua compensatione tolluntur* : — « Si deux personnes se disent mutuellement des injures, ou qu'elles profèrent l'une contre l'autre des accusations fausses, le magistrat les condamnera toutes deux à des amendes égales.

« Si un homme prive un autre de la vie, le magistrat privera aussi le coupable de la vie.

« Si un homme commet un adultère avec une femme d'une caste inférieure, la femme ne sera sujette pour cela à aucun châtement, mais elle accomplira une pénitence.

« Si un homme d'une classe inférieure commet un adultère avec une femme d'une caste supérieure, le magistrat fera brûler la femme à petit feu.

« Si une femme va de son propre mouvement trouver un homme et l'excite à avoir avec elle un commerce criminel, le magistrat fera couper les oreilles, les lèvres et le nez de cette femme, et il ordonnera qu'on la mette sur un âne, puis qu'on la noie et qu'on la fasse manger aux chiens.

Le viol est puni de la peine *sui generis* de la castration ; dans le cas où la victime est d'une caste supérieure, c'est la peine de mort.

Enfin, le jeu est considéré comme un délit :

« Si un homme, dit la loi, joue une somme stipulée, le gagnant ne pourra pas se faire payer de cette somme, mais le magistrat condamnera les deux parties à l'amende.

« Si un homme se rend coupable de fraude ou de tromperie au jeu, le magistrat lui fera couper deux doigts. »

Les livres des *Vedas* prévoient tout, même le cas où un médecin ne donne pas les remèdes convenables :

« Il y a *vol*, lorsqu'un médecin, ne donnant pas à la personne malade la médecine convenable à sa maladie, lui administre des remèdes hors de saison, de manière que la maladie devient plus grave ; qu'il dit ensuite : Cet homme

est attaqué d'une maladie très difficile à guérir ; et que, malgré cela, il se fait payer de sa médecine. »

Et plus loin : « Quand un homme qui n'est pas versé dans la médecine, ou si, versé dans sa profession, il ne donne pas à un malade le remède convenable à sa maladie, *il sera condamné à l'amende.* »

Les Chinois font mieux encore : bien portants, ils paient les médecins ; malades, point de paiement.

A côté des préceptes les plus sages, se trouvent des erreurs qui indiquent le degré de civilisation des Hindous.

A une époque plus lointaine encore, puisqu'elle remonte à la plus haute antiquité, chez les Égyptiens, les lois pénales témoignent d'un état social déjà perfectionné.

Diodore de Sicile résume ainsi le Code pénal égyptien :

« Le parjure était puni de mort, comme étant la réunion des deux plus grands crimes qu'on puisse commettre, l'un contre les dieux, l'autre contre les hommes.

« Celui qui voyait sur son chemin un homme aux prises avec un assassin, ou subissant quelque violence, et ne le secourait pas lorsqu'il le pouvait, était condamné à mort. S'il était réellement dans l'impossibilité de porter du secours, il devait dénoncer les brigands et les traduire devant les tribunaux ; s'il ne le faisait pas, il était condamné à recevoir un nombre déterminé de coups de verge, et à la privation de toute nourriture pendant trois jours.

« Ceux qui faisaient des accusations mensongères subissaient, lorsqu'ils étaient découverts, la peine infligée au calomniateur.

« Il était ordonné à tout Égyptien de déposer chez les magistrats un écrit indiquant ses moyens de subsistance ; celui qui faisait une déclaration fausse ou qui gagnait sa vie par des moyens illicites, était condamné à mort.

« Celui qui avait tué volontairement soit un homme libre, soit un *esclave*, était puni de mort ; car les lois voulaient

frapper, non d'après les différences de fortune, mais d'après l'intention du malfaiteur; en même temps, par les ménagements dont on usait envers les esclaves, on les engageait à ne jamais offenser un homme libre.

« Les parents qui avaient tué leurs enfants ne subissaient point la peine capitale, mais ils devaient, pendant trois jours et trois nuits, demeurer auprès du cadavre et le tenir embrassé, sous la surveillance d'une garde publique. Car il ne paraissait pas juste d'ôter la vie à ceux qui l'avaient donnée aux enfants; et on croyait leur causer, par ce châtement, assez de chagrin et de repentir pour les détourner de semblables crimes. Quant aux enfants qui avaient tué leurs parents, on leur infligeait un châtement tout particulier: on faisait, avec des joncs aigus, des incisions aux mains des coupables, et on les brûlait vifs sur des épines. Car le parricide était regardé comme le plus grand crime qui puisse se commettre parmi les hommes.

« Une femme enceinte, condamnée à mort, ne subissait sa peine qu'après être accouchée; car en punissant une femme grosse pour un crime qui lui était propre, il était absolument illégal de faire périr un enfant qui appartient également au père et à la mère; et les juges qui feraient mourir un innocent seraient aussi coupables que s'ils avaient acquitté un meurtrier.

« Parmi les lois qui concernent les soldats, il y en avait une qui infligeait, non pas la mort, mais l'infamie à celui qui avait déserté les rangs ou qui n'avait point exécuté l'ordre de ses chefs. Si, plus tard, il effaçait sa honte par des actions de bravoure, il était relabli dans son poste.

« Les lois concernant les femmes étaient très sévères. Celui qui était convaincu d'avoir violé une femme libre était mutilé; car on considérait que ce crime comprenait en lui-même trois maux très grands: l'insulte, la corruption des mœurs et la confusion des enfants. Pour l'adultère commis

lence, l'homme était condamné à recevoir mille coups de bâton, et la femme à avoir le nez coupé, le législateur voulait qu'elle fût privée de ses attraits, qu'elle n'aurait plus que pour la séduction. »

Heureusement, chez ce peuple si sage, et dont la civilisation fut si avancée, nous trouvons quelques coutumes en harmonie avec les vrais principes de morale. Une coutume se trouve dans l'organisation du vol, organisation qui existe encore aujourd'hui chez les Arabes d'Algérie et de Tunisie.

D'après Diodore de Sicile : « Il existait chez les Égyptiens une coutume très singulière concernant les voleurs. Elle ordonnait que ceux qui voulaient se livrer à cette industrie se fissent inscrire chez le chef des voleurs et qu'ils lui rapportassent régulièrement les objets qu'ils avaient dérobés. Les personnes au préjudice desquelles le vol avait été commis devaient à leur tour faire inscrire chez ce chef chacun des objets volés, avec l'indication du lieu, du jour et de l'heure où les objets avaient été soustraits. De cette façon on retrouvait bientôt toutes les choses volées, à la condition de payer la valeur de leur valeur pour les reprendre. »

En Algérie et en Tunisie, cette coutume s'est maintenue sous le nom de *Bechera* ; les voleurs opèrent comme à l'époque des Pharaons. Leur organisation est complète : disciplines fixes, correspondance entre eux, solidarité.

La bande se divise en trois classes : les *Baïouaas*, espions qui recueillent les renseignements nécessaires aux *Khians*, chefs d'action qui opèrent. Les *Masrefs*, ou recéleurs, qui conduisent la *Bechera* au moyen de *Bochers* qui servent d'intermédiaires entre les voleurs et les volés, colons, ou arabes. Dans la *Bechera* la plus grande probité doit régner des deux côtés : le volé ne doit pas trahir l'intermédiaire ; le voleur, s'il ne peut restituer l'objet, par suite d'une circonstance imprévue, rend la somme reçue.

La Bechera est une véritable institution sociale chez le peuple arabe, comme autrefois sur les bords du Nil.

Les livres des *Vedas* nous révèlent également quelques erreurs de morale qui dénotent une civilisation imparfaite. Certain vol, notamment, y est organisé de la manière suivante : le vol à main armée, le pillage (le vol contre les particuliers étant sévèrement puni) : « Si quelques voleurs, par l'ordre ou avec l'aide du magistrat, ont commis des déprédations *dans une autre province*, et en ont rapporté du butin, le magistrat recevra un sixième du tout ; s'ils ont agi sans l'ordre ou sans l'aide du magistrat, ils donneront au magistrat un dixième pour sa part, et leur chef aura quatre parts du reste ; celui d'entre eux qui est habile au pillage en aura trois ; celui qui est très fort et très robuste en aura deux, et les autres en recevront chacun une. Quand quelqu'un de la troupe des voleurs est pris, s'il est relâché, en payant une certaine somme d'argent, tous les autres voleurs contribueront à cette somme par égales parts. » (H. BROCHON, *Le Code des Gentoux.*)

M. J. Kovalewski nous fournit de précieux renseignements sur les anomalies, que nous signalons : vol au delà, non en deçà : « Le devoir a toujours été imposé dans l'intérêt de la sociabilité et du bien-être intérieur des communautés qui en jouissent. Car pour le vol, de même que pour le meurtre, on établit une différence : on distingue celui commis au sein de la communauté et celui exercé vis-à-vis des gens du dehors. Louable toutes les fois qu'il porte sur des étrangers, il devient criminel quand quelque membre du groupe fraternel en est la victime. Alors on traite le coupable comme on traiterait un parricide. On ne le tue pas, mais on le force à quitter la communauté dont il vient d'enfreindre la paix et le repos. Pour le pousser à l'exil, on démolit sa demeure et on confisque ses biens.

« On trouvera la preuve de ce que j'avance et dans les

ies des Kalmouks, et dans celles des Kerghises ; ces vols, d'après Pallas et Atkinson, n'infligent de punition qu'aux voleurs qui exercent leur métier *au sein même de* u.

Car admet la même distinction en parlant des anciens Germains. « Les vols commis en dehors des limites de chaque tribu, lisons-nous dans le sixième livre de ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, n'emportent aucune punition. » L'origine de ces différences est facile à saisir : celui qui vole un parent, un membre de son groupe, s'attaque à la paix intérieure qui en forme le ciment. Il n'en est pas ainsi quand le vol s'exerce sur des personnes étrangères à la « gens ». La coutume ne s'oppose point à de tels actes et les encourage même quelquefois. » (*Les origines du droit, Revue int. de sociologie*, n° 2.)

Comme nous avons vu les effets de l'évolution de la morale sur le droit pénal ; nous devons ajouter que les mêmes causes produisent les mêmes effets en ce qui concerne les lois civiles. Au début de l'humanité, les premières notions de morale, inspirées par la conscience, donnèrent naissance à l'*obligation morale* ; puis vinrent les *obligations naturelles* ; enfin les *obligations civiles*. « Les règles de la conscience, dit M. Massol, ne sont pas les mêmes que les règles admises par la législation de divers peuples. La morale est plus sévère, plus délicate que le droit positif ; son domaine est beaucoup plus étendu d'où il résulte que ce qui ne constitue pas une obligation d'après le droit positif, l'est d'après la morale. En un mot, l'obligation morale tient surtout du for intérieur, et l'obligation naturelle du for extérieur. » (*Des obligations naturelles*.)

Comme même que l'obligation morale, qui réside dans la conscience, conduit à l'obligation naturelle, de même celle-ci conduit à la loi civile. Ainsi le pupille, qui emprunte sans l'au-

torisation du tuteur, contracte une obligation morale, la reconnaissance envers celui qui l'a obligé; en outre une obligation naturelle (Code civil, art. 1235). Enfin, devenant plus riche, une action est accordée contre lui par une constitution d'Antonin le Pieux. (L. 5, *Dig. de auct. et cons. tut.*)

M. Machelard (*Des obligations naturelles en droit romain*) montre, en ces termes, l'influence de la civilisation sur les obligations naturelles : « Cette théorie, dit-il, avait, dans cette ancienne législation, bien plus d'importance qu'elle n'en présente de nos jours. Les progrès de la civilisation, le changement des institutions ont fait disparaître bien des hypothèses pour lesquelles les jurisconsultes de Rome admettaient une obligation naturelle. Aussi la valeur de l'obligation naturelle est-elle descendue d'une manière générale dans notre droit au niveau de ce quelle était quelquefois en droit romain, quand elle était réduite à ses moindres effets. Notre législateur a laissé tout à faire à la doctrine, en omettant de s'expliquer sur les cas d'obligation naturelle. »

La morale et la religion, en établissant un lien entre les hommes qu'elles conduisaient lentement vers la civilisation, en formant une société primitive, créèrent donc le Droit, que développèrent les autres éléments du progrès. Aussi peut-on dire avec M. Louis Arnaut que « le Droit est la première en date, comme la plus importante des sciences humaines qui ont pour objet l'homme vivant en société. »

« L'état de civilisation suppose, ajoute cet écrivain, que l'homme tire partie de la terre par des troupeaux ou par l'agriculture; et cela seul présuppose une certaine justice, la distinction du tien et du mien, c'est-à-dire le Droit. » (*Économie politique*, 2^e éd.)

L'influence des lois doit être considérable dans tout état civilisé; toutes les nations de l'antiquité entourèrent les lois d'un grand respect, comprenant les bienfaits qu'elles en

tiraient. Mais c'est surtout dans les états démocratiques que ce respect se manifestait, qu'il doit se manifester encore aujourd'hui; car, suivant Montesquieu, « il n'y a rien de si puissant qu'une république où l'on observe les lois, non pas par crainte, non pas par raison, mais par passion, comme furent Rome et Lacédémone. » (*Grand. et déc. des Romains.*)

Socialistes, qui prêchez l'inobservance des lois, même de celles qui touchent de plus près au salut de la patrie, méditez ces paroles, puisque vous avez la prétention d'être républicains; et n'oubliez pas que si leur respect est indispensable dans une république, il s'impose même dans une monarchie; car, sans elles, il n'y a point de société. Vous les méprisez, et les plus puissants monarques en ont connu la puissance; « Ce n'est pas, en effet, le souverain, disait Massillon à Louis XIV, c'est la loi qui doit régner sur les peuples; vous n'en êtes que le ministre et le premier dépositaire. »

On ne peut assurément prétendre que les lois sont parfaites; elles émanent de l'homme et sont, partant, perfectibles; mais elles doivent être observées tant qu'elles existent; et la première loi à enseigner doit être, comme chez les Égyptiens, de respecter les lois. Elles sont, dans la civilisation, la plus belle émanation de l'âme humaine; elles deviennent, à leur tour, l'âme de la société; et, de même que le corps, privé de la lumière interne, qui éclaire et qui inspire ses actes, n'obéit plus qu'à l'instinct, de même la société, privée de lois, doit s'affaiblir tout à coup et bientôt cesser d'exister.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner des conclusions à cette étude sommaire, que de reproduire les paroles d'un éminent magistrat, savant jurisconsulte:

« De toutes les sciences morales, la science du droit est à la fois la plus élevée et la plus pratique. Elle touche à tous les intérêts de l'homme, ou plutôt elle n'est que la

science de l'homme lui-même considéré dans ses rapports sociaux. De ces rapports naît un ensemble d'obligations et de droits réciproques et corrélatifs; la jurisprudence les reconnaît et les consacre, de sorte que, dans son acceptation la plus large, cette science pourrait être définie : *la morale extérieurement sanctionnée. Les lois ne sont autre chose que les règles de cette morale.* Ces règles sont supérieures à l'homme et lui commandent; il ne saurait les créer, mais, dans un intérêt général, il proclame leur existence et leur force obligatoire. C'est donc par une connaissance approfondie de sa propre nature que l'homme, à l'aide du sens intime, arrive à discerner le juste de l'injuste. Mais ses observations sont-elles toujours fidèles? Ces règles de conduite reconnues et promulguées par l'homme sont-elles toujours l'expression rigoureuse du bien moral? N'est-il pas des lois injustes comme il est des pervers? La philosophie, c'est-à-dire la raison s'appliquant à l'étude de l'homme et de ses rapports sociaux, ne saurait se proposer une mission plus noble que de résoudre cette question; car ici rien n'est indifférent. Les moindres écarts en législation, les moindres défaillances se traduisent pour l'humanité en d'incalculables malheurs.

« Les jurisconsultes romains eux-mêmes, quoiqu'ils se fussent, en général, peu préoccupés des questions théoriques, avaient cependant compris, — et leur célèbre définition de la jurisprudence suffirait pour le prouver, l'indispensable nécessité de donner des prolégomènes philosophiques à la science du droit. Cette philosophie du droit a son histoire, comme le droit et la philosophie ont la leur, et *cette histoire n'est autre que celle des idées morales. Elle suit la marche et le développement des sociétés!* » (H. Loubers; Domat.)

Malgré tout l'intérêt qu'offre l'étude de l'évolution de la religion et de la morale, nous ne pouvons lui donner plus de développement. Il suffit d'avoir établi l'influence de cette

évolution qui est régie par les principes que nous avons déjà étudiés.

Il nous reste à examiner la loi de l'évolution en ce qui concerne la propriété, l'état social, la patrie.

Nous achèverons ainsi de démontrer que rien n'échappe aux conséquences d'une loi que les socialistes s'efforcent de méconnaître pour nous ramener à la *barbarie*, en luttant contre le progrès dont ils effacent les traces dans le passé, dont ils combattent l'essor dans l'avenir.

Telle est également la conclusion d'un économiste distingué, M. Yves Guyot, qui définit en ces termes les tendances rétrogrades du socialisme : « Sais-tu ce que tu fais en voulant mêler l'organisation sociale, née de la Révolution française, à un tas de survivances qui nous viennent des civilisations primitives ? Par l'union de ton collectivisme, de ton socialisme avec la *Déclaration des droits de l'homme*, tu essayes de procréer un contemporain de nos aïeux de l'âge de la pierre brute. L'œuvre que, dans ton inconscience, tu cherches à accomplir, c'est de ramener notre civilisation à une forme ancestrale. Tu fais de l'atavisme social..... Toi qui prétends marcher en avant, tu marches en arrière. Ton idéal social, tu le crois devant toi, il est derrière. Pauvre Janus, aveugle par devant, tu ne regardes que l'horizon du passé. Où tu veux aller, à grands efforts, à travers les périls et les cataclysmes, c'est vers des civilisations caduques et barbares. Loin que tu essayes de te développer, toi et les tiens, en participant à l'évolution humaine que nous révèlent tous les progrès accomplis, le but que tes amis et toi poursuivent, c'est la *Régression sociale*. » (*Tyrannie socialiste*.)

Les socialistes prétendent suivre, dans leurs conceptions préhistoriques, la loi de l'évolution. Quelles bases donnent-ils donc à cette loi ? Oublient-ils que les facteurs de la civilisation et du progrès social sont la religion, la philosophie,

les lois ? Un des leurs cependant a reconnu cette vérité. Benoît Malon, qui écrivait, en 1892 : « Pour que le charriot, lourdement trainé par les événements, qui porte l'arche sainte du bonheur universel, soit toujours tiré vers les Chanaans des civilisations plus humaines et plus hautes, il y faut la projection lumineuse des pensées puissantes qui éclairent la route et fouillent l'avenir, et les constantes poussées des dévouements individuels et collectifs qu'impulse le concept idéaliste du sacrifice de soi, pour le bien commun.

« D'où nous concluons à notre tour que l'évolution n'est pas aussi simpliste que le veulent les marxistes, et que *ses facteurs sont non seulement économiques, mais encore religieux, philosophiques, politiques, sentimentaux, esthétiques...* que toutes ces forces propulsives agissent les unes sur les autres, se heurtent ou se combinent, se croisent ou se parallélisent, pour déterminer la nature et le mouvement des civilisations. »

Ce langage n'est-il pas la consécration des théories que nous avons émises et dont nous continuerons la démonstration, en opposant aux tendances rétrogrades d'un certain socialisme ce que nous considérons comme la formule du progrès : le droit substitué à la force, l'équité à l'arbitraire, les lois à la tyrannie, l'ordre social à l'anarchie, la loi morale à la loi de la nature.

C'est sur ces bases que l'humanité a péniblement et lentement édifié un état social que nous pouvons modifier, mais non détruire. Les progrès du passé préparent ceux de l'avenir, et, seuls, nous permettent d'aspirer à un idéal de justice et de vérité, en continuant l'œuvre des moralistes et des législateurs dont « l'effort constant, dit M. de Laveleye, a été de remplacer le règne de la force par le règne de la justice. Comme le dit Bacon : *In societate aut vis aut lex viget*. Le but est de soumettre de plus en plus les actes des hommes à l'empire de la loi, et d'une loi de plus en plus

conforme à l'équité. Les sociétés ont été longtemps et sont encore, pour une large part, comme un reflet de la nature. Les violations de la justice y sont nombreuses, mais veut on les faire disparaître, il faut s'éloigner de l'ordre de la nature et non le rétablir.

« C'est pour ce motif que le christianisme, qui est une aspiration ardente vers la justice, est conforme à la vraie science. » (*Socialisme contemporain ; l'État et l'individu.*)

CHAPITRE V

La propriété.

« Faut-il anéantir *le tien et le mie*
et retourner vivre dans les forêts avec
les ours! »

(J.-J. ROUSSEAU.)

En même temps que se formaient les notions de famille que naissait l'équité, que se développait la morale, se faisait jour le principe de propriété, qui devait faciliter la constitution d'un état social.

Au début de l'humanité, et pendant de longs siècles, il ne pouvait être question de société proprement dite. En effet la propriété individuelle ne pouvait se rencontrer chez des êtres dont la vie matérielle excluait ce principe, en ne reconnaissant que le communisme absolu.

De même encore aujourd'hui, nous voyons le communisme chez un grand nombre de peuples : chez les Esquimaux, les Hottentots, les Peaux-Rouges ; en Nouvelle Zélande, en Afrique. Chez certains sauvages, tout est en commun ; aucune notion de propriété n'existe.

La loi de l'évolution, qui s'est produite, sous toutes ses formes, dans les autres pays, est chose inconnue pour ces peuples. Leur existence matérielle est restée à peu près ce qu'elle était au début de l'humanité : la chasse, la pêche, des pâturages en commun. « Un champ propre au pâturage dit Bouchaud (*Essais sur les lois*), était regardé comme appartenant à une horde ou tribu, tant qu'elle en était en possession ; il en était de même de l'air qu'ils respiraient et de l'eau dont ils buvaient. Mais du moment où ils allaient s'établir ailleurs, il ne subsistait plus aucun rapport entr

eux et le champ qu'ils abandonnaient. Ce champ était ouvert aux nouveaux venus, qui avaient le droit de s'en emparer, comme s'il n'eût pas été anciennement occupé. Nous concluons de là, que tant que les hommes menèrent la vie de pasteurs, il n'y eut point entre eux et les fonds de terre, de rapport formé d'une manière assez distincte, pour que ce rapport obtînt le nom de propriété.

« L'agriculture, qui fait le troisième âge de la vie sociale, produisit le rapport de propriété des fonds de terre. Un homme qui s'est donné bien des peines pour préparer un champ à être labouré, et qui a amélioré ce champ par une culture où il a employé les secours de l'art, se forme dans son imagination l'idée d'un rapport intime avec ce champ. »

Le peuple arabe fournit un exemple de cette existence primitive et des conséquences qui découlent du communisme. Nous avons vu qu'une loi sociale et religieuse avait transformé rapidement ce peuple et l'avait conduit au sommet de la civilisation ; nous savons qu'en reprenant son existence primitive, il avait reculé de plusieurs siècles.

Aujourd'hui, peuple pasteur et nomade, il est revenu, en partie, au communisme et à son état social primitif. (Voyez IV^e partie, *Collectivisme*.)

Bien peu nombreux sont les peuples qui ont remonté le courant du progrès, au lieu de se laisser conduire par lui.

Pendant que nos socialistes rêvent le rétablissement du collectivisme, contrefaçon du communisme, la France cherche à le détruire chez le peuple arabe d'Algérie. Mais les transformations sociales doivent commencer par les mœurs ; viennent ensuite les lois ; telles mœurs, telles lois, condition nécessaire à toute progression économique ou sociale. Nos mœurs pourraient-elles se plier à une nouvelle organisation ? Celles des Arabes peuvent-elles admettre *ipso facto*, sans préparation, sans transition, la propriété individuelle ?

« L'introduction dans le monde arabe, dit M. J. Ferry

(rapport au Sénat), de la propriété individuelle, ce véhicule de la civilisation française, devait avoir promptement raison du collectivisme oriental, libérer l'homme et le sol, briser la famille et la tribu. Cette généreuse tentative a eu un échec éclatant qui mérite d'être médité. La loi française a bien pu pour un temps arracher à l'indivision familiale des parcelles de la terre arabe, les mœurs collectivistes les ont ressaisies à la génération suivante, comme la mer efface le sillage des grands navires qu'elle a portés. »

D'autre part, peut-on transformer, en France, la propriété individuelle en propriété collective; socialiser, ou nationaliser la propriété foncière? Est-ce chose possible, réalisable?

« En Algérie, comme à peu près partout, dit M. Franck-Chauveau, la propriété n'est point uniforme. Elle se rattache aux traditions, aux mœurs, à l'esprit des populations... Il ne s'agit pas de savoir si, en principe, la propriété individuelle vaut mieux que la propriété collective; il s'agit de savoir s'il est prudent, et s'il est sage de défaire brusquement et sans transition l'œuvre des siècles, et, par une sorte de coup de baguette législatif, de changer un état social dont l'origine se perd dans la nuit des temps. » (Rapport au Sénat sur la propriété foncière en Algérie.)

Le communisme primitif dut lui aussi subir une évolution. La propriété par famille se substitua à la propriété par tribu. En Abyssinie, chaque famille possède son domaine qui reste indivis entre ses membres; les filles ne doivent pas généralement en hériter; elles n'en sont investies qu'à défaut d'héritiers mâles jusqu'au sixième degré. « C'était une loi analogue, disait M. G. Le Bon, qui régissait la terre salique, chez les Francs, cette terre étant un domaine familial. Chez les Hébreux, les terres étaient partagées entre les familles; mais comme les fortunes devenaient fatalement inégales, on procédait tous les cinquante ans à un nouveau partage. C'est ce qu'on appelait l'année du jubilé. Cette répartition pério-

dique égale de toutes les terres entre toutes les familles était un reste évident du communisme primitif.

« Ce n'est qu'après avoir passé par ces deux formes du communisme par tribu et du communisme par famille que la propriété en arriva à être individuelle. Même alors, elle n'eut pas ce caractère absolu que nous constatons aujourd'hui, et qui fait d'un homme le maître souverain de son domaine, non seulement pendant sa vie, mais jusqu'après sa mort, puisqu'il peut, et presque sans aucune entrave, le léguer à qui bon lui semble. Cette idée de propriété individuelle qui, de nos jours, apparaît comme indestructible et presque sacrée, n'a germé que très tard dans le cerveau des hommes..... » (*Les premières civilisations.*)

Le communisme par tribu fait généralement, au début de l'époque historique, place au communisme par famille ; nous trouvons ce dernier régime dans toute l'antiquité et encore au moyen âge ; nous le voyons dans toute sa force à Rome, de même que nous en retrouvons la trace dans la féodalité ; les détenteurs de fiefs ne possèdent qu'au nom du chef de la nation ; ils sont, en quelque sorte, des usufruitiers.

En Russie existe encore aujourd'hui une communauté agraire, sorte de communalisation du sol, que l'acte d'émancipation de 1861 a cherché à transformer en propriété individuelle. Comme chez le peuple arabe d'Algérie, le progrès a devancé les mœurs et a produit de médiocres résultats.

Le progrès ne peut consister à modifier brusquement les mœurs politiques et les coutumes sociales d'un peuple, mais bien à préparer la réalisation progressive des réformes ; de même, ne saurait être considéré comme un progrès, le retour à un communisme dont nous examinerons ultérieurement le fonctionnement et les conséquences dans l'antiquité.

De l'étude des évolutions de la propriété, M. Gustave Le Bon déduit, dans son remarquable ouvrage sur les pre-

mières civilisations, des conclusions qui s'imposent et que nous aurons à développer :

« On voit, dit-il, par ce qui précède, que ce n'est pas un régime nouveau que celui auquel voudrait nous ramener le socialisme actuel. Le communisme complet constitue *la plus primitive et par conséquent la plus inférieure des formes de la propriété que l'humanité ait connue*. Pour avoir des chances de le faire revivre, il faudrait d'abord faire disparaître tous les éléments de nos civilisations. »

Quelques nations civilisées ont conservé des vestiges du communisme, ce qui démontre la lenteur des évolutions successives qui ont créé la propriété individuelle. De nombreuses traces de cette organisation se trouvent en Angleterre, en Écosse, dans les Pays-Bas, le bassin de la Sarre et le pays de Trèves.

Le communisme existait, paraît-il, en Chine dès la plus haute antiquité, et forme encore le droit commun dans les villages de l'Inde. Les efforts de l'administration anglaise pour disperser les communautés de village ont produit peu de résultats; c'est, avec quelques variétés, le système arabe.

En Russie, le *mir* est une communauté agraire, ou indivision entre les habitants d'un village. L'acte d'émancipation de 1861 a maintenu cette communalisation du sol, tout en consacrant un progrès : les habitants d'un village peuvent voter la dissolution de la communauté et la constitution de la propriété individuelle; la majorité se compose des deux tiers. Le *mir* est une combinaison de la propriété agraire et du régime patriarcal.

L'acte d'émancipation, en concédant des lots de terrain aux paysans russes, n'a-t-il pas créé trop rapidement un nouvel état de choses auquel n'étaient pas préparés les serfs de la veille ?

« Le Conseil de l'empire a récemment voté un projet de loi tendant à assurer l'inaliénabilité des terres des paysans et

empêcher que ceux-ci ne tombent dans le prolétariat par suite de la vente ou de la mise en gage des lots de terrain qui leur ont été concédés à l'époque de l'affranchissement des serfs. Cette loi était rendue absolument nécessaire par le fait que les paysans russes, en général aussi ignorants et naïfs qu'exposés à de continuels embarras pécuniaires, se voient souvent dépouillés par des accapareurs..... Si cette loi a été jugée nécessaire, comme elle équivaldrait à une sorte de servitude nouvelle, elle prouverait que le fameux affranchissement de 1861 a peut-être été prématuré. Ce ne serait pas le seul prétendu progrès qui aurait fait plus de mal que de bien. » (*La réforme sociale*, mars 1894.)

La propriété individuelle n'a pas elle-même revêtu dès l'origine le caractère que nous lui connaissons, cette propriété fut d'abord une faveur amenant des charges, un lien; elle émanait d'une *attribution*. Plus tard, l'émancipation complète de l'homme brise ce lien et entraîne, comme conséquence forcée, la propriété réellement individuelle.

C'est donc le progrès seul de la civilisation qui l'a créée. « L'histoire nous montre partout la propriété individuelle sortant de la collectivité primordiale. Je vois bien des groupes d'hommes qui, sous l'empire de l'exaltation religieuse, mettent en commun tout ce qu'ils possèdent, et renoncent à distinguer le *tien du mien*; nulle part je ne découvre tout un peuple abolissant la propriété privée pour établir la communauté. » (DE LAVELEYE, *De la propriété*.)

Cependant un parti, relativement nombreux, existe en France qui voudrait nous ramener au premier état de barbarie en rétablissant le communisme. Ces prétentions ont-elles quelque espoir de se réaliser? Non, car ces utopistes savent eux-mêmes que la propriété mobilière et foncière est trop divisée en France pour que leurs théories soient jamais acceptées par le plus grand nombre. Nombreux peuvent être les partisans de cette doctrine; ils ne seront jamais l'en-

semble ce la nation. Leurs tentatives sont, nous l'espérons, condamnées à rester stériles ; le ridicule doit suffire à paralyser leurs efforts et à montrer le vide de leurs conceptions.

Nous avons dit que des essais de communisme ont été tentés de nos jours en France et en Amérique. L'application de la théorie a produit de bien tristes résultats que nous résumerons ultérieurement.

Un essai cependant a été fait, paraît-il, en Amérique, qui durerait depuis un long temps, quarante ans, et donnerait des résultats meilleurs. Une colonie s'est fondée, dans les plaines immenses de La Plata, ayant comme base le communisme absolu.

Plusieurs raisons expliqueraient cette exception : cette colonie est composée d'Espagnols : or le peuple espagnol n'a pas le tempérament du peuple français ; il connaît les principes de la Révolution française plutôt de réputation que pour les avoir appliquées. En second lieu, ce qui peut réussir avec un groupe peu important ne réussira pas toujours avec une nation (1). Enfin, l'isolement de ce groupe d'individus, au milieu d'espaces immenses, rend presque nécessaire et forcé le maintien de l'organisation primitive. Que cette organisation dure encore un siècle ; que la richesse, créée par tous et appartenant à tous, augmente ; que la population devienne plus dense sur le même espace de terrains, et le collectivisme obéira à la loi de l'évolution, en se transformant en propriété individuelle.

Nous devons ajouter une raison majeure : la sélection a procédé à la formation de cette colonie, et, aujourd'hui, on ne peut y être admis qu'en apportant à la communauté son contingent de richesse, 2.500 francs, croyons-nous.

Nous sommes donc loin du collectivisme réel, tel que le

(1) Platon disait que ses lois sociales pouvaient s'appliquer à une cité, à un petit peuple, mais non pas à une nation.

comprennent nos utopistes. On voit bien, en effet, ce qu'ils prendraient, on ne voit pas ce qu'ils apporteront.

Si l'essai dont nous nous occupons pouvait avoir quelque valeur démonstrative, cette valeur serait bien relative : *exceptio firmat regulam*. Ce n'est pas en se basant sur un fait isolé que l'on peut avoir la prétention de bouleverser l'organisation sociale de grandes nations.

Cette organisation a pour base fondamentale la propriété libre et individuelle. C'est justice et c'est nécessité.

Ajoutons qu'un lien étroit existe entre la civilisation et la propriété individuelle ; celle-ci assura le développement de l'agriculture qui produisit les premiers échanges de tribu à tribu, puis d'homme à homme ; en établissant des rapports entre ceux-ci, elle favorisa la constitution d'un état social. Des bestiaux furent, sans doute, la première monnaie ; les Grecs, à l'époque d'Homère, se servaient de bœufs comme base de leurs transactions ; monnaie qui suffisait à des peuples relativement peu civilisés, puisqu'une femme valait, à cette époque, quatre bœufs, tandis qu'un trépied en valait douze.

Un socialiste allemand, M. Engels, reconnaît le rapport qui existe entre le développement de l'état social et de la propriété individuelle. Suivant lui, née au stade moyen, développée au stade supérieur de l'état sauvage, la *gens* atteint son époque la plus florissante au stade inférieur de la barbarie. Elle répondait parfaitement aux besoins de la société à son enfance. L'homme fait la guerre, va à la pêche, à la chasse. La femme prend soin de la maison, des vêtements et des aliments. Chacun des deux est maître dans son domaine. Le ménage est commun à plusieurs, souvent même à de nombreuses familles.

Mais les hommes n'en restèrent pas partout à cette étape. Un certain nombre de tribus, les plus avancées, firent de la domestication et plus tard de l'élevage des bestiaux leur

principale occupation. Des tribus de pasteurs se détachèrent du reste de la masse des barbares. Ce fut la première grande division sociale du travail.

Dès que les tribus pastorales se furent détachées du reste des sauvages, nous trouvons toutes faites les conditions nécessaires pour l'échange entre les tribus différentes et pour le développement et la consolidation de l'échange en institution régulière. Au début, l'échange se fit de tribu à tribu par l'entremise réciproque des chefs de la gens ; mais dès que les travaux commencèrent à devenir propriété privée, l'échange individuel l'emporte de plus et finit par devenir la forme unique.

La propriété individuelle en créant l'échange individuel, ainsi que le constate M. Engels, dans son *Traité de la Famille*, produisit un lien nouveau entre les hommes, transforma leurs relations et fit ainsi faire un premier pas à la civilisation.

On conçoit aisément qu'au début, les hommes ne durent se grouper que dans un intérêt de défense commune, et que cet état se prolongea jusqu'au jour où un autre élément de cohésion se trouva dans l'agriculture, qui fit naître la propriété privée, l'appropriation du sol, sans laquelle, suivant M. Louis Arnaut, la civilisation est impossible « parce que la division des fonctions est elle-même impossible : il n'y a ni le prêtre, ni le législateur, ni le magistrat, ni l'inventeur. Il faut, en effet, que ces hommes soient affranchis de la plus terrible des servitudes : celle de la vie de chaque jour ; et, pour cela, il faut que d'autres hommes produisent au delà du nécessaire, ce qui n'arrive que par la culture, laquelle à son tour requiert la propriété, et de la terre, et de ses produits ; car l'homme ne cultive pas pour les autres. » (*Économie politique*, 2^e éd.)

Devons-nous remonter le courant des siècles ? Pouvons-nous accepter la théorie du collectivisme aussi bien en ce

qui concerne les moyens de production, que pour le sol? Pouvons-nous laisser supprimer, en même temps que la propriété individuelle, l'individualisme?

Nous développerons, dans la suite de ce travail, les conséquences du communisme dans l'antiquité; nous dirons ce que valent les théories communistes et collectivistes modernes, et nous étudierons l'influence sociale de l'individualisme.

Terminons cette étude sommaire des évolutions de la propriété en rappelant ce qu'écrivait, en 1836, Rossi au sujet des rêveurs qui attaquent la propriété individuelle :

« Il n'y a pas un de nous, dit-il, qui ne sache qu'on s'est plus d'une fois élevé contre l'appropriation de la terre, qu'on a regardé ce fait comme un abus, aussi nuisible à l'humanité sous les rapports moraux que sous les rapports économiques.

« Certes nous serions tout disposé à défendre ici, avec la conviction la plus profonde, l'établissement de la propriété territoriale, mais, lors même que nous consentirions à ne l'envisager que sous le point de vue économique, pourrions-nous de bonne foi mettre la question de la propriété individuelle du sol au nombre de controverses sérieuses? Qui ne sait que la production territoriale serait à peu près nulle sans l'appropriation? Au fond, la propriété n'a jamais été attaquée que par des rêveurs ou pour l'éclat du paradoxe. »

L'appropriation du sol devait être l'un des facteurs de la civilisation, en facilitant la constitution d'un état social; c'est ce que nous allons démontrer.

CHAPITRE VI

Organisation sociale. — Gouvernement.

« La liberté est au corps de l'État ce que la santé est à chaque individu. »

(Lettres de MILORD BOLINGBROKE)

Le travail dut être l'origine de la propriété individuelle; celui-là voulut conserver qui avait produit.

La propriété individuelle, basée sur le travail, et ses produits, soit agricoles, soit industriels, modifièrent considérablement l'organisation sociale primitive.

Celle-ci, en effet, dut subir des transformations successives suivant des causes multiples. La chasse et la pêche furent les premières occupations de l'homme, et les premiers moyens qu'il employa pour se procurer sa subsistance. La vie pastorale succéda à ce premier état de l'homme, et l'agriculture vint après. On remarque, chez toutes les nations, des vestiges de ces changements progressifs dans l'ordre que nous venons de marquer, autant qu'on est à portée de faire cette observation d'après ce qui nous reste de l'histoire ancienne de ces nations.

La vie d'un pêcheur ou d'un chasseur répugne à l'état de société, laquelle pour lors ne subsiste qu'entre les membres de chaque famille particulière. La vie pastorale forme des sociétés plus étendues, si l'on peut appeler société ce qui est à peine autre chose qu'une liaison locale. Mais le véritable esprit de société, qui consiste dans des services mutuels, fut inconnu jusqu'à l'invention de l'agriculture.

Le premier état de l'homme, celui de pêcheur ou de chasseur, n'est susceptible que de la seule espèce de gouvernement qu'exercent les chefs de famille sur leurs enfants et leurs

domestiques. La vie pastorale, qui forme des sociétés par l'union des familles pour leur mutuelle défense, exige quelque espèce de gouvernement, peu solide à la vérité et à proportion du peu de solidité de ce lien mutuel. Mais ce fut l'agriculture qui la première produisit un système régulier de gouvernement. L'union intime entre une multitude d'individus, occasionnée par l'agriculture, fit connaître un nombre de devoirs de société, dont auparavant on n'avait point d'idée.

De semblables opérations ne purent se faire qu'en déposant l'autorité entre les mains d'une seule, ou de plusieurs personnes.

On peut poser pour maxime générale que, dans toute société, les progrès du gouvernement vers la perfection répondent exactement aux progrès de la société vers l'intimité d'union.

Au début, l'état sauvage; les hommes éprouvent le besoin de se réunir pour lutter contre les bêtes fauves; c'est le premier état social. Plus tard, la barbarie; la tribu, le clan. Une propriété collective s'établit; les hommes d'une même tribu se groupent pour défendre le bien commun.

De ce besoin naît une autre conséquence : un chef est nécessaire. C'est la vie pastorale que nous voyons encore chez certains peuples. Telle est la première organisation politique.

Suivant M. Engels (*La famille*), la population, devenant plus dense, oblige à créer des liens plus étroits au dedans comme au dehors. La confédération des tribus consanguines devient bientôt une nécessité et le chef militaire du peuple devient un fonctionnaire indispensable. L'assemblée du peuple surgit là où elle n'existait pas encore. Chef militaire, conseil, assemblée du peuple, forment les représentants de la société gentille évoluée vers une démocratie militaire. Militaire, car la guerre et l'organisation pour la guerre sont désormais des fonctions régulières de la vie du peuple.

Enfin, la propriété individuelle existe; le travail a créé

les produits industriels, comme l'agriculture a produit les siens. De là nécessité de conserver ce que l'on a créé, aussi le besoin de faire des échanges; et, du jour où les échanges se multiplient entre les hommes ayant les mêmes mœurs, les mêmes idoles, le même langage, une cohésion s'est formée naturellement qui produira un peuple.

Les relations s'étendent de peuple à peuple.

Caïn et Abel, c'est la guerre au début de l'humanité; la guerre, ensuite, existe de tribu à tribu; troisième phase: elle se produit de nation à nation.

Quand des nations existent, une grande évolution a eu lieu. Bientôt l'idée de gouvernement se complique, et subit à son tour des transformations différentes, suivant les variations et les progrès de la civilisation.

De même que les peuples ont une enfance, une jeunesse et un âge mûr, de même leur civilisation, leur morale, leurs institutions politiques doivent traverser différentes étapes. « Entre les sociétés politiques qui existent actuellement à la surface du globe, on peut constater d'énormes différences de population, de puissance matérielle et de civilisation générale: des peuplades barbares, des peuples nomades, des États purement agricoles, d'autres engagés dans les voies les plus diverses de l'industrie et du commerce. Ces variétés si grandes ne sont pas de purs accidents: en réalité, les sociétés humaines se trouvent à des phases différentes de leurs développements. Quelques-unes, parmi celles qui forment l'avant-garde de la civilisation, ont traversé plusieurs étapes: l'âge de la barbarie, celui de la vie pastorale, enfin celui de la vie sédentaire dont la période agricole forme le premier degré. L'histoire des sociétés et l'analyse des milieux économiques actuels fournissent donc les mêmes enseignements. Faire l'histoire de la formation des sociétés politiques, c'est en même temps faire celle des progrès économiques. » (P. CAUWÈS, *Économie politique.*)

La cohésion entre les différentes tribus vivant sur le même sol constitua donc la nation. A l'origine de chaque nation, nous trouvons la même base de gouvernement, la loi religieuse. La crainte d'un être supérieur avait créé les religions primitives ; celles-ci devaient, au début, exercer un pouvoir moral et politique. En effet, les anciens Égyptiens croyaient que les dieux avaient vécu au milieu d'eux, en les gouvernant. Les prêtres, les premiers chez tous les peuples, représentèrent le pouvoir ; les rois leur succédèrent ; mais les rois étaient encore adorés comme des dieux. « Les hommes n'eurent point d'abord d'autres rois que les dieux, ni d'autre gouvernement que le théocratique. » (J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social*.)

Chez les Hébreux, la caste sacerdotale fut la première à exercer le pouvoir. Il en fut de même à Rome. « Dans notre ville, dit Cicéron, les rois, et les magistrats qui leur ont succédé, ont toujours eu un double caractère, et ont gouverné l'État *sous les auspices de la religion*. « Suivant Montesquieu (*Dissertation sur la politique des Romains*), « les rois de Rome avaient une espèce de *sacerdoce*. Il y avait de certaines cérémonies qui ne pouvaient être faites que par eux. Lorsque les Tarquins furent chassés, on craignait que le peuple s'aperçût de quelque changement dans la religion ; cela fit établir un magistrat appelé *rex sacrorum*, qui, dans les sacrifices, faisait les fonctions des anciens rois, et dont la femme était appelée *regina sacrorum*. Ce fut le seul vestige de royauté que les Romains conservèrent parmi eux. »

La communauté d'origine et d'intérêts, en groupant les hommes, rendit nécessaire une première forme de gouvernement, c'est-à-dire des chefs, et il est logique que ce gouvernement ait été théocratique, puisque les prêtres représentaient un être supérieur à l'homme et que seuls ils pouvaient lui enseigner à s'élever au-dessus de lui-même, en dévelop-

pant en lui le sens intime, la conscience. L'influence moralisante des prêtres fut donc utile au début de l'humanité et explique leur rôle politique. « On découvrira bientôt, dit Milord Bolingbroke, que les notions, concernant l'institution divine, le droit des rois, et le pouvoir absolu, attaché à leur place, ne sont fondées ni sur la raison, ni sur les faits, mais ont tiré leur origine d'une ancienne alliance entre la politique ecclésiastique et civile : les caractères de rois et des prêtres ont été quelquefois réunis dans la même personne, et lorsqu'ils ont été séparés, les rois ont trouvé que les grands effets de leur pouvoir étaient dûs à l'empire que les prêtres prenaient sur la conscience des hommes, et les prêtres, de leur côté, ont appris que le meilleur moyen de conserver leur rang et leur pouvoir, avantages supposés fondés sur un droit divin, était de communiquer la même prétention aux rois.... Si nous remontons jusqu'au premier âge de ces nations, nous trouverons que l'élévation de ces hommes a eu une même cause : qu'ils avaient été d'une utilité générale au bien-être des hommes et que, par cette raison, il ne furent pas seulement respectés et obéis pendant leur vie, mais encore adorés après leur mort. Ils devinrent les dieux principaux : *Dii majorum Gentium*. Les fondateurs des républiques, les législateurs, les héros des États particuliers, devinrent dieux de la seconde classe : *Dii minorum Gentium*. Toutes prééminences leur étaient données dans les cieux, ainsi que sur la terre, à proportion des bienfaits que les hommes recevaient d'eux. Le titre de *Majesté* fut la première récompense ; celui de *Divinité* la seconde ; l'un et l'autre furent mérités par les services rendus aux hommes, qu'il était aisé de conduire, dans ces jours de simplicité et de superstition, de l'admiration et de la reconnaissance à la confiance et à l'adoration.

« Lorsque quelques hommes eurent profité de ces dispositions générales, et que la religion et le gouvernement

urent devenus deux métiers, ou mystères, *on inventa bientôt de nouveaux moyens pour parvenir à cette prééminence.* » (*Lettres sur l'esprit de patriotisme.*)

L'influence sacerdotale sur les gouvernements se retrouve chez tous les peuples et à toutes les époques. Suivant Massillon, « les princes affermissent leur autorité en affermissant celle de la religion. » (*Second dimanche du Carême.*)

L'évolution qui produit des nations donna naissance à un sentiment nouveau qui résulta de l'idée de patrie, car patrie veut dire abnégation, dévouement, sacrifice de ses intérêts et même de son existence.

La patrie fut donc une nouvelle étape dans le progrès de l'humanité.

Le sentiment qu'elle inspira est assurément le plus élevé et le plus noble, puisqu'il est le seul qui ait acquis la même force chez tous les peuples, à toutes les époques, sous toutes les formes de gouvernement.

Dire l'origine des sociétés, leurs développements successifs ; constater le point de départ et la longueur du chemin parcouru, n'est-ce pas condamner les théories qui tendent à une transformation nouvelle qui serait la négation des transformations antérieures ?

Le socialisme, qui rêve un bouleversement social, prépare, inconsciemment sans doute, la fin du régime populaire que peut seul remplacer, dans une révolution sociale, le despotisme d'un seul, la tyrannie ; « car une autorité exorbitante, dit Montesquieu, donnée tout à coup à un citoyen dans une république, forme une monarchie, *ou plus qu'une monarchie.* Dans celle-ci, les lois ont pourvu à la constitution, ou s'y sont accommodées ; le principe du gouvernement arrête le monarque : mais, dans une république où un citoyen se fait donner un pouvoir exorbitant, l'abus de ce pouvoir est plus grand, parce que les lois, qui ne l'ont point prévu, n'ont rien fait pour l'arrêter. »

La révolution sociale conduit fatalement, nous le démontrerons, à la suppression de la liberté, le bien que l'homme a connu après tous les autres, le plus difficile à acquérir, le plus facile à perdre, celui auquel il attache le plus de prix ; « le plus grand bien du peuple n'est-il pas la liberté ? la liberté qui est, disait un profond philosophe, Milord Bolingbroke, au corps de l'État, ce que la santé est à chaque individu. Sans la santé, l'homme ne peut goûter de plaisir ; sans la liberté, le bonheur est banni des États. »

La France est parvenue difficilement et lentement à un régime de liberté qui s'impose aux meilleurs esprits par la somme d'efforts qui l'ont créé ; le socialisme n'a pas le droit de chercher à le détruire. « Mais il y a partout des gens qui se plaisent à détruire ce qu'il y a de plus parfait, et à renverser l'ordre le plus sage et le plus régulier, sous le spécieux prétexte de vouloir le perfectionner. Il n'y a que l'ordre merveilleux que nous voyons au ciel, qui ne soit point dérangé ; parce que l'auteur de la Nature n'a pas laissé aux hommes le pouvoir de le changer. Garde-toi de prêter l'oreille à ces discours séditions, qui tendent presque toujours à *détruire le bon ordre de la société, sous ombre de corriger ce qu'il y a d'abusif dans les maximes politiques.* »
(*Lettre d'un sauvage dépaycé.*)

CHAPITRE VII

Le Patriotisme.

« Notre patrie, le seul objet dont l'expérience et la philosophie ne nous aient pas détachés. »
(*Encyclopédie.*)

L'histoire du progrès intellectuel et social se résume en deux mots : *Patrie et Liberté.*

La patrie fut le résultat des efforts des hommes à se grouper, à constituer un état social ; la liberté fut la plus haute revendication de l'esprit humain. Des intérêts matériels avaient été la raison d'être des premières sociétés et celles-ci avaient formé les nations ; le développement intellectuel devait seul créer la liberté.

Aussi l'amour de la liberté a-t-il une force égale à celle de l'amour de la patrie ; l'un, comme l'autre, a produit les plus grandes actions et a brillé du même éclat dans les républiques de l'antiquité ; on peut même dire que ces deux sentiments arrivent à n'en former qu'un seul qui devient le résumé de toutes les aspirations humaines vers un idéal.

Nos pères se précipitaient sur les rangs ennemis au cri de : *Vive la nation!* et ce mot pour eux disait tout, car il signifiait Patrie et Liberté.

La Révolution a défini la liberté et fixé les limites qu'elle ne doit pas dépasser, sous peine de périr ; elle a posé ces principes dans la Déclaration des droits de l'homme que nous avons reproduite au début de ce travail.

Avant les hommes de la Révolution, les philosophes de l'antiquité avaient cherché à édicter les lois qui doivent régir la liberté ; et un philosophe moderne, Montesquieu,

avait ainsi déterminé les droits qu'elle donne, les devoirs qu'elle impose :

« Il est vrai que, dans les démocraties, le peuple paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un état, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. »

« Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. *La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent* ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. » (*Esprit des lois*, L. XI.)

Les Principes émis par Montesquieu, et la « Déclaration des droits de l'homme », ont de nombreux points de contact. Celle-ci dit, en effet : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »

Un certain socialisme, méprisant ces principes, tend à la ruine de la liberté, en paraissant combattre pour son développement ; doctrine dangereuse, de nature à tromper le peuple, car elle semble vouloir étendre ses droits sans lui parler des devoirs correspondants.

« Quand une fois on a trouvé, dit Bossuet, le moyen de prendre la peuple par l'appât de la liberté, il suit en aveugle, *pourvu qu'il entende le nom de liberté*. »

La véritable liberté réside dans les lois ; les lois seules peuvent la faire respecter, et leur mépris toujours entraîne la perte de la liberté. Les socialistes qui veulent se mettre au-dessus des lois, en enseignent leur mépris, en commandant de n'obéir qu'à celles qui leurs paraissent respectables, *conspirent contr* la liberté, préparent la chute d'un état

social qui repose sur elle et sur le respect des lois, en même temps que du gouvernement républicain qui tire des mêmes causes sa force et sa raison d'être (1).

De même que l'esprit de liberté, l'esprit de patriotisme devrait échapper aux tentatives dissolvantes du socialisme. Le patriotisme n'est-il pas une nation ce que la liberté est à l'homme ?

Qu'est-ce que le patriotisme ?

L'instinct de sociabilité qui est inné en l'homme, et que nous trouvons chez tous les peuples sauvages, que nous voyons même chez les animaux qui marchent par groupes, par troupeaux, fut la première origine du patriotisme.

Lorsqu'é, dans les temps préhistoriques, les hommes eurent éprouvé le besoin de se réunir pour se défendre ; lorsque, plus tard, ce premier lien eut formé des tribus ; lorsque ces tribus, ayant une origine commune, obéirent, à leur tour, à la nécessité de se grouper, de former un corps, il y eut une *patrie* ; et la même cause, communauté de langage, de coutumes, de religion, fit le patriotisme. Ce sentiment, qui remonte à des siècles antérieurs aux premières civilisations, fut le plus noble de tous, puisque c'est celui qui commande les plus grands sacrifices, qui excite aux plus sublimes actions, et enseigne le dévouement absolu.

L'un des premiers résultats de la loi de l'évolution devait donc être le patriotisme.

Ne paraît-il pas invraisemblable que des doctrines soi-disant évolutionnistes nient le patriotisme, veuillent supprimer ce qui existe depuis l'origine de la civilisation et que

(1) Dans une réunion tenue récemment par la *Jeunesse blanquiste*, un orateur disait : « Comme ce sont les lois qui nous gênent et qui suppriment notre liberté, nous supprimerons les lois. »

A la même heure éclatait une bombe anarchiste à l'hôtel Terminus. *Ceci n'est-il pas la conséquence de cela ?*

l'on rencontre à chaque page de l'histoire de tous les peuples ?

Les relations de nation à nation sont chaque jour plus fréquentes ; des traités ont presque supprimé les frontières commerciales ; des utopistes tendent à faire de l'humanité une seule grande famille. « C'est, dit M. Paul Cauwès, une réaction contre le patriotisme haineux, contre l'esprit d'antagonisme, de jalousie et de défiance, qui accentue et envenime les oppositions d'idées, de croyances et d'intérêt. Mais elle a dépassé la mesure, en supposant possible ou désirable le règne d'un empire universel, de l'État humain. Cet entraînement vers le cosmopolitisme est une utopie dangereuse. Il y a des obstacles insurmontables à la pénétration intime et complète des diverses sociétés politiques, à savoir, les différences de race et de langage, des contrastes ineffaçables dans les mœurs, les institutions, la conception idéale de la société. En outre, le cosmopolitisme fait bon marché du sentiment instinctif de la nationalité, du patriotisme, dont on ne connaît la puissance qu'aux époques de grandes crises. C'est une immense force morale et une précieuse garantie d'indépendance. Affranchi des étroitesse qui le pervertissent, le patriotisme est une source féconde d'émulation pacifique.

« On peut le défendre, dire qu'il est providentiel, sans donner contre l'écueil des ambitions malsaines et de l'esprit de domination. Jusqu'à la dure leçon de l'expérience, les économistes, en France, avaient eu le tort d'encourager l'illusion du cosmopolitisme : beaucoup, ne sachant pas pressentir les nécessités de la défense nationale, poussaient au licenciement des armées permanentes ; les milices nationales devaient suffire à tenir en respect les autres puissances ! Dans l'état du droit public européen, il n'y a malheureusement d'autre régime sensé que celui de la *paix armée*. Il ne faut ni ignorer ce qu'elle coûte, ni, jusqu'à ce qu'une ère

nouvelle soit ouverte, marchander les sacrifices nécessaires au maintien de l'indépendance nationale. Ainsi donc, au point de vue politique et moral, la distinction des nationalités ne disparaîtra vraisemblablement jamais.» (*Cours d'économie politique.*)

Il importe de réagir contre l'*anti-patriotisme*. Si, en effet, quelques utopistes sont guidés, dans leur propagande, par l'amour sincère de l'humanité, tel n'est pas le but réel des révolutionnaires socialistes ; ils ont inventé une théorie nouvelle, inconnue de tous les peuples, qui n'a de nom dans aucune langue ; ils en ont le monopole. (Voyez IV^e partie, l'*Internationalisme*.)

Il est pénible d'avoir à discuter de pareils théories ; nous le ferons brièvement dans ce chapitre.

Il est un dogme sur lequel ont été d'accord toutes les religions, qui a régné dans toutes les républiques, comme dans toutes les monarchies, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, qui se trouvait chez les peuples barbares, comme chez les peuples civilisés ; ce dogme le plus élevé dans l'ordre moral n'est-ce pas le patriotisme ? Il paraît inutile de le défendre.

Il importe seulement d'établir qu'un parti existe, dont le programme comporte la négation de la patrie. La conclusion de ce chapitre sera la même que celle des chapitres précédents : La révolution sociale est la suppression de l'évolution humaine.

Constatons, en outre, sans insister sur cet aveu, que l'*anti-patriotisme* et un parti de *sans-patrie* n'existent qu'en France.

L'*internationalisme* existe, il est vrai, dans nombre de pays ; mais l'*internationalisme*, chez aucun autre peuple, ne prêche la suppression de la patrie. L'*internationale* cherche à créer un lien entre tous les travailleurs, à faire pénétrer partout les doctrines socialistes, à en préparer l'avènement.

mais, nous le répétons, nulle part, sauf en France, l'internationaliste n'a crié : A bas la patrie !

Nous savons qu'une récente condamnation frappait une brochure qui commande aux soldats la désobéissance à leurs chefs.

Une nouvelle condamnation vient de frapper une autre brochure, *La Société mourante et l'Anarchie*, où nous lisons notamment :

« Le soldat, y compris l'officier, a commencé à faire son entrée dans le public sous ses véritables traits, c'est-à-dire ceux d'une brute alcoolique, d'une machine inconsciente. Ah ! il faut avoir séjourné dans cet enfer pour comprendre tout ce que peut y souffrir un homme de cœur ; il faut avoir endossé l'uniforme pour savoir tout ce qu'il renferme de bassesses et d'idiotie...

« Si vous voulez rester des hommes ne soyez pas soldats ; si vous ne savez pas digérer les humiliations, n'endossez pas l'uniforme ; mais pourtant, si vous avez commis l'imprudence de le revêtir et qu'un jour vous vous trouviez dans cette situation de ne pouvoir vous contenir sous l'indignation, n'insultez pas ni ne frappez pas vos supérieurs, crevez leur la peau, vous n'en paierez pas d'avantage. » (JEAN GRAVE.)

Le parti de la révolution sociale veut la suppression des armées permanentes..... en France. L'armée, en effet ; en temps de guerre, défend la patrie ; or, il n'y a plus de patrie ; en temps de paix, elle empêche le désordre et le réprime au besoin ; elle est la sauvegarde des lois ; or, il n'y a plus ni société, ni lois. La suppression de l'armée s'impose donc.

Déjà pendant la *Commune*, l'une des conditions essentielles, que *Paris* voulait imposer à *Versailles*, était que l'armée française n'entrerait jamais dans la capitale.

Autres temps, mêmes mœurs !

A défaut de la suppression des armées permanentes, leur

démoralisation paraît être le but que recherche surtout la révolution sociale, et, parmi ses partisans, ceux mêmes qui conservent l'idée de patrie, escomptent, à l'avance, les résultats de cette démoralisation.

M. H. Turot définit ainsi le rôle de l'armée dans la révolution sociale (*Petite République*, mars 1894) :

« En un mot, c'est l'action révolutionnaire qu'il faut préparer.

« Et qu'on ne s'y trompe pas, au risque de paraître émettre un paradoxe, j'affirme que c'est là le moyen le plus sûr d'éviter la guerre civile.

« N'est-il pas, en effet, évident que plus formidable sera notre organisation, plus pacifique sera l'inévitable culbute de l'ordre social actuel...

« Qu'en résultera-t-il ?

« D'une part, une immense masse socialiste toute prête à monter à l'assaut des pouvoirs publics. D'autre part, une armée nationale composée pour majeure partie de soldats qui seront arrivés au régiment avec l'idée bien arrêtée de défendre la patrie contre les ennemis extérieurs qui pourraient la menacer, mais aussi avec la volonté énergique de ne point se prêter aux fantaisies des exploiters qui voudraient s'en servir pour arrêter le mouvement socialiste.

« Alors, je vous le demande, la lutte pourrait-elle être bien sanglante, et aurions-nous besoin des combats meurtriers. »

Le journal *Le Prolétaire*, reproduisant cet article, ajoute qu'il est également indispensable de propager ces théories dans les chefs-lieux de canton et dans tous les milieux agricoles.

L'anarchiste Léauthier ne devait-il pas professer un mépris complet de l'idée de patrie, quand ses éducateurs, les journaux socialistes, ne cessent, chaque jour, d'enseigner ce mépris. Le journal *Le Parti Ouvrier*, disait encore récem-

ment (mars 1894) : « Puisque ces maisons ne nous appartiennent pas, puisque ces champs ne produisent rien pour nous, puisque ces ateliers sont des bagnes où nous sommes indignement exploités, pourquoi voulez-vous que nous les défendions ?... Quel sentiment peuvent faire naître chez nous ces taudis que nous habitons, parce que nous payons une redevance, et dont nous pouvons être chassés demain ; ces champs dont la récolte insuffisante laissera mourir une grande partie de nos frères ; ces ateliers qui — ô ironie ! — laissent une haine en souvenir des peines qu'ils nous ont causées... Ce qui nous touche peu, c'est la gloire militaire, c'est-à-dire celle qui est constituée par l'abstraction des autres hommes ; celle-là peut chatouiller votre vanité, mais elle ne produira jamais, chez nous, qu'une juste répugnance (1). »

Les socialistes, qui émettent pareille doctrine, ignorent, ou feignent d'ignorer que le patriotisme est l'un des principaux facteurs de la grandeur et de la prospérité d'une nation. Bossuet, résumant l'histoire des empires, définit en ces termes le rôle du patriotisme : « Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la patience dans les travaux, la grandeur de la nation, et l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la constitution d'État la plus propre à produire de grands hommes. C'est sans doute les grands hommes qui font la force d'un empire. » Bossuet ajoute :

(1) Dans l'interview de Léauthier, publié par le journal *Le Temps*, nous lisons :

« — Quand vous étiez sans travail, n'avez-vous pas songé à vous engager ?

« — Jamais de la vie ! L'armée ? En voilà encore une affaire ! Il faut détruire ça. Qu'est-ce que vous voulez que j'aie à faire à l'armée ? Défendre quoi ? Je n'ai pas un pouce de terre en France. Ça n'est bien égal qu'on l'envahisse et qu'on la prenne. Que ceux qui ont de la terre, que les bourgeois la défendent, s'ils veulent, ça les regarde. Allez ! à l'étranger, dans notre monde d'anarchistes, on pense aussi comme ça. »

« Le fond d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. Une de ces choses lui faisait aimer l'autre ; car, parce qu'il aimait sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres. »

Le même culte existait, dit-il, chez les anciens Égyptiens : « Une des choses qu'on imprimait le plus fortement dans l'esprit des Égyptiens était l'estime et l'amour de leur patrie. » (*Histoire universelle.*)

Ce qui a fait la force et la grandeur des monarchies et des républiques de l'antiquité, ce qui a fait celles de la France, est aujourd'hui traité par le socialisme de billevesée, d'utopie qui a fait son temps. Cette question reviendra sous notre plume, en étudiant l'internationalisme et le cosmopolitisme. Retenons, quant à présent, des leçons de l'histoire, que la destruction de la société serait celle de la civilisation et que la suppression du patriotisme serait celle de la France. M. Camille Pelletan, faisant allusion à certaines éventualités, ne disait-il pas récemment : « Ceux qui ont étudié le passé savent comment ces choses finissent en France : par une bonne petite révolution ; je me trompe : par une *mauvaise et grave révolution*. On ne s'en doute pas un mois avant. Parbleu ! qui croyait jamais à Juillet à la fin de 1829 ? Pas même Armand Carrel. — Qui croyait aux journées de Février à la fin de 1847 ? Pas même Ledru-Rollin. — Mais le craquement arrive toujours ; il ravage tout, et *il prépare une bonne petite réaction ; peut-être même une invasion, qui, cette fois, serait le démembrement...* » (Le journal *L'Éclair*, 19 mars 1894.)

La Commune, en 1871, n'a-t-elle pas été une dictature, et la pire de toutes ; n'a-t-elle pas prolongé l'occupation du sol de la France ; n'a-t-elle pas favorisé son démembrement partiel ?

Un courant s'est formé, qui veut porter l'humanité vers

un idéal que tout homme doit désirer : la paix universelle. Ce sentiment, que nous partageons, est loin d'exclure le patriotisme. Le patriotisme n'est-il pas multiple en ses effets ? La gloire militaire n'est-elle pas sœur de la gloire littéraire, artistique et scientifique ? Le peuple français cesserait-il d'exister parce que les guerres auraient pris fin ? Ne conserverait-il pas son passé glorieux, dans toutes les branches de la civilisation, qui montrerait la voie qu'il doit suivre dans l'avenir et dans laquelle il continuerait de guider les autres peuples ?

Nous ne saurions contester qu'au-dessus de la famille se trouve la patrie, au-dessus de celle-ci l'humanité. « Si je savais, dit Montesquieu (*Pensées diverses*), quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime. »

Est-ce à dire que l'amour de l'humanité doit toujours et quand même l'emporter sur l'amour de la patrie ? Et si l'auteur de l'*Esprit des lois* eût vu la France, après la défaite, menacée par plusieurs puissances, n'eût-il pas dit : *Salus patriæ suprema lex esto* ; n'eût-il pas ajouté : Ces puissances, qui menacent la France, ne sont pas l'humanité.

Serait-ce l'Europe coalisée tout entière contre la France, qu'il n'en faudrait pas moins mettre celle-ci au-dessus de celle-là ; car la France, c'est presque l'humanité ; puisque « tout homme, en naissant, a deux patries : la sienne et la France. »

DEUXIÈME PARTIE

LE SOCIALISME DEPUIS L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE PREMIER

Où allons-nous?

« Le communisme, c'est l'organisation de la peste. »

(PROUDHON.)

La première loi sociale fut le communisme, qui fit place à la propriété individuelle, dès que le travail eût créé des produits ; le communisme se retrouve, néanmoins, à l'époque historique. Le passé nous dira quelle fut son influence, et nous montrera, en même temps, quel rôle jouerait son rétablissement sous le nom de collectivisme.

Il y a quelque trente ans, de toutes les doctrines socialistes, le communisme était la plus radicale. Le communisme est la négation absolue de la liberté humaine et de la civilisation. Tel est son véritable caractère, et c'est ce qui sera facile à démontrer.

Le communisme réduit l'homme à l'état de la brute, de l'animal. Une cité communiste serait une immense ménagerie.

Le communisme détruit la propriété, au mépris du sentiment *le plus vivace du cœur humain*, au mépris de nos

aspirations le plus intimes, de nos tendances les plus absolues.

Tentative inutile ! Il y aura toujours le TOI et le MOI, il y aura donc toujours le TIEN et le MIEN.

Le vice profond, le vice radical, des écoles socialistes, c'est qu'elles portent toutes atteinte à la liberté humaine.

Du moment où un système blessera un seul intérêt légitime pour s'appliquer, il est condamné. Il est condamné du moment où il procède par la spoliation et la violence. Après quelques années de ce joug odieux, nous serions devenus les êtres les plus ignorants, et par conséquent les plus féroces de l'univers. Nous n'aurions plus rien de l'existence morale.

Le communisme paraît insuffisant à la révolution sociale dont le programme tend à la suppression de toute société, et dont la formule est : ni Dieu, ni maître, ni patrie. Le communisme nous conduit au second âge de l'humanité, à la barbarie ; la révolution sociale nous conduit au premier, à l'état sauvage ; c'est ce que Darwin appelle : « La loi du retour au type des ancêtres. »

Une chose sacrée chez tous les peuples avait été respectée par toutes les théories socialistes : la patrie. Nous savons ce que fut le patriotisme des hommes de la Commune. Une grande différence existe, toutefois, entre cette époque et la nôtre : la Commune, c'était la guerre civile ; mais la Commune se défendait de l'avoir déchainée ; Paris avait été attaqué, disait-elle ; Paris ne faisait que se défendre. On voulait lui arracher ses franchises municipales ; il fallait lutter pour les conserver ; on voulait détruire la République ; Paris, disait-on, voulait la sauver (1).

(1) Une guerre civile, greffée sur la défaite et l'invasion, était-elle nécessaire en 1871 pour revendiquer des franchises municipales ? Le Conseil municipal de Paris, croyant ses droits lésés par le gouvernement, au lieu de faire appel à l'insurrection, adressait récemment la lettre suivante aux députés de Paris :

« Les derniers incidents ont montré une fois de plus quelle étrange

Les proclamations de la Commune se terminaient par : Vive la Commune ! Vive la République ! — La France était oubliée, il est vrai, mais la Commune n'a jamais, que nous sachions, crié : A bas la France ! — Elle la ruinait et la déshonorait, c'était assez.

Aujourd'hui un progrès sensible s'est réalisé ; on ose crier : A bas la France ! Nous avons même entendu crier : Vive l'Allemagne ! « Tout flatteur vit aux dépens de celui qui le paye. »

Les mêmes causes amèneront-elles les mêmes résultats ? Nous voyons aujourd'hui se reproduire celles qui ont fait naître l'insurrection de 1871 ; on prépare le retour d'un événement analogue. Les théories sont émises qui ont servi de prétexte à cette insurrection : « *La conquête des droits de Paris, les revendications de tous les droits des petits.* » Nous lisons en effet (février 1894), dans le manifeste du Comité central socialiste révolutionnaire :

« Citoyens, l'entrée du citoyen Henri Place au Conseil municipal, ce serait le signal et le commencement de *la lutte ardente et sans trêve comme sans défaillance pour la conquête des droits de Paris et pour les revendications de tous les droits des petits, des malheureux, ces éternels oubliés, aussi bien au Conseil de Paris qu'au Parlement français.* »

Le mouvement insurrectionnel se prépare, non pas dans l'ombre, mais au grand jour. Les mêmes appétits qu'en 1871,

situation est faite à la commune de Paris plus mal traitée que la moins importante des communes de France.

« Lorsqu'un conflit survient entre le Conseil élu et le pouvoir central, les électeurs n'ont la parole que si cela convient au pouvoir central, libre d'instituer une commission administrative pour la durée entière du mandat des élus.

« *Nous nous en rapportons à vous sur le choix des moyens à employer pour saisir le Parlement ; nous vous demandons seulement d'agir le plus promptement possible.* »

des haines semblables se réveillent sous l'inspiration de doctrines identiques, avec un programme analogue.

Les socialistes nous menacent d'une nouvelle Commune ; l'illusion est impossible à cet égard ; les apologistes de cette insurrection le disent sans détour. *Le 18 mars 1894*, dans un meeting tenu par deux mille cinq cents socialistes, à Paris, un ordre du jour était voté, dans lequel nous lisons : « Les citoyens, etc., réunis pour célébrer en commun l'anniversaire du 18 Mars, s'engagent à mener le plus énergique combat contre le gouvernement bourgeois, et, persuadés que *la Commune aura sa revanche*, envoient leur salut ému aux trente-cinq mille fusillés de mai 1871. »

Comme en 1871, « le soleil rouge des révoltes se lève » ; les impatiences se révèlent, les haines brûlent d'éclater chez ces hommes qui ont « le tremblement au poing, l'éclair aux yeux, le pli au front. » Mais laissons la parole à l'un des organes du parti socialiste. La *Lutte sociale*, journal dont le premier numéro a paru récemment (15 février 1894), résume ainsi son programme de vengeances « qui déblayeront la route de l'Avenir : »

« Là-bas, à l'horizon, noir de nos deuils, le *soleil rouge de nos révoltes s'est levé*. Et le coq a chanté. Et il a chanté trois fois pour *nos haines, nos vengeances, nos droits*. »

« Nos haines ! Toutes ces rancœurs, que nous avons trouvées en naissant, au ruisseau de la Vie. Toutes ces amertumes que la Patrie, femelle aux tétasses flétries, nous a fait sucer aux biberons de ses *Lebel* ! Tous ces rapt, ces viols, cette déchéance dont notre pensée, notre chair, notre sang ont alimenté l'appétit aux relents putrides du Capital ! Nos haines, qui nous mettent le *tremblement au poing, l'éclair aux yeux, le pli au front* !

« Nos vengeances ! Tous ces ferments d'irréductibles colères qui ont germé dans l'ombre des cachots terroristes ou sous le soleil anémique de l'exil.

« Cet amoncellement d'impatientes résignations sourdant près des piliers, des bagnes industriels. Cet orage gonflé de nos espoirs violés, de nos sacrifices bafoués, de nos abnégations raillées et dont les échos s'effraient déjà ! Nos vengeances, qui nous donneront la première joie et déblayeront la route de l'Avenir !

« Nos droits ! Ceux que nous prendrons, ceux qui nous appartiennent, ceux pour qui nous avons lutté, ceux par qui nous vivrons !

« Prenez garde, bâtards de la propriété, adultérins de la spéculation, adoptifs du marchandage, le travail et la pensée ont fait des enfants sains dont les poings sont lourds, la conscience haute et le cœur généreusement fier. Vous avez été les usuriers de leur bonté, prenez garde.... Vous allez être les *condamnés de leur implacable justice.* » (ÉDOUARD CHANTALAT.)

Quel est le cri de ralliement de ce parti nihiliste ? Le même journal l'indique dans les lignes suivantes :

« *Vive la Commune !* — ... Quant à nous, membres du groupe d'Études sociales du V^e, nous continuerons, *sans trêve ni merci*, notre tâche de propagande révolutionnaire, et ce n'est ni la magistrature, ni nos gouvernants qui pourront nous arrêter dans notre œuvre.

« Aux camarades Charny et Breton, atteints dans leur liberté individuelle pour avoir, en citoyens conscients, exposé les doctrines libertaires et égalitaires, nous adressons, avec notre salut fraternel, l'expression de toute notre sympathie.

« *Nous félicitons Thivrier de son attitude énergique et avec lui et les socialistes révolutionnaires de la Chambre, nous crions : Vive la Commune !* »

Peu nombreux sont encore les partisans de ces doctrines et de ce cri de ralliement. Leur nombre doit-il augmenter ? atteindront-ils le but qu'ils se proposent ? M. Yves Guyot

(*La Tyrannie socialiste*) ne semble-t-il pas également présenter le retour des événements de 1871, en résumant, dans les lignes suivantes, les doctrines socialistes : « Le prince Kropotkine, dans ses *Paroles d'un Révolté*, savoure, avec une volupté qui est du ressort de la psychiatrie, la guerre civile, les massacres, péripéties de la lutte par laquelle le prolétaire « se saisira joyeusement de la propriété privée au profit commun ! » Et comme le prouvent les anniversaires du 28 Mai, des hallucinés entrevoient un paradis social, à travers les souvenirs de sang et de flamme des journées de Juin et de la Commune, et, dans leurs rêves, suivent ceux qui leur promettent de recommencer ces orgies de destruction et de carnage.....

« La Commune nous a laissé, continue M. Yves Guyot, le souvenir d'un délire destructeur d'autant plus odieux qu'elle incendiait Paris sous les yeux des Prussiens. — Et quand les socialistes de toutes nuances vont en pèlerinage proclamer chaque année, en arborant le drapeau rouge, que c'est à ces sinistres lueurs qu'ils éclairent la question sociale, tous, au nom du travail, au nom de la paix sociale, au nom de la France, nous devons repousser leur contact avec une colère indignée, colère d'autant plus ardente que nous voyons au Congrès de Marseille ces hommes s'empressez autour de Liebknecht. »

Il est utile de mettre en regard de ce tableau de la Commune l'apologie qu'en faisait récemment le journal *La Petite République* (20 mars 1894) :

« A mesure que les ans s'ajoutent et que s'effectue le reculement de l'histoire, la Commune de 1871 grandit. Elle a sa pléiade de héros et d'illustres, maintenant dégagés des mesquineries de la médisance, des salissures de la calomnie.

« La Commune de Paris n'eut ni le temps, ni la possibilité de bâtir les assises d'un *édifice communautaire*. Des théoriciens dissertateurs le lui ont reproché. Reproche injuste et

oiseux. Ce qu'elle a fait et qui pressait bien davantage, ç'a été d'approvisionner la ville, d'organiser les services publics (car les fonctionnaires et employés de tout ordre étaient partis à Versailles), d'entretenir de munitions les combattants. Ce qu'elle a fait, et qui valait mieux que de planter des jalons théoriques, ç'a été d'assurer du pain, des habits et un gîte à tous les dépourvus. Personne, enfant, femme, infirme ou vieillard, n'eut faim ; personne ne fut sans feu ni lieu. *Si bien qu'il n'y eut plus de voleurs, non plus que de prostituées.....* L'insurrection du 18 mars, a-t-on dit, se produisit en présence de l'envahisseur insolent, et elle assaillait la nouvelle république, née dans la ruine et dans les désastres. A la première partie de ce blâme, le monde a depuis longtemps répondu : « La révolte de Paris en 1871 « sauva l'honneur de la France, perdu, sacrifié, souillé par « Trochu, Louis-Napoléon, Bazaine. »

Nous ne savons quel monde a prétendu que la Commune avait sauvé *l'honneur de la France* ; l'histoire dira qu'elle fut une injure à la civilisation. On nous permettra de devancer ce jugement.

Le parti de la révolution sociale est déjà fractionné ; les députés socialistes sont classés en parlementaires et en révolutionnaires ; de même que les collectivistes en *intransigeants* et en *possibilistes*. M. Arcès-Sacré (*Lois socialistes*) ne ménage pas ses critiques aux députés socialistes parlementaires ; suivant cet écrivain : « Ceux-ci sont des socialistes d'État poursuivant la conquête des pouvoirs publics.....

« ... Ce qui différencie surtout les uns et les autres, c'est que *les socialistes révolutionnaires ne reconnaissent pas d'autre loi souveraine que celle qui émane de la fédération des corporations de travailleurs*, et cette fédération n'abdique pas un seul instant le droit de faire la loi ; tandis que *les socialistes parlementaires attribuent la puissance législative à l'ensemble des élus du suffrage universel bourgeois* ;

ils consacrent ainsi la légitimité de ce dernier mode de suffrage, et ils enchaînent d'avance l'action révolutionnaire du socialisme »

Cette doctrine appelle la suivante que nous enregistrons. M. Arcès-Sacré continue : « *L'État, le gouvernement et les pouvoirs publics, sont des institutions capitalistes que le socialisme révolutionnaire subit en fait, mais dont il refuse de reconnaître la légitimité, et dont il s'affranchit dans toutes les circonstances où il lui est permis de le faire. La souveraineté sociale des travailleurs s'affirme ainsi de plus en plus hautement en face du suffrage universel bourgeois, dont l'impuissance est avérée.* »

Les socialistes, grands admirateurs des Principes de 1789, renient le suffrage universel *bourgeois*. Mais est-il donc bourgeois ce suffrage auquel prennent part les prolétaires, aussi bien que les bourgeois, et dans lequel leurs voix sont les plus nombreuses ? Et, puisque ce suffrage est condamnable, puisque les députés constituent un pouvoir législatif que les socialistes ne reconnaissent pas, pourquoi ceux-ci les nomment ils ? Quand nous verrons leur abstention dans les élections législatives, nous croirons à la sincérité de leur mépris pour le suffrage universel.

Le résumé de ces théories nous dit quel état social nous est réservé, nous fait voir où nous allons ; l'histoire des états communistes nous montrera mieux encore la tyrannie qui se cache derrière un semblant d'égalité dénommé aujourd'hui communisme *libertaire*.

Certains socialistes rêvent, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant d'une lettre publiée par le journal *Le Figaro* : *l'Ordre par l'Anarchie* : « La presse impartiale — que vous résumez — devrait dégager de cette boue sanglante tout un parti anarchiste sainement défini, dont *La Révolte* consacra récemment l'orthodoxie en publiant, approuvant et rééditant *l'Ordre par l'Anarchie*.

« Un édifice y apparaît possible — peut-être contestable — et sans intervention autoritaire, mais absolument régulier en la forme, et inexorablement fermé aux exaspérations individuelles, dont les odieux exemples égarent et indignent l'opinion..... » (*Le Figaro*, 22 mars 1894.)

Le ridicule de cette antinomie, ordre et anarchie, n'a pas besoin d'être démontré.

Nous aurons, à plusieurs reprises, dans le cours de cette étude, à exposer le programme socialiste qui a nom : Révolution sociale. Nous nous bornons, quant à présent, à signaler le danger qui menace la société.

Le lendemain de l'explosion d'une bombe au *Terminus-Hôtel*, à Paris (12 février 1894), M. Bouge, député, prononçait, à la tribune de la Chambre, un discours que nous croyons devoir résumer, car il définit exactement la situation actuelle, et dit les mesures qu'elle impose :

« Il s'est produit dimanche autour de la tombe de Vaillant des scènes scandaleuses.

« Je viens demander au gouvernement quelles mesures il a prises pour réprimer ces scènes, quelles mesures il compte prendre pour en empêcher le retour.

« Des bandes anarchistes ont défilé, le drapeau rouge déployé, au cri de : *Vive la Commune !*

« Elles étaient conduites, disent les journaux, par un député de Paris dont je ne citerai le nom que pour lui donner occasion de démentir ce bruit, propagé par la presse.

« — Parfaitement, interrompt M. Coutant.

« Des orateurs, reprend M. Bouge, se sont succédé, et plusieurs, aux applaudissements de l'assistance, ont prononcé ces mots : « Vaillant, tu seras vengé !... Vaillant, ton dernier cri sera notre cri de ralliement : Mort à la société bourgeoise ! Vive l'anarchie ! » Je viens demander au gouvernement comment il a pu tolérer de pareils excès, permettre que la loi fût ainsi violée ; je lui demande s'il est vrai qu'il

ait donné des instructions à ses agents pour qu'ils assistent impassibles à de pareilles scènes.

« Pourquoi a-t-il permis ce déploiement du drapeau rouge ?

« Les divers gouvernements qui se sont succédé depuis dix à quinze ans, me répondra-t-on peut-être, ont toléré ces pratiques.

« Oui, mais les temps ne sont plus les mêmes ; et cette tolérance, que j'ai toujours regrettée, deviendrait aujourd'hui une faiblesse coupable.

« En face des misérables qui ont déclaré la guerre à la société et qui sèment la mort sans même regarder quelles victimes ils vont faire, la répression s'impose.

« Le cri de : Vive la Commune, ne sera-t-il puni que dans cette enceinte et grâce à la fermeté de notre président ?

« Ne pouvez-vous leur arracher leurs victimes futures ? N'y a-t-il pas des lois qui punissent l'apologie de ces crimes et pourquoi n'en faites-vous pas usage ?

« Enfin, pourquoi tolérez-vous le déploiement du drapeau rouge ? Nous le voyons reparaitre à présent.

« Il est le drapeau de l'internationalisme, c'est-à-dire qu'il constitue à lui seul un outrage contre la patrie ; il est le drapeau de l'armée du désordre, le drapeau de l'armée du vol.

« Le temps n'est plus où on pouvait regarder certaines menaces comme des fanfaronnades ; aujourd'hui l'exécution suit de près la menace.

« Il y a deux jours, on exaltait, au cimetière d'Ivry, Vaillant comme un martyr ; hier, un de ses émules accomplissait un horrible attentat.

« Une bombe a éclaté hier, lancée peut-être par un des vengeurs annoncés au cimetière d'Ivry, et elle a fait des victimes innocentes, sans qu'il y eût même, comme on aurait pu l'invoquer pour l'attentat qui s'est produit ici, l'excuse des *haines politiques*.

« Il est temps que le gouvernement prenne des mesures contre de semblables forfaits : la Chambre le suivra.

« Il faut qu'il rende à la France, qui le lui demande, le calme dont elle a besoin pour travailler. Il faut qu'il se décide à établir une connexion entre les excitations et les actes.

« Il faut atteindre et frapper les manifestants, quels qu'ils soient, fussiez-vous trouver parmi eux des députés qui seraient allés déshonorer leur écharpe. »

Comme sur la tombe des anarchistes, les révolutionnaires, chaque année, jurent, sur les tombes des héros de l'insurrection de 1871, de venger les victimes des luttes sociales, oubliant que leurs théories ont préparé ces luttes et fait ces victimes.

Le 10 septembre 1893, M. Vaillant renouvelait en ces termes le serment de la révolution sociale :

« Et sur les tombes d'Eudes et de Blanqui, sur le champ de sépulture des fédérés de la Commune, nous, membres du Comité révolutionnaire central, fédérés de ce grand parti socialiste, nous pouvons jurer de nouveau que nous poursuivrons le combat de la classe ouvrière et du socialisme jusqu'à la victoire de la république socialiste et de la révolution. »

A la question : Où allons-nous ? ces paroles répondent en partie. Les programmes socialistes complètent le tableau de la société future. M. Ariès-Sacré a élaboré (*Fin du patronat*) un projet de constitution sociale qui nous donne un pressentiment de l'anarchie qui nous menace. Nous lisons notamment dans ce projet : « *Plus d'État, plus de gouvernement, plus de pouvoirs publics.* La souveraineté sociale est exercée dans la forme plébiscitaire, par l'universalité des travailleurs, dans la commune, la région ou les Sociétés-Unies du globe, suivant que la question est d'intérêt communal, régional ou universel.

« *La société n'a pas le droit de punir, elle n'a que le droit*

de constater sur la carte civique de chacun les faits par lesquels il a pu se rendre dangereux pour la sécurité des personnes ou de leurs biens.

« Le droit de succession est aboli.

« L'état de mariage vaut mariage, de même que l'état de divorce vaut divorce... »

Quelle serait dans cette société la constitution politique de la France?

La réponse à cette question se trouve dans le journal *Le Parti ouvrier* (11 avril 1894), qui demande « la transformation de l'État centralisateur en *communes fédérales*. » C'est donc, en réalité, le souvenir de la Commune qui domine et conduit les socialistes d'aujourd'hui.

Suppression de l'unité française, destruction de la bourgeoisie, anéantissement du capitalisme, de la propriété individuelle, de l'état social, abolition du suffrage universel ; tel est, en résumé, le programme socialiste.

Nous savons ce que détruit ce programme ; que fonde-t-il ? Un *Quatrième État* ; conception odieuse et burlesque, ainsi que nous le démontrerons.

Qui pourrait, en effet, donner de ce Quatrième État une définition complète (1) ? où commence-t-il ? où finit-il ? Ce n'est qu'un mot qui sert à tromper le peuple et ne peut produire qu'une lutte de classes, dont la solution serait, comme de toutes les guerres sociales, dans une dictature ; le despotisme ne peut engendrer que le despotisme. Or un Quatrième État serait le despotisme d'une partie de la nation sur les autres parties qui la composent ; tyrannie socialiste qui en produirait une autre.

M. J. Dabernat (*Évolution*) s'exprime ainsi au sujet de ce *Quatrième État* :

(1) Un journal, dont le premier numéro vient de paraître (avril 1894) *Le Quatrième-État*, oublie de définir ce qu'est le Quatrième-État dont il se fait l'organe.

« Il n'y a pas à évoquer de Quatrième État, pas plus qu'il n'aurait dû être question du Tiers État, en 1789; cette formule n'était que l'expression incomplète de la pensée la plus féconde qui ait animé le monde de son souffle.

« Au nom de l'unité nationale, au nom de la fraternité, écartons cette idée dissolvante; rayons cette étiquette mensongère qui évoque la pensée des castes qui ne doivent plus revivre.

« C'est à la nation tout entière, non pas avec ses classes, mais considérée dans ses multiples et changeantes catégories, ses mobiles agglomérations d'hommes, qu'il faut penser lorsqu'on fait les lois et qu'on les applique.

« Ce qu'il faut, dans ce moment où, sous une apparence d'ordre, l'anarchie règne dans les esprits, c'est que chacun soit pénétré de cette pensée qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'institution primordiale à fonder : ces institutions, nous les possédons; la Déclaration des droits de l'homme les contient en principe; il n'y a qu'à revenir à l'application, à l'interprétation juste et équitable des articles de cette formule, expression d'un sublime élan vers le bien.

« C'est là encore la tâche des meilleurs et des plus intelligents. »

On ne peut qu'approuver cet éloquent langage. Toutefois, nous ferons des réserves au sujet du Tiers État que condamne M. Dabernat comme formule incomplète. La Révolution n'a pas créé une caste nouvelle, puisqu'elle les a supprimées; le Tiers État n'a pas de limites fixes, car il est ouvert à tous les travailleurs qui en font, ou peuvent en faire partie, parmi lesquels il s'est recruté, se recrute encore et se recrutera jusqu'au jour où les socialistes auront réussi à créer un Quatrième État. Le Tiers État ne peut avoir de limites; il est la nation. C'est folie coupable que de chercher à créer un Quatrième État; c'est vouloir détruire l'œuvre essentielle de la Révolution.

Guerre à la *bourgeoisie*! Destruction de la bourgeoisie! Socialistes, qui avez ce cri de ralliement, ne sentez-vous pas que la bourgeoisie est le point central de la société; que, sans elle, les deux autres états reprennent la prépondérance qu'ils avaient avant 1789. Vous affirmez que vous voulez le salut de la République, dont l'existence serait menacée, et vous n'ignorez pas que la dictature s'impose, si vous détruisez la bourgeoisie. Voyez les exemples de l'histoire; écoutez ce que dit Bossuet : « Les grands ambitieux, et les misérables qui n'ont rien à perdre, aiment toujours le changement. Ces deux genres de citoyens prévalaient dans Rome; et l'état *mitoyen*, qui seul tient tout en balance dans les États populaires, étant le plus faible, il fallait que la République tombât. »

C'est dans l'histoire des peuples que Bossuet puisait cette doctrine. L'étude du communisme à Lacédémone et dans l'antiquité nous dira aussi le sort des États qui ne connurent que deux extrêmes : oppresseurs et opprimés, hommes libres et esclaves.

De cette étude se dégagera une autre vérité, que méconnaît le socialisme en tendant à la suppression de l'individualisme par le collectivisme. Pendant qu'à Athènes l'individualisme faisait la force, la prospérité, la gloire de la République, à Sparte l'individu était fondu dans l'ensemble dont il n'était qu'une partie inconsciente, sans volonté propre, sans initiative; il obéissait à des lois qui en faisaient une chose, qui l'immobilisaient, qui l'annihilaient.

De même que l'homme, privé de l'initiative individuelle, devient inerte, de même une société, privée de gouvernement, devient impuissante et ressemble au chaos. Le gouvernement est à une société ce que le cerveau est à l'homme. « L'observation, dit M. C. Monnier (*Exposé du positivisme*), nous montre qu'à toutes les époques et dans tous les pays, les sociétés humaines ont toujours eu à leur tête cet appareil régulateur.

Dans la simple famille l'autorité paternelle fournit le type du gouvernement, type qu'on a toujours essayé de réaliser dans la société et où la bonté s'allie à la fermeté.

« Sous des chefs vaillants et courageux, l'homme primitif a pu vaincre les résistances animales et prendre la prépondérance terrestre que des efforts individuels isolés n'auraient jamais procurée. Cette concentration des efforts humains, indispensable au début, ne l'est pas moins à notre époque où la multiplicité croissante des fonctions sociales exige une constante réaction de l'ensemble ou du gouvernement sur les parties. On peut passagèrement déplorer les excès ou les abus de la fonction gouvernementale, mais nous devons nous incliner devant cette loi naturelle que l'organisation sociale est incompatible avec l'absence de direction. L'aversion que quelques esprits éprouvent à l'égard des vues ci-dessus tient à des circonstances locales et transitoires. Nous marchons, d'ailleurs, vers un état où la fonction du gouvernement doit se limiter à un nombre assez restreint d'attributions. » Suppression de l'individualisme et centralisation poussée à ses dernières limites, dit le collectivisme; décentralisation et développement de l'individualisme, tout en maintenant la direction gouvernementale, tel est le programme positiviste. Entre ces deux programmes, les hommes soucieux du progrès social ne sauraient hésiter.

Il était utile d'esquisser rapidement la nouvelle société que rêve certain socialisme, avant d'étudier les doctrines qui ont précédé celles que nous venons de résumer.

CHAPITRE II

Le communisme dans l'antiquité.

« Ces hypocrites commencent par prêcher le communisme, puis ils confisquent la communauté au profit de leur ventre. »

(PROUDHON.)

Le communisme n'est pas une invention moderne de quelques cerveaux mal équilibrés. Nous trouvons l'application, dans l'antiquité, de ce régime qui avait été exclusivement celui des premiers hommes.

Le communisme était appliqué, notamment, à Sparte et dans l'île de Crète. Minos et Lycurgue furent les législateurs de ce système politique et social.

Le communisme avait une première base, *l'esclavage*; c'est l'aristocratie communiste; le pouvoir, la propriété, la force sont en communauté; mais cette communauté est réduite à quelques milliers d'individus qui seuls se considèrent comme des hommes; c'est la minorité écrasant la majorité; celle-ci se compose de bêtes de somme, de Grecs réduits en esclavage, au lieu d'être des citoyens, au même titre que les autres.

Tel est encore l'état social des peuplades sauvages du centre de l'Afrique. Les prisonniers sont réduits en esclavage; ils sont vendus; ils constituent une marchandise; quelquefois ils sont mangés.

L'esclavage à Lacédémone, dont la constitution est souvent proposée comme modèle, avait atteint son maximum de rigueur. C'était l'abus extrême de l'esclavage, tel que le définit Montesquieu dans les lignes suivantes : « L'abus ex-

trême de l'esclavage est lorsqu'il est en même temps *personnel et réel*. Tel était la servitude des ilotes chez les Lacédémoniens; ils étaient soumis à tous les travaux hors de la maison et à toutes sortes d'insultes dans la maison; cette *ilotie* est contre la nature des choses. Les peuples simples n'ont qu'un esclavage réel, parce que leurs femmes et leurs enfants font les travaux domestiques. Les peuples voluptueux ont un esclavage personnel, parce que le luxe demande le service des esclaves dans la maison. Or l'*ilotie* joint, dans les mêmes personnes, l'esclavage établi chez les peuples voluptueux, et celui qui est établi chez les peuples simples. »

A Lacédémone, les biens furent partagés et, parmi ces biens, les *ilotes*, ou esclaves. Nous verrons le sort qui leur était réservé, quand leur nombre devenait un danger. L'argent fut aboli; les repas durent être pris en commun.

« Du fer et du pain », disaient les Spartiates. Les arts, les lettres, la civilisation ne pouvaient exister avec ce régime, devaient ne jamais exister. Cette organisation sociale dura quelques siècles. La propriété remplaça le communisme; la civilisation reprit ses droits sur la barbarie.

En Crète, comme à Sparte, le communisme et l'esclavage furent la loi d'État. En Crète, deux catégories de citoyens, les citoyens du bas rang et les égaux, les esclaves et les hommes libres.

Le communisme dans l'antiquité fut la négation des trois principes fondamentaux d'un état social moderne, la liberté, l'égalité, la fraternité.

En Crète et à Lacédémone, point de propriété. Parmi les opinions favorables à ce régime, citons celle de l'abbé de Mably : « Les Spartiates, dit-il, n'ont point connu les propriétés foncières. La République donnait à chaque citoyen une certaine quantité de terres, dont il n'était qu'usufruitier. Cependant c'est par là que Sparte a fait de plus grandes choses que les États que vous jugez plus sages qu'elle; et a

joui d'un bonheur constant pendant six cents ans. On a même remarqué que les Spartiates ne devinrent aussi méchants que leurs voisins, et par conséquent aussi malheureux, que quand un Ephore eût fait porter une loi pour établir cette propriété foncière, que leur législateur avoit anéantie pour y substituer la communauté des biens, loi fort sage, aussi bien que le reste de ses institutions, qu'on ne blâme que faute d'en connoître l'esprit. Car enfin si Lycurgue n'a fait que des soldats, il falloit bien qu'il fit des hommes capables de défendre la Laconie. » Nous verrons ce que vaut cette doctrine.

Platon également défend la théorie du communisme. Mais disons tout d'abord que ce philosophe n'avait en vue qu'un état composé d'un petit nombre de citoyens et reconnaissait qu'au delà de dix mille hommes, ce n'est plus une ville, mais un peuple, auquel ces principes ne conviendraient plus.

Telle loi convient en deçà, qui ne peut s'appliquer au delà. — Peut-on appliquer à des nations modernes, à la France notamment, des lois sociales qui auraient pu l'être dans l'antiquité ?

Nous avons vu que, chez les Hébreux, la loi permettait de vendre les propriétés, mais que celles-ci rentraient dans la communauté, l'année du Jubilé, pour être partagées de nouveau. C'est le communisme sous une autre forme.

A Sparte, la propriété foncière était inconnue, puisque le législateur en avait une sorte d'usufruit et l'avait soumise au principe d'égalité, quant au partage entre les citoyens ? La communauté s'étendait également aux autres biens. Aristote critique cette communauté, et Xénophon ajoute que les Lacédémoniens usaient des chevaux, des chiens, des esclaves et même des provisions de leurs concitoyens, à peu près comme des leurs, lorsqu'ils se trouvaient surpris dans la campagne par une nécessité imprévue. Ils tenaient ce droit de la loi.

Nous avons dit que la morale d'un peuple est en rapport constant avec son degré de civilisation; nous en trouvons la preuve dans ces mêmes états. En Crète, les mœurs étaient dissolues et le législateur encourageait la polygamie et la débauche. A Lacédémone on égorgeait les victimes humaines; la victoire se traduisait par le massacre des vaincus, quand ceux-ci n'étaient pas réduits en esclavage :

« Ici je vois deux mille de ces malheureux séparés de leurs compagnons, sous prétexte de les récompenser par la liberté, de leur courage et des services qu'ils avoient rendus à Lacédémone pendant la guerre; on les couronne de fleurs, on les promène dans les temples. Quelle récompense! ou plutôt quelle trahison et quelle barbarie! Ils disparaissent et l'on ne peut pas même sçavoir si l'on a daigné du moins leur épargner les horreurs d'une mort lente et cruelle, tant leurs maîtres perfides ont sçu envelopper leur crime des ombres du secret. Plutarque donne à entendre que ce n'est pas la seule fois qu'ils se soient souillés par une telle cruauté. » (VAUVILLIERS, *Du gouvernement de Sparte.*)

Le nombre des ilotes augmente; il devient un danger pour Sparte. Le remède est facile, on égorge une partie des ilotes. Plutarque cherche à justifier Lycurgue de cette loi cruelle; Platon et Aristote l'imputent formellement à ce législateur. A lui également doit être imputée la cérémonie odieuse qui se pratiquait, à certains jours, devant l'autel de Diane. « Rien, dit Montesquieu, ne met plus près de la condition des bêtes, que de voir toujours des hommes libres et de ne l'être pas. De telles gens sont les ennemis naturels de la société, et leur nombre serait dangereux. »

N'est-ce pas encore une loi digne de temps barbares qui ordonne la mort de tous les enfants qui ne devaient pas devenir de robustes guerriers? Lycurgue n'avait sans doute pas prévu que Sparte devrait un jour son salut à deux boiteux, Tyrtée et Agésilas.

Le communisme devait, tout au moins, supprimer la cupidité et, partant, le vol. Hélas ! le peuple de Lacédémone était un peuple de voleurs. Le vol était pratiqué publiquement ; témoin ce jeune homme qui, ayant pris un renard et l'ayant caché dans ses habits, se laissa déchirer par l'animal plutôt que de rendre sa proie, cherchant ainsi à prouver qu'il avait profité des leçons de vol données publiquement au nom de la République.

Il en était de même dans l'île de Crète :

Parmi les exercices auxquels étaient habitués les enfants, se trouvait le vol. Ils étaient conduits par un jeune homme qui présidait aux exercices et prescrivait les différentes sortes de larcins ; le vol était donc une partie fondamentale de cet état social. Aussi un proverbe de Sparte disait-il que la cause du vol est celui qui ne s'en garantit pas par la vigilance ou par la force. L'influence de la loi de Lycurgue se trouve dans le *furtum manifestum* de la législation romaine (1).

Aussi Lycurgue ne punit-il par le vol, mais le fait de s'être laissé surprendre le commettant.

Une seule chose était à l'abri du vol à Sparte, la femme ; se prêter les femmes réciproquement était une obligation légale.

Une telle législation ne pouvait engendrer la prospérité,

(1) « Lorsque le voleur était surpris avec la chose volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avait résolu de la cacher, cela était appelé chez les Romains un vol manifeste ; quand le voleur n'était découvert qu'après, c'était un vol non manifeste..... »

« Lorsque la loi *Porcia* eut aboli l'usage de battre de verges les citoyens et de les réduire en servitude, le voleur manifeste fut condamné au quadruple, et on continua à punir du double le voleur non manifeste..... »

« Lycurgue, dans la vue de donner à ses citoyens de l'adresse, de la ruse et de l'activité, voulut qu'on exerçât les enfants au larcin, et qu'on fouettât rudement ceux qui s'y laisseraient surprendre. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, L. XXIX.)

ni même faire durer Lacédémone. La *régression sociale* tuerait, en effet, l'humanité, si elle était simultanément appliquée chez toutes les nations ; elle devait tuer Lacédémone (1). On voit, en effet, les Spartiates réduits au nombre de sept à huit mille au temps de la guerre de Perse (Hérodote) ; Aristote n'en compte plus que mille ; Plutarque sept cents.

Quelle trace ce peuple a-t-il laissé dans l'histoire ? Quelle est sa part dans le progrès et la civilisation ? Les lois de Lycurgue ne pouvaient créer qu'un peuple d'opresseurs, d'agresseurs ; un peuple de brigands (2).

Thucydide nous dit que, à l'origine, les Grecs ne se faisaient point la guerre les uns aux autres, ou que s'il y avait quelques guerres, ce n'étaient que des querelles passagères. Polybe atteste que les Lacédémoniens furent les premiers des Grecs qui envahirent le territoire de leurs voisins. « Il faut pourtant convenir, dit Vauvilliers (*Du gouvernement de Sparte*), que Thucydide leur fait honneur d'avoir chassé de la plupart des villes de la Grèce, les tyrans qui y régnoient. Mais je ne vois en cela que l'effet de leur politique ordinaire, toujours prompte à embrasser tous les moyens de s'agrandir. Ils détruisent la tyrannie ; mais ils détruisent aussi la démocratie ; et l'une et l'autre pour y substituer le gouvernement oligarchique qui leur étoit plus avantageux. Ils y substituent les Décemvirs, les Hamostes, lorsque cette espèce d'autorité leur paroît plus utile à leurs fins, ainsi qu'on peut le voir dans Diodore de Sicile. »

(1) Voyez DARESTE, *La science du droit en Grèce*.

(2) « Voyez deux républiques : la plus individualiste des cités antiques, Athènes, avec Thémistocle, Périclès, Thucydide, Phidias, Xenophon, Platon et Aristote, fils de son territoire ou de son adoption, léguant les chefs-d'œuvre de l'art et de l'intelligence à l'admiration du monde : et à côté, la communiste Sparte, dans laquelle un hoplite ressemble à un hoplite, et dont nous ne connaissons les héros que par les écrivains de sa rivale. » (YVES GUYOT, *Les Principes de 89.*)

Lycurgue voulait faire un peuple de soldats et non de conquérants ; il fit un peuple de guerriers, plutôt que de citoyens, dans le vrai sens du mot. Les Lacédémoniens portèrent donc toutes leurs forces, toute leur énergie dans la conquête et l'asservissement des peuples voisins, sans songer au développement de la prospérité intérieure. Quand le nombre des guerriers ne fut plus assez nombreux, Sparte dut tomber. « A Lacédémone, dit Bossuet, l'argent était méprisé. Comme toutes ses lois tendaient à en faire une *république guerrière*, la gloire des armes était le seul charme dont les esprits de ses citoyens fussent possédés. Dès là, naturellement, elle voulait dominer ; et plus elle était au-dessus de l'intérêt, plus elle s'abandonnait à l'ambition. »

Le Spartiate était une machine plutôt qu'un homme ; il n'avait aucune individualité. Le législateur avait supprimé deux éléments essentiels, la propriété et la liberté individuelle. Toutes les actions particulières de la vie, tous les exercices, toutes les heures de la journée étaient soumises à ses ordonnances. Manger, dormir, veiller, marcher, se reposer, le Spartiate n'en était pas le maître. La loi seule en décidait. Les lois entraient dans tous ces détails. La manière même de marcher dans les rues était prescrite. Il fallait avoir les mains cachées dans son manteau, marcher en silence, sans tourner la tête, et avoir toujours les yeux fixés devant soi. Ainsi le Spartiate n'était qu'un véritable automate, dont tous les ressorts étoient mus ou arrêtés par la loi. Il existait et c'était tout... Le bonheur d'être né dans Sparte tenait lieu de tout. Et ce qu'il y a de singulier, cette chimère avait paru quelque chose de réel à Lycurgue. Faire des enthousiastes patriotiques, c'était son unique objet ; c'était la base et le but de toute sa législation. Mais la nature n'a point fait l'homme pour être enthousiaste.

Tel était le Spartiate, tel serait le citoyen façonné par le *socialisme* contemporain ; aujourd'hui, comme à Lacédé-

none, plus d'individualisme ni de liberté ; l'État serait tout ; l'homme rien.

Enfin Lycurgue avait banni de Sparte les lettres et les arts, qui firent la gloire des autres peuples de la Grèce. Cicéron assure qu'il n'y a jamais eu un orateur à Lacédémone. Plutarque dit formellement qu'on n'apprenait qu'à lire à cause de la nécessité ; mais que par rapport à toute autre espèce d'instruction, étaient bannis et les sciences et les maîtres. Elien assure que les Spartiates étaient si ignorants que s'ils avaient besoin d'un médecin, d'un homme instruit dans quelque science, ou habile dans quelque art que ce fût, ils étaient obligés de le faire venir d'ailleurs, n'en ayant point chez eux. C'est pour cela que le même Plutarque dit, dans la vie de Lycurgue, que tous les arts étaient bannis de Lacédémone ; et Josèphe, que les Lacédémoniens n'exerçaient ni l'agriculture, ni aucune autre espèce d'art ; et Nicolas, qu'il était honteux à Lacédémone d'apprendre d'autre art que celui qui était nécessaire à la guerre.

De même que les arts, l'agriculture fut inconnue des Spartiates, qui ne vivaient que du produit du travail des ilotes. Sans l'agriculture, point de commerce, point de relations de peuple à peuple. Il en fut de même dans l'île de Crète et en Thessalie. Suivant Montesquieu, l'agriculture était une profession servile, et ordinairement c'était quelque peuple vaincu qui l'exerçait : les ilotes, chez les Lacédémoniens ; les Périéciens, chez les Crétois ; les Pénestes, chez les Thessaliens ; d'autres peuples esclaves, dans d'autres républiques.

Enfin, tout bas commerce était infâme chez les Grecs. Il aurait fallu qu'un citoyen eût rendu des services à un esclave, à un locataire, à un étranger : cette idée choquait l'esprit de la liberté grecque.

D'autre part, Aristote dit que les meilleures républiques étaient celles où les citoyens, et non les esclaves, s'attachaient

à l'agriculture. L'histoire confirme donc ce que nous avons avancé au sujet de l'influence de celle-ci sur la civilisation.

Platon, pour corriger les lois de Lycurgue, établit, en réalité, presque tout ce que celui-ci supprimait, mais : conservait le communisme.

Ne demandons pas s'il y eut des lois à Lacédémone, en dehors de la loi de Lycurgue ; l'arbitraire seul constituait la loi. Aussi, Montesquieu dit-il : « Plus le gouvernement approche de la république, plus la manière de juger devient fixe ; et c'était un vice de la République de Lacédémone, que les éphores jugeassent arbitrairement, sans qu'il y eût de lois pour les diriger. A Rome, les premiers consuls jugèrent comme les éphores : on en sentit les inconvénients, et l'on fit des lois précises. »

Qu'y avait-il donc à Sparte en dehors du communisme ? Rien ; car le néant ne saurait enfanter.

Il y eut cependant à Sparte une chose sacrée qu'on voudrait supprimer aujourd'hui : le patriotisme. Nos révolutionnaires internationalistes ne produiront jamais de Léonidas.

Un rapide coup d'œil sur la Grèce nous a fait voir le *stat quo* dans l'évolution, tel que l'avait organisé Lycurgue. Ce législateur avait fait en sorte que son peuple ne pût progresser ; il ne l'avait pas, toutefois, conduit à la régression ainsi que l'entendent certains réformateurs contemporains. Lycurgue et Minos, avant lui, avaient condamné leurs peuples à l'immobilité pendant que la Grèce se laissait entraîner par une marche rapide dans la voie du progrès et de la civilisation. Nous savons ce que fut cette civilisation pendant que Périclès donnait son nom à un siècle ; pendant que l'Égypte restaurait des monuments datant du début de sa civilisation ; pendant que la Chine, les Indes, la Perse obéissaient à la loi de l'évolution, les Lacédémoniens appliquaient toute leur intelligence à lutter contre elle. Sparte

devait rester ce que Lycurgue l'avait faite : un groupement informe, un peuple grossier.

Un siècle après ce législateur, naissait Rome. Rome finit par un excès de grandeur ; Sparte par un excès de faiblesse. Les citoyens romains étaient répandus sur toutes les contrées connues, et partout y avaient importé leur civilisation. Les Spartiates, quelques siècles après Lycurgue, n'existaient plus. L'influence de Rome se fait encore sentir dans les lettres, les arts et les lois ; le nom de Sparte est à peine connu.

Veut-on prendre Rome et Athènes comme modèles, ou Sparte ? Le socialisme cherche plus loin encore son idéal ; c'est au premier âge de l'humanité qu'il veut nous faire rétrograder. Aujourd'hui, comme au XVIII^e siècle, certains philosophes voient le progrès dans le retour au passé ; au lieu d'y puiser des leçons pour l'avenir, ils y voient le modèle à suivre ; ils y trouvent le type de la société qu'il faut former sur de nouvelles bases ; ils nous mènent à l'âge d'or en croyant que, dans l'enfance de l'humanité, les hommes étaient heureux, étant tous libres et égaux. « Le principe fondamental de toute morale sur lequel j'ai raisonné dans mes écrits, dit J.-J. Rousseau, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre... La nature a fait l'homme heureux et bon, la société le déprave et le rend misérable. » Aussi dangereuse que fausse est cette théorie. De même que l'enfant naît avec des instincts que l'éducation s'efforce de rectifier, de même l'homme primitif dut ressembler aux sauvages que nous trouvons encore en Afrique et en Amérique, et qui ne diffèrent des animaux que par plus de cruauté.

La morale, née de la conscience et développée par les différentes religions, a seule transformé l'homme. Le progrès est donc devant nous, et non derrière nous.

CHAPITRE III

Théories socialistes.

« Le progrès actuel des peuples est de s'émanciper de la France. Le progrès actuel de la France est de s'émanciper du xviii^e siècle et de sa Révolution. »

(MAZZINI. — Février 1850.)

Pour certains socialistes, le communisme pur et simple est la base du socialisme ; d'autres demandent la collectivité de l'outillage ; les uns et les autres veulent procéder par la dépossession violente ; par la voie révolutionnaire. Quelques-uns aspirent au travail collectif et substituent à la dépossession arbitraire et violente l'abolition du salariat ; le possesseur de l'outillage, ne pouvant plus l'utiliser, se verrait contraint de le délaisser moyennant une indemnité que lui donnerait la *société*, indemnité qui serait, sans doute, en *assignats*.

Dans ces différentes doctrines, on voit bien ce qui doit être détruit, mais jamais on ne voit quel nouvel édifice social sera construit sur les ruines de la société moderne. Le socialisme est muet à cet égard ; on voit également ce que la civilisation perdra à la suppression des différents facteurs du progrès, on ne voit pas ce qu'elle peut y gagner.

La civilisation, arrivée au plus haut degré de développement, est-elle fatalement condamnée à disparaître ? Tout excès amène un excès contraire ; les extrêmes se touchent, dit-on. Ce principe est-il absolu et peut-il s'appliquer à la civilisation ? Doit-on croire que l'humanité est destinée à rétrograder ; que la progression, qui a duré tant de siècles, doit, brusquement, faire place à la barbarie ? Le progrès,

éternellement père du progrès, peut-il subitement s'arrêter ? Après le siècle de Périclès, n'y a-t-il pas eu la civilisation de Rome et le siècle d'Auguste ? Après celui de Léon X, le siècle de Louis XIV ? Après l'emploi de la vapeur et de l'électricité, la science nous réserve d'autres découvertes. De même que la science, le progrès social est sorti du néant ; doit-il y retourner ? La progression intellectuelle, morale et sociale sera-t-elle arrêtée dans son cours ?

De quel droit le socialisme tendrait-il à ce résultat ? Il n'a pas un but défini ; il ne vise aucun idéal ; il manque même de base précise. A-t-il, dès lors, le droit de détruire ? « La base du socialisme, avoue M. Arcès-Sacré (*Fin du Patronat*), échappe à beaucoup d'esprits. De là des errements et des divagations sans fin, qui ne pèchent pas moins par la forme que par le fond. Nous discutons, nous ergotons dans les ténèbres, faute d'avoir précisé d'abord quel était le fondement du socialisme, sa raison d'être. »

Nous verrons bientôt que les premiers apôtres du socialisme discutaient, comme leurs successeurs, dans les ténèbres.

Des théories qui constituent le socialisme, le collectivisme, contrefaçon du communisme que nous avons étudié, est la plus importante par ses conséquences sociales. Chez la plupart des socialistes anciens, nous trouvons trace de communisme, ou de mutuellisme, ou de collectivisme. Quels furent les premiers apôtres de cette doctrine ?

Nous passerons Stork, Muntzer, Hutter, Scherding, Hoffmann, Mathias, Jean de Leyde, et tous les anabaptistes ; Thomas Morus, Campanella, Morelly, de Mably, et plusieurs autres dont nous voudrions pouvoir étudier les conceptions utopistes dont le socialisme contemporain porte des traces nombreuses.

Une école socialiste voit, dans les doctrines émises pendant les siècles qui ont précédé le nôtre, un reflet du chris-

tianisme. La religion de Jésus-Christ, en prêchant l'égalité, la pauvreté, le désintéressement était bien un socialisme; mais était-ce celui qu'on veut nous imposer aujourd'hui? Nous aurons à développer les différences fondamentales qui les séparent. (Voyez IV^e partie, *Le Socialisme et la Religion*.)

L'origine du socialisme ne se trouve pas dans le christianisme, mais bien dans l'état social des hommes à l'époque préhistorique, état qui s'est perpétué chez certains peuples rebelles à la civilisation, et que nous retrouvons dans l'antiquité. Minos et Lycurgue ne sont-ils pas des socialistes; et leurs lois n'ont-elles pas des rapports étroits avec le socialisme moderne? On doit reconnaître, toutefois, avec M. Ziégler que le christianisme a eu, dès l'origine, une teinte de socialisme: « Les enseignements, dit cet écrivain dans lesquels Jésus recommandait à ses disciples le détachement à l'égard des biens terrestres, ont pu être interprétés dans un sens socialiste et ils avaient sans doute cette signification dans la pensée de leur auteur. En tout cas, ils ont été compris dans ce sens par la majorité des chrétiens qui ont regardé la pauvreté comme une vertu et ont anathématisé les riches comme pécheurs et comme ennemis naturels des âmes pieuses. Le christianisme s'est d'abord préoccupé dès l'origine de la question sociale et a été longtemps la religion des petits et des humbles avant d'être devenue celle des puissants et des riches. Pendant tout le moyen âge, la tendance qui entraînait l'Église vers le socialisme fut combattue par des sectes qui restaient fidèles à l'ancien programme des premiers chrétiens et s'efforçaient de faire triompher les *idées socialistes et communistes*. Et lorsque la réforme voulut ramener le christianisme à ses sources primitives, les paysans asservis espérèrent que l'esprit de liberté qui se faisait jour leur apporterait non seulement des réformes politiques, mais surtout des réformes sociales. Ce mouvement aboutit au communisme de *Thomas Münzer* »

et aux scènes de désordre dont la ville de Münster fut le théâtre. » (*La question sociale est une question morale.*)

Que la religion de Jésus-Christ soit un socialisme, le plus beau, le plus noble, le plus idéal, on ne saurait le contester ; mais qu'il soit l'origine du socialisme proprement dit, qu'il exerce son influence sur les théories que nous voyons émettre de nos jours, on ne peut le dire. Peut-on prétendre, en effet, que les socialistes que nous avons nommés, aussi bien que leurs successeurs, ont puisé leurs doctrines dans la religion de Jésus-Christ ?

J.-J. Rousseau fut aussi un socialiste, puisqu'il rêvait de nouvelles lois sociales dont il faisait l'application dans son projet de constitution pour la Pologne ; peut-on dire que son socialisme a de l'analogie avec celui que nous étudions ? Il tendait à nous ramener à un âge d'or, mais il excluait ce qui constitue le véritable communisme et nous mène à un bouleversement social. Voulait-il une révolution, prêchait-il le mépris des lois, conduisait-il à la lutte des classes, l'illustre Génevois quand il écrivait : « Quoi donc ! faut-il détruire la société, anéantir le tien et le mien, et retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Conséquence à la manière de mes adversaires, que j'aime autant prévenir que de leur laisser la honte de la tirer..... Quant aux hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour toujours l'originelle simplicité, qui ne peuvent plus se nourrir d'herbe et de gland, ni se passer de lois et de chefs ; ceux qui furent honorés dans leur premier père de leçons surnaturelles ; ceux qui verront, dans l'intention de donner d'abord aux actions humaines une moralité qu'elle n'eussent de longtemps acquise, la raison d'un précepte indifférent par lui-même et inexplicable dans tout autre système ; ceux, en un mot, qui sont convaincus que la voix divine appela tout le genre humain aux lumières et au bonheur des célestes intelligences ; tous ceux-là tâcheront, par l'exercice

des vertus qu'ils s'obligent à pratiquer en apprenant à les connaître, de mériter le prix éternel qu'ils en doivent attendre. *Ils respecteront les sacrés liens des sociétés dont ils sont les membres ; ils aimeront leurs semblables et les serviront de tout leur pouvoir ; ils obéiront scrupuleusement aux lois et aux hommes qui en sont les auteurs et les ministres ; ils honoreront surtout les bons et sages princes qui sauront prévenir, guérir ou pallier cette foule d'abus et de maux toujours prêts à nous accabler. Ils animeront le zèle de ces dignes chefs, en leur montrant sans crainte et sans flatterie la grandeur de leur tâche et la rigueur de leurs devoirs.....* » (*Origine de l'inégalité.*)

Ceux-là seuls sont de vrais socialistes qui s'inspirent de ces trois dogmes : la liberté, l'égalité, la fraternité ; qui veulent le progrès et non la régression ; qui cherchent la gloire et la prospérité de leur patrie, en même temps que le bonheur de l'humanité ; qui enseignent enfin le respect des lois et non leur mépris.

Socialistes furent les hommes qui nous ont légué les Principes de 1789. Peut-on leur comparer le célèbre Babeuf qui, pendant que la Révolution proclamait les *Droits de l'homme*, voulait faire régner le bonheur commun en *livrant les riches aux pauvres* ; de même que les *Babouvistes* recherchent aujourd'hui l'idéal social dans la *suppression d'une partie des membres de la société, les riches*.

Le socialisme contemporain est, en grande partie, la reproduction de celui du XVIII^e siècle. Déjà, à cette époque, nous trouvons l'ébauche de sociétés communistes dans Morelly, suivant le plan suivant : Propriété commune de la terre ; organisation sociale du travail et usages communs des productions dans la mesure des ressources générales. Le travail devra être organisé de telle façon qu'il sera attrayant ; cette idée, déjà émise par Thomas More, sera *plus tard* popularisée par Fourier. (Voyez chap. IV.)

Les nations constituent un ensemble de républiques fédérées. L'administration apporte tous ses soins à l'organisation des travaux publics. Dans chaque région des *armées agricoles et industrielles* fondent des villes, perfectionnent les cultures, défrichent, assainissent, embellissent, améliorent partout où besoin est, et font du globe le séjour fécond et enchanteur de populations innombrables.

L'éducation est commune, tout expérimentale et *sans intervention de la Divinité* ; elle est professionnelle pour les enfants des deux sexes, à *partir de l'âge de dix ans*. (C'est la protection de l'enfance !)

Le mariage doit être encouragé à partir de *dix-huit ans* pour les jeunes hommes et de *quinze ans* pour les jeunes filles. *Il est obligatoire pour dix ans ; après, le divorce est facultatif*. Les mères allaitent leurs enfants, qui restent dans la famille jusqu'à l'âge de cinq ans ; *après cet âge, ils sont élevés en commun*.

Courtes séances de travail (six heures environ), repos public tous les cinq jours et, en outre, fêtes civiques nombreuses.

Nous arrivons à une époque, qu'on peut appeler *hier*, où se firent jour les théories socialistes les plus contradictoires et les plus utopistes ; le *Code de la nature* de Morelly en est un avant-coureur.

CHAPITRE IV

Les apôtres du socialisme.

« Il faut substituer la communauté à la propriété individuelle ; le mariage aussi est une propriété, et la pire de toutes. »

(GODWIN, *Justice politique.*)

« Le communisme, a dit Proudhon, c'est l'organisation de la peste ; » et, parlant des communistes, il ajoute : « Ces hypocrites commencent par prêcher le communisme, puis ils confisquent la communauté au profit de leur ventre. »

On ne saurait mieux dire :

Le communisme, dont nous avons démontré les dangers, s'est appelé mutuellisme ; il se nomme aujourd'hui collectivisme ; le nom change ; les conséquences restent telles que Proudhon les définit. Les théories communistes ne sont donc pas neuves. « Est-elle nouvelle, cette doctrine ? non certes, répond M. Leroy-Baulieu (*Où mène le socialisme ; introduction*), l'antiquité l'a connue et le moyen âge ; mais on n'y voyait alors que des jeux de l'imagination, comme le sont les systèmes des philosophes.

« Le commencement de ce siècle a vu se dérouler, sans en être trop troublé, les singulières fantaisies de Fourier, d'où émergeaient d'ailleurs quelques idées suggestives et utiles, les programmes vagues, parfois excentriques, parfois aussi pleins d'intuition et de divination, des saints-simoniens, les déclamations éloquentes et incohérentes de Proudhon. Il accueillait ces critiques de la société, ces projets, d'ailleurs bien indécis, de transformation, avec une indulgente ironie.

« Aujourd'hui, la situation est tout autre. A la faveur du développement de la grande industrie, le socialisme est devenu plus précis, plus méthodique et plus hautain : il s' imagine être un système scientifique ; il demande son application intégrale et il a trouvé une formule nouvelle : le collectivisme.....

« Le socialisme actuel, c'est le collectivisme ; c'est-à-dire « l'appropriation par l'État et la mise en œuvre par lui de « tous les moyens de production. »

« Ce programme n'est ni obscur, ni occulte ; il est avoué par les socialistes allemands ; il est reconnu par les socialistes français, tels que MM. Guesde et Lafargue. C'est le nouvel évangile. »

C'est contre cet évangile que nous devons nous inscrire en faux ; nous devons l'éclairer d'une lumière complète, qui seule peut nous aider à en arrêter les progrès.

Les socialistes, dont nous avons rapidement résumé les théories, avaient fondé leurs sociétés sur l'*utopie* ; utopistes sont également leurs successeurs, et la preuve en est dans les résultats ridicules des essais qui ont été faits, à différentes reprises, d'acclimater sur notre terre des conceptions qui auraient peut-être cours et application sur une autre planète... à la condition qu'elle ne fût pas habitée.

Le *Fouriérisme* est une ingénieuse doctrine communiste. L'organisation du travail repose sur les *attractions naturelles* ; c'est l'*harmonie* réalisée dans la vie du *Phalanstère*. L'homme a en lui douze *attractions* ; trois pour le travail en commun ; Fourier leur donne des noms séduisants : la cabaliste, la papillonne, la composite. Comment résister à des noms si charmants, à une harmonie si douce et si persuasive ? Comment ne pas suivre amoureuxment la Cabaliste, ne pas tourner autour de la Papillonne, ne pas donner son cœur à la Composite ? Avouons que nos socialistes modernes sont bien loin de cette harmonie ; leurs attractions ?

le pétrole, il y a vingt ans; hier, la dynamite; aujourd'hui, les bombes à renversement. L'attraction ne s'exerce plus qu'entre produits chimiques dont le contact produit l'explosion.

Et demain? Des engins de destruction encore plus formidables si la science progresse. Car la science est condamnée à l'immobilité pour ne pas donner de nouvelles armes à ceux qui veulent le bonheur des hommes en les détruisant.

La cabaliste de Fourier avait son utilité, elle concernait l'ambition; la papillonne visait le changement; la composite, c'était le groupement de plusieurs plaisirs.

La morale nous enseigne de maîtriser nos passions; Fourier procédait autrement, en créant *l'unitéisme*, ou résultat combiné des *douze passions*, sans doute les péchés capitaux et les péchés véniels réunis. Fourier, il est vrai, avait inventé un nouveau plaisir absolument inconnu des socialistes d'aujourd'hui; le *travail*. N'insistons pas sur ce plaisir qui serait très discuté dans la pratique. Enfin, le travail devient d'utilité générale; il est dicté par *l'affection universelle*.

Au travail égoïste, Fourier substitue le travail par groupes, par phalanges; le tout constitue une société harmonique qui habite le *phalanstère*.

L'harmonie doit en effet régner dans cette contrée bienheureuse. car on s'unit par attraction. C'est simple. Plus simple encore est la famille; il n'y en a pas. Le Phalanstère soigne et élève les enfants qui sont communs.

« L'homme, nous dit Fourier, est ce qu'il est. Il sera toujours guidé par l'amour des richesses et des plaisirs; ses passions sont aussi éternelles que *légitimes*, il ne s'agit que de savoir les employer à son propre bien-être et au bien-être général.

« L'ordre sociétaire, qui va succéder à l'incohérence civilisée, n'admet ni modération, ni égalité, ni aucune des vues

philosophiques ; il veut des passions ardentes et raffinées ; dès que l'association intégrale est formée, *les passions s'accordent d'autant plus facilement qu'elles sont plus vives et plus nombreuses.* » Nous marchons rapidement vers l'âge d'or de l'humanité : passions vives, faciles et nombreuses ; passions ardentes et raffinées ! Fourier ne pouvait manquer de créer une cité idéale ; il la nomme *Harmonie*. « Dans cette cité, ceux qui éprouvent ces singulières préférences forment les *petites hordes*. Ceux que leurs goûts portent vers les travaux intellectuels ou artistiques composent les *petites bandes*. D'ailleurs, aucune séparation absolue entre les groupes : la papillonne veut que l'on puisse librement passer d'un genre de travail à un autre. Fourier prévoit une distinction des travaux industriels tellement minutieuse que les goûts les plus capricieux peuvent trouver satisfaction ; c'est ainsi qu'il imagine que certaines personnes seraient passionnées pour la culture des poires, et il les divise en séries selon qu'elles préfèrent cultiver les poires fondantes ou les autres. » A ce tableau, M. P. Cauwès ajoute les réflexions suivantes : « On doit rendre une justice à Fourier : il n'a fait appel qu'à la persuasion ; il ne compte que sur la force d'expansion de la doctrine. Mais il n'y a pas à s'y tromper, elle mène au despotisme gouvernemental ; au milieu des nations libres quelques sectes communistes ont pu vivre sous la direction de chefs particuliers, mais il est évident que si le régime communiste se généralisait, l'État succéderait à ces autorités fractionnaires. Le danger du despotisme gouvernemental existe plus ouvertement encore dans les autres systèmes de réforme sociale. » (*Économie politique.*)

Harmonie fut créée ; Phalanstère fut habité ; Cabaliste, Papillonne, Composite fonctionnèrent, ainsi que les douze passions ; le plaisir du travail ne fut pas mis en doute ; l'affection universelle ne fut pas un vain mot. La ville fut

édifiée en France; Harmonie a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

D'autres essais de cette organisation sociale n'ont pas été tentés, à notre connaissance; mais d'autres cités communistes furent fondées depuis. Deux écrivains ont continué et développé l'œuvre de Fourier et commenté la théorie des *quatre mouvements*, du *nouveau monde industriel et sociétaire*, et de l'*unité universelle*. Renaud et Considérant n'ont pu arriver à produire la *seconde création*, ou *réforme des plantes, des animaux et des planètes*, préparée par Fourier et prédite par lui.

On ne peut que constater l'impuissance théorique de ce novateur, qui voulait faire le bonheur de notre planète et des autres. Les conceptions de ses successeurs sont généralement aussi vides de sens pratique; elles sont souvent plus dangereuses.

Cabet et Owen furent les grands continuateurs de Fourier qui serait le fondateur de la *Sociologie scientifique* (1). Selon Pierre Leroux, le socialisme était l'œuvre de trois hommes de génie: Saint-Simon, homme de l'égalité ou des classes les plus nombreuses; Robert Owen, le serviteur dévoué de la fraternité et le restaurateur du communisme; Fourier, l'apôtre exalté de la liberté ou du libre essor. Pierre Leroux se déclarait le quatrième socialiste, et il considérait sa *Doctrine de l'Humanité* comme devant être la synthèse des précédentes et comme devant avoir pour base la science (influence saint-simonienne), la pratique (influence owénienne), la série (influence fouriériste).

Cabet s'inspirait du *Contrat social* dans son *Voyage en Icarie*; il en fit même l'application en Amérique. On ajoute que ses adeptes firent preuve à son égard d'une affec-

(1) Voyez sur Fourier: *Historique de l'école sociétaire*, par A. ALHAÏZA (1894).

tion universelle relative en le chassant de la colonie qu'il avait créée.

Robert Owen s'inspirait plus haut que Cabet. « Le communisme radical du grand socialiste Gallois, nous dit B. Malon (*Précis du socialisme*), émanait évidemment de celui de William Godwin, l'illustre auteur de *Caleb William* et de la *Justice politique*, publié en 1793, et où est développé ce thème :

« Dieu n'est qu'une entité malfaisante dont il faut chasser l'idée de son cerveau. La règle universelle de conduite est dans la justice abstraite, et le but commun est dans le bien abstrait. *Le jour où chaque être humain, faisant ce qui lui semble bon, fera en même temps le bien de la communauté, le grand secret de la politique sera trouvé.* En attendant, la raison doit être la régulatrice du monde. L'intérêt individuel ne doit jamais résister devant l'intérêt collectif. En un mot, il faut substituer la communauté à la propriété individuelle. Le mariage aussi est une propriété, et la pire de toutes ; il est en outre une institution absurde et immorale : l'abolition du mariage, loin d'ouvrir les portes à la dépravation, n'entraînerait avec elle que des conséquences heureuses et consacrerait l'égalité de l'homme et de la femme.

« Tous les maux sociaux viennent de mauvaises institutions. Ce n'est pas la loi de la nature, ce n'est que la loi d'un état social très factice qui entasse sur une poignée d'individus une si énorme surabondance, tandis que d'autres manquent de tout. L'humanité s'est trompée, il faut qu'elle change de route ; ce n'est que par la communauté des biens et l'entière liberté morale de l'être individuel qu'elle peut être sauvée dans la justice. »

Nous retrouverons dans le socialisme contemporain les axiomes de William Godwin, que Robert Owen s'était déjà assimilés.

Owen, lui aussi, voulut fonder une colonie communiste.

Il partit riche et revint pauvre. Quant à la colonie, inutile d'en parler : *Vix transivi et ecce non erat.*

Saint-Simon, grand seigneur, ne tombe pas dans ces grossièretés de doctrine et de morale; il veut *la réforme du droit de propriété et l'universalisation du travail*. Saint-Simon, mystique réformateur, a pour principes l'association industrielle et l'autorité; nous sommes loin de la révolte, ou révolution sociale; mais paraît déjà le collectivisme par la suppression de l'hérédité.

Ce prince de la doctrine socialiste commence par faire de l'individu, être passif, un instrument entre les mains de chefs d'ateliers sociaux; en résumé, c'est le socialisme gouvernemental. Ces chefs d'ateliers sont choisis parmi les plus aimables, les plus capables et les plus beaux.

Nous ne voulons nullement travestir les sublimes théories des maîtres de nos socialistes actuels, mais on nous permettra de trouver quelque peu ridicules la plupart de leurs conceptions. L'amabilité, la capacité et la beauté, formant une trinité qui doit présider à la société saint-simonienne, paraîtront, sans doute, des bases peu sérieuses pour une reconstitution sociale. Nous devons reconnaître cependant des vues élevées dans le socialisme de Saint-Simon, et ajouter que si, d'un côté, il combat l'individualisme par ses ateliers sociaux, d'autre part, il développe l'esprit d'association dont les résultats sont aujourd'hui si considérables.

Le comte de Saint-Simon inventait en même temps que sa hiérarchie idéale, qui supprime l'individu, un nouveau christianisme dont il était le grand prêtre, le juge, le législateur, le pape, le Sâr. A la fois chef spirituel et temporel, il commande à des prêtres qui forment son cortège (1).

(1) « Le saint-simonisme, dit M. Ch. de Bussy (*Le Socialisme*), nous courbe sous le joug d'un pape industriel, — chef de la religion et

Saint-Simon eut des disciples qui portèrent sa parole sur la colline de Ménilmontant, non loin du mont des Martyrs ; ce fut la famille saint-simonienne qui s'écroula sous le scandale et le grotesque.

La doctrine du maître fut considérablement revue et surtout augmentée par Enfantin, dit le père Enfantin. Le ridicule qui tue un homme, en France, tue encore mieux les conceptions absurdes.

Nous devons à la vérité de dire que, parmi ceux qui furent séduits par le saint-simonisme, il se trouva plusieurs écrivains distingués, qui traitèrent avec un grand talent les questions d'économie politique et sociale, et surent passer de la théorie à la pratique.

On peut encore citer, parmi les socialistes de cette époque, Raspail, qui voulait faire *de l'État une grande famille*, et Pecqueur, qui écrivait déjà, il y a soixante ans : « La solution est dans la *socialisation graduelle des capitaux productifs*, ou, en d'autres termes, de la matière et des instruments de travail qui devront être employés, non directement par l'État, mais par les associations contrôlées par l'État et lui payant redevance.

« On devrait commencer par la socialisation de la Banque de France et du Crédit en général ; continuer par les chemins de fer, les mines, canaux, etc.

« Ainsi outillé, l'État pourrait créditer largement les travailleurs corporativement organisés et opérer sans secousses la substitution du *travail associé au travail salarié*.

« On suivrait en cette œuvre la piste même de la monopo-

en même temps chef de l'État, — prince absolu qui dispose à son gré de la vie, de la propriété et de la liberté des citoyens.

« Ce matérialisme impur, renouvelé des Anabaptistes, se retrouve chez Fourier, dont nous avons exposé la doctrine.

« Le saint-simonisme n'eut pas plus de succès que le communisme d'Owen, qui, comme M. Cabet, échoua dans ses tentatives pratiques. »

lisation; on organiserait d'abord le travail industriel, puis le travail commercial, pour terminer par le travail agricole.

« Dans la nouvelle organisation, chaque travailleur disposerait librement de la rémunération à lui attribuée par son travail. »

Socialisation que nous retrouverons dans le collectivisme.

Nous devons mentionner également Pierre Leroux et sa *Triade*, ou organisation industrielle qui a pour base *les savants, les artistes, les industriels*, ou science, sentiment, sensation; l'élément social du travail n'est pas l'individu, mais trois individus, ou la Triade (1).

Écoutons ce que nous dit Proudhon, un autre grand-prêtre du socialisme :

« La *communauté* nous donne la *thèse* et la *propriété* l'*antithèse*; ce qui reste à chercher, ce n'est plus que la *synthèse*, laquelle doit résulter de la correction de la *thèse* et de l'*antithèse*.

« La *communauté*, par son nivellement, devient tyrannique et injuste; la *propriété*, par son despotisme et ses envahissements, est antisociale.

« Mais, si ce que produisent la *propriété* et la *communauté* est mauvais, ce qu'elles veulent l'une et l'autre est bon; car celle-ci cherche l'égalité et la loi, et celle-là veut sur toute chose l'indépendance et la proportionnalité. Donc, élimination faite de ce que la *propriété* et la *communauté* contiennent d'éléments étrangers, les deux restes, en se réunissant, nous donnent la forme naturelle de la société.

« Égalité, loi, indépendance, proportionnalité: tels doi-

(1) Nous lisons dans le journal *La Sociale* (15 avril 1871) :

« *La Commune* a décidé l'envoi de deux de ses membres aux funérailles de Pierre Leroux, après avoir déclaré qu'elle rendait cet hommage, non au philosophe partisan de l'idée mystique, dont nous portons la peine aujourd'hui, mais à l'homme politique qui, le lendemain des journées de juin, a pris courageusement la défense des vaincus. »

vent être les principes fondamentaux d'un ordre de choses vraiment humanitaire. »

Comprenez qui pourra !

Thèse, synthèse, antithèse ; triade, association triadique, ou triadaire ; unithéisme, harmonie, phalanstère, utopie, icarie, etc., c'est à ce programme ridicule que se résume le laborieux enfantement du socialisme moderne.

A la même époque, Colins publie de remarquables travaux sur le socialisme et, notamment, sur la propriété immobilière. Louis Blanc voulait créer une sorte de collectivisme qui se rapproche plutôt du communisme. Colins enseigne que le sol est la matière première sans laquelle tout travail est impossible ; pour que le travail soit libre, il importe que la matière première appartienne à l'homme, et, pour qu'il ne puisse cesser d'en être propriétaire, il faut qu'elle soit collective. Le collectivisme se trouve également dans la doctrine de François Huet ; son système, qui a pour base : liberté, égalité, fraternité, supprime l'hérédité, comme dans le saint-simonisme, mais les testaments et les donations subsistent. Chaque année se fait le partage des biens devenus vacants par décès. Huet conserve, toutefois, la propriété individuelle, l'individualisme, et repousse l'intervention de l'État. Pour lui, la propriété est un droit naturel ; elle appartient à tout homme ; c'est le *droit au patrimoine*.

Louis Blanc cherche l'égalité des salaires, et la suppression graduelle du prolétariat, au moyen des associations ouvrières. Le *droit au travail* doit être reconnu ; c'est l'État qui concentre l'industrie et la production.

Stuart-Mill défend également la théorie du droit au travail, pourvu que le nombre de ceux qui doivent l'invoquer ne soit pas trop considérable par rapport aux ressources de l'État (1). L'Assemblée nationale avait déjà inscrit le *droit à*

(1) Voyez *Histoire de l'économie politique*, INGRAM ; et la *Question ouvrière en Suisse*, P. JAG.

l'assistance au lieu du droit au travail. (Voyez, Essai - Révolution de 1848, STUART-MILL, trad. Sadi-Carnot)

A la théorie de Louis Blanc, Proudhon avait fait la suivante :

« Je soutiens que la garantie du salaire est impossible sans la connaissance exacte de sa valeur, et que cette ne peut être découverte que par la concurrence, nul par des institutions communistes ou par un décret d'empereur, car il y a quelque chose de plus puissant ici que la volonté du législateur et des citoyens : c'est l'impossibilité pour l'homme de remplir son devoir dès qu'il se décharge de toute responsabilité envers lui. Or, la responsabilité envers soi, en matière de travail, implique nécessairement vis-à-vis des autres concurrence. Ordonne par décret à partir du 1^{er} janvier 1857 le travail et le salaire seront garantis à tout le monde : aussitôt un immense relâchement succéder à la tension ardente de l'industrie ; la valeur du travail tombera rapidement au-dessous de la valeur nominale de la monnaie métallique, malgré son effigie et son titre ; l'État éprouvera le sort des assignats ; le commerçant demandera plus pour livrer moins ; et nous nous retrouverons un jour plus bas dans l'enfer de misère dont la concurrence nous a encore que le troisième tour. » La démonstration de Proudhon est complète et péremptoire.

Pour accorder le *droit au travail*, il faudrait que l'État fût riche, puissant et indépendant en dehors des individus. Or, c'est précisément le contraire qui arrive. L'État ne peut rien par lui-même, par lui-même il n'a rien ; toute sa puissance il la puise dans les citoyens ; il leur demande le crédit et il peut leur en donner.

Le monopole du crédit entre les mains de l'État, ce n'est pas la dissolution de toute société, la mort de l'industrie, du commerce, de l'agriculture ; ce serait ruiner tout le monde et, par conséquent, n'enrichir personne. Il y a plus.

... système est ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

... l'ensemble des ...

prit
or-
ari-
so-

ons
no-
uité
sme
cia-
cia-
xé-
Nous
font

tend
init-
cut,
épa-
ora-
lasse

En résumé, sous une forme généralement moins accentuée et moins violente que celle de la doctrine actuelle, plusieurs des théories que nous avons rapidement parcourues sapent, dans sa base, la société, en attaquant famille, liberté individuelle, liberté du travail et de la production, propriété; en un mot, tout ce que la *Déclaration des droits de l'homme* avait constitué.

La patrie, toutefois, n'est pas encore discutée.

Il nous reste à étudier le socialisme contemporain, tant à l'étranger qu'en France.

Nous verrons les Principes de 89, minés par la plupart des apôtres du socialisme, reniés par leurs élèves. La Commune, en 1871, marchait déjà dans cette voie, car elle menaçait la propriété individuelle; elle détruisait la liberté par son despotisme; la liberté de la presse par la suppression de vingt-six journaux en moins de deux mois, pour n'en plus laisser paraître que six; le droit de réunion, en les prohibant; les lois, en leur substituant l'arbitraire; la justice que remplaçait la Terreur. La Commune menaçait également la famille, ainsi que nous l'avons démontré. Le fédéralisme devait supprimer l'unité de la France, comme le drapeau rouge remplacer le drapeau tricolore; la gloire nationale même était effacée par la ruine des monuments qui la rappelaient.

Tels furent les disciples des maîtres du socialisme. Quels seraient les actes de leurs successeurs ?

TROISIÈME PARTIE

LA RÉVOLUTION SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

Le socialisme en Allemagne.

« Le socialisme était né dans l'esprit allemand bien avant l'accroissement anormal de sa grande industrie et l'apparition des conditions constitutives du socialisme économique. »

(JEAN JAURÈS.)

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur les évolutions qui ont présidé au développement moral, social et économique ; après avoir étudié le communisme dans l'antiquité et résumé les théories des grands-prêtres du socialisme moderne, il nous reste à définir les revendications du socialisme, qui s'intitule la Révolution sociale. L'étude du socialisme scientifique nécessiterait des développements qui excéderaient les limites que nous nous sommes tracées. Nous ne discuterons de son programme que les parties qui font corps avec les doctrines du socialisme révolutionnaire.

Quiconque a le cerveau hanté de réformes sociales prétend au socialisme scientifique ; où commence celui-ci, où finit-il ? Le socialisme qui comporte une *science sociale* ne peut, comme la science elle-même, que progresser ; il doit préparer l'*avenir* et non le *retour au passé* ; il est « l'amélioration morale, intellectuelle et physique du sort de la classe

la plus nombreuse, par le *concours des efforts substitué à leur antagonisme et par l'association substituée à la lutte*; » il a pour base fondamentale la famille, les lois, la liberté individuelle, la propriété. Il peut améliorer; la révolution sociale détruit.

Le cadre de ce travail ne comporte pas l'étude de toutes les théories des différents systèmes sociaux qui se sont fait jour. Notre but est seulement d'indiquer quelle a été, dans le passé, la marche lente, graduelle, ininterrompue de la civilisation; de dire par quel phénomène anti-social on veut aujourd'hui arrêter cette marche; et de définir ainsi les lois fondamentales du progrès.

Le communisme, que nous avons étudié dans l'antiquité, dont nous avons revu, depuis, la doctrine commentée et amplifiée; qui a fait place au mutuellisme, puis au *collectivisme industriel* de Louis Blanc, reparut avec Buonarrotti et ses disciples révolutionnaires, Barbès, Blanqui, Teste, Martin-Bernard, Lagrange, Caussidière. A son tour, Dezamy prêcha un communisme qui eut peu de succès, malgré le zèle de quelques adhérents, notamment May, Budin, Rosier et Pillot.

La doctrine socialiste devait prendre une nouvelle forme. Le *collectivisme* apparaît, contrefaçon du communisme.

Cependant la France, « qui a donné le socialisme au monde », n'a plus le monopole de l'utopie. Des écoles se fondent en Europe; des sectes nouvelles sont créées dans tous les pays. En Allemagne, Lassalle, Marx, Engels, Rodbertus; en Russie, Bakounine, Herzen, Michailoff, Pissareff; en Angleterre, Dawitt, Jones; en Belgique, Hector Denis, de Potter, de Paepe, Charlier. Nous en passons, et des meilleurs. La Suisse, l'Espagne, l'Italie ont aussi leurs réformateurs, communistes, révolutionnaires, propagandistes, nihilistes.

En Russie, aux propagandistes humanitaires avaient suc-

cédé les nihilistes terroristes. La destruction comme but, *nihil*; la dynamite et le poignard comme moyens. Ce parti, déjà nombreux, paraissait devoir envahir tout l'empire des tzars, et, du peuple, monter jusqu'aux classes dirigeantes. Mais un tzar était bientôt victime de cette secte révolutionnaire. « Comme toujours en pareil cas, ce meurtre politique, dit B. Malon, fut plutôt funeste à la cause qui l'avait inspiré; la Russie, qui allait expérimenter timidement un régime *semi libéral*, a été ployée sous un despotisme aggravé, et le terrorisme semble vaincu. »

En Allemagne aussi un parti démocrate-socialiste a fait de rapides progrès, grâce aux efforts de Karl Marx, de Lassalle et de leurs nombreux lieutenants, notamment Engels, Bebel et Liebknecht.

En 1847, Karl Marx et Engels publiaient le *Manifeste des communistes*; puis vinrent : le 18 brumaire de Louis Bonaparte; l'*Appel aux classes ouvrières*; le *Capital*. Karl Marx se faisait, en outre, l'apologiste de la *Commune* de Paris, pour mieux faire passer la frontière à son dogme de *socialisme réaliste*.

L'influence des doctrines de Karl Marx sur le socialisme contemporain est considérable. Pendant longtemps, nous l'avons constaté, le socialisme avait été idéaliste. Marx fit prédominer le matérialisme économique sous le nom de socialisme réaliste.

Nous ne pouvons, à regret, étudier longuement ces doctrines qui prennent un autre nom, celui de communisme scientifique; bornons-nous à les résumer et à les réfuter rapidement.

Constatons tout d'abord que les apôtres d'aujourd'hui, les *Marxistes*, pourraient se contenter du rôle de disciples (1);

(1) « C'est en Allemagne que nos socialistes, depuis plus de vingt ans, vont chercher toutes leurs aspirations. Ils se font gloire d'être Germains, de penser et de parler à la mode allemande et d'avoir

une grande partie de leurs revendications sociales n'a-t-elle pas été octroyée en France? Le socialisme, en effet, ne doit-il pas, en France, tendre uniquement à l'amélioration de l'état social, sur les bases établies par la Déclaration des droits de l'homme, et non au bouleversement, à la destruction de la société? En Allemagne, une situation tout autre pourrait expliquer un programme autre. On ne peut assimiler l'état d'un peuple qui, depuis un siècle, applique la Déclaration des droits de l'homme à l'état de celui qui ne jouit de ces droits que depuis peu d'années.

« Votre intérêt est un intérêt de classe », disent les marxistes. M. G. Rouanet répond à cette formule en réfutant le matérialisme qui domine dans le socialisme réaliste. Selon M. Rouanet : « *L'intérêt de classe*, seul invoqué par le socialisme de Marx, repose sur un fait social, mais relatif, et qu'on ne saurait transporter rigoureusement du domaine de la théorie dans celui des faits, où il est subordonné, chez les individus, à une foule de circonstances secondaires capables de le neutraliser. La solidarité économique, à laquelle on ne donne pas d'autre base, vient se heurter dans la vie ouvrière à des rapports plus directs, d'un intérêt plus immédiat, que l'ouvrier ne saurait sacrifier à l'intérêt de sa classe, s'il n'est pas mû par un mobile supérieur de devoir que le marxisme méprise en théorie, parce que ce mobile ne puise pas exclusivement, comme le prétendent les marxistes, sa source dans « l'intérêt du ventre ».

« Le dévouement, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, les hautes vertus morales, *facteurs indéniables du progrès humain* que le socialisme est appelé à faire entrer dans un cycle nouveau, telle est donc la lacune du socialisme marxiste

pour chefs des gendres de Karl Marx, comme M. Pablo Lafargue. Je ne leur reprocherai même pas, au nom du patriotisme, d'ajouter cette invasion aux précédentes; car, je considère que les idées n'ont pas de frontières. » (YVES GUYOT. *Tyrannie socialiste.*)

contemporain. » (*Le Matérialisme économique*, de MARX.)

En France, la lutte des classes peut-elle exister? La révolution a établi le principe d'égalité; ce principe prend de jour en jour plus d'extension; n'est-ce pas le vrai progrès social? Tout soldat peut aspirer aux plus hauts grades; tout ouvrier peut espérer devenir patron; tout citoyen peut arriver aux premières situations administratives ou politiques. En est-il de même dans beaucoup de pays?

Le sort de la classe ouvrière n'a-t-il pas aussi progressé?

Le socialisme allemand demandait « le suffrage universel direct — la législation directe par le peuple, notamment le pouvoir de décider la guerre — l'armement universel au lieu des armées permanentes — la suppression de toute loi ou mesure contraire à la liberté de la presse, des réunions, des coalitions — juridiction par le peuple — l'enseignement par l'État intégral et universel — un seul impôt progressif sur le revenu.

« Le droit de coalition sans limites.

« La fixation de la journée de travail normal correspondant aux besoins de la société. L'interdiction du travail du dimanche.

« L'interdiction du travail des enfants et de tout travail des femmes pouvant nuire à la santé et à la moralité.

« Des lois protectrices de la vie et de la santé des ouvriers. Un contrôle sanitaire des habitations des ouvriers. Une surveillance des mines, de l'industrie, des fabriques, des ateliers et de l'industrie domiciliaire par des employés nommés par les ouvriers; une loi pénale sur la responsabilité des patrons.

« Règlement du travail des prisons.

« Libre administration de toutes les caisses ouvrières d'administration et de secours. » Est-il nécessaire qu'une révolution sociale procède, en France, par un bouleversement social pour obtenir la plus grande partie des revendications

émises de l'autre côté du Rhin? L'évolution graduelle a été presque sans arrêt en France; aussi est-ce, depuis cent ans, de France que rayonne le progrès social.

Le Congrès de Halle avait, en 1890, établi un programme qui peut se résumer par la substitution de l'État au contrat. La *loi d'airain* avait été abandonnée à ce Congrès; une autre erreur économique avait été proclamée. La concentration progressive du capital aura peut-être le même sort, car le socialisme allemand en est à son *cinquième programme*; ajoutons qu'il a oublié, jusqu'à ce jour, de définir exactement ce qu'il construit à la place de ce qu'il démolit. Le dogme de Marx a un caractère nettement révolutionnaire; or, la révolution sociale n'a pas le droit de détruire parce qu'elle ne peut fonder.

Le socialisme allemand ne veut rien édifier; il ne veut non plus réformer. Benoît Malon, parlant des socialistes d'outre-Rhin, disait que « *l'on n'attend rien de l'action légale et que l'on attend tout de la grande révolution sociale que doit accomplir un jour le prolétariat*. Telle est la caractéristique du programme d'Erfurt. Il est nettement *antiréformiste*. Le programme d'Erfurt est le plus tendancieusement révolutionnaire de tous les programmes ouvriers socialistes existants, puisqu'il ferme intentionnellement la porte à toutes les réformes de caractère véritablement socialiste. » (*Le Congrès d'Erfurt*, 1891.)

Ces doctrines peuvent-elles constituer un socialisme *scientifique*?

L'arrêt, que semblait indiquer le programme de Halle dans l'évolution théorique du parti socialiste, était-il un signe de force ou d'anémie? « Depuis le Congrès d'Erfurt, dit M. Palante (*La Question sociale*, par ZIEGLER, traduction), la démocratie sociale est devenue un parti exclusivement militant. Les questions de programme sont absolument rejetées au second plan. « Le Congrès de Berlin, dit le *Vorwaerts*,

est essentiellement un Congrès d'affaires. » Le socialisme allemand est entré dans la voie de la pratique. Ce n'est plus Hamlet, rêveur et indécis, c'est Faust quittant résolument la science pour l'action. L'attitude de Bebel est caractéristique à ce sujet. Il y a quelques années encore, il se livrait à des constructions chimériques de plans sociaux pour la future société socialiste (*Die Frau*). Aujourd'hui, il s'est assagi. A ceux qui lui demandent de décrire son état de l'avenir, il répond dédaigneusement que le socialisme a depuis longtemps dépassé la phase de son évolution où il pouvait être question de ces vétilles. « Croyez-vous, dit-il, que nous travaillons comme nous le faisons pour aboutir à élaborer une petite utopie (*Kleinmalerei*), à la façon des Morus, des Cabet ou des Fourier? Croyez-vous que nous allons aller en Amérique ou en Australie fonder des colonies socialistes pour vous dire ensuite : Voyez, c'est d'après ces principes que la société bourgeoise doit être transformée ! — Non. » D'après Bebel et Liebknecht, la société bourgeoise meurt de sa belle mort ». Ils croient n'avoir plus qu'à recueillir sa succession. »

M. G. Palante ajoute : « Le Congrès de Berlin a confirmé pleinement les résolutions prises au Congrès d'Erfurt. *Le socialisme d'État serait une nouvelle forme de tyrannie. Il ne peut y avoir rien de commun entre les éléments sociaux qui constituent le régime actuel et le régime idéal rêvé par la démocratie sociale. La société présente est entièrement gangrenée. Aucun organe n'en sera gardé dans la future société socialiste.*

« Voici maintenant la question : Par quels éléments sociaux, par quelle organisation nouvelle remplacera-t-on ce qui existe aujourd'hui ?

« Sur ce point les chefs du parti socialiste allemand, se conformant en cela à la doctrine de Marx, gardent le plus profond silence. Ou plutôt, ils se contentent de déclarer

qu'il n'y aura, dans la future société, aucune organisation définie, *aucun État* dans le sens où nous prenons le mot aujourd'hui. « Il n'y aura *pas d'État socialiste*, dit Bebel, il n'y aura que *la société socialisée.* »

Le socialisme français a copié ces doctrines : l'État et les pouvoirs publics sont remplacés par la fédération des travailleurs ; la souveraineté sociale est exercée par l'universalité des prolétaires.

Beaucoup plus ancien que les Congrès de Halle (1890), d'Erfurt (1891) et de Berlin, qui les a sanctionnés, est le Congrès de Gotha qui, dès 1874, servait de lien aux socialistes allemands, alors peu nombreux, et lui permettait d'émettre un corps de doctrines. Nous lisons, notamment, dans le texte de leur programme :

Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation, et comme un travail profitable à tous n'est possible que par la société, c'est à la *société*, c'est-à-dire à tous ses membres que doit appartenir le produit général du travail, avec obligation pour tous de travailler, et avec un droit égal pour chacun de recueillir du fruit de ce travail commun la part nécessaire à la satisfaction de ses besoins raisonnables.

Dans la société actuelle, les instruments de travail sont le monopole de la classe capitaliste ; la dépendance forcée qui en résulte pour la classe ouvrière est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes.

L'affranchissement du travail exige la transmission des instruments de travail à la société tout entière et le règlement collectif de l'ensemble du travail, avec l'emploi du produit du travail conforme à l'utilité générale, et selon une juste répartition.

L'affranchissement du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière, en face de laquelle *toutes les autres classes ne forment qu'une masse réactionnaire.*

Le parti socialiste allemand, dit B. Malon (*Précis du socialisme*), a modifié son programme au Congrès d'Erfurt, dans un sens plus révolutionnaire ; ce parti, ajoute-t-il, sera d'autant moins suivi dans cette voie que les prolétaires, incités par leurs appréciables succès électoraux, notamment dans le domaine communal, vont se préoccupant davantage de réalisations immédiates. Une résistance absolue de la bourgeoisie dirigeante pourrait seule enrayer ce naissant mouvement réformiste et rendre inévitables et prochaines les conflagrations.

En résumé, le socialisme allemand, c'est la *révolution sociale* sans lendemain. Le socialisme français, qui s'inspire de la doctrine allemande, veut également détruire et ne sait par quoi remplacer. Il ne peut avoir qu'un résultat immédiat, la lutte des classes et la guerre sociale au profit d'un *quatrième État* qui veut, en vertu des principes de liberté et d'égalité, se substituer aux autres. « En face de la classe ouvrière toutes les autres classes ne forment qu'une masse réactionnaire », qu'il faut supprimer par tous les moyens, aurait pu ajouter le programme de Gotha.

On ne peut nier l'influence du socialisme allemand sur le socialisme français. L'internationalisme nous en fournira la preuve.

CHAPITRE II

L'Internationale de 1864 à 1894.

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous »

(*Programme de Gotha.*)

Une connexité intime existe entre la révolution sociale, le *quatrième État*, le collectivisme et l'*internationale*. Dès 1855, un premier groupement de socialistes révolutionnaires appartenant à plusieurs nations se forma et émit un programme dans lequel nous lisons : « Le but de la Société est de propager les principes de *révolution sociale*, de travailler activement par tous les moyens en son pouvoir, et d'arriver ainsi à établir la République démocratique, sociale, universelle. »

« Nous ne demandons pas l'aide de la bourgeoisie pour accomplir la révolution sociale, et nous sommes persuadés que, si nous la demandions, nous ne l'obtiendrions pas. Ce que nous avons à faire, c'est de ne nous en rapporter à personne qu'à nous-mêmes. »

Ce programme resta sans écho. Mais, dix ans plus tard, une nouvelle association internationale de travailleurs était formée sur des bases plus durables. Des délégués ouvriers de France, d'Allemagne, de Suisse, de Belgique et de Pologne rédigeaient, en 1864, à Londres, une déclaration qui commence en ces termes : « Considérant que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer des nouveaux privilèges, mais à établir pour tous des droits et des *devoirs égaux*, à anéantir la domination de toute classe ;

« Que l'assujettissement économique du travailleur aux détenteurs des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale et matérielle ;

« Que l'émancipation du travail n'étant un problème ni local ni national, mais social, embrasse tous les pays dans lesquels la vie moderne existe, et nécessite pour sa solution leurs concours théorique et pratique ;

« Que le mouvement qui reparaît parmi les ouvriers des pays les plus industriels de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et les pousse à combiner immédiatement leurs efforts encore isolés. »

Nombreux furent déjà à cette époque les adhérents à cette association internationale. Celle-ci devait prendre une nouvelle force par le socialisme allemand. L'*Internationale* était fondée. Karl Marx, Lassalle, César de Paepe furent les principaux inspirateurs de cette affirmation des prolétaires. Cependant, dans les deux premiers congrès tenus l'un à Genève, en 1866, et l'autre à Lausanne, en 1867, le *mutuellisme*, d'origine française, l'emporta sur les autres doctrines. Ce fut dans les congrès suivants, à Bruxelles, en 1868, et à Bâle, en 1869, que le *collectivisme* fut proclamé, à son tour, dogme universel.

L'Internationale formula son programme dans les dix articles suivants, précédés de *considérants* qui exposent la nécessité de la culture faite en grand par l'État, de la confiscation des mines, carrières et chemins de fer au profit de la compagnie ouvrière et de la société. Ce socialisme *agraire* porte :

1° *La propriété foncière est abolie* ; le sol appartient à la collectivité ; il est aliénable ;

2° Les cultivateurs fermiers payeront à l'État la rente qu'ils payaient aux propriétaires ; cette rente tiendra lieu

d'intérêts et servira au paiement des services publics, tels qu'instruction, assurances, etc.

3° Comme mesure transitoire, il est convenu que les *petits propriétaires* qui exploitent leur terre par leur travail personnel pourront rester leur vie durant possesseurs de cette terre sans payer de fermage ; à leur décès, l'impôt foncier de leurs terres sera majoré au prorata de la vente des autres terres de même valeur, et sera, par conséquent, transformé en rente foncière. Dès lors, l'impôt foncier sera aboli pour ces terres, comme il l'est déjà pour celles qui paient la rente ;

4° Les baux seront à vie pour les cultivateurs individuels ils seront au terme de... pour les associations agricoles ; (un terme plus élevé que la moyenne de la vie) ;

5° Les baux seront néanmoins résiliables par les individus ou par les associations agricoles pour des causes déterminées, d'utilité particulière ;

6° Les baux seront personnels ; la sous-location est interdite ;

7° Le sol est évalué au commencement et à la fin de chaque bail. Si, à la fin du bail, il y a plus-value, la société le rembourse ; s'il y a moins-value, la société peut se rembourser par les objets meubles que l'occupant ou l'association aurait laissés ;

8° Afin de pousser à l'association dans l'agriculture, les associations agricoles auront la préférence pour la location de la terre. Après les associations, cette préférence existera encore pour les enfants de l'occupant décédé qui auraient travaillé avec leur père ;

9° Afin de simplifier la question du domaine foncier, l'administration en sera confiée, dans chaque commune, au Conseil communal, par tous les habitants majeurs de la commune. Ce Conseil pourvoira en particulier à la réunion *des parcelles* et à la délimitation des possessions, de façon à

arrêter le nivellement. Les communes pourront même ne constituer qu'une seule association agricole, si telle est la volonté des habitants ;

10° L'État, de concert avec les commissions agricoles nommées par les agriculteurs, s'occupera des grands travaux de reboisement, de défrichement, de dessèchement, d'irrigation ; il s'entendra avec les compagnies des travaux ruraux qui pourraient se constituer pour exécuter ces travaux d'ensemble.

Les communes, dans ce système agraire, pourront ne constituer qu'une seule association agricole, si telle est la volonté des habitants ; la *nationalisation du sol*, question dont nous nous occuperons encore (voyez IV^e partie, chap. III) et la *communalisation du sol*, sont-ce choses praticables, autrement qu'en utopie ? La communauté agraire a existé ; elle existe, notamment en Russie ; depuis peu d'années, elle est susceptible de suppression par la volonté des habitants (acte de 1861) ; c'est le *mir* (voyez I^{re} partie, *La propriété*) : Malgré son engouement pour la communauté agraire de la Russie, le *mir*, M. de Laveleye, avoue franchement qu'elle entretient la routine, s'oppose à la *culture intensive* : « Seul, le propriétaire héréditaire, dit-il, s'imposera « les sacrifices nécessaires pour améliorer définitivement « une terre ingrate, et pour y fixer le capital qu'exige la « culture perfectionnée et intensive. Dans toute l'Europe « occidentale, on peut admirer les prodiges accomplis par « la propriété privée, tandis qu'en Russie l'agriculture en « est restée aux procédés d'il y a deux mille ans. »

La socialisation, ou nationalisation du sol, ne produirait-elle pas les mêmes résultats que la communauté agraire ?

Les considérants du programme de 1869 mentionnent la confiscation de la propriété des mines proposée à plusieurs reprises, et qui l'est encore aujourd'hui. Le système adopté par la loi de 1810 nous paraît le plus sage. Trois

systèmes étaient en présence : la propriété au *premier occupant*, système proposé par Turgot et combattu, en 1791, par Mirabeau ; la propriété du *dessus* emportant celle du *dessous* (art. 552 du Code civil) ; la propriété à l'*État* ; suivant un autre système, les mines sont *res nullius*. Le second système, défendu par Napoléon I^{er}, l'emporta, mais avec des restrictions commandées par l'intérêt général (voyez F. NAUDIER, *Traité de la législation des mines*, 1877). La loi de 1810 est une transaction entre les trois systèmes ; elle nous paraît devoir être maintenue. La nationalisation des mines est aussi impraticable, et funeste comme résultats, que celle du sol.

D'après la loi de 1810, le gouvernement juge des motifs ou considérations d'après lesquelles la préférence doit être accordée aux divers demandeurs en concession, qu'ils soient *propriétaires de la surface, inventeurs ou autres*. Suivant un nouveau projet de loi, les mines devraient être concédées à l'inventeur. La latitude laissée à l'*État* par loi de 1810 ne paraît-elle pas préférable ? Si les mines sont *res nullius* jusqu'au jour où elles sont concédées, l'*État* ne doit-il pas avoir le droit d'attribuer cette propriété suivant l'intérêt général ? C'est, en effet, un droit de souveraineté qu'il exerce, et non de propriété.

La propriété des mines et leur exploitation, mises dans le domaine de l'*État*, est un commencement de socialisation et de collectivité des éléments de production, qui est loin d'être accepté par tous les révolutionnaires socialistes pour qui l'*État* doit être supprimé, comme le gouvernement, les pouvoirs publics et la nation. L'*État*, disent-ils, est le pire des tyrans pour les travailleurs de toute catégorie qui dépendent de ses ateliers ; veut-on assimiler à ceux-ci les ouvriers des mines ? « Non, dit M. Arcès-Sacré (*Lois socialistes*), rien ne peut être fait dans l'esprit socialiste par l'intermédiaire de l'*État*. Ce qu'on appelle l'*État* est une personnification taillée

sur le modèle des dieux et des providences : *l'État et la Patrie se confondent* comme le Père, le Fils et le Saint-Esprit des chrétiens. Le gouvernement, c'est-à-dire les gouvernants sont les grands prêtres du culte de l'État et, comme tous bons prêtres, ils vivent des produits de l'autel... Sachant cela, nous irions imprudemment armer l'État d'une force nouvelle contre nous en lui donnant les mines ! Avec l'État possesseur des mines et même, si l'on poursuit jusqu'au bout l'application de ce système, possesseur de tout l'outillage, nous aboutirions peut-être au communisme rêvé par la Société de Jésus. »

Ce socialisme se contenterait cependant, comme mesure transitoire, de l'attribution des mines à des *corporations de travailleurs subventionnées par l'État*, mais s'administrant librement. Remarquons la logique qui domine dans ces doctrines : il faut supprimer l'État et l'État devrait subventionner les corporations de travailleurs !

L'Allemagne, avons-nous dit, était la véritable patrie de l'Internationale et Karl Marx son principal inspirateur. Malgré leurs doctrines, les socialistes allemands étaient trop patriotes pour ne pas être dans les rangs des envahisseurs, en 1870, pour ne pas applaudir à notre défaite, et encourager leurs frères de France dans l'insurrection de 1871. Benoit Malon proteste (*Précis de socialisme*) contre l'opinion, assez générale alors, que la *Commune* voulait « la destruction de la patrie, pour obéir à des agents provocateurs du gouvernement allemand. » Un moment, ajoute-t-il, on affecta d'avoir découvert le coupable et grande fut « la joie des folliculaires, empêtrés dans leur infâme mensonge, en apprenant qu'on avait trouvé chez un membre de la Commune une lettre signée Karl Marx, un nom bien allemand » ! Benoit Malon et tous les apologistes de la Commune veulent isoler celle-ci de l'Internationale. Mais peut-on nier que les socialistes allemands approuvaient et encourageaient l'insurrec-

tion et la guerre civile en France? En outre de cette lettre de Karl Marx, à laquelle on fait allusion, n'y a-t-il pas son apologie de la Commune? Au nom du *Conseil général de l'Internationale*, Karl Marx rédigeait, en effet, une adresse à tous les membres de l'association internationale des travailleurs de l'Europe et de l'Amérique concernant la *Commune de Paris*. Mieux encore, l'Internationale d'Allemagne envoie, en 1871, ses encouragements à la Commune. Nous lisons dans le *Petit Journal* (mai 1871) : « Les démocrates socialistes de Berlin ont bien choisi leur temps : « Trois mille d'entre eux ont envoyé une adresse de félicitations aux chefs de la Commune de Paris. »

Comment pouvait-il en être autrement ; les socialistes français ne sont-ils pas les élèves dociles, les admirateurs fanatiques, les sujets en un mot des grands prêtres du socialisme allemand? Karl Marx est grand ; Lassalle, Engels, Bebel, Liebknecht sont ses prophètes. Ils commandent, on obéit. Ils envahissent la France et excitent à la guerre civile ; ils ordonnent de crier : *A bas la patrie*, et les socialistes français poussent ce cri. Pendant qu'ils affirment la nécessité de conserver à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine (1), ils

(1) Les socialistes d'Allemagne n'ont jamais dissimulé leur volonté de conserver les provinces annexées. Parlant de l'un d'eux, M. Yves Guyot, dit :

« C'était lui qui le 28 novembre 1888 et le 18 octobre 1890, en son nom et au nom de ses amis avait déclaré qu'« ils étaient décidés « à ne pas laisser amoindrir la patrie allemande », et M. Bebel précisait en affirmant qu'« il n'admettrait jamais que l'Allemagne « rendit l'Alsace et la Lorraine à la France!... » Là-dessus, M. Liebknecht se présente à Marseille, comme un apôtre de la paix! Pourvu que les Français respectent les faits accomplis, M. Liebknecht n'attaquera pas la France, et les socialistes révolutionnaires s'écrient : Quelle grandeur d'âme!

Et ils ont raison à leur point de vue ; car l'idée de patrie, ils ont déjà déclaré qu'ils la méprisaient : ces gens veulent fonder leur liberté au mépris de l'indépendance nationale. » (*La Tyrannie socialiste.*)

organiser, en France, une campagne contre les armées navales, et cherchent à éteindre ici le sentiment de patriotisme qu'ils exaltent chez eux. Aveugle qui ne verrait l'Internationale fondée, organisée, dirigée constamment par des Allemands, ne peut être, en réalité, qu'une œuvre française.

Les socialistes allemands rêvent, il est vrai, un idéal socialiste, au moment où « les tempêtes de la guerre se taisent toujours » ; alors la dernière lutte, la lutte sociale, sera encadrée et la nouvelle société s'élèvera sur une base internationale.

L'écrivain allemand, M. Ziégler (*La Question sociale est une question morale*), répond en ces termes à cette utopie, l'un des points faibles du socialisme : « Ce n'est pas que je sois, dit cet écrivain, enthousiaste du militarisme. Je sais moi aussi m'enchanter de l'espérance de paix perpétuelle rêvée par Kant, pour qui la réalisation de cette espérance devait être une conséquence du développement de l'esprit commercial parmi les peuples et devait résulter par suite dans la société industrielle de Spencer. Je n'ai pas ici à approuver ou à désapprouver le régime commercial actuel et qui aurait peut-être besoin d'être réformé sur certains points, je n'ai pas non plus à appeler à l'accomplissement de vœux ou à essayer de prévoir un état social que nous aurons un avenir assurément encore très lointain. Ce que je veux dire, c'est que, suivant moi, nous ferions une perte irréparable le jour où s'évanouiraient dans le cosmopolitisme tous les facteurs idéaux que représente pour nous la patrie »..... Et quand on va jusqu'à vouloir substituer aux langues nationales une langue universelle, je suis trop conscient de la nécessité et de la haute valeur d'une littérature nationale, d'un art national pour ne pas voir dans cette production d'une uniformité la mort de toute culture élevée, l'appauvrissement et la destruction de toute vie intellectuelle et morale, en un mot le retour à la barbarie. »

La suppression de l'individualisme, la socialisation, le cosmopolitisme, la négation de la patrie, autant de théories qui s'enchaînent. Les socialistes doivent nécessairement supprimer les armées permanentes. Cependant, Hertzka déclare que « l'État socialiste ne pourra se passer des forces militaires, s'il ne veut pas devenir la proie facile d'un voisin déprédateur. »

M. Eugène Richter (*Où mène le socialisme*) nous dit le résultat de l'application fictive, en Allemagne, des théories socialistes, et quelle en est la conséquence au point de vue militaire. Après avoir dépeint la politique extérieure, le Ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement ajoute : « Bref, l'espoir que l'établissement de la démocratie sociale serait synonyme de paix éternelle entre les peuples menace de se changer en la *crainte du contraire*. Le Comité législatif ne peut se dissimuler la nécessité de remettre sur pied la flotte de guerre et de porter en même temps l'effectif de l'armée active à un million d'hommes. »

En réalité, *pratique et théorie* font deux. N'oublions pas, en France, que les socialistes allemands émettent des utopies pacifiques en même temps qu'ils donnent tout leur concours au développement de la force militaire en Allemagne. Et puisqu'ils désirent la paix générale et le désarmement, ne devons-nous pas leur répondre : Messieurs les Allemands, désarmez les premiers.

L'esprit pacifique et l'idée de désarmement paraissent faire des progrès en Europe ; ces sentiments sont-ils sincères ? Les actes nous le prouveraient mieux que les discours. M. Flourens s'exprimait ainsi récemment au sujet de ces projets de désarmement : « Quant à moi, je ne demande pas mieux que d'entonner les louanges de l'esprit pacifique qui anime les souverains de la Triple Alliance et leurs amis *d'outre-Manche* ; mais qu'ils ne se bornent pas à d'obscurs

oracles ou à des récits d'une authenticité non contrôlée ; qu'aux paroles, ils joignent les actes.

« Que l'Angleterre renonce à doubler sa flotte de guerre, déjà la plus puissante du monde, et son exemple nous touchera beaucoup. Que le gouvernement de Guillaume II cesse d'accroître sans cesse les impôts qui écrasent les contribuables allemands, et ces prédictions deviendront plus claires et rassurantes. Que le roi d'Italie qui, d'après le correspondant parisien du *Times*, est plus que tout autre dévoué aux idées de désarmement, cesse de s'exposer aux périls incontestables d'une crise ministérielle, d'une dissolution du Parlement, d'une dictature demain, d'une révolution peut-être après-demain, plutôt que de consentir à une très modeste et très insuffisante réduction sur le budget de la guerre italien. Alors je commencerai à croire à la sincérité de ces déclarations et à les examiner comme des éléments sérieux d'une modification possible dans la malheureuse et dangereuse situation où se trouve l'Europe.

« Jusqu'alors je n'ajouterai aucune foi à cette nouvelle politique pacificatrice et réparatrice dont on ne veut se servir que pour ramener la Russie dans le giron de ses anciennes alliances et la séparer de la France... » (*L'Éclair*, 3 avril 1894.)

L'Internationale avait prouvé qu'elle était une arme contre nous entre les mains de l'étranger ; elle avait également défini son programme de révolution sociale ; une mesure s'imposait qui fut prise en 1872 ; une loi fut votée contre les affiliés à l'Association internationale des travailleurs.

Depuis vingt-deux ans cette loi existe ; on en demande aujourd'hui l'abrogation. Sans doute la révolution sociale n'est pas assez armée ; sans doute les anarchistes ne sont pas des auxiliaires assez puissants ; il faut faire un nouvel appel au socialisme allemand et lui ouvrir nos frontières. Et c'est au moment où les anarchistes de tous pays forment

une famille internationale, poursuivant le même but par des procédés identiques, que l'on demande la reconnaissance officielle de l'Association internationale des travailleurs !

Le journal *L'Éclair* (mars 1894) reproduit les motifs invoqués en faveur de l'abrogation de cette loi par les auteurs de la proposition, MM. Dejeante, Avez, Faberot, Groussier, Toussaint, Pierre Vaux, Coutant, et fait judicieusement remarquer la coïncidence et la contradiction entre les menées anarchistes et la réforme proposée par les députés socialistes révolutionnaires.

L'exposé des motifs de cette proposition, dont nous reproduisons un extrait, demande l'abrogation de la loi de 1872 comme *œuvre de justice et de l'égalité* : « Depuis vingt-deux ans pèse sur notre pays une loi inique, et ce fut au lendemain des jours néfastes où tant de travailleurs tombèrent pour *sauver la République menacée par une Assemblée réactionnaire* rebelle à toute idée de progrès et de liberté, que cette Assemblée de malheur vota, en mars 1872, la loi contre les affiliés à l'Association internationale des travailleurs, espérant par cela même arrêter l'idée émancipatrice qui saluait l'aurore de la troisième République.

« C'est cette loi de réaction et d'exception déjà minée à plusieurs reprises par des propositions d'abrogation que nous venons aujourd'hui vous demander d'abolir.

« Cette loi est unè arme terrible puisqu'elle s'attaque à un délit intellectuel aussi bien que matériel, puisqu'elle vise des tendances aussi bien que des actes. Et par cela même, elle constitue pour tous un danger permanent.

« En élaborant cette loi, le gouvernement de 1872 pensait tuer dans notre pays l'idée d'émancipation qui domine le monde du travail, par la raison qu'il a les mêmes misères, les mêmes souffrances, les mêmes servitudes et les mêmes *espérances*.

« Qui oserait nier, citoyens, que la loi de 1872 pourrait s'appliquer à une vieille forme de l'internationalisme qui s'en va prendre son mot d'ordre à Rome?..... »

« Soutiendrait-on que l'association franc-maçonnique, par son caractère et son esprit même, peut échapper aux poursuites qu'édicte cette loi? »

« Enfin n'existe-t-il pas une Internationale capitaliste néfaste pour tous, dont les ramifications sont profondes, qui crée une coalition patronale, la soutient par les hautes banques que dirigent les étrangers, provoque à la suspension du travail par la non-augmentation ou la diminution des salaires; enlevant par des spéculations honteuses, qui ne profitent qu'aux financiers cosmopolites, les rares économies du travail, du petit commerce et de la petite industrie, crée par cela même une féodalité financière dans un État républicain? »

« La répression de tous ces délits ou crimes, voilà qu'elle pourrait être la conséquence imprévue, mais logique, de la loi de 1872; voilà quels sont les coupables qu'elle pourrait punir. »

« Or, à l'encontre de toute justice, elle n'a été dirigée que contre les travailleurs, cette force vive de la nation, et que ses articles examinés un à un n'atteignent pas..... »

Nous ne discuterons pas les théories émises dans cet exposé de motifs. Nous devons, toutefois, protester contre l'affirmation concernant *la Commune*, et tendant à représenter comme des *martyrs de la liberté*, compromise par l'Assemblée nationale, les hommes que nous avons vus foulant aux pieds le progrès et la civilisation, violant toutes les libertés, supprimant les Principes de 89, et voulant une France morcelée, au lieu d'une république une et indivisible, au lieu d'une France unie et compacte.

Veut-on donc aujourd'hui, comme alors, la guerre civile, une nouvelle invasion, tous les désastres réunis? Faire l'a-

pologie de la Commune, n'est-ce pas désirer le retour d'un état de choses qui fut une honte pour la France et restera une tache dans l'histoire de l'humanité.

C'est du principe de liberté que les partisans de l'internationale tirent le droit d'émettre certaines théories ; c'est au nom du même principe qu'ils demandent l'abrogation d'une loi dictée par l'esprit de patriotisme et l'intérêt de la défense sociale. Ignorent-ils que c'est pour assurer le fonctionnement de la liberté que la Déclaration des droits de l'homme a dit : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, *pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi*. Or, la révolution sociale, sous l'inspiration de l'Internationale, veut, non seulement troubler, mais ruiner *l'ordre public* ; c'est le principe même de la liberté qui exige la répression. « Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, *sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi*. » Ce n'est donc pas violer la liberté que de poursuivre ceux qui veulent la détruire ; ce n'est pas faire œuvre d'arbitraire que combattre ceux qui aspirent à imposer leur despotisme ; c'est faciliter le progrès social que de supprimer les obstacles qui lui barrent la route.

Le socialisme cherche, en France, à appliquer la doctrine de l'Internationale, en substituant à l'ensemble de la nation *la fédération des travailleurs* ; la liberté ne commande-t-elle pas de s'opposer à cette tyrannie, la pire de toutes, car elle serait anonyme ?

Nos socialistes obéissent, nous le répétons, aux socialistes d'Allemagne ; là est le danger. Doit-on l'augmenter par la reconnaissance officielle d'une association qui conspire contre la patrie française ?

Le Manifeste de la Commune révolutionnaire contre le 1^{er} mai contenait, sous la signature du citoyen Protot, ancien membre de la Commune, l'aveu du rôle néfaste de l'in-

ternationale. Aux yeux de ce dernier, le 1^{er} mai est la *banqueroute du collectivisme allemand*. Le manifeste ajoute que nos socialistes « se sont laissés conduire où il a plu à l'Allemagne ». Les chefs des socialistes sont, affirme-t-il, des Allemands; leur programme esclavagiste est allemand; et leurs députés sont élus avec de l'or allemand. Et le manifeste conclut : Citoyens! l'occasion se présente de montrer que vous restez des hommes libres, c'est d'ignorer la mascarade du 1^{er} mai. Ne fêtez pas le 1^{er} mai. Laissez passer la descente de Berlin. Laissez passer la provocation des Allemands.

La vérité est que l'ordre de chômer le 1^{er} mai est venu de Berlin. Bebel et Liebknecht ont imaginé ce moyen d'imposer leur dictature sur le prolétariat d'Europe et d'Amérique. Et le Congrès de Zurich a, l'an dernier, ratifié leur décret. Mais le prolétariat refuse d'obéir, et c'est justement l'Allemagne qui a donné le signal de la défection, en faisant reporter, en 1893, la fête du lundi, 1^{er} mai, au dimanche suivant.

Tel est le rôle de l'Internationale en France; tels sont les motifs qui s'opposent à l'abrogation de la loi de 1872.

Ajoutons, pour terminer, que c'est au moment où l'Internationale est condamnée avec le plus de raison, que le *socialisme chrétien* prêche une entente internationale pour résoudre les questions ouvrières; le programme de l'*union nationale ouvrière*, fondée par M. l'abbé Garnier, porte, en effet : intérêts généraux de la classe ouvrière... fédérations par métiers et par régions (sans doute, comme au moyen âge); *entente internationale*, etc.

Les considérations qui précèdent nous dispensent d'insister sur les dangers de ce programme.

CHAPITRE III

Patriotisme et internationalisme.

« Être humain ce n'est pas aimer le monde entier, mais aimer *son prochain* comme soi-même. »
(ZIEGLER.)

Depuis quelques années, le parti des *sans-patrie* s'est formé en France. Nous savons que, récemment, l'argent allemand subventionnait les grèves dont l'industrie allemande devait profiter ; enfin des socialistes français ont été accusés d'avoir accepté cet argent pour payer les frais de leur élection. Ces coïncidences émanent d'une même cause que nous devons rechercher.

Dans un article du 13 septembre 1893, le journal *Le Temps* résumait cette situation et reprochait vivement aux socialistes français d'avoir accepté de l'argent des socialistes allemands pour faire les frais de leurs élections.

Le Temps rappelait en outre que l'élection de M. Guesde, à Roubaix, avait été saluée par les cris de : A bas la Patrie !

M. Guesde, dans une lettre adressée à ce journal, dément que son élection ait été accueillie par les cris de : A bas la Patrie ! Aucun de ses électeurs, dit-il, n'est capable de pousser un cri pareil. Quant à l'argent envoyé par les socialistes allemands, ce n'est pas, ajoute-t-il, à ceux qui reçurent l'argent du Prussien Hirsch et de l'Italien Cernuschi, pour soutenir la candidature bourgeoise, à exploiter contre le socialisme français et ses élus une manifestation de socialisme ouvrière.

Le Temps, répondant à M. Guesde, dit que les socialistes français devraient se défier du socialisme allemand, car,

par cette propagande à l'extérieur, le parti socialiste allemand veut admirablement la politique de l'empire. Très prudent à l'intérieur, il n'affaiblit en aucune façon le ressort patriotique de l'Allemagne. Très hardi à l'extérieur, c'est chez nous qu'il ensemence ou fait ensemencer cette mauvaise herbe qui menace d'assoupir notre vitalité nationale.

La Gazette de France faisait observer, au même moment, que les républicains, comme les socialistes, avaient accepté des fonds d'un étranger, dans un but politique. « Assimiler, répondit le journal *Le Siècle*, l'intervention d'un parti étranger, très puissant et très patriote, à celle d'un particulier, est d'une belle audace. Mais cette audace se double lorsqu'on songe que ce particulier était le citoyen d'une nation amie. Cernuschi était Italien, et l'Italie d'alors n'était pas, que nous sachions, l'alliée de l'Allemagne, et ne poussait pas les verrous de la prison où sont enfermées l'Alsace et la Lorraine. Que vient-on rapprocher Cernuschi de Liebknecht ou de Bebel qui, si la guerre était déclarée demain avec l'Allemagne, marcheraient très résolument contre nous ? Le parti républicain n'a donc pas à désavouer les liens de fraternelle amitié qui l'ont attaché à M. Cernuschi. Il n'a pas à rougir d'avoir pu mener, grâce à sa générosité, la vigoureuse campagne de 1870 contre l'empire libéral, le plébiscite et M. Emile Ollivier. Toute assimilation entre ce que nous fîmes alors et ce que viennent de faire nos socialistes français, est absurde. »

Les socialistes allemands trouvent, sans aucun doute, que leurs sacrifices en argent n'ont pas été sans profit pour eux ; ne sont-ils pas arrivés, en effet, à faire crier, en France, à *bas la patrie*, vingt ans après la guerre de Prusse (1), et

(1) La Cour d'assises de la Seine a jugé récemment M. Jean Grave, l'auteur de la *Société mourante et l'anarchie*. Voici l'un des passages concernant la désobéissance militaire :

« Du jour où ils ont été à même d'étudier de près l'institution,

vive la Commune, vingt ans après cette insurrection ! Aujourd'hui, enfin, on demande le rétablissement de l'association internationale ; ceci complète cela.

Sans-patrie, révolutionnaires socialistes, internationalistes et anarchistes ont un lien commun ; ils sont nés en même temps et ont grandi ensemble. Les lignes suivantes soulèvent un coin du voile derrière lequel s'agitent les ennemis de la France et de la société. « Ayant constitué, dit M. Malato, le groupe cosmopolite, nous nous efforçâmes de le ramifier en une *ligue cosmopolite* et les correspondants de notre revue se mirent à l'œuvre pour créer des sections. M. Déroutède, apôtre des haines nationales, avait fondé sa « Ligue des patriotes » ; nous organisons le groupement opposé, tout en évitant un titre comme celui d'*anti-patriote* plus propre à choquer les susceptibilités populaires qu'à nous amener des adeptes. Nous n'étions pas encore arrivés à l'*anarchie*, bien que sur la pente qui y mène, et la principale différence entre nous et les compagnons était que ceux-ci ne voyaient guère que l'idée pure ou des faits minimes en eux-mêmes, qui nous passionnaient peu, déménagements à la cloche de

quand il leur a fallu supporter les rebuffades et les grossièretés des galonnés, à partir de ce moment le respect s'en est allé ; ils ont commencé à arracher le masque de l'infamie ; ils ont soufflé sur les vertus dont leurs devanciers s'étaient plu à les parer, et le soldat, y compris l'officier, a commencé à faire son entrée dans le public sous ses véritables traits, c'est-à-dire ceux d'une brute alcoolique, d'une machine inconsciente.

« Mais, direz vous, s'il nous est impossible de rester calmes ; si, malgré nous, le sang nous monte au cerveau, nous faisant voir rouge, alors il n'y a qu'un moyen, c'est de ne pas mettre les pieds dans le baignoire d'où vous ne devez sortir qu'avilis, abrutis, corrompus. Si vous voulez rester des hommes, ne soyez pas soldats. Si vous ne savez pas digérer les humiliations, n'encossez pas l'uniforme ; mais pourtant, si vous avez commis l'imprudence de le vêtir et qu'un jour vous vous trouviez dans cette situation de ne pouvoir vous contenir sous l'indignation, n'insultez ni ne frappez vos supérieurs ! *Crevez-leur la peau, vous n'en paierez pas davantage.* »

sois, *expropriations individuelles*, tandis que nous rêvions *prise d'armes, mouvements d'ensemble, insurrections générales.* » (*De la Commune à l'anarchie, 1894.*)

La ligue des anti-patriotes existe en France, il faut l'avouer; son internationalisme tend surtout à la suppression de l'armée en France. L'Union socialiste fédérative du Centre a trouvé un moyen radical pour arriver à cette suppression; plus de conseil de revision, partant, plus de soldats; le groupe central du XI^e adopte (avril 1894) la proposition suivante: « Considérant: que le parti ouvrier socialiste révolutionnaire préconise d'une façon formelle les *idées internationalistes*, le groupe propose que les conseillers municipaux *n'assistent pas au conseil de revision*, où ils ont été désignés par la préfecture de la Seine. » On doit remarquer que c'est au nom des idées internationalistes que cette proposition est formulée.

Il nous sera permis d'en formuler une autre qui doit être le complément de la première: Tout droit implique des devoirs: *ubi onus, ibi emolumentum*; doit-on laisser la jouissance des droits de citoyens français, le droit électoral notamment, à ceux qui s'appellent les *sans-patrie*? Ces insensés se mettent hors la loi; ils constituent « un quelque chose qui n'a de nom chez aucune nation »; ne devrait-on pas leur appliquer une législation spéciale? Eux-mêmes s'appellent *parias*; qu'ils le soient en réalité.

Ce parti se manifeste sous des formes diverses. Il n'est pas nombreux; nous en trouvons la preuve dans la réception des marins russes et dans l'enthousiasme qui a présidé à cette réception. Le Conseil municipal de Paris, étant appelé à voter un crédit pour la participation de la Ville dans les frais de cette réception, MM. Vaillant, Paul Brousse, Faillet, Weber déclarent qu'ils ne voteront pas les crédits demandés pour les fêtes. En revanche, ils demandent que les crédits proposés pour les pauvres de Paris et pour les

grévistés soient augmentés. Le président fait alors remarquer que la dernière partie de cette proposition ne se rattachant en aucune façon à l'objet de la convocation, il n'y a pas lieu de la mettre aux voix. Puis, M. Charles Laurent, aux applaudissements prolongés de la grande majorité du Conseil, protestant contre les paroles qui viennent d'être prononcées, affirme que la ville de Paris s'associe avec enthousiasme au grand mouvement qui emporte la nation française vers les amis qui lui sont venus.

Le crédit demandé par M. Maury s'élève à 350,000 francs.

Ce crédit est adopté par 50 voix contre 5, sur 55 votants.

Il n'en fut pas de même dans l'une des cités où le socialisme révolutionnaire est le plus en honneur ; le Conseil municipal de Saint-Denis donna, au sujet de cette réception, de véritables marques d'hystérie socialiste. Un conseiller municipal, M. Adam, qui appartient à la minorité républicaine, avait proposé à ses collègues de voter une somme de 200 francs, pour la participation de la ville de Saint-Denis aux fêtes franco-russes.

Cette proposition a soulevé de violentes protestations de la part des conseillers socialistes qui, au milieu d'un tumulte indescriptible, ont opposé qu'une ville comme celle de Saint-Denis ne pouvait s'associer à des fêtes données en l'honneur du tzar, qui « envoie annuellement en Sibérie bon nombre d'amis », et ces conseillers ont, par surcroît, traité d'anti-patriotes tous ceux qui s'associent aux fêtes que l'on prépare en l'honneur de l'escadre russe.

Puis, à l'encontre de cette première proposition, naturellement rejetée par 15 voix contre 4, l'un des édiles de la fraction socialiste, M. Laurent, a demandé au Conseil de voter un crédit de 200 francs, qui serait affecté à l'organisation d'une fête donnée par la ville de Saint-Denis en l'honneur des proscrits souffrant en Sibérie par la volonté du tzar ;

mais cette seconde proposition a été également repoussée.

La réception des marins russes devait être une occasion aux *sans-patrie* de se compter ; elle devait surtout mettre en lumière la tendance de certains socialistes à élever quand même les idées internationalistes au-dessus de la patrie ; tendance peut-être acceptable en d'autres temps, mais qui, s'exerçant au profit des Allemands contre la France, nous paraît devoir être, jusqu'à nouvel ordre, mise de côté. « Je vis de bonne soupe, pourrait dire la France, et non de beau langage. » Faites-moi forte, unie et compacte, au lieu de me diviser et de m'affaiblir par vos excitations à l'insurrection, à la révolte ; donnez-moi la victoire, nous discuterons ensuite.

Les socialistes, à de nombreuses reprises, témoignèrent de leur hostilité contre l'alliance russe. Un manifeste du parti ouvrier se terminait par ces mots : « Nous sommes avec les prolétaires russes contre le gouvernement autocrate du tzar (1) ». L'un des orateurs de ce parti, M. Millerand, déclara, il est vrai, accepter cette alliance, mais crut devoir affirmer, en même temps, la solidarité des socialistes français avec les socialistes russes.

On peut dire qu'une notable fraction du parti socialiste répudiait l'alliance franco-russe et pactisait avec les déclarations des Congrès de Bruxelles et de Zurich. Le journal *Le Parti Ouvrier* disait, en effet : « Il est à craindre que le

(1) On lisait dans le *Père Peinard* :

« Les *Sans-Patrie*, club *international*, tous les dimanches à 2 heures de l'après-midi, salle Thomas, 70, rue d'Angoulême.

« Les camarades du groupe *La Jeunesse antipatriote du XX^e* ont fait imprimer une poésie s'adressant aux jeunes ayant pour titre : *La Grève martiale*.

« Les compagnons de Bruxelles ne renoncent pas à contribuer pour leur part à la propagande et, dans ce dessein, projettent de faire paraître une série de brochures en langue française. Titre de la première : *Le Patriotisme et l'Alliance franco-russe*. »

citoyen Millerand, qui vient de prononcer un grand discours évidemment destiné à servir de réponse à certaines accusations de la presse bourgeoise, n'ait pas exprimé bien fidèlement la pensée du monde socialiste sur cette passionnante question de l'alliance franco-russe.

« *Tandis que nous la répudions, cette alliance, Millerand l'accepte.* »

Voyons comment répond le socialisme allemand aux théories anti-patriotiques : « Il est bon de substituer à l'idéal de la patrie un idéal plus élevé et meilleur, celui de l'humanité. Toutefois, je trouve que *les liens les plus larges ne sont pas les plus solides*. J'ai le cosmopolitisme en grand honneur; mais ce n'est pas lui qui nous inspirera l'amour le plus ardent de l'humanité. » (ZIEGLER, *loc. cit.*)

Nous n'avons certes pas la prétention d'approuver l'excès de militarisme qui absorbe inutilement les ressources des nations, qui immobilise une partie des populations, et nous montre un horizon, plus ou moins éloigné, rouge de sang et de lueurs d'incendie. Funeste est cet état de choses; nous le subissons. La France, menacée par trois, peut-être quatre puissances armées sur un formidable pied de guerre, toujours prêtes à saisir un prétexte pour se jeter sur la proie qu'elles convoitent, a-t-elle le droit de désarmer, de supprimer les armées permanentes, comme le demandent les socialistes? Peut-elle obéir aux injonctions qui lui viennent de l'Internationale inspirée par des Allemands? Nous le répétons, que les Italiens, les Allemands, les Autrichiens désarment les premiers; que l'Angleterre ne double pas sa flotte; nous sommes prêts à imiter leur exemple.

Cependant, une grande puissance a joint son influence à la nôtre pour empêcher une guerre qui nous ramènerait aux plus sombres jours de l'histoire; le peuple russe a mis sa main dans la nôtre. Socialistes, soyez logiques avec vous-mêmes; *vous voulez la paix universelle, vous répudiez la guerre;*

pour quels motifs n'êtes-vous pas partisans d'une alliance qui seule entrave et retarde encore l'explosion de cette guerre? Socialistes, vous prétendez que l'internationalisme ne supprime pas l'idée de patrie; pourquoi êtes-vous hostiles à une alliance qui seule a empêché la France d'être écrasée par la Triple-Alliance? Vous désirez, dites-vous, l'avènement d'une paix universelle; votre programme comporte la *fraternité sociale*, que réclamait B. Malon, quand il écrivait : « Nous voulons l'abolition des États carnassiers, oppresseurs et pressureurs qu'a réalisés la bourgeoisie dirigeante, infidèle à sa mission historique; nous voulons les remplacer par *un ensemble de républiques fédérées* dans lesquelles floriront, comme couronnement de la paix internationale, cette « plus grande des déesses », a dit le vieil Euripide, la liberté politique, l'égalité économique et la fraternité sociale.

« Sommes-nous si coupables de vouloir la suppression de la guerre et l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, la paix internationale et la fraternité sociale? » Socialistes, pour obtenir ces résultats, le moyen est simple : faites que la France puisse développer sa prospérité, augmenter sa richesse. Car, ne l'oubliez pas, si, grâce à l'alliance russe, que vous répudiez, la paix dure encore un certain nombre d'années, le désarmement s'imposera vraisemblablement, et la Triple-Alliance devra se désunir. L'exemple d'une puissance voisine nous dit ce qui doit advenir plus tard. L'argent est le nerf de la paix armée; pour la maintenir, que faut-il? de l'argent et rien que de l'argent. C'est donc au plus riche qu'appartient l'avenir; et le plus sage sera le plus riche.

La France a le droit d'espérer que, successivement, chaque puissance désarmera, faute de ressources suffisantes pour entretenir cette paix armée. Socialistes, permettez à la France qu'il en soit ainsi; faites, en même temps, que vos rêves deviennent des réalités. Nous le répétons, laissez la

France développer sa prospérité, sans laquelle elle ne pourra soutenir les charges écrasantes de ce militarisme; Au lieu de prêcher la discorde, la lutte des classes, la guerre sociale, d'entretenir une agitation qui entrave le mouvement des affaires, en leur enlevant la sécurité du lendemain, laissez de côté vos nébuleuses théories, cessez de crier : Vive la Commune et à bas la patrie! En outre, ne forcez pas la France à être encore plus armée à cause de vous. La France ne sait-elle pas, en effet, que ceux qui se font aujourd'hui les apologistes de la Commune attendent avec impatience qu'elle soit aux prises avec les armées de la moitié de l'Europe pour proclamer la guerre sociale; que le drapeau tricolore soit en présence des armées de plusieurs puissances, pour arborer le drapeau rouge. Ne savons-nous pas que ce cri de *vive la Commune* nous dit le retour de 1871, c'est-à-dire la guerre civile greffée sur la guerre avec l'étranger.

La France le sait, et le gouvernement a dû prévoir la nécessité de maintenir, à l'intérieur, une armée assez forte pour écraser cette insurrection qui aura été préparée de longue date par l'internationalisme allemand, et qui sera, alors, subventionnée par l'Allemagne.

Mais la France ne peut être détruite, sans que l'ère des guerres sans fin s'ouvre en Europe; c'en est donc fini du rêve de la paix universelle.

En outre, France veut dire lutte de la liberté et du progrès contre l'esprit de despotisme qui règne encore chez d'autres nations. La France, fille aînée de la Révolution, doit continuer dans l'avenir son rôle du passé.

Le devoir des socialistes, comme leur intérêt, n'est-il pas de permettre à la France de préparer ce désarmement qu'ils réclament et de poursuivre la progression sociale pour laquelle ils disent lutter? Est-ce pour obtenir ces résultats que l'on demande aujourd'hui l'abrogation de la loi

sur l'Internationale; que l'on s'oppose à l'alliance avec la Russie; que l'on prêche la guerre sociale?

Le journal *Le Père Peinard* établit ainsi le trait-d'union entre l'antipatriotisme et la révolution sociale : « Avant la pièce, un riche fieu, Laurent-Tailhade, s'est fendu d'un pallas sur Ibsen et sa pièce.

« Le laïus n'eut guère été utile, s'il n'avait été une belle occase dont a profité Tailhade : il a tanné dur le cuir aux journaloux, a protesté contre *les mascarades franco-russianes* et, au nez de bourgeois et de bouffe-galette, a proclamé la nécessité de la *révolution anarchiste*. »

Ce même journal, dont le rédacteur en chef oubliait qu'il n'était pas Français, nous démontre comment, dans un certain milieu, est exalté le patriotisme : « Les *patriotoqués* se montent le bourrichon, ou cherchent à le monter au populo pour excuser leur gaspillage de millions qui entretiennent le *militarisme*, quand ils braillent orgueilleusement que leur armée est toute prête pour la guerre.

« *Pauvres tourtes*, si vous ne voulez pas *recevoir une brûlée, kif-kif celle de 1870*, je vous conseille de laisser Guillaume le Teigneux en paix. » Plus loin, ce même journal ajoute : « Pour faire le peloton, on leur avait bourré l'as de carreau, si bien qu'il pesait au moins 25 kilos. En outre, naturellement, ils étaient brutalisés par le lieutenant.

« Ils finirent par avoir plein le dos d'une pareille chierie et quatre d'entre eux résolurent de désertier. Un soir, ils prirent leurs 120 cartouches, plus celles de leurs camarades de lit et ils se débinèrent, emportant leurs flingots et leurs baïonnettes.

« Arrivés à Petit-Popo, c'est-à-dire *chez les Allemands*, ils renvoyèrent armes et munitions... et maintenant *les veinards sont libres* ! »

Plus que coupables, criminels seraient ceux qui tiennent ce langage, s'ils n'avaient une excuse : ils ne sont pas Fran-

çais, et ils sont tenus de gagner l'argent étranger qui les subventionne.

Les chefs de la révolution sociale auront beau protester contre ce langage, on leur répondra toujours : des conceptions utopistes vous agitent ; mais c'est l'Internationale qui vous mène.

Pendant que l'abrogation de la loi de 1872 est demandée, M. Bebel, député de Strasbourg, déclare à la tribune du Reichstag que « l'administration militaire peut compter sur le concours des socialistes ». Cette déclaration inspire à M. Pierre Batail les réflexions suivantes qui résument les opinions que nous avons émises sur le rôle de l'Internationale en France. « ... Quant à l'Allemagne, on pouvait croire, un moment, qu'elle n'entretenait une si nombreuse armée, qu'elle ne se caporalisait que pour se défendre non contre les ennemis du dehors, mais *contre le socialisme*... Le Congrès de Zurich nous ouvrit les yeux. Les socialistes qui s'y trouvaient proposèrent de ne pas prendre les armes, en cas de guerre. Vous connaissez le thème : « Les peuples sont pour nous « des frères ». Pourquoi dès lors ces luttes fratricides, ces égorgements épouvantables, ces boucheries ignobles ! Plus de batailles, plus d'armée. Embrassons-nous, Folleville, et votons « la grève des soldats ». Les Allemands firent aussitôt la grimace : ils n'entendaient point de cette oreille. Ils voulaient bien fraterniser, adopter en principe la révolution sociale, mais non la suppression des frontières. Ils refusèrent donc de s'associer à cette manifestation antipatriotique. M. Bebel, député de Strasbourg, a jugé à propos de faire les mêmes déclarations à la tribune du Reichstag. Et le Ministre de la guerre s'est fait un plaisir de remercier ce farouche révolutionnaire de ces bonnes paroles.

« ... Il est bon que nos voisins nous fassent quelquefois la leçon. Si le socialiste Bebel parlait de nous restituer l'Alsace et la Lorraine, nous nous prendrions d'admiration

pour un homme aussi généreux. Si, de la tribune du Parlement, il déclarait que les Strasbourgeois, qu'il représente, désirent secouer le joug allemand, nous lui élèverions une statue. Mais il s'en garde bien. » (*La Vigie algérienne*, mars 1894.)

Rappelons, enfin, ce que Edgard Quinet écrivait en 1866 : « *Si la démocratie française se fait cosmopolite, comme elle sera la seule qui se détachera du sol natal, elle deviendra immanquablement dupe de toutes les autres.* »

Ces paroles ne trouvent-elles pas leur application aujourd'hui ? Ne peut-on les appliquer également aux projets de désarmement ?

La France doit-elle être dupe du cosmopolitisme et de l'internationalisme ? Le mot de *désarmement* est souvent prononcé depuis un certain temps ; les enthousiastes de l'idée recueillent, commentent ces bruit qui viennent de loin et, souvent, ne reposent sur rien ; excellents patriotes, ils vivent d'illusions et voient le salut dans un désarmement général. Est-il désirable ? assurément ; est-il probable ? nous ne l'espérons pas, quant à présent. Il s'imposera, toutefois, quand les charges du militarisme, toujours plus considérables, dépasseront les ressources financières des nations. Selon M. P. Denis, les armements à outrance sont la plus sûre garantie de paix que nous ayons. Comme à cet exercice onéreux, les nations les plus pauvres seront les plus tôt vaincues, nous, qui sommes les plus riches, sachons attendre la victoire que la paix armée doit infailliblement nous donner. Quand l'Allemagne et l'Italie auront épuisé leurs dernières ressources en armements, la France, inviolée et prospère, reprendra naturellement le premier rang sans avoir même eu à sacrifier les os d'un fantassin. (*Le Figaro*, 13 avril 1894.)

En attendant, notre devoir est de veiller et de conserver pur et intact le patriotisme qui a fait la gloire de la France.

A ces clameurs, aux tentatives dissolvantes des *sans-patrie*, répondons par la fête nationale de Jeanne d'Arc ; et disons, avec M. Joseph Fabre, le promoteur de ce projet : « Il y a eu en France une chose grande entre toutes, la Révolution, et une personnalité grande entre toutes, Jeanne d'Arc.

« La Révolution a sa fête, que Jeanne d'Arc ait la sienne !

« Quelle fête plus indiquée que la fête de Jeanne d'Arc, trait-d'union entre la France nouvelle et l'ancienne France ?

« Tous les Français s'inclinent devant la fille sublime de qui Barbès écrivait qu'elle aurait un jour sa statue jusque dans le plus petit hameau. Voyante, libératrice, martyre, ils peuvent l'expliquer différemment ; ils l'admirent également.

« En elle se personnifie l'unique religion qui ne comporte par d'athées : *la religion de la patrie*.

« Tout le reste nous divise ; le patriotisme nous unit. »

Avec non moins de conviction et d'éloquence, M. E. Ledrain nous dit la gloire de la sainte qui est l'incarnation même de la vertu et du patriotisme. Aux écœurements que nous cause la doctrine internationaliste, il est utile d'opposer les saines pensées, les nobles sentiments de ceux qui sont dignes d'être Français. Être né français, ne l'oublions pas, est un honneur ; car tout homme, en naissant, a deux patries : *la sienne et la France*.

« Si pour un strict théologien, dit M. Ledrain ; Jeanne fut désobéissante à l'Église et relapse, elle demeure pour nous le type le plus pur de la beauté morale, et c'est presque à genoux que nous devons parler d'elle et adorer son image. Elle est notre sainte — une sainte purement laïque — éprise de pensée libre et ne marchant que sur les indications de sa conscience. Son image devrait se trouver au milieu de tous nos drapeaux, sur la partie blanche, comme l'incarnation même de la vertu et du patriotisme, et son histoire *entre les mains* de tous nos enfants. Elle est du moyen âge,

et elle est en même temps de la Révolution par son souci de l'unité française, et parce qu'elle nous apparaît en dehors des églises et de l'Église, comme la plus vive protestation en faveur des voix particulières et de la conscience individuelle. » (Le journal *L'Éclair*, avril 1894.)

Sans vouloir contester l'influence de la religion sur le développement des sentiments intellectuels et moraux, influence dont nous avons dit les bienfaits, nous devons reconnaître, avec M. Ledrain, que Jeanne d'Arc est *une sainte purement laïque*, éprise de pensée libre et ne marchant que sur les indications de sa conscience ; sa conscience seule lui disait de partir, de combattre, de mourir pour la France. De tous les sentiments humains, un seul s'est formé sans l'influence de la religion : le patriotisme ; car ce sentiment, ainsi que nous l'avons démontré, est né en même temps que le premier état social ; et comme se formaient les premières nations, naissait l'idée de patrie. Ce dogme est de toutes les religions ; il a existé de tout temps, chez tous les peuples.

On ne saurait reprocher à l'Église d'avoir méconnu ce dogme, en condamnant Jeanne d'Arc, car il y a prescription ; on ne peut que constater ses efforts tardifs à faire oublier qu'elle aida les Anglais à rendre Jeanne martyr de sa religion patriotique, et à en faire une sainte qui n'appartient à aucun autre culte qu'à celui de la patrie française.

Au moment où, pour la première fois depuis que le monde existe, apparaît un parti de *sans-patrie*, il est utile de mettre en lumière le désintéressement sublime de la Vierge qui mourut pour sauver la France.

Il est non moins utile de démasquer l'influence de l'Internationalisme pour la mieux combattre. Le Ministre de l'Intérieur en trouvait l'occasion, récemment, en s'adressant à des sociétés de gymnastique, et, dans un discours que

nous voudrions pouvoir reproduire en entier, démontrait l'aberration de l'antipatriotisme et le rôle néfaste des internationalistes. « Ce n'est pas parmi vous, disait M. Raynal, que les « sans-patrie » pourraient compter faire des prosélytes. Quelque petit que soit leur nombre, on demeure confondu de l'aberration de leur esprit ; que signifie à notre époque la négation du patriotisme, et comment peut-on proférer un tel blasphème, quand on a le bonheur et l'honneur d'avoir la France pour patrie ! La France n'est pas seulement une expression géographique ; elle nous apparaît comme un être vivant dont nous sommes issus, dont nous partageons la bonne et la mauvaise fortune. Des liens sans nombre, non seulement d'intérêts, mais de sentiments et de souvenirs, nous rattachent à cette douce patrie qui nous semble plus belle que les autres, comme une bonne mère est aux yeux de l'enfant la plus belle de toutes les femmes. Edmond About disait avec force : « Celui qui n'aime pas sa patrie absolument, aveuglément, passionnément, ne sera jamais que la moitié d'un homme. »

« Pour bien sentir à quel point la France doit nous être chère, il nous suffit de nous rappeler ce qu'il a fallu d'efforts et de sacrifices pour la faire ce qu'elle est ; elle s'est lentement formée d'alluvions humaines déposées dans le cours des siècles ; elle est faite de la chair et du sang des générations. Partout où notre pied se pose sur le sol de la patrie, des hommes ont souffert, des héros sont morts pour elle. Le patriotisme n'est donc pas, comme le prétendent les internationalistes, une vaine abstraction, une formule poétique : c'est un culte et un culte très noble, puisqu'il se confond avec celui de nos morts. L'internationalisme professé par des Français et qui, vous le savez, ne trouve au delà de nos frontières qu'une très vague réciprocité, a eu pour conséquence naturelle la haine de l'armée. Dès l'instant où il n'y a plus de nationalités diverses, plus de

frontières à défendre, aussi plus d'ordre intérieur à maintenir, à quoi bon la discipline, à quoi bon une armée ? »

Quant à l'apaisement universel que rêvent de généreux esprits ; quant à la disparition des préjugés de races, des préventions internationales, « puissions-nous, continue le Ministre de l'Intérieur, être assez heureux pour saluer l'aurore d'un monde aussi nouveau ! En attendant, serrons nos rangs, aimons fortement notre grande patrie qui est la France et notre petite patrie qui est le foyer domestique. Aimons-les au même degré, d'un même cœur, veillons sur eux et soyons assez forts pour les défendre. »

CHAPITRE IV

Cent ans après la Révolution française.

« Ces agents de destruction ont raison d'arborer le drapeau noir ; c'est un drapeau de deuil qui convient à ces fossoyeurs de la civilisation. »

(YVES GUYOT.)

Après avoir montré le point de départ de la civilisation et constaté que la loi de l'évolution a présidé graduellement à son développement, nous avons démontré la nécessité de suivre ce mouvement continu, sous peine de reculer, et, peut-être, de retourner à l'état primitif ; nous avons ajouté que le couronnement de l'œuvre de tant de siècles se trouve dans les Principes de 89. Enfin nous avons vu, par les tendances socialistes, et par leur mise en pratique pendant l'insurrection de 1871, à quel régime social nous sommes condamnés, sous quelle tyrannie nous devons nous courber, si la révolution sociale continue à progresser.

Parallèlement à la civilisation, nous avons dû étudier le socialisme. Nous avons trouvé le communisme à l'origine même de l'humanité ; communisme qui, grâce à la constitution de la famille, de la propriété, de la morale, des religions, des lois, fit place à un état social nouveau. Le communisme s'est présenté encore dans l'antiquité, de même que chez certains peuples modernes, avec ses conséquences rétrogrades. Nous avons parcouru les étapes du socialisme moderne et avons déduit les conclusions qu'il comporte.

D'un côté, nous avons mis le socialisme réformiste, scientifique, la science sociale, la sociologie, qui tendent aux réformes nécessaires par l'application des Principes de 89,

d'un autre côté, le socialisme révolutionnaire qui est la négation absolue de ces principes, et rêve un cataclysme social sans lendemain.

Quelle est la situation cent ans après la Révolution française ? Les progrès de la révolution sociale, au profit de la démagogie contre la démocratie, et au détriment des réformes auxquelles ils barrent la route, sont considérables. M. Jules Guesde, en effet, dans une interview publiée par le journal *Le Soleil*, faisait la déclaration suivante, en octobre 1893 :

« C'est le onzième Congrès national du parti ouvrier qui va avoir lieu à Paris. Il va faire suite au Congrès de Marseille, où a été élaboré le programme agricole, avec lequel nous avons conquis plus de 100,000 voix aux élections ; et au Congrès de Lyon, où a été élaboré le programme municipal, qui nous a permis de nous emparer de cinquante municipalités de grandes villes aux élections de 1892. Ce n'est pas un congrès de déclamations et de dissertations, mais une sorte de conseil, comme *un conseil de guerre*, où sont seules traitées des questions pour ainsi dire techniques. Ce Congrès s'occupe de la politique qui sera celle du parti dans la Chambre et hors de la Chambre et des relations à intervenir entre les douze représentants du parti et les élus des autres fractions socialistes. Nous examinerons les moyens de *poursuivre la conquête méthodique des milieux ruraux, puisque maintenant nous avons gagné les milieux industriels.* »

La guerre est déclaré à la société ; celle-ci doit se défendre ; elle doit sauvegarder le patrimoine légué par nos ancêtres et que résume la Déclaration des droits de l'homme. C'est au nom de ces principes, et de la constitution de 1791, que la lutte doit être engagée et conduite contre la révolution sociale et l'anarchie qui la précède. La constitution de 1791 est formelle : « Mais comme la liberté ne consiste qu'à

pouvoir faire tout ce qui ne nuit ni aux droits d'autrui, ni à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, *attaquant ou la sûreté publique ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.* »

La Déclaration des droits de l'homme avait émis les mêmes principes. Les hommes de la Révolution nous montrent la voie ; nous devons la suivre.

Les progrès de la révolution sociale ont été, depuis quelques années, en raison de la liberté qu'on leur donnait de se développer ; ils ont été rapides. M. Malato (*De la Commune à l'Anarchie*) les constate dans les termes suivants : « Voici qu'après la république, enlisée dans l'ornière bourgeoise, et le socialisme, émasculé par ses propres chefs, *l'anarchie*, à son tour, entre en scène, non seulement dans le domaine spéculatif, mais dans celui des faits. Les vieux jacobins, admirateurs minuscules des « géants de la Convention », sont descendus dans leur tombe ; les fougueux démocrates d'antan ont pris du ventre et de la sagesse ; les débris de la Commune, après avoir étonné le monde de leur courage et de leur foi, ne surprennent plus que par la petitesse ou le vide de leurs conceptions : pauvres astres, jadis rutilants, aujourd'hui éteints ! Ils n'ont cependant, pas plus que d'autres, trahi ou renoncé à ce qui fut leur idéal et qu'ils défendirent : seulement, le monde a marché. »

Le même écrivain nous raconte les débuts modestes du parti anarchiste : « C'était, bien avant la création du *groupe cosmopolite*, au Cirque d'Hiver, à un meeting blanquo-guesdiste tenu pour protester contre l'exécution mystérieuse mais probable d'Olivier Pain par les Anglais. Vaillant présidait, très solennel, après les discours de Guesde, Chauvière, Girault, Susini, presque tous tirés à quatre épingles. un homme de taille moyenne et trapue, à physionomie intelligente, vêtu très proprement en travailleur, se présenta *au bureau et demanda la parole.*.... « Citoyens, commença

« Tortelier, au nom des groupes anarchistes et en mon nom personnel... » Il ne put en dire davantage : une tempête de huées, de sifflets, s'éleva, couvrant sa voix, forte cependant : quoi ! un misérable anarchiste osait se faire entendre après les sublimes prophètes du socialisme ! A cinq mille contre ce seul homme, ils réussirent à étouffer sa voix. Quoi ! c'est cette meute d'esclaves qui devrait nous conduire à la liberté ! »

Quels étaient les hommes qui composaient ce parti naissant ? Le même écrivain socialiste nous les dépeint ainsi, *de visu* : « C'étaient alors les débuts du parti : à part deux ou trois, les hommes de valeur comme Reclus, Kropotkine, Émile Gautier étaient retirés de la lutte ou confinés dans leurs études de cabinet ; une tourbe de *braillards ignorants* qui devaient plus tard nous quitter, — bon débarras ! — pour le *boulangisme* ou l'*anti-sémitisme*, hurlaient épileptiquement et s'intitulaient anarchistes, parce que c'était l'épithète la plus avancée. Ils commençaient à former des groupes aux noms rocambolesques : le *Poignard*, la *Torche*, la *Bombe*, etc. Mais le *Poignard* n'entailait jamais, la *Torche* fumait sans brûler et la *Bombe* ne faisait rien sauter. » Depuis, ce parti a joint le fait à la théorie. Ajoutons qu'il veut, comme la Commune, comme la révolution sociale, d'où il est sorti, s'abriter derrière la *liberté* ; c'est au nom de la liberté qu'est engagée la lutte contre la société ! « Liberté, dit encore M. Malato..., tu devais jeter au vent, comme un verbe nouveau, le nom de la société sans maîtres : l'Anarchie ! » Tels sont les hommes qui s'appellent *libertaires* et sont liberticides ; qui parlent de progrès social, et en sont les pires ennemis. La Révolution française avait, au lieu de « l'État, c'est moi », créé la nation et développé, en même temps que les libertés, l'individualisme jusqu'alors comprimé par le Droit divin et les corporations ; elle avait également permis le morcellement de la propriété, détenue

par le roi, le clergé et la noblesse ; elle avait donné à la propriété des assises inviolables (1) ; elle avait ajouté, comme création essentielle, l'égalité. Le socialisme révolutionnaire attaque ouvertement cette institution sociale qu'il se refuse à améliorer. L'égalité n'existe plus, car c'est une minorité qui veut dicter ses lois à toute la nation et les imposer par la force et par la violence ; les libertés sont supprimées, en même temps que l'égalité, puisqu'il s'agit de donner à une classe de citoyens, que l'on appelle le *Quatrième État*, les droits que la Révolution a rendus possibles à tous indistinctement. Et n'est-il pas liberticide ce programme qui doit asservir l'individu, et le fondre, être passif, dans une association obligatoire ? Quant à la propriété, inutile d'en parler ; la révolution sociale, n'est-ce pas, pour quelques-uns, l'*expropriation individuelle*, comme en 1871, et, demain, l'*expropriation collective* ?

Tel est la progression préparée par les grands maîtres du socialisme, soit *volentes*, soit *nolentes* ; ils sont dépassés par leurs disciples ; ceux-ci sont même devenus suspects. Voici, en effet, en quels termes le *Père Peinard* dépeint les *marlous de la Sociale* : « Primo, y avait une *table d'honneur* oùsqu'étaient enquillés les grands matadors du parti collecteur. Pour des birbes qui jaspinent toujours sur l'égalité, c'était bougrement peu égalitaire. Quant aux orateurs, oh ! là là ! « Guesde, m'écrivit le copain, dont on m'avait tant parlé, m'a fait l'effet d'un lavement. Je le croyais plus malin. « Jaurès et Walter c'est du même tabac : deux poseurs ! Bau-

(1) « Il y a plus de cent ans, disait récemment M. le Procureur général à la Cour de cassation, la nation, dans un effort suprême, a fait disparaître le domaine de l'Église. Elle a pris des mesures énergiques pour l'empêcher de se reconstituer. Tous les gouvernements, depuis lors, tout en modifiant l'œuvre de la Révolution, ont opposé, avec un soin jaloux, une barrière infranchissable à cette reconstitution. » C'est ce domaine que le socialisme veut reconstituer au profit du *Quatrième État*, ou collectivité des travailleurs.

« **din est toujours le même : bon type et rigolo.** » Turellement, c'est le gros ventru Calvignac qui a gratté la première guitare. Depuis la grève, où trois mille prolos se sont serrés le ventre pour engraisser le sien, il est tout à fait maboule.

« Heureusement, les bons bougres commencent à y voir clair, nom de dieu ! L'idée anarchotte va bon train, et avant peu, les marlous de la Sociale pourront tenir prêtes leurs deux paires de joues : une paire pour les crachats et l'autre pour les coups de pied. »

Les élus du suffrage universel ne répondent plus à la confiance des électeurs ; le même journal le constate et indique les moyens qu'il faut employer pour *effrayer la bourgeoisie* : « Les bras croisés représentent pour elle une petite perte d'argent ; mais elle se rattrape ensuite. Les poings brandis, c'est une autre affaire, les pics dressés, les torches flam-bantes, les châteaux saccagés, la révolte sous toutes ses formes, individuelle et collective, l'instinct destructeur dé-muselé et lâché à travers une société où tout est à détruire, la libre initiative du populo sans chefs, — voilà ce qui la **faisait loucher un peu plus**, cette bonne bourgeoisie. Mais une fois qu'un type a pénétré dans le *Palais-Bourbon*, il n'y a plus mèche qu'il comprenne ces choses pourtant si simples. »

Cependant les élus dont il s'agit ont assez sacrifié à la démagogie pour ne pas mériter ces reproches et ces injures. Prenons, comme exemple, un programme socialiste. M. Vaillant s'exprimait en ces termes, à la Chambre des députés, le 10 février 1894 : « Socialistes, nous voulons la suppression du régime capitaliste et l'avènement d'une société égalitaire dans laquelle les classes soient abolies et le privilège de la propriété individuelle supprimé. Et nous savons très bien que nous n'arriverons jamais à ce régime qu'en expropriant la classe capitaliste à la fois de son pouvoir politique et de son privilège social, la propriété indivi-

duelle de la matière et des instruments de production que nous voulons donner à la société. »

A une réunion (février 1894) où se trouvent la plupart des pontifes de la révolution sociale, le mouvement de révolte est nettement marqué ; il est assimilé à la lutte qui se produisit, il y a vingt-trois ans, « entre la Commune et la bourgeoisie de Versailles. » Le compte rendu de cette réunion porte : M. Sembat salue Volders au nom de l'*idée internationaliste et révolutionnaire*, et le félicite d'être sorti vainqueur du procès récent que lui intenta le gouvernement belge.

M. Volders, rappelant que ce procès lui fut intenté pour un article sur l'attentat de Vaillant, dit que les gouvernements belge et français étaient d'accord pour cela. On a fait ce procès contre le socialisme, mais le mouvement socialiste, *mouvement de révolte*, est en train de gagner le monde entier.

M. Jules Guesde dit que la lutte est la même entre le socialisme actuel et la bourgeoisie capitaliste, qu'il y a vingt-trois ans entre la Commune et la bourgeoisie de Versailles. Mais aujourd'hui la lutte s'est élargie, car le socialisme a pénétré dans tous les coins de la France.

Il s'agit en réalité de la lutte des classes, c'est-à-dire de la guerre sociale ; et cette guerre, le socialisme la prépare actuellement, attendant le moment favorable pour la déclarer.

M. Léon Say s'exprimait ainsi (Chambre des députés, 10 février 1894), au sujet du programme socialiste : « Ce qui m'a frappé dans le discours de M. Prudent-Dervillers, ce n'est pas qu'il ait fait une définition du socialisme ; chacun ne fait-il pas la sienne ? et il a fait une définition contre laquelle je n'ai aucune espèce d'objection. Il est bien évident que tout le monde doit être d'accord pour approuver une *phrase comme celle-ci* : « Le socialisme a pour objet le

« bien-être généralisé dans toutes les couches de la société. » On ne peut dire que ce soit là le drapeau d'un parti. La question n'est pas de savoir si nous désirons tous généraliser le bien-être dans toutes les couches de la société — tout le monde est d'accord sur un tel but — la question est de savoir comment nous arriverons à ce but, quelle est la politique qui nous permettra de l'atteindre. La politique de M. Prudent-Dervillers est très différente de celle que je défends moi-même, et je vous demande la permission de la préciser et de la combattre. Quelle est-elle en effet? M. Prudent-Dervillers vous dit : « Pour atteindre le but que nous poursuivons, il faut que nous puissions nous entendre, que nous préparions l'assaut que nous voulons donner à l'organisation actuelle de la société. »

« Voilà à quoi vous tendez, messieurs les socialistes. C'est la paix sociale, dites-vous ; je le veux bien ; c'est le but auquel je tends moi-même. Mais votre paix sociale est une paix armée. et cette paix armée, vous la défendez avec un vieil adage : si l'on veut la paix il faut préparer la guerre. Oui, c'est la guerre que vous voulez préparer, c'est pour la guerre que vous voulez organiser vos cadres, votre armée, être tout prêts à la mobilisation. Voilà une politique qui me paraît très définie : j'en suis l'adversaire très décidé. Remarquez, en effet, que si vous voulez créer vos cadres et organiser votre armée, vous êtes bien obligés, comme tous ceux qui ont une armée à organiser, des cadres à créer, d'établir dans votre armée une discipline; et c'est de cette discipline qu'on pourrait dire qu'elle repose sur une loi d'airain. »

L'assaut que l'ont veut donner à l'organisation actuelle de la société, quoiqu'elle repose sur les Principes de 89, est dans tous les programmes ; tous ont pour moyen la révolution et visent à la guerre sociale. Le *catéchisme* à l'usage des socialistes révolutionnaires donne le résumé de

ces différents programmes. Dans le premier entretien, il s'agit de la condition du peuple. — Qui es-tu? — Je suis le Peuple. — Qu'est-ce que le Peuple? — C'est l'outil producteur, la force-travail; c'est l'être collectif auquel est imposé le devoir de peiner douze et quinze heures par jour pour créer tout ce qui est nécessaire aux jouissances d'une poignée d'oisifs; le devoir de tisser la toile et d'aller sans vêtements; de faire des chaussures et de marcher pieds nus; de bâtir des palais et de n'avoir pas d'abri; d'extraire le charbon et de blêmir de froid devant un foyer sans feu; de construire les voies ferrées et de traîner la jambe au long des grandes routes, où se tiennent à l'affût le gendarme et l'employeur.

Ce catéchisme dépeint ainsi la liberté du travail : « La liberté de crever de faim si je refuse de subir les conditions patronales ou de crever de misère si je les accepte. »

Au courant du questionnaire, quelques définitions : — Qu'est-ce qu'un économiste? — C'est un bourgeois imbécile, mais éminent. — Qu'est-ce qu'un conservateur? — C'est un vieux monsieur généralement très mal conservé. — Qu'est-ce qu'un opportuniste? — C'est un monsieur qui fait ses affaires. — Qu'est-ce qu'un radical? — Le mot radical est un simple préfixe. On peut être radical-conservateur, radical-opportuniste, radical-socialiste, ce qui ne veut pas dire qu'on soit socialiste radicalement. — Que sont les socialistes chrétiens? — Ce sont d'honnêtes réactionnaires, qui consentent à reconnaître que le pain de l'âme, pour l'ouvrier, serait beaucoup plus substantiel avec du bifteck. — Que sont les antisémites? — Ce sont des gens de loisir qui combattent la juiverie, en s'étonnant que D..... ressemble aussi extraordinairement à un juif. — Sur l'antisémitisme : N'es-tu pas antisémite? — L'antisémitisme est le masque derrière lequel se cache la réaction chrétienne. — *Quelles sont les réformes sociales réclamées dans ce catéchisme?*

d'abord toutes les revendications que nous connaissons sur le travail, puis l'abolition de tous les contrats ayant aliéné la propriété collective, et le retour à la collectivité des banques, des chemins de fer, mines, etc... ; l'élaboration d'une législation internationale du travail ; l'extinction graduelle de la dette publique ; enfin, la suppression des armées permanentes.

L'idéal des réformes, c'est le communisme : « Le communisme est l'état social où, toutes les forces productives étant mises en commun, l'essor de toutes les forces intellectuelles et morales étant assuré, chacun jouira d'une répartition des richesses conforme à la libre expression de ses besoins. » Dans la future société communiste, tout citoyen travaillerait dès son instruction suffisante ; la durée du travail quotidien serait courte. — Comment réalisera-t-on ce socialisme ? — Par la Révolution, répond le catéchisme.

Le socialisme a deux moyens de réaliser son programme et d'amener la transformation extérieure de la société. Il peut recourir soit à une révolution violente, soit à des réformes pacifiques et légales. Il y a donc deux partis. Lequel l'emportera ? Les progrès de la révolution sociale, dont fait partie l'anarchisme, nous laissent peu de doute et peu d'espoir.

Mais cette lutte de classes est-elle possible en présence du morcellement de la propriété mobilière et de la propriété immobilière, morcellement qui augmente chaque jour ? M. Louis Barthou, dans un remarquable discours, protestait énergiquement dans les termes suivants contre cette *lutte de classes* (Chambre des députés, 23 novembre 1893) :

« Aussi, est-ce au nom de la propriété que nous nous élevons contre la doctrine de M. Jaurès, et au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi que nous protestons contre le moyen qu'il emploie et qui s'appelle la lutte des classes. *La lutte des classes !* M. Jaurès et ses amis ne reculent pas

devant cette expression et cette affirmation. Il oublie que nous sommes dans un pays qui, il y a cent ans, faisait une révolution pour abolir les castes et établir l'union et l'égalité de tous les citoyens dans la patrie commune ! Il vient ici prêcher la haine et préparer peut-être, par des conséquences qui ne sont pas dans son esprit et qui dépassent son intention, la guerre civile.

« Eh bien ! nous nous opposons à des théories semblables ; nous disons : Des classes ! il n'en est pas dans ce pays. Il est impossible de dire où le bourgeois finit, où l'ouvrier commence. Pour ma part, si je prenais un à un tous ceux qui m'interrompent, je serais singulièrement embarrassé de dire s'ils appartiennent à la classe ouvrière ou s'ils appartiennent à la classe bourgeoise. La vérité est que, si nous sortons de ces généralités, si nous constatons les faits eux-mêmes, si nous regardons autour de nous, si nous voyons ce que nous connaissons, si nous étudions le pays dans lequel nous vivons, nous trouvons que les classes, puisqu'on les appelle ainsi, se confondent et se pénètrent chaque jour. Dans le département auquel j'appartiens, — j'en puis parler puisque je le représente — on peut chaque jour, chaque année constater que le patron d'aujourd'hui est l'ouvrier de la veille et que l'ouvrier d'aujourd'hui deviendra le patron de demain. Aussi, lorsque M. Jaurès nous demande quelle est la doctrine que nous opposons à la sienne, au nom de quel principe nous combattons l'idée socialiste, nous lui répondons comme M. le président du Conseil : Notre principe, nos doctrines sont dans la Révolution française. La révolution à laquelle inconsciemment ou délibérément vous tournez le dos ; la Révolution française qui a fait disparaître les castes, — et vous voulez rétablir les classes dans notre pays ; — la Révolution française qui a développé la propriété individuelle, — nous désirons l'étendre encore, et vous voulez *lui substituer* la propriété collective ; — la Révolution

française qui a fait l'union de tous les citoyens, — vous voulez les diviser; — la Révolution française enfin, dont le principe est la liberté de l'individu dans l'État, alors que vous voulez substituer à l'État actuel une sorte d'oligarchie anonyme de fonctionnaires, c'est-à-dire la plus odieuse et la plus irresponsable des tyrannies. »

M. E. Cheysson, à son tour, étudie cette question dans une brochure, *La lutte des classes*, et dit, en concluant : « Non, en France, il n'y a plus de classes depuis 1789. Nous sommes tous des ouvriers et notre travail peut nous conduire à tous les degrés de l'échelle sociale. » En effet, dit cet économiste, la statistique fournit des chiffres irrécusables qui sont des armes précieuses dans des discussions semblables. Non, le capital mobilier ou foncier n'est pas entre les mains de quelques privilégiés. Il appartient presque tout entier à une multitude de petits propriétaires, de petits bourgeois et d'ouvriers sages et économes. « Sur dix millions d'électeurs, dit M. A. Neymark, la moitié, au moins, possèdent, qui des rentes, qui des actions ou obligations des chemins de fer, du Crédit foncier. Les compagnies de chemins de fer au lieu d'être une féodalité financière, exploitant le pays, représentent un capital de plus de 16 milliards répartis dans les plus modestes portefeuilles. » Il en est de même pour la propriété du sol. Sur 14 millions de cotes foncières, 90 pour 100 correspondent à une étendue de terrain inférieure à 6 hectares. La répartition du capital n'est donc pas aussi mal faite, ni aussi injuste que le prétendent les socialistes. La propriété est très divisée en France et les petits rentiers sont légion. La haine des capitalistes est par conséquent aussi peu justifiée que la haine du capital. Qu'advient-il cependant de l'évolution à laquelle nous assistons ? On prête à M. Thiers ce mot à propos des socialistes de 1848, des *partageux* comme on les appelait alors : « Ils peuvent aller dans les campagnes; derrière chaque motte de terre, ils trou-

veront un paysan avec son fusil. » Petits rentiers, modestes propriétaires, travailleurs qui ont un pécule, tous ont une origine commune. Tous sont des fils de prolétaires. Les uns sont parvenus, les autres pas encore, ils ne peuvent se déchirer ; ce serait absurde.

Le citoyen Jean Grave a formulé les revendications de la révolution sociale, et indiqué les moyens qu'elle doit employer. Il est triste de constater le cynisme de ces doctrines ; il est cependant nécessaire de les mettre en relief. L'auteur de la *Société mourante et l'Anarchie* s'exprime ainsi :

« La première œuvre des anarchistes, pour faire réussir la révolution, sera de faire main basse sur la richesse sociale, d'appeler les déshérités à s'emparer des magasins, de l'outillage, du sol ; de s'installer dans les locaux salubres en détruisant les trous où on les force à pourrir aujourd'hui ; les révoltés devront détruire les paperasses qui assurent le fonctionnement de la propriété ; études d'huissiers, de notaires, cadastre, enregistrement, état civil devront être visités et nettoyés.

« La lutte devra se porter principalement à détruire les institutions, flamber les actes de propriété, plans de cadastre, procédures de notaires et avoués, registres de perception, renversement des bornes de partage, destruction des actes de l'état-civil, etc., expropriation des capitalistes, prise de possession au nom de tous, mise à la libre disposition de la masse des objets de consommation, tout cela est l'œuvre de groupes restreints et éparpillés, œuvre d'escarmouches et non de batailles régulières. Et c'est cette guerre que les anarchistes doivent chercher à développer partout pour harceler les gouvernements, les contraindre à disperser leurs forces, les mettre sur les dents et les décimer en détail.... Supposons un de ces patrons exécuté au coin d'une borne, avec un écriteau expliquant qu'il a été tué comme exploitateur, ou bien son usine incendiée pour les mêmes motifs,

pas moyen de se tromper sur les raisons qui auraient fait agir les auteurs de ces actes, et nous pouvons être certains qu'ils seraient applaudis de tout le monde travailleur. Voilà l'acte raisonné, ce qui prouve qu'ils doivent toujours découler d'un principe directeur. » Ce programme n'est pas invraisemblable puisqu'il a été réalisé par la Commune.

Un autre programme, formulé par la Ligue socialiste révolutionnaire (novembre 1893), émet les mêmes revendications, sous une forme moins violente. Ce programme se termine ainsi : « En mettant fin à la réaction, aux dangers, aux hontes du césarisme, du militarisme, du parlementarisme et du capitalisme, en mettant un terme à la délégation de ses pouvoirs, à son abdication électorale périodique, le peuple entrera dans l'exercice, désormais inaliénable, de sa souveraineté; il sera alors vraiment maître de lui-même et de sa destinée. L'émancipation de la classe ouvrière, l'égalité de fait des citoyens sera assurée par l'anéantissement de la réaction, des privilèges, des classes et du régime capitaliste. La République sociale commencera. »

Le journal *La Liberté* (19 novembre 1893) faisait suivre ces doctrines des réflexions suivantes : « N'en déplaise aux publicistes, plus ou moins *allemands*, qui ont aligné cette riche collection de devises de mirlitons politiques, ce gouvernement direct, c'est celui des Iroquois et pas n'était besoin de philosopher si longtemps pour cela : il n'y avait qu'à rester à l'état sauvage. C'est ce que soupçonnait l'abbé Maury quand, en présence des excès cannibalesques des révolutionnaires, il s'écriait : « On ne dira plus que nous sortons des forêts de la Germanie, mais bien que nous y retournons. »

Quel est le véritable remède à ce débordement de doctrines révolutionnaires? Supprimer l'excitation à la guerre civile, à la lutte des classes, poursuivre énergiquement l'apologie du crime, et frapper les crimes dogmatiques comme on punit les autres. « Le *désordre social*, a dit Montesquieu,

« est dangereux pour une monarchie ; il est mortel pour une république » (*Esprit des lois*). Milord Bolingbroke (*Un Roi patriote*) nous dit également : « *Salus Reipub. suprema Lex esto* est une loi fondamentale ; et je suis certain que le salut de la République est mal assuré, si la liberté est en danger. » Le désordre social tend surtout à la destruction de la liberté ; il conduit donc fatalement à la ruine de la République dont elle est le principe essentiel, fondamental. Quand une épidémie éclate, des mesures sanitaires sont prises pour enrayer le mal ; le socialisme révolutionnaire est une épidémie qui comporte des mesures de même nature ; une hygiène sociale s'impose. Une tolérance coupable a laissé la plaie sociale se former, s'envenimer et s'étendre ; si la gangrène s'est déclarée, le remède doit être plus énergique encore. Les progrès du mal sont indéniables ; un socialiste, Benoît Malon, les constate en ces termes : « Tels sont, en effet, les progrès du socialisme, depuis ces dernières années, et si graves, les éventualités qui peuvent surgir d'un moment à l'autre, que jamais il ne fut plus urgent d'inventorier les systèmes, d'expliquer les situations, d'analyser les revendications, de dégager les possibilités et de sérier les probabilités. »

M. P. Leroy-Beaulieu compare l'action dissolvante du socialisme à l'usage de la morphine, dont fatalement on augmente la dose. « On arriverait, dit-il, par une gradation lente, mais certaine, à plonger la société dans un état d'anémie, de langueur, de malaise universel et permanent, de dépression intellectuelle et morale aussi bien que matérielle, près de laquelle les maux les plus vifs de la société actuelle, si dignes soient-ils de compassion et de soulagement, ne seraient plus que des misères insignifiantes. » (*Où mène le socialisme*, introduction.)

Au drapeau rouge de l'insurrection devrait donc succéder le drapeau noir, l'emblème qui seul convient aux « fos-

soyeurs de la civilisation ». Ce drapeau n'a-t-il pas déjà été arboré plusieurs fois? Suivant une dépêche de Bruxelles, du 8 avril 1894 : La Jeune Garde Libertaire a fait une sortie en ville avec *drapeau noir*. Sur la Grand'Place, les anarchistes ont poussé le cri : *A mort les bourgeois!* Une bagarre s'en est suivie avec la police, qui finalement s'est emparée du drapeau noir.

Au torrent révolutionnaire sachons opposer une digue infranchissable. Le salut de la République est à ce prix ; car, ainsi que Montesquieu le disait : « Dans les États gouvernés par un prince, les divisions s'apaisent aisément, parce qu'il a dans ses mains une puissance coercitive qui ramène les deux partis; mais dans une république, elles sont plus durables, parce que *le mal attaque ordinairement la puissance même qui pourrait le guérir.* » (*Grandeur et Décadence des Romains.*)



QUATRIÈME PARTIE

SOCIALISME CONTEMPORAIN

CHAPITRE PREMIER

La liberté.

« Déclarez que vous êtes avec nous pour honorer 1789, n'en reniez pas les grands principes, et nous serons d'accord! »

(LÉON SAY, Chambre des députés,
10 février 1894.)

Nous avons dit, au début de ce travail, ce que fut l'humanité avant les premières civilisations; sommes-nous condamnés à retourner à ce point de départ? Les progrès de la révolution sociale et du socialisme démagogique semblent devoir nous y ramener.

Le principe incontestable, quoique contesté en fait par certains socialistes, c'est qu'un état social, chez un peuple civilisé, doit avoir les bases qui résultent de la Déclaration des droits de l'homme, c'est-à-dire liberté, famille, lois, propriété. Nous savons ce que devinrent les libertés sous la Commune; nous avons indiqué sommairement ce que la révolution sociale entend par liberté. C'est un socialiste, M. Malato, qui prédit ce qu'elle deviendra dans « le prochain triomphe du socialisme » : « Je commençai alors à entrevoir, dit-il, qu'il y avait dans l'*anarchie* autre chose que la tourbe dépeinte par les journaux bourgeois et que si cette concep-

tion d'une société sans autorité semblait difficilement réalisable, elle était tout au moins le contrepoids indispensable *empêchant la liberté individuelle de sombrer dans le triomphe prochain du socialisme.* » Cette liberté individuelle est surtout frappée dans l'*individualisme* qui fait place à une tyrannie confiée à ceux qui se proclament libertaires. Étrange abus des mots qui sert à tromper le peuple!

« L'histoire universelle, dit Hegel, est l'histoire de la liberté, le récit des vicissitudes à travers lesquelles l'esprit acquiert la conscience de la liberté qui est son essence. » C'est cependant la liberté, la plus noble conquête de l'esprit humain, qui doit être la première victime du socialisme. Aussi, M. Léon Say plaçait-il la réforme sociale révolutionnaire sur son véritable terrain, quand il disait (Chambre des députés, 10 février 1894) : « Tant que vous serez sur le terrain de la liberté, nous serons avec vous; quand vous quitterez le terrain de la liberté, nous nous séparerons de vous. Comment! vous nous dites que nous faisons obstacle, avec des digues de petits morceaux de papier ou des discours qui s'envolent, à la marche nécessaire de l'humanité! Et vous avez imaginé qu'il y avait une évolution qui devait nécessairement conduire la société au but que vous rêvez vous-mêmes, de sorte que nous serions condamnés fatalement, sans pouvoir faire autre chose que de pleurer sur notre pays, à cette solution que nous considérons comme le sceau de la décadence définitive de notre patrie! Fatalement! Comment peut-on s'imaginer qu'il y ait quelque chose de fatal dans l'histoire de l'humanité, quand on vit dans un siècle où les hommes ont eu une importance si capitale sur le développement des phénomènes politiques? Est-ce que vous n'avez pas vu la France sortir de la voie où elle était entrée à la suite d'un homme, au commencement de ce siècle? Est-ce que la France se serait engagée sans lui dans la même voie? N'avons-nous pas vu, à beaucoup de moments de notre his-

toire, que c'est en nous laissant aller à la suite de ceux qu'on appelait des sauveurs — et vous n'êtes pas partisans de la doctrine des sauveurs — que nous avons permis qu'on bouleversât la politique de ce pays?

« Voilà l'évolution que vous considérez comme fatale? Je ne suis pas partisan du fatalisme en histoire. Je n'ai jamais applaudi à la doctrine de la divinisation du succès. Le droit et la force ne s'accordent pas ensemble. Le succès, c'est quelque chose; mais nous savons qu'au-dessus du succès il y a le droit et la justice. Je demande donc à protester encore une dernière fois contre ce recul en arrière, contre cette négation du progrès, négation qui m'apparaît dans cette intervention excessive qui forme le fond de toutes les doctrines socialistes. »

Cette intervention excessive de l'Etat est, en effet, la négation de la liberté. Nous allons le démontrer.

§ 1. — *Collectivisme et individualisme.*

La défaite de l'individualisme par le collectivisme, la suppression du *moi*, voilà l'idéal derrière lequel se cache, pour certains, un autre but : la confiscation du Capital et des éléments de production au profit exclusif du Quatrième État. « Il faut se hâter de remplacer, dit B. Malon, notre organisation propriétaire *trop individualiste* par une organisation plus sociale, plus conforme à la justice, et telle d'assurer le *bien-être pour tous par le travail*. C'est cette abomination de la désolation que veulent réaliser les collectivistes par la *socialisation des forces productrices et l'organisation rationnelle du travail*. »

Liberté individuelle, épargne individuelle, propriété individuelle sont destinées à disparaître ensemble sous le régime du collectivisme. C'est ce qu'établissait M. Barthou, en combattant la propriété collective (Chambre des députés,

23 novembre 1893). « Cette propriété, comment l'organise-t-on ? Comment passera-t-on du système individualiste qui existe aujourd'hui au système de la propriété collective ? Ce sont les questions pressantes que posait l'honorable M. Lockroy. M. Jaurès n'y a pas répondu ici. Il publie ailleurs des articles, dont il ne doit pas compte à la tribune, sur l'organisation de la propriété collective ; il n'y a pas répondu davantage. Sans doute, il répondra plus tard. Pour le moment, il indique ce que sera l'organisation de cette propriété ; et, par une contradiction singulière, il veut montrer que, dans le régime de la propriété collective, qui est le sien, il y aura place pour la liberté individuelle, pour l'épargne individuelle, pour la propriété individuelle. C'est là, malgré le talent de notre honorable collègue, une tentative impossible ; c'est une conciliation qu'il ne dépendra pas de lui de faire, qu'il n'a pas faite. Il sait que je suis ses articles avec l'attention la plus soutenue : non seulement il ne m'a pas convaincu, mais aucun de ceux qui l'ont lu avec attention ne pourra prétendre, je crois, qu'il a démontré que sous le régime de la propriété collective peuvent subsister la liberté individuelle, l'épargne individuelle, la propriété individuelle. »

L'étude du communisme à Sparte nous a révélé la suppression complète de l'individualisme par le régime tyrannique de Lycurgue ; ce dernier, avons-nous dit, fit des soldats et non des citoyens ; et, quand les soldats firent défaut, Sparte cessa d'exister. Cette République ne serait même plus connue si Athènes, la cité de l'individualisme, n'avait conservé dans l'histoire le nom de sa rivale.

Le despotisme de l'État n'est donc pas une invention moderne ; il a été préconisé depuis, notamment par Cabet qui l'a résumé dans la formule suivante : « La société concentre, dispose et dirige *tout* ; il faut qu'elle soumette toutes les volontés et toutes les actions à sa règle, à son

ordre et à sa discipline. » Dans l'*Icarie*, l'argent est aboli, comme la propriété; les achats et les ventes sont interdits; l'État nourrit, loge, habille, engraisse et instruit les citoyens; il leur fournit l'utile et l'agréable; les salaires sont payés en nature et d'une façon égale; le commerce est aboli; les industriels ne sont plus que des *fonctionnaires*. en *Icarie*, tout le monde est condamné à travailler en commun et à des heures convenues. C'est le despotisme dans ce qu'il a de plus odieux, car il est sans but, sans espérance.

Ce despotisme produit une double tyrannie, l'une, matérielle, qui est la ruine de la liberté; l'autre, morale, qui est la suppression de l'individu; l'arbitraire du socialisme prive, en même temps, du droit d'agir et du droit de penser. « Il y a, dit Montesquieu, deux sortes de tyrannie: une, réelle, qui consiste dans la violence du gouvernement; et une, d'opinion, qui se fait sentir lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation. » La formule de Cabet ne réalise-t-elle pas cette double tyrannie ?

Ce socialisme est l'ennemi du libéralisme qui devrait être le seul inspirateur de la réforme sociale. Socialisme autoritaire, absorbant, tyrannique, et libéralisme ne peuvent s'entendre; ce dernier est essentiellement individualiste.

Par le collectivisme, l'État doit tout concentrer, comme dans l'*Icarie*. N'avons-nous pas vu, récemment, l'un des chefs les plus autorisés du collectivisme, M. Jaurès, déposer le projet de loi suivant: « L'État a seul le droit d'importer les blés étrangers et les farines étrangères. Il les vendra à un prix fixé tous les ans par une loi. Il vendra les farines à un prix calculé sur le prix fixé pour le blé et déterminé aussi législativement. » Cette proposition fut vivement critiquée; M. Jaurès, disait-on, veut nous ramener à l'ancienne Égypte, au temps de Joseph, l'oracle des songes de Pharaon. Très

spirituelle fut la réponse de M. Jaurès, mais non pas péremptoire. « Au demeurant, dit-il, en ce qui concerne le personnage biblique, il s'est produit dans le monde une révolution singulière. Il n'est plus humble sujet, le ministre dévoué de son maître ; à force de souplesse et de richesse aussi, il s'est élevé peu à peu au-dessus de l'État, et aujourd'hui, s'il fait le commerce international des blés, ce n'est plus au profit de son maître, mais à son propre profit. « Il a cessé d'immobiliser ses douze frères dans une cour orientale ; il les a distribués dans tous les pays du globe ; il en a fait de grands commerçants, de grands banquiers, des spéculateurs et, quand il a pu aussi, des ministres... »

La Chambre a ri, mais elle a donné raison à l'argument suivant des adversaires de ce projet : Pourquoi disait-on, si le principe est bon, ne pas l'appliquer à toutes les autres denrées essentielles à la consommation ? Pourquoi tous les produits ne seraient-ils pas taxés tous les ans par une loi ? Pourquoi enfin l'État ne se ferait-il pas boulanger, boucher, charbonnier, cotonnier, puisqu'il se fait marchand de blé ? Ce serait tout aussi logique et lorsqu'on fait du monopole, on n'en saurait trop faire. Les lois, aurait-on pu ajouter, qui permettent de fixer les tarifs du pain et de la viande de boucherie sont tombées en désuétude ; est-ce le moment de les généraliser ?

Le collectivisme et la confiscation complète de l'individu au profit d'une société nouvelle ne peuvent que soulever des protestations chez tous les peuples qui ont souci de la liberté. Aux États-Unis, M. G. Ticknor-Curtis a formulé ainsi sa protestation : « Nous avons émancipé de l'esclavage la race noire, il est nécessaire d'arracher certaines parties de notre race à un esclavage qui ne vaut pas mieux. » Le président des États-Unis, M. Cleveland, dit aussi : « Les leçons du *paternalisme* devraient être désapprises. Il faut que le peuple sache qu'il doit être, avec pa-

iotisme et allégresse, le soutien du gouvernement et *non* *as celui-ci le soutien du peuple.* »

Un économiste distingué, M. de Laveleye, critique également en ces termes le collectivisme et tout mode collectif d'exploitation : « Introduire dans l'industrie un mode collectif d'exploitation et faire marcher une entreprise sous forme coopérative serait au-dessus de ses forces, car de semblables formes, ainsi que l'a si admirablement montré Stuart Mill dans ses *Chapters on Socialism*, supposent chez les ouvriers un degré plus élevé de culture intellectuelle et morale, et ils ne peuvent l'acquérir que peu à peu. L'impuissance, en fait de réformes économiques, d'une révolution socialiste, même triomphante, est clairement démontrée par la stérilité absolue, sous ce rapport, de la Commune de Paris en 1871 et des Communes espagnoles de Carthagène et de Séville en 1873. »

L'État organisateur du travail et créateur de la richesse, utopies irréalisables ! Nous voudrions pouvoir reproduire le discours prononcé à ce sujet par M. Jules Roche, à la tribune de la Chambre, le 19 février 1894. Dans un langage très élevé, dans une argumentation très brillante, très serrée, M. Jules Roche défend la société actuelle formée suivant les lois naturelles que le législateur ne saurait méconnaître un seul instant sans les plus graves périls. L'orateur relève les affirmations de M. Jaurès en ce qui concerne la spéculation et fait une distinction entre la spéculation malhonnête et le commerce honnête. Il ne dépend pas de l'État de fixer la valeur d'une marchandise, et pour le démontrer l'orateur remonte au IV^e siècle et au Code théodosien dont le titre I^{er} XVIII fixait les valeurs et organisait le travail. A quoi aboutit le Code théodosien ? Au renversement de l'empire.

L'orateur examine successivement toutes les législations depuis Théodose jusqu'à la Révolution, en passant par Philippe le Bel, les ordonnances de Turgot, la Convention, etc.

Tous ces systèmes ont échoué parce qu'ils partaient d'une donnée fausse ; l'État n'est pas le *créateur de la richesse*. Les richesses, c'est le particulier, l'individu qui les crée par son travail libre, et son travail profite d'autant plus à la société qu'il est plus libre.

La suppression de l'individualisme, en outre des résultats politiques et économiques, aurait des conséquences non moins déplorables au point de vue des conceptions intellectuelles, des sciences, des lettres, des arts ; l'ambition même, nécessaire à la société et à la gloire d'une nation, cesserait d'exister : « Il vous est permis de souhaiter de monter à des postes plus éminents, disait Montesquieu, parce qu'il est permis à chaque citoyen de souhaiter d'être en état de rendre de plus grands services à sa patrie : d'ailleurs une noble ambition est un sentiment utile à la société, lorsqu'il se dirige bien. Comme le monde physique ne subsiste que parce que chaque partie de la matière tend à s'éloigner du centre, aussi le monde politique se soutient-il par le désir intérieur et inquiet que chacun a de sortir du lieu où il est placé. » (*Pensées diverses.*)

La substitution de l'État à l'individu menacerait la civilisation en supprimant les volontés, les énergies, les talents qui maintiennent le progrès et le développent. Aussi, le Ministre des Travaux publics, M. Jonnart, disait-il récemment avec raison : « Nous ne sommes pas partisans de la réglementation à outrance. Nous ne voulons pas enchaîner trop étroitement l'individu à l'État, nous ne voulons pas que l'État absorbe l'individu ; il nous répugne de contraindre, de ligotter toutes les initiatives, d'emprisonner et d'étouffer cet esprit d'entreprise et de hardiesse qui fait une nation grande, puissante, capable de s'épancher et de rayonner. Mais nous pensons pourtant que l'État a un rôle, un rôle *utile, nécessaire*, et qu'il ne peut rester les bras croisés, *indifférent* devant le spectacle des misères et des injustices

sociales. » Telle est la véritable définition du rôle de l'État. *Ne quid nimis* doit être la seule maxime; refuser toute action à l'État serait une faute; lui donner toute l'initiative et toute la direction serait un grave danger. L'action gouvernementale est nécessaire dans une juste proportion; elle deviendrait funeste, étant exagérée. Dupont-White défend cette doctrine dans son traité de *L'Individu et l'État*; nous la croyons seule rationnelle et compatible avec le vrai progrès.

Le collectivisme a trouvé d'éloquents partisans, notamment un auteur américain, Henry George, qui voit l'extinction du paupérisme dans l'attribution à l'État de la propriété du sol. La dépossession, suivant son système développé dans *Progress of poverty*, s'effectuerait sans expropriation, au moyen d'un impôt frappant exclusivement le sol.

Ce collectivisme est limité; un collectivisme non réduit à la terre, mais comprenant l'universalité, est préconisé par M. Schaeffle, ancien ministre des Finances d'Autriche. Tous les facteurs de produits : terres, mines, ateliers, chemins de fer, etc... deviendraient propriétés de l'État et seraient administrés par des corporations ouvrières. Tous les produits seraient centralisés dans les magasins de l'État et payés en *bons de travail* remboursables en marchandises.

Le *socialisme d'État*, ou de la chaire, est également une sorte de socialisation qui est en contradiction avec le principe d'individualisme. Le socialisme d'État est pratiqué, dans une large mesure, en Allemagne; nous résumerons cet essai par une définition due à M. Cheysson : « L'imprévoyance dans les institutions de prévoyance. » (*La Réforme sociale*, 2^e série, t. VI.)

Entre le socialisme d'État et le progrès social dû à l'initiative individuelle, nous ne saurions hésiter. Nous le répétons, c'est dans les mœurs, plutôt que dans les lois, que *doivent se trouver les bases solides et durables de l'évolu-*

tion sociale. Les lois doivent être la consécration des usages et des coutumes d'un peuple; les mœurs d'abord, les lois ensuite.

Développons l'initiative individuelle en vue de l'amélioration du sort des travailleurs. Voilà le vrai socialisme, auquel nous donnerons comme base la morale; comme résultats immédiats, la fraternité et la charité.

Le socialisme chrétien se rapproche, dans une certaine mesure, du socialisme d'État; celui-ci est, cependant, condamné dans l'encyclique du pape Léon XIII (*Rerum novarum*, 1891) : « Qu'on n'en appelle pas à la *providence de l'État*, car l'État est postérieur à l'homme. » Ces paroles portent la réfutation d'un système dangereux, contraire à l'esprit de l'Église et à la loi du progrès. La société primitive a trouvé, ainsi que nous l'avons démontré (voyez I^{re} partie, *Organisation sociale*), ses causes de développement dans l'initiative individuelle, dans les échanges individuels, dans la propriété individuelle; tels sont les facteurs de civilisation que, sous des dehors de progrès, le collectivisme tend à abolir.

Aussi bien que l'antiquité, l'histoire des peuples modernes nous montre l'influence de l'esprit d'initiative sur l'essor moral et matériel des peuples. N'est-ce pas à cet esprit, que les Anglais appellent le *self help*, qu'est due la prospérité des plus grandes nations? « Le groupe social, dit M. E. Demolins (*Quel est le devoir présent?*), qui est aujourd'hui en avance sur tous les autres, le groupe anglo-saxon, doit précisément cette avance au développement de l'initiative individuelle. Le socialisme est donc en contradiction avec la marche actuelle des faits.... « Il est écrit : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton « front ». Cette parole est non seulement le fondement de la puissance sociale, mais encore le fondement de la puissance morale. Les peuples qui se dérobent, par toutes sortes de petites combinaisons, à cette loi du travail personnel et intense subissent une

dépression, une infériorité morale ; ainsi le Peau-Rouge par rapport à l'Oriental ; ainsi l'Oriental, par rapport à l'Occidental ; ainsi les peuples latins et germaniques de l'Occident, par rapport aux peuples anglo-saxons. » M. E. Demolins, dans une intéressante brochure (*Quel est le devoir présent ?*), reconnaît l'influence de l'*action morale*, semence qui, dit-il, pour germer, demande un bon terrain, un milieu favorable ; d'où nécessité de modifier le terrain social pour que la semence puisse fructifier et produire le relèvement moral ; il faut le modifier, ajouta-t-il, dans le sens de l'*initiative individuelle*.

N'est-ce pas à l'individualisme qu'est dû le progrès des *États-Unis*, progrès qui a transformé si rapidement des contrées incultes, des steppes, des forêts vierges, et en a fait l'une des plus riches contrées du monde ?

Mais, disent quelques rhéteurs, individualisme et égoïsme ne font qu'un ; le *moi* est haïssable ; c'est l'ennemi de la société, la lèpre qui la ronge. Certes, l'égoïsme est une calamité sociale que nous devons combattre ; certes, le *moi* doit être enfermé dans de larges limites qui permettent son essor ; de même, la liberté ne doit pouvoir franchir certaines barrières, au delà desquelles elle cesse d'être la liberté. Mais si nous endiguons les fleuves pour éviter les dangers des inondations, cherchons-nous à les tarir ? Ces routes qui marchent, ne nous sont-elles pas utiles ? L'homme, à défaut de la nature, oppose une barrière aux flots de l'Océan, voudrions-nous, parce que ses colères sont dangereuses, supprimer la source des pluies, sécher l'immensité qui permet à nos vaisseaux d'être des traits d'union entre les continents les plus éloignés ?

L'individualisme est né en même temps que le *tien* et le *mien*, en même temps que la propriété individuelle ; il a toujours été et sera éternellement le stimulant de l'activité humaine ; en l'annihilant, le socialisme collectiviste s'ape

la cause initiale du progrès humain. Quand apparaissait l'individualisme, progressait la morale, naissaient les religions, se développait le sens intime ; et de leurs lois la propriété tirait sa force, puisqu'elles enseignaient à l'homme le respect de la propriété d'autrui, le devoir à côté du droit.

Guidé par les lois morales, l'individualisme cesse d'être synonyme d'égoïsme. L'exemple des pays où l'initiative individuelle a le plus de force, où le *moi* paraît dominer, nous dit aussi qu'ils sont ceux où l'esprit de fraternité et de charité est le plus développé. N'est-ce pas en Angleterre et aux États-Unis que se trouve le plus grand nombre de fondations charitables ? Il faudrait un volume, lisions nous dans le compte rendu des institutions de bienfaisance aux États-Unis, pour relever les ingénieuses combinaisons de la charité américaine ; l'habitude d'une activité de tous les instants, des créations hâtives au besoin, mais suffisantes, en somme, et susceptibles de progrès, devaient se retrouver dans la bienfaisance. Là-bas, quand une chose est décidée, elle est faite. On commence, s'il le faut, par édifier des maisons en bois, mais on existe et on fait le bien qu'on voulait faire. Peu à peu la brique et le fer, au besoin le granit, remplaceront l'installation primitive, dont les effets bienfaisants ont appelé l'attention et avec elle de plus nombreux concours.

Qu'on ne crie pas à l'invraisemblance d'une telle course à la charité dans un pays si souvent dépeint comme livré à l'individualisme le plus âpre. Non seulement la bienfaisance y est aussi énergique, dans sa vitalité, que le commerce même, mais encore elle sait revêtir des formes charmantes.

L'individualisme, en développant l'*altruisme*, au détriment de l'égoïsme, conduit au perfectionnement moral et social. Le *positivisme*, au lieu de moyens violents, prêche l'amélioration intellectuelle et morale des patrons et des ouvriers. « Cette nécessité, dit M. Camille Monier (*Exposé*

du Positivisme), paraîtra d'autant plus urgente, qu'il n'est pas rare de trouver chez les patrons et chez les ouvriers de bonnes dispositions morales. La grande possession agricole, la grande industrie, le grand commerce nous ont souvent donné l'exemple de chefs véritablement moraux et bienveillants. A un certain degré de richesse, les seules satisfactions possibles et durables viennent des sentiments affectueux et bienveillants. »

En résumé, développons l'individualisme, au lieu de le diminuer et, surtout, de l'étouffer. ainsi que le voudrait le collectivisme ; et donnons-lui comme bases la fraternité et la charité.

La France brille dans la civilisation moderne, comme Athènes dans la civilisation de l'antiquité. Doit-elle, dans l'avenir, ressembler à Sparte où l'État était tout, le citoyen rien, et la civilisation nulle? N'est-ce pas aussi l'individualisme qui fit la grandeur de Rome, dont les citoyens pensaient, dit Bossuet, « qu'il n'y a rien de plus libre ni de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, *sans rien attendre de la protection ou de la liberté d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et sur son travail.* »

Le collectivisme et le socialisme d'État se trouvent donc condamnés par l'histoire du passé, comme par celle du présent ; ils le seront toujours par les esprits soucieux du progrès intellectuel et moral.

§ 2. — *Le droit au travail.*

L'ouvrier n'a plus besoin de s'occuper de lui, puisque le moi est supprimé ; l'État, qui est tout, s'occupe de tout ; c'est lui qui donne à l'ouvrier un bon avec lequel il s'impose au patron. Ce dernier n'a pas de travail pour occuper le nombre d'ouvriers qui lui est imposé ; peu importe ; c'est

la ruine de son industrie ; ce sera celle de l'ouvrier, puisque, les patrons étant ruinés, leur industrie doit cesser. Que fera l'État en cette occurrence ? S'emparera-t-il des capitaux restants ? Forcera-t-il militairement l'industriel de faire travailler ? ou enrégimentera-t-il patrons, commerçants, avocats, médecins, artistes, savants, en vertu du *droit au travail* ?

En 1848 fut expérimenté, dans une certaine mesure, le droit au travail ; on ne peut de cette expérience déduire une conclusion absolue ; mais les *ateliers nationaux* nous enseignent, par leurs résultats, ce que vaut, en principe, ce mode de travail ; « ils durèrent trois mois, dit M. Yves Guyot (*Le Siècle*, 15 avril) ; coûtèrent plus de 3 millions par mois ; firent, en totalité, pour 50,000 francs de travail utile ; à Lyon, ils coûtèrent plus de 1 million et demi, et leur travail fut évalué à 30,000 francs. » En 1848, on donnait 2 francs par jour aux ouvriers de ces ateliers ; nous savons l'augmentation considérable des salaires depuis cette époque ; à Paris, notamment, le minimum de salaire des ouvriers employés par le Service municipal est de 5 francs par jour, depuis quelque temps ; quel serait, dès lors, aujourd'hui le prix de la journée dans des ateliers nationaux ? D'outre part, le travail effectif serait-il plus élevé qu'en 1848 ?

Louis Blanc donnait, comme point de départ, à sa doctrine une erreur fondamentale consistant à croire qu'il dépend du gouvernement d'augmenter ou de restreindre à volonté *la production*.

Le socialisme voudrait, au moyen du *referendum*, faire sanctionner, en Suisse, le droit au travail. Dangereuse expérience ! Cependant, les socialistes ont trouvé 52,000 signatures pour le droit au travail. M. Liebknecht, le chef de l'armée socialiste allemande, félicite chaleureusement ses coreligionnaires et disciples de Suisse de ce premier succès ;

il ne croit pas toutefois à une victoire finale. Le droit au travail n'est pour lui qu'un de ces mots d'ordre « propres à griser les masses ». Le droit au travail, dit le *Vorwaerts*, n'est exécutable que dans une organisation économique socialiste; vouloir le réaliser dans le système capitaliste paraît impossible.

Que signifie le droit absolu au travail? Comment multiplier les moyens de production au profit de l'État, tout en laissant subsister la propriété individuelle? « Passons condamnation sur ce point, dit M. P. Cauwès (*Économie politique*); de deux choses l'une : ou l'État agira autrement que les producteurs particuliers, qui s'inspirent des besoins des consommateurs, ou il donnera à la production une direction identique. La première hypothèse doit être écartée comme absurde. Si les consommateurs, laissés libres, n'achètent pas le travail que l'État a été obligé d'accepter ou de commander, évidemment ce sera la banqueroute à bref délai. Il faudrait donc forcer les consommateurs à prendre des produits dont ils n'ont pas besoin; sinon, le consommateur étant libre, il faut nécessairement admettre que le travail devra être dirigé par l'État, de façon à imposer aux ouvriers la production qui lui est demandée. Aussi bien, que serait le droit de réclamer une rémunération pour un travail quelconque : un écureuil y aurait autant de titre qu'un ouvrier. Si, selon l'ingénieuse supposition de Schultze-Delitsch, dans sa polémique contre Lassalle, une personne s'avisait de couper une infinité de rognures de papier, pourrait-elle exiger de l'État quelque chose en échange !... Et il est aussi manifeste que l'État ne peut pas arbitrairement modifier la production; elle dépend nécessairement des exigences de la consommation.

« La seconde hypothèse est donc la seule possible : l'État, chef d'industrie, substitué aux entreprises particulières, est soumis comme elles aux lois économiques générales de la

production. La question est alors de savoir si l'État peut faire mieux que les producteurs libres. Nous avons déjà avancé qu'à notre avis, il ne saurait faire en général aussi bien. »

M. E. Richter (*Où mène le Socialisme*) nous dépeint également les conséquences de l'application fictive d'une nouvelle organisation socialiste : « Notre commerce d'exportation a lamentablement baissé; où en est la cause, sinon dans la transformation de la production et de la consommation chez nous et dans les États socialistes voisins? Tout cela, cependant, ne suffit pas à expliquer le quart du déficit. M. le chancelier l'attribue en partie à la diminution du temps de travail. Mais la moyenne de ce temps avant la Révolution *n'était pas même de dix heures par jour*, et, par une évolution tranquille, pacifique, sans nuire à la production, *elle aurait d'elle-même diminué graduellement*. Ce qui a fait baisser la production, ce n'est pas tant l'abréviation du travail que son infériorité; c'est la fainéantise qui s'est maintenant emparée de tous. Aujourd'hui, le travail, ainsi que dans les siècles passés, n'est considéré que comme une corvée, un esclavage. L'égalité de salaire pour des services différents, l'impossibilité d'arriver par l'application et le talent à une condition meilleure, tout cela détruit l'envie et la force de travailler. De plus, le travail est moins productif qu'autrefois. »

L'État, créateur de la richesse, est une utopie irréalisable.

§ 3. — *Durée du travail.*

En parcourant les dogmes des apôtres du socialisme, nous avons trouvé les principes essentiels du socialisme contemporain; les différentes conceptions que nous examinons sont la reproduction des doctrines qui hantaient leur cerveau. De même que l'aridité du désert produit le mirage, de

même le vide des conceptions socialistes semble faire toucher à *la terre promise*, et devoir ramener l'humanité à l'âge d'or.

Aussi, pas un socialiste n'a-t-il manqué de proclamer, en même temps que le droit au travail, la nécessité de fixer le nombre des heures de travail. Admirable façon de comprendre la liberté individuelle!

Jadis, Campanella, l'auteur de la *Cité du Soleil*, avait, lui aussi, créé de toutes pièces une *Utopie*, une *Icarie*, un *phalanstère*; mieux que cela, une cité dont le *Grand Métaphysicien*, ou maître suprême des Solariens, porte le nom de *Sol* (soleil), et est assisté de trois chefs: *Pon*, *Sin* et *Mar* (Puissance, Sagesse, Amour). Mais l'invention merveilleuse de Campanella est dans l'organisation du travail qui est distribué aux deux sexes selon les aptitudes et les forces de chacun, si bien distribué d'ailleurs que *quatre heures de travail par jour suffisent*.

La Commune, en 1871, était moins libérale, puisqu'elle exigeait, dans ses ateliers, dix heures de travail. Depuis, nos libéraux ont compris que la masse des travailleurs ne peut être conquise par un programme qui comporte dix heures de travail; ils ont réduit ce nombre à huit (1); M. Vaillant se contente de six heures; M. Hyndmann demande quatre heures; M. Pablo Lafargue trois heures; M. Reinsdorf deux heures; le D^r Joynes une heure et

(1) La loi de huit heures ne serait pour les socialistes qu'un palliatif, et non pas, comme on pourrait le croire, un moyen d'améliorer le sort des travailleurs; elle serait un moyen politique pour hâter l'avènement de la révolution sociale. M. Arcès-Sacré (*Lois socialistes*) révèle, en ces termes, cet objectif: « Elle nous permettra d'user, à coudées franches, du droit de réunion, pendant les heures de loisir que nous laissera la réduction de la durée du travail; et de hâter ainsi, par la propagaude, l'avènement de la révolution sociale. La loi des huit heures sera pour nous une position conquise, un premier avantage, qui nous permettra de débusquer le capitalisme de ses autres retranchements.»

demie, sans doute avec le droit d'arriver à l'atelier avec une demi-heure de retard.

Tel est le progrès auquel sont condamnés les socialistes, s'ils veulent conserver leur clientèle électorale. Voilà le sang nouveau que l'on veut inoculer au peuple français, et cela au nom de la liberté.

Nous devons, toutefois, avouer que cette diminution des heures de travail est tout en faveur de la socialisation du travail et répond victorieusement à l'une des principales objections qu'on lui oppose : L'État, dit-on, devra se préoccuper du rapport entre la production et la consommation ; si les consommateurs n'achètent pas le produit du travail de l'État, ce sera la banqueroute. Pour éviter cet écueil, l'État socialiste prend le moyen le plus simple : la production, par suite de la diminution des heures de travail, sera telle qu'elle sera forcément *inférieure à la consommation*.

Nous nous permettrons de poser, à ce sujet, une question à MM. les socialistes : Si la diminution des heures de travail doit amener une production inférieure à la consommation, d'où proviendra l'excédent nécessaire ? Quel capital, ou plutôt quel travail, le capital n'étant, suivant Karl Marx, que le travail cristallisé, paiera cet excédent de consommation ? Quand la famine se fera sentir, on pourra, il est vrai, édicter des heures de travail supplémentaire. Mais si la famine se déclare en été, pourra-t-on semer et récolter en même temps le blé nécessaire pour parfaire le déficit de la production ? Il suffit de poser ces questions pour les résoudre.

La journée de *huit heures* de travail est pratiquée avec succès dans plusieurs industries en Amérique ; en Australie, la journée a été *légalement* réduite à huit heures. Nous croyons toutefois que cette mesure doit venir des mœurs plutôt que des lois. « Il ne faut point faire, a dit Montesquieu (*Pensées diverses*), par les lois ce qu'on peut faire par les mœurs. »

M. Francis Magnard (*Le Figaro*, mars 1894), après avoir résumé les résultats d'un essai récent, en Angleterre, de la journée de huit heures, conclut dans le même sens :

« MM. Mather et Pratt ont mis en pratique le système de la journée de huit heures en réduisant de cinquante-trois heures à quarante-huit heures par semaine le temps de travail fourni par les douze cents ouvriers de leur usine. Disons tout d'abord que l'expérience a été concluante. La production a été plus grande que dans les années précédentes. Il y a eu dans l'éclairage, le combustible, l'usure des machines et enfin dans la diminution du temps perdu sans la permission, une économie de 4 pour 100 correspondant exactement au surcroît de dépense qu'a entraîné l'augmentation du prix des salaires.

« Il est probable que les ouvriers de MM. Mather et Pratt ont mis un amour-propre, d'ailleurs naturel et louable, à profiter des meilleures conditions où se présentait leur travail pour faire de la bonne besogne. Ils devenaient pour ainsi dire un champ d'expériences, et il était important que cette expérience tournât bien... Ces résultats bien acquis et bien constatés, il n'en reste pas moins évident que l'initiative privée devrait imiter les patrons des *Salford Iron Works*, mais qu'il serait dangereux d'imposer par voie légale une limitation des heures de travail qui, possible en tout cas dans une grande usine, ne le serait point dans le petit patronat, non plus que dans certaines périodes du travail agricole.

« Cette réforme, empreinte d'un esprit sagement humanitaire, désirable partout où il y aura moyen de l'appliquer, doit venir des mœurs plutôt que des lois. »

Le journal *L'Éclair*, relatant la même expérience, ajoute : « Ce n'est à pas dire que la question de huit heures soit rigoureusement tranchée. Il reste bien des points à éclaircir. Ce qui est vrai pour une catégorie d'industries le sera-t-il

pour toutes ? La limitation obligatoire de la journée ne conduirait-elle pas les patrons à établir chez les travailleurs une sélection qui condamnerait au chômage nombre de bras qui sont employés aujourd'hui ? Ce sont là des faces du problème qui demandent à être encore étudiées. »

Le journal de M. l'abbé Garnier (*Le Peuple français*), au sujet de la même expérience, dit également : « Souhaitons, comme beaucoup de nos confrères, qu'une innovation si heureuse à tous points de vue, trouve partout ailleurs son application.

« Mais, bien entendu, nous ne voulons point insinuer que l'État doive intervenir dans une question *qui doit se régler de patrons à ouvriers.* »

Ajoutons que l'essai de la journée de huit heures de travail a été tenté à plusieurs reprises sans succès. Telle réforme convient à un pays et non pas à un autre ; à une industrie, mais est nuisible à une autre, et ne peut s'appliquer à tous les ouvriers. Concluons, en disant avec M. F. Magnard : « On a compris que la nation où les Trois-Huit deviendraient la règle obligatoire du travail serait ruinée du coup, et l'on a demandé à réfléchir.

« On part toujours d'une supposition trop simple pour être exacte, à savoir que le patron gagne énormément sur le travail de l'ouvrier. Le cas, évidemment, se produit souvent, mais pour le petit patronat encore si important en France, il est loin d'être toujours exact... La durée du travail varie naturellement pour chaque ouvrier et pour chaque métier : la rapidité de la conception, la souplesse de la main ne sont pas des dons universels : il y a des maladroits, des méthodiques, des lambins, sans même parler des paresseux.

« Il faut cette folie de l'égalité qui hante les cerveaux contemporains et qui en affole beaucoup pour avoir pensé à une formule réglementaire qui, dans la pratique, sacrifierait les *ouvriers laborieux aux... autres.* » (*Le Figaro*, avril 1894.)

§ 4. — *Les salaires.*

Nos profonds socialistes qui ont étudié, sans doute, le fonctionnement de la société dans la *Cité du Soleil*, ont le souci complet des besoins du peuple ; rien n'échappe à leur entendement ; rien ne peut éviter leurs réformes.

Les ouvriers deviennent tous des fonctionnaires ; ils n'ont pas un salaire, mais un traitement fixe ; ce qui nous paraît encore un excellent moyen de ne pas augmenter une production qui pourrait devenir dangereuse. La même sollicitude, au nom de la liberté, indique à chacun la profession qu'il doit suivre, le métier qu'il doit exercer. Nous devenons tous des Ilotes ; nous sommes moins que la bête, car la bête va où elle veut. A Sparte, les arts étaient bannis ; le socialisme les encourage. Suivant Bebel : « La société de l'avenir aura des savants et des artistes de tout genre qui, pendant une partie de la journée, accompliront leur tâche manuelle et pendant le reste du temps se livreront à leurs études ou à leur art préféré. » Il est profondément regrettable que Michel-Ange et Léonard de Vinci n'aient pas vécu sous ce régime qui met les arts entre l'enclume et le marteau.

Ce n'est pas tout encore : la diminution des heures de travail doit, dans l'organisation nouvelle, avoir pour conséquence l'augmentation des salaires. On ne peut plus dire que la perfection n'est pas de ce monde. Est-il régime qui ait atteint ce degré de perfection ? Nous n'essayerons pas de démontrer la corrélation entre diminution de travail et augmentation des produits et des salaires. Nous avons essayé, mais inutilement, de comprendre la phraséologie socialiste sur cette docte matière. Nous ne chercherons non plus à démontrer lesquels ont raison des utopistes qui veulent

que le salaire de chacun soit le même, quel que soit son genre de travail, ou de ceux qui admettent une inégalité, suivant le travail de chacun, par exemple un tableau de Raphaël coté plus haut qu'une paire de bottes. Il est encore vrai de dire que cette inégalité de travail, et, partant, de salaires, ne saurait se produire dans une société qui se compose uniquement du *Quatrième État*, les autres ayant été supprimés ; dans une société où l'égalité la plus absolue doit exister, et doit niveler toutes les intelligences, comme à Sparte. Le salariat et le travail libre, n'est-ce pas un esclavage ? M. Arcès-Sacré définit ainsi le salariat : « On ne peut nier que le salariat ne soit la continuation de l'esclavage. C'est l'esclavage transformé, mais ses rigueurs sont les mêmes. D'autre part, le capitalisme, qui est l'âme des vieilles sociétés, ne subsiste que par le salariat ; c'est donc le capitalisme qu'il faut renverser pour affranchir les travailleurs. Les salariés des Deux-Mondes se lèvent pour cette immense révolution sociale. » (*Fin du patronat.*) La morale, il est vrai, enseigne que le travail est noble ; qu'il est un devoir ; qu'il n'est pas l'esclavage, puisque seul il assure la liberté et la véritable indépendance. Mais la morale doit radoter, car elle est vieille comme le monde. Moins vieux sont les philosophes, et notamment Cicéron, qui démontrent les bienfaits du travail et ajoutent qu'il est un plaisir. La religion n'en dit-elle pas aussi la nécessité ? « Celui qui ne travaille pas, dit saint Paul, ne doit pas manger. *Qui non laborat, nec manducet.* »

La réfutation a été souvent faite des théories sur le droit au travail et sur les salaires. Nous nous contenterons de dire que la moyenne des salaires dans l'industrie a augmenté, en cinquante ans, de près de 80 pour 100. D'après la récente enquête faite par l'*Office du travail*, la moyenne des salaires dans le département de la Seine est de 5^{fr},90, et 58 pour 100 *des ouvriers ont leur salaire compris entre 4^{fr},75 et 7^{fr},25.* Les

salaires les plus élevés sont perçus par les mécaniciens, les chaudronniers et les fondeurs. Ainsi, dans l'industrie de la construction des machines, le salaire quotidien des contre-maitres varie de 13 francs à 19 francs, et celui des ajusteurs de 7^{fr},50 à 9^{fr},50, celui des tourneurs de 8 à 10 francs. Les salaires des tailleurs de pierres fines varient de 5 à 15 francs, les marbriers reçoivent de 7^{fr},50 à 8 francs, etc. Enfin certaines professions, très accessibles au plus grand nombre, distribuent des salaires relativement élevés : le tailleur de pierre reçoit de 7 à 11 francs, le maçon de 7 à 7^{fr},50, le charretier de 5 à 6 francs, le fumiste, le peintre, le décorateur, de 7 à 7^{fr},75, le colleur de papier de 8^{fr},50 à 9^{fr},50 (1). Dans certaines industries grossières, le contre-maitre ne gagne que 150 francs par mois ; mais, dans d'autres cas, on voit son salaire monter jusqu'à 800 francs. En moyenne, on peut évaluer à 300 francs le gain mensuel d'un bon contre-maitre à Paris, et à 150 francs celui d'une contre-maitresse.

Enfin, dans le département de la Seine, la durée la plus habituelle du travail journalier varie de dix à onze heures. Les heures supplémentaires portent cette journée à quatorze heures pendant certaines saisons, à la *grande satisfaction* de l'ouvrier parisien, qui ne craint pas de donner le « coup de collier ». Il faut remarquer d'ailleurs que le taux du salaire augmente, dans les diverses industries, à mesure que la durée du travail diminue. Mais, en somme, nous voilà loin du temps où, au début de la grande industrie, la durée

(1) M. Arcès-Sacré (*Lois socialistes*) constate que le salaire est plus élevé dans les professions qui exigent un certain talent artistique. Il cite parmi les ouvriers dits *qualifiés*, les forgerons d'art, les ferblantiers, les bijoutiers, les sertisseurs, les sculpteurs et les décorateurs ; leur salaire s'élève de 7 à 10 francs par jour. Dans les autres professions, le salaire varie de 4^{fr},50 à 6^{fr},50 ; il est, en moyenne, de 3 francs pour les femmes et de 1 à 3 francs pour les jeunes ouvriers. L'apprenti touche une moyenne de 60 centimes. »

moyenne de la journée était de douze à treize heures, et où le taux du salaire ne dépassait guère 3 francs.

Nous examinerons ultérieurement le sort des ouvriers agricoles.

§5. — *La loi d'airain.*

Ici nous sommes fort embarrassés, ne pouvant dire si la *loi d'airain*, qui est la base des doctrines socialistes, existe ou n'existe pas. Lassalle créa cette loi; mais, depuis, elle est tantôt proclamée, tantôt niée par les socialistes, suivant les besoins de la cause. Elle fut brûlée par le socialisme allemand qui l'avait créée, et elle renaît souvent de ses cendres; souvent aussi elle est amendée. M. Léon Say (Chambre des députés, 10 février 1894) s'exprimait ainsi au sujet de la *loi d'airain* : « Je puise à mon tour, dans un petit volume que la librairie Guillaumin a publié sur Karl Marx, une citation qui me paraît intéressante, parce qu'elle résume bien ce qu'on peut considérer comme la pierre d'achoppement de la prétendue loi d'airain. C'est une note que M. Paul Lafargue a bien voulu insérer à la suite de la publication des *Extraits sur le capital*, à la fin de ce volume, sur la demande de l'éditeur, M. Chaillot : « La valeur de la force-
« travail, d'après Marx, est déterminée par la valeur des pro-
« duits nécessaires à sa conservation quotidienne, à sa
« reproduction familiale et à son éducation technique; elle est
« variable d'après les pays et les époques; c'est ce qu'il
« nomme son élément historique et moral. Marx ne peut donc
« être rendu responsable, comme on l'a fait, de la loi d'airain
« des salaires, que Lassalle, plus agitateur et surtout plus ju-
« riste qu'économiste, formula pour les besoins de sa propa-
« gande et que M. Jules Guesde eut le tort d'importer en
« France sans en avoir éprouvé la valeur scientifique. La
« loi d'airain générale et inflexible ne peut rendre compte des

« variations de salaire d'une industrie à une autre dans le même pays, ni de ceux d'une même industrie dans des localités ou des pays différents ; elle ne peut expliquer la réduction constante des salaires dans une même industrie et un même pays à mesure que les ouvriers pressés par leur concurrence mutuelle s'habituent à réduire leurs besoins et à se contenter des aliments les plus grossiers..... »

« Voilà donc cette loi d'airain que vous nous citez comme la règle, le point culminant de la doctrine. Si cette loi n'existait pas, dites-vous, nous serions beaucoup plus près de nous entendre. Existe-t-elle ? J'ai entendu dire souvent, ce qui m'a bien étonné : « Nous voulons abroger la loi d'airain. » Comme si on pouvait promulguer ou abroger à volonté une loi naturelle. C'est comme si vous disiez : Nous allons abroger la loi de la pesanteur. Croyez-vous qu'il en résulterait que les corps monteraient en l'air au lieu d'être attirés vers la terre ? »

M. Léon Say nous a dit ce que l'on entend par la loi d'airain. Voici en quels termes M. Vaillant, député, maintient le principe de cette loi : « A propos de la « loi d'airain » dont il a parlé, M. Léon Say se montre très attardé. Il n'y a plus personne qui défende aujourd'hui ce qui s'appelle la loi d'airain dans les termes mêmes où elle a été formulée par Lassalle.

« Est-ce à dire que Lassalle s'est trompé lorsqu'il a formulé cette loi ? Je vous demande pardon d'entrer dans ces détails qui peuvent paraître étrangers à la question. Mais M. Léon Say citait, à propos de la loi de Lassalle, le chimiste Berthollet. Eh bien ! je m'appuie sur son exemple même, quoique les faits du monde minéral, bien moins complexes, paraissent peu propres à l'analogie et à l'exemple. De ce que Berthollet a formulé les lois qui portent son nom sur l'échange des combinaisons dans les dissolutions salines, s'ensuit-il que ces lois ont été déterminées pour toujours et que sa

formule est la dernière?... » M. Alfred Naquet répond : « La loi Berthollet n'était pas le fondement général de la chimie ; mais la loi de Lassalle est le fondement absolu de vos doctrines socialistes ; en dehors de cette loi, tout votre échafaudage s'écroule. » Suivant M. Vaillant : « D'une manière générale, la loi de Lassalle est profondément vraie, en ce sens que c'est évidemment autour de cette quantité nécessaire à son maintien que se meut l'existence ouvrière et qu'il n'est pas admissible, par les forces mêmes des lois que vous admettez, — les lois de concurrence, — que l'on n'arrive pas à réduire les salaires à cette limite minima qui permet à l'existence ouvrière de se maintenir. Mais il y a des variations infinies comme la vie, il y a des différences de circonstances et de milieu qui, bien loin de détruire la loi d'airain, en expriment la manifestation dans ses formes variées et qui loin de justifier ceux qui défendent la société actuelle, la condamnent et donnent raison au socialisme qui la combat. Bien souvent, en effet, c'est au-dessous de cette limite que se trouve le salaire de l'ouvrier, et nous voyons ces hommes que le machinisme a réduits au rôle de manœuvres ne pas trouver dans le produit de leur travail de quoi subvenir aux besoins de leur famille, de son développement et de leur propre existence. »

Lassalle n'a fait que reproduire, sous le nom de « loi d'airain », les théories de Ricardo, de Smith et de Turgot ; ce dernier avait déjà dit : « Les ouvriers sont obligés de baisser leur prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail, il doit arriver, et il arrive souvent que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. » Appartient-il à une loi de modifier cette situation ? Une révolution sociale ferait-elle mieux encore ? N'est-ce pas, au contraire, au progrès social qu'est dévolu ce rôle ? Des institutions de prévoyance, des *caisses de retraites*, la solidarité sous ses formes multiples,

les œuvres de bienfaisance et de patronage auront plus d'effet, à notre avis, que de doctes formules longuement développées en de nombreux volumes, en d'interminables discours. Selon Lassalle, les bienfaits de ces institutions sont dominés par la loi d'airain qui aboutit forcément au minimum du salaire indispensable à l'ouvrier pour vivre et se perpétuer. La pratique se charge de répondre à cette théorie.

§ 6. — *Les ouvriers et la tyrannie socialiste.*

Quel est le programme de ceux que l'amour de l'humanité incite à préparer une révolution qui sera l'avènement d'une société nouvelle, et qui en sera peut-être, en même temps, la fin : Plus de travail et augmentation des salaires; répartition équitable, en vertu du principe d'égalité, entre les membres composant le *Quatrième État*, des richesses mobilières et immobilières détenues actuellement par la moitié de la nation; le pouvoir législatif confié à la fédération des travailleurs. Et, comme les droits impliquent des devoirs, défense de s'élever, par son travail ou son intelligence, au-dessus de l'état primitif, auquel nous aura ramenés la nouvelle organisation sociale.

Sous le dehors de liberté, sous le prétexte de progrès social, dans le but d'améliorer le sort de l'ouvrier, on lui parle du droit au travail, on fait miroiter à ses yeux la diminution des heures de travail et la fixation des salaires par l'État. Où le conduit-on en réalité? Au moyen âge, à la tyrannie, au servage. Nous verrons, en effet, par l'étude des syndicats professionnels et des Bourses du travail quel sort est réservé aux travailleurs.

Sans remonter au moyen âge, quelle était, *il y a cent cinquante ans*, la situation de l'ouvrier? En 1744, le conseil communal d'une ville de France réformait le tarif des sa-

lares, « les intentions du roi étant que le prix de toutes choses diminue ». C'est donc *la volonté royale* qui exige la diminution des salaires ; c'est un *conseil municipal* qui fixe leur tarif ! C'est le *parlement d'Aix* qui, le 22 mai de la même année, homologue ce tarif, et ordonne « qu'il sera exécuté suivant sa forme et teneur, *sous la peine du fouet* ». Substituons les tyranneaux socialistes à la volonté royale et nous aurons la notion exacte de la condition qui attend les prolétaires dans la nouvelle organisation de la société.

Dans les lignes suivantes, M. Lafargue dit la sagesse des lois des antiques corporations et fait un saisissant tableau des joies matérielles que leur rétablissement doit nous octroyer : « Pour que la concurrence de l'homme et de la machine, écrit-il dans *Le droit à la paresse*, prit libre carrière, les exploiters ont aboli les sages lois qui limitaient le travail des antiques corporations : ils ont supprimé les jours fériés. Parce que les producteurs d'alors ne travaillaient que cinq jours sur sept, croient-ils donc, ainsi que le racontent les économistes menteurs, qu'ils ne vivaient que d'air et d'eau fraîche ? — Allons donc ! Ils avaient des loisirs pour goûter les joies de la terre, pour faire l'amour et rigoler, pour banqueter joyeusement en l'honneur du grand dieu de la fainéantise. La morose Angleterre, encagottée dans le protestantisme, se nommait alors la « joyeuse Angleterre » (*Merry England*). Rabelais, Quevedo, Cervantes, les auteurs inconnus des romans picaresques, nous font venir l'eau à la bouche avec leurs peintures de ces monumentales ripailles dont on se régala alors entre deux batailles et deux dévastations, et dans lesquelles tout « allait par escuelles ». Jordaens et l'école flamande les ont écrites sur leurs toiles réjouissantes.

« Sublimes estomacs gargantuesques, qu'êtes-vous devenus ? Sublimes cerveaux qui encercliez toute la pensée humaine, qu'êtes-vous devenus ? — Nous sommes bien dégénérés et

bien rapetissés. La vache enragée, la pomme de terre, le vin fuschiné, le schnaps prussien savamment combinés avec le travail forcé ont débilité nos corps et borné nos esprits. Et c'est alors que l'homme rétrécit son estomac et que la machine élargit sa productivité, c'est alors que les économistes nous prêchent la théorie malthusienne, la religion de l'abstinence et le dogme du travail. Mais il faudrait leur arracher la langue et la jeter aux chiens. »

Quel salaire le même règlement de 1744 octroyait-il aux ouvriers pour leur permettre de goûter *les joies de la terre* ?

« Le paysan ne pourra exiger au delà de 14 sous la journée, ce salaire sera réduit à 12 sous pour les mois de novembre, décembre, janvier et février jusqu'au 15.

« Les femmes, travaillant aux cultures, n'auront que 5 sous. Ce salaire sera élevé à 6 sous pour la cueillette des olives, à 8 sous pour la vendange, avec défense d'emporter des raisins ou des olives.

« La journée du moissonneur est réglée à 28 sous, et en le nourrissant, à 16 sous. La journée de femme, servant aux moissons, 14 sous et, en la nourrissant, 8 sous.

« Les travailleurs partiront pour se rendre au travail depuis le 21 février jusqu'au 20 mars, à six heures et ne le quitteront qu'à cinq heures et demie ; depuis le 21 mars jusqu'au 20 septembre, à cinq heures du matin et ne le quitteront qu'à six heures du soir ; du 21 septembre au 21 novembre, ils partiront à six heures du matin et ne quitteront qu'à cinq heures du soir ; et enfin depuis le 21 novembre jusqu'au 21 février, ils partiront à sept du heures du matin et quitteront le travail à quatre heures et demie. »

Le maximum du prix de journée était donc, suivant ce règlement, de 28 sous pour les moissonneurs et de 14 sous pour les autres cultivateurs ; ce qui était absolument insuffisant, même en tenant compte de la valeur des objets de *consommation à cette époque*. Ainsi la viande de bœuf ne cou-

taut que 5 sous la livre et celle de mouton 4 sous ; mais le pain était taxé à 3 sous la livre, soit environ 35 centimes le kilogramme ; tout juste le prix actuel, et la journée moyenne n'était que de 20 sous, alors qu'elle est aujourd'hui de 3 francs.

La main-d'œuvre était peu rémunérée et l'agriculteur vendait son blé dans de meilleures conditions, mais la misère était plus profonde chez les cultivateurs.

Les tarifs des ouvriers de l'industrie sont dans les mêmes proportions : salaires minimes et le pain au même prix qu'aujourd'hui ! Et l'on fait miroiter aux yeux des travailleurs festins, banquets et orgies de l'ancien temps ! Mirage qui est bien le produit du désert auquel on veut les conduire ; car bien des déserts séparent de la *terre promise*.

Le danger est grand pour les travailleurs, car nombreux sont leurs ennemis ; aux socialistes se joignent certains catholiques dont le but est le même : tromper le peuple. Ils tendent au même résultat : la chute de la République. Leurs doctrines sont pareilles. Les premiers veulent l'ouvrier asservi par la société ; les seconds par le Droit divin. Les uns et les autres, ayant le même objectif, ont le même ennemi : *la bourgeoisie*, c'est-à-dire l'état moyen qui maintenait la République à Rome, entre patriciens et plébéiens, qui a fait la Révolution, qui a fait la République, et qui la conserve. Un journal catholique tenait, récemment, ce langage contre lequel nous protestons : « La bourgeoisie détruisit plus de générations d'hommes que tous les conquérants d'autrefois, en imposant à l'homme, non plus le travail ordonné par la loi divine, mais un travail excessif et meurtrier destiné à enrichir des intermédiaires et des parasites. Les conquérants ne supprimaient que les individus, la bourgeoisie frappait les races en y déposant des germes de mort ; en moins d'un siècle, car le grand essor industriel ne date que de 1830, elle a presque dévoré toutes les réserves que *lui avaient laissées l'Ancien Régime*.

« La monarchie, après mille ans, s'était résumée dans ces géants des guerres de la République et de l'Empire, dans ces hommes supérieurs à toutes les fatigues, trempés, musclés, robustes d'âme et de corps. Le règne de la bourgeoisie athée se résume, après quatre-vingts ans, par les prisons et les hôpitaux pleins, les suicides innombrables, l'alcoolisme qui des grandes villes gagne les campagnes. » (*La Libre Parole*, 9 mars 1894.)

A ces attaques on pourrait répondre que, si la bourgeoisie a dévoré les réserves de l'Ancien Régime, la France n'en compte pas moins trente-six millions de citoyens, au lieu de vingt-six millions de serfs; que ces héros des guerres de la République et de l'Empire se recrutaient dans les rangs de la bourgeoisie et du peuple, pendant que les partisans de la monarchie marchaient contre la France dans les rangs des alliés; on pourrait ajouter que c'est la Révolution qui fit la force presque invincible de ces armées en groupant bourgeois et prolétaires, non plus pour les guerres du roi, mais pour la défense de la patrie; de même que Jeanne d'Arc avait, pour la première fois dans notre histoire, par son souffle de patriotisme, créé *une armée nationale*. On pourrait encore dire..... Mais il vaut mieux ne pas répondre à ces attaques qui ne sont dangereuses que pour leurs auteurs; car ils oublient que la bourgeoisie, dont ils prêchent la destruction, maintient seule l'ordre social sans lequel ils ne peuvent exister, et seule barre la route à la démagogie dont ils ont été, dont ils seraient encore victimes.

Il vaut mieux sur ces sombres tableaux projeter la lumière, en disant quels étaient les salaires et la condition des travailleurs sous l'Ancien Régime, quels sont leurs salaires et leur existence matérielle de nos jours; en montrant la tyrannie des corporations que socialistes et catholiques veulent faire revivre pour mieux asservir les prolétaires. (Voyez chap. VI, *Le Socialisme et la Religion*.)

§ 7. — *Le travail dans les campagnes.*

L'amélioration des salaires des travailleurs industriels, et, partant, de leur sort est certaine. Aux théories socialistes qui pénètrent dans les campagnes, il est nécessaire de répondre et d'établir que les petits propriétaires fonciers et les travailleurs agricoles doivent, comme ceux des villes, aider la société à se maintenir sur les Principes de 89, et non pactiser avec la révolution sociale.

Le règlement de 1744, que nous avons cité, a déjà défini la situation morale et matérielle de l'ouvrier agricole. Quelle est sa situation actuelle? Quelle est celle des petits propriétaires?

La propriété foncière en France se diviserait ainsi d'après M. de Foville :

Propriétés très petites.	10,426,368;	cotes : 0 à 2 hect.	74 %/o
— petites . . .	2,174,188;	— 2 à 5 hect.	15 %/o
— moyennes . . .	1,351,499;	— 6 à 50 hect.	9,58 %/o
— grandes. . .	105,070;	— 50 à 200 h.	0,74 %/o
— tr. grandes.	17,676;	— 200 et au-dessus	0,12 %/o

ce qui représenterait treize millions de propriétaires fonciers; les cotes foncières ne peuvent donner que des chiffres approximatifs, mais nous sommes loin du total indiqué par les socialistes (quatre millions).

En France, la petite et la moyenne propriétés figurent pour 64 pour 100 de la surface totale; en Belgique pour 20 pour 100 seulement; en Angleterre, la petite propriété n'existe, pour ainsi dire, pas (270,000 propriétaires).

Suivant M. de Foville, la France, avant 1789, n'aurait compté que quatre millions de propriétaires, au lieu de treize millions, environ, aujourd'hui; disons dix millions au minimum. Dira-t-on encore que la Révolution n'a pas inauguré une ère nouvelle et que son œuvre est nulle?

N'oublions pas que l'établissement de la propriété *individuelle* marqua le commencement de la civilisation ; nous l'avons établi (voy. I^{re} partie) ; ajoutons que le morcellement de cette propriété doit être le plus grand obstacle à l'avènement d'une révolution sociale et de l'anarchie, en même temps qu'il est le plus ferme appui de la liberté. Telle était l'opinion de Rossi : « Qui n'a remarqué, dit-il, l'esprit sérieux, réfléchi, la conduite sage et digne, les vues solides et conservatrices des populations essentiellement composées de propriétaires fonciers ? Fortement attachées à leurs droits, elles ne mettent pas facilement en oubli leurs devoirs. Elles n'aiment pas les aventures, ne se livrent pas aux folles espérances, et ne pardonnent pas à l'esprit de désordre les malheurs et les crimes dont il accompagne ses coupables tentatives. La liberté trouve en elles son plus ferme appui, l'anarchie une résistance insurmontable. »

Les socialistes redoublent d'efforts en ce moment pour gagner à leur cause les *ruraux* ; propagande sous toutes les formes ; brochures, journaux, conférences, tout est mis en œuvre ; propagande qui sera inutile si nous savons répondre par des arguments indiscutables et par des faits indéniables aux vides conceptions, aux fallacieuses promesses de la démagogie.

De même, disent les socialistes, que l'oligarchie financière opprime les travailleurs des villes, de même une oligarchie territoriale menace les petits propriétaires, les paysans ; les guette et les dépouillera.

L'extrait suivant du *Père Peinard* intitulé : *Les paysans y mordent* (novembre 1893) dit le désir ardent des socialistes de faire pénétrer ces doctrines dans les campagnes : « A Bourg-Lévêque, un petit patelin de Maine-et-Loire, le camarade Ménard a fait une galbeuse conférence devant deux cents bons bougres, dont presque tous étaient des pétrousquins. Il leur a expliqué de quoi il retourne quand on parle

de communisme anarchiste. Les paysans n'avaient pas en bonne odeur les zigues d'attaque, vu qu'on leur en a seriné de toutes les couleurs sur le compte des *partageux*. Maintenant, c'est plus ça, non de dieu ! Ils en pincent ! Ce sont de braves fieux, lassés de l'exploitation des grands proprios terriens ; ils comprennent parfaitement leurs droits à l'existence et ils ne seront pas les derniers à se foutre en branle pour le chambardement général. A l'issue de la réunion, les poches des culs-terreux ont été farcies de journaux et de brochures et ils ont fait promettre à Ménard de retourner les voir.

« Le lendemain, à La Forêt, nouvelle réunion, et là, on a emmanché illico une chambre syndicale de carriers. On a engagé les carriers à entretenir des relations constantes avec leurs voisins les paysans, afin de prouver à ces derniers que tous les turbineurs ont des intérêts identiques, radicalement opposés à ceux des bourgeois et des politicards de toute couleur. Et on a conclu que seule l'abolition de l'autorité et de la propriété individuelle peut couper la chique à toutes les misères que subit le populo. »

D'autre part, le Conseil national du parti ouvrier Guesdiste avait, en vue du dernier Congrès annuel, préparé un ordre du jour qui comportait les questions suivantes :

Le parti ouvrier et les dernières élections législatives ;

De l'action des élus du parti à la Chambre et dans le pays ;

De la propagande et de l'organisation socialiste dans les campagnes.

La propagande socialiste dans les campagnes existe également chez plusieurs nations d'Europe ; et, pendant qu'une armée de travailleurs marche sur Washington, une dépêche de Vienne (24 avril) porte : On mande de Mako : Une enquête ordonnée par les autorités a montré que le mouvement socialiste s'étendait aux *ouvriers agricoles* d'ici et des environs. D'énergiques mesures de précautions ont été prises.

Cette propagande doit-elle réussir en France? Est-elle fondée? « C'est, dit M. R. Poincaré, une assez méchante plaisanterie que de dire au paysan : Comme vous êtes sûrs d'être dépouillés tôt ou tard, laissez-vous exproprier par nous en même temps que ceux qui vous menacent. — Je ne suis pas sûr du tout d'être dépouillé plus tard, répliquera le paysan, et, en attendant, j'aime mieux ne pas l'être aujourd'hui. Les plus séduisantes promesses ne le tromperont pas. Il sait très bien qu'à supposer que l'expropriation générale mît dans le domaine commun beaucoup de terres dont il n'a pas aujourd'hui la jouissance, elle y mettrait aussi les siennes. Or, à une propriété collective agrandie, il préférera toujours une propriété individuelle, même restreinte.

« Son verre n'est pas grand, mais il boit dans son verre. Il est Français, c'est-à-dire libre et fier. Il aime mieux avoir à lui, bien à lui, une parcelle ou deux, que de partager un domaine immense avec ses voisins. Son champ, fécondé par son travail, fait partie de lui-même, de sa volonté, de son cœur, de son être pensant et sensible. La terre est, suivant le mot de Michelet, « sa maîtresse ». Essayez donc de la lui arracher! » (*Le Matin*, 14 avril 1894.)

Il est impossible, néanmoins, de ne pas se préoccuper des conséquences de la propagande socialiste dans les campagnes, propagande qui augmente chaque jour. Un exemple : Nous lisons dans le compte rendu d'une séance de l'*Union fédérative du centre* (avril 1894) :

« Le citoyen Marck dit qu'un camarade du Havre a laissé pressentir le besoin de conférences dans la région; la Commission décide que le citoyen Marck engagera des pourparlers avec ce citoyen pour organiser des conférences où seront envoyés des orateurs du parti. » Ajoutons que l'organisation de ces conférences est complète : députés, chefs et sous-chefs, orateurs et sous-orateurs du parti sont envoyés

fréquemment par les Comités où il paraît nécessaire de semer les doctrines socialistes.

Les socialistes se préoccupent déjà des prochaines élections législatives ; leurs derniers succès leur en font espérer de plus grands. Se trompent-ils ? A cette propagande, il importe de répondre par la diffusion des saines doctrines ; il importe également de créer des associations et syndicats agricoles, de développer les sociétés de secours mutuels ; de prêcher, en un mot, la fraternité, la charité, la solidarité, qui doivent être les meilleurs auxiliaires de la liberté menacée par le socialisme (1).

Que nos paysans, nos *ruraux*, se groupent et le flot révolutionnaire viendra se briser contre un bloc qui constitue près des deux tiers de la nation. En résumé, paralysons par les doctrines et par les actes les efforts des propagandistes révolutionnaires.

Récemment, avait lieu à Ollioules (Var) la fête annuelle du Syndicat des producteurs d'oignons à fleurs. Le président, M. Gos, après avoir rappelé les origines du groupement en France, exprimait l'espoir que bientôt des associations similaires à celle d'Ollioules fonctionneront un peu partout et que les vingt millions de paysans que compte le pays sauront faire prévaloir leurs opinions et resteront toujours unis pour la défense de leurs intérêts. Travaillons, ajoutait-il, et nous résoudrons mieux la question sociale que ceux qui croient en trouver la solution dans les discours ou dans l'émeute. Excellente doctrine qui devrait compter de nombreux apôtres.

Le danger de la propagande socialiste dans les campagnes

1. M. Raiffensen a commencé, il y a cinquante ans, une propagande dans ce sens ; il demandait aux associés de mettre leurs biens en commun pour établir la base de responsabilité des sommes prêtées. Plus de cinq mille *caisses rurales* ont été ainsi fondées en Alsace, en Allemagne, en Suisse et en Italie.

commence à préoccuper les meilleurs esprits. Nous lisons, en effet, dans *Le Figaro* (17 avril 1894), sous la signature de M. F. Magnard : « Jusqu'ici, les palliatifs qu'on propose et qu'on colporte au point de vue socialiste n'offrent rien de mieux que la confiscation et la substitution de l'État aux énergies privées, c'est-à-dire un retour à la barbarie primitive, à la communauté initiale. Et comme on donne pour véhicule à la prédication socialiste des tentations vraiment dangereuses, *elles commencent à atteindre des couches restées réfractaires jusqu'ici.* »

« Un gros propriétaire du sud-ouest me parlait hier de l'effet que la propagande produit parmi les paysans de son entourage. L'idée socialiste que la terre doit appartenir à celui qui la cultive les frappe beaucoup. On a beau leur faire remarquer qu'eux aussi ont besoin de bras salariés pour faire valoir soit leurs petits domaines, soit ceux qu'ils afferment, et qu'ils subiraient ainsi les mêmes lois que les gros propriétaires, ils entrevoient le moment où ceux-ci seraient dépossédés au nom du collectivisme, ce qui les enchante ou, tout au moins, ne les effraie pas. Le cas est peut-être isolé, et je croirais volontiers que, dans d'autres régions, les paysans ont un sens plus aigu, plus personnel de la propriété ; mais il est intéressant de se rendre compte des conséquences de la propagande socialiste, *des dangers qu'elle recèle, comme il est nécessaire de songer aux moyens de lutter contre elle.* Les syndicats agricoles seraient, à ce qu'on me dit, un des plus efficaces. »

Nous avons signalé le danger dont fait mention M. F. Magnard, et indiqué, parmi les remèdes, le développement des associations et des syndicats agricoles, ainsi que des sociétés de secours mutuels dans les campagnes. Le gouvernement paraît entrer, dans une certaine mesure, dans cette voie ; le projet de budget de 1895 préparé par M. Burdeau, ministre des Finances, prévoit un crédit de 1,500,000 francs

pour subventions supplémentaires aux sociétés de secours mutuels.

Nous l'avons déjà dit (Introduction), et nous ne saurions trop le répéter, il importe d'enrayer le progrès socialiste dans les villes et de l'empêcher de gagner les campagnes. Le salut de la société et de la France en dépendent (1). « C'est, dit M. de Laveleye, quand les ouvriers et les petits fermiers de la campagne auront appris, comme les ouvriers de l'industrie, à envier le sort des riches et à maudire le leur, que le péril qui menace nos sociétés démocratiques apparaîtra. »

Les remèdes que nous avons préconisés dans le cours de cette étude constituent une *hygiène sociale* dont l'importance est capitale. Sous ce rapport, une grande mission incombe au gouvernement, sans, toutefois, constituer un *socialisme d'État, ou de la chaire*, qui paraît dangereux dans son application (l'Allemagne en a fait la preuve) et dans ses conséquences, puisqu'il supprimerait, en partie, l'individualisme.

L'individualisme nous paraît, en effet, être le point essentiel de l'état social que nos efforts doivent tendre à conserver, tout en lui faisant subir les modifications progressives dont il est susceptible; l'individualisme est l'âme de la société; aussi les efforts des socialistes tendent-ils à sa suppression par la socialisation de toutes les forces productives de la nation.

La socialisation, ou nationalisation du sol, est une forme du communisme; nous savons ce que vaut cette doctrine dans la pratique; les peuples d'Orient nous le démontrent;

1. « Le jour, dit M. Arcès-Sacré, où nos groupes et nos syndicats auront ainsi formé une pépinière de militants propagandistes, qui iront porter la bonne parole *dans les villages les plus reculés*, le parlementarisme aura vécu, et *la révolution sociale sera faite.* » (*Lois socialistes.*)

les apôtres du socialisme moderne, qui ont fondé des colonies communistes, ont fait la preuve du vide absolu de cette conception.

L'histoire nous fournit d'autres exemples des dangers qu'offrent les théories communistes, de même que celle du partage des terres entre tous les citoyens.

Le partage des terres a, de tout temps, été proposé au peuple comme moyen de rébellion contre la société ; la dictature a toujours suivi. « Les prétendants ambitieux, dit Bossuet (*Histoire universelle*), ne songèrent qu'à flatter le peuple ; et la concorde des ordres se troubla plus que jamais. Les Gracques mirent tout en confusion ; et leurs séditieuses propositions furent le commencement de toutes les guerres civiles. » Marius réveilla les jalousies du peuple ; il proposait des partages d'argent et de terres ; il déclencha la guerre civile ; elle aboutit à la dictature de Sylla. « César se tourne du côté du peuple ; et, imitant dans son consulat, les tribuns les plus séditieux, il propose, avec des partages de terre, les lois les plus populaires qu'il put inventer. » C'est encore la guerre civile et la dictature. « Rome, continue Bossuet, fatiguée et épuisée par tant de guerres civiles, pour avoir du repos, est contrainte à renoncer à sa liberté... La tromperie, selon Aristote, devait commencer en flattant le peuple, et devait naturellement être suivie de la violence. »

Après avoir dit les réformes de la Révolution au point de vue de la propriété, après avoir démontré les dangers des doctrines du socialisme à ce même point de vue, il importe de faire connaître aux travailleurs de la campagne quelle situation était faite à leurs ancêtres, quels progrès ont été réalisés.

Suivant M. de Foville, les salaires des ouvriers ruraux, en France, auraient été :

En 1700 :	0,50	par jour,	revenu annuel :	180	francs.
1788 :	0,60	—	—	200	—
1813 :	1,05	—	—	400	—
1840 :	1,30	—	—	500	—
1852 :	1,42	—	—	550	—
1862 :	1,85	—	—	720	—
1872 :	2	»	—	800	—

Les salaires des ouvriers industriels ont augmenté dans de plus grandes proportions; d'après M. P. Leroy-Beaulieu ils auraient haussé, depuis 1830, de 80 pour 100. En France seulement se constate pareille progression.

Quelle est la situation du travailleur en Orient? En Égypte, la nourriture se compose de pain et de légumes; le salaire varie de 75 centimes à 1 franc par jour; dans l'Inde, l'ouvrier agricole gagne de 35 centimes à 40 centimes par jour; et même seulement 30 centimes, dans le sud-est; en Chine, le salaire moyen est de 80 centimes; au Japon, il est de 1^{fr},10 (voyez *Le Réveil agricole*, mars 1894, conférence de M. Rouget à la Société d'agriculture d'Hyères sur la main-d'œuvre en Extrême-Orient). Ajoutons que, dans ces différentes contrées, la misère est extrême parmi les travailleurs agricoles: pour nourriture, quelques légumes; pour vêtements, quelques haillons; pour demeure, des bouges étroits et malsains. Disons encore qu'en Algérie, terre française, le salaire des indigènes varie de 1^{fr},50 à 2 francs par jour, et s'élève à 3 francs pour les travailleurs agricoles intelligents.

La statistique de M. de Foville s'arrête à l'année 1872. On peut dire que, depuis cinquante ans, le salaire des ouvriers ruraux a augmenté d'environ 50 pour 100, et le bien-être dans la même proportion.

Telles sont les vérités qu'il importe de faire connaître aux petits propriétaires fonciers, ainsi qu'aux travailleurs de la campagne, qui, les uns comme les autres, puisent dans *les Principes* de 89 leurs droits, leur force, l'amélioration

de leur sort continuée sans interruption, amélioration que la démocratie veut poursuivre malgré les efforts en sens contraire de la démagogie.

§ 8. — *Corporations, maîtrises et jurandes.*

Pour mieux détruire la liberté individuelle, le socialisme enserme les travailleurs dans des corporations, ou syndicats professionnels, qui rappellent les corporations, les maîtrises et jurandes du moyen âge. Les corporations, vestiges de la féodalité, devaient disparaître dans la nuit du 4 août. L'Assemblée nationale, par la loi du 14-17 juin 1791, en prohibait ainsi le rétablissement : « L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des citoyens du même état et profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, *sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.* » L'Assemblée nationale ajoutait : « Ceux qui useraient de menaces ou de violences contre les ouvriers usant de la liberté accordée par les lois constitutionnelles au travail, à l'industrie, seront poursuivis par la loi criminelle. »

Nous devons examiner dans quelles conditions le socialisme applique ces principes de liberté individuelle que Turgot avait déjà proclamés. Les syndicats actuels, avec leur tendance à la mainmise féodale sur tout ce qui constitue le travail, rappellent exactement le système des corporations ; ils recherchent un monopole qu'ils poursuivent sous toutes ses formes ; aussi veulent-ils devenir les seuls intermédiaires pour le placement des ouvriers et demandent-ils la suppression des bureaux de placement. L'ouvrier devient leur chose ; c'est un serf de mainmorte.

C'est cette façon de comprendre la liberté, le progrès social, que nous devons combattre au nom des Principes

de 89. Sous la monarchie, le même prétexte, l'intérêt des travailleurs, servit à faire du travail un véritable *droit régalien*. Louis XI avait compris que la tyrannie, qui résultait de l'organisation des corporations, pouvait être profitable à la royauté; ses successeurs ne manquèrent pas, sous le prétexte de soustraire les compagnons à l'arbitraire qui les écrasait, de faire des maîtrises une *émanation de l'autorité royale*. Le despotisme changeait d'étiquette.

Ce despotisme était une socialisation du travail que l'on veut aujourd'hui nous octroyer. Tout était prévu et réglementé: heures de travail, salaires, jours de repos obligatoire; la sollicitude royale s'étendait même sur tous les détails du commerce et de l'industrie: poids, longueur, largeur, qualité des matières employées, mode de fabrication, etc... L'ouvrier, et ce qu'il produisait étaient propriété royale; car le roi ne permettait le travail que sous les conditions qu'il lui plaisait d'imposer, conditions arbitraires dont Turgot a tracé un saisissant tableau.

Les corporations supprimaient l'individualisme. Dès lors, on comprend pourquoi veulent les rétablir, sous un nom différent, ceux qui rêvent la mainmise sur le capital, sur la propriété, sur l'individu.

Actuellement, en Allemagne, où le socialisme d'État à le plus de succès, des tentatives sont faites pour organiser des corps de métiers, soit libres, et sous la direction de l'État, soit obligatoires. Ces derniers rappelleraient exactement les corporations de l'Ancien Régime.

§ 9. — *Les syndicats professionnels et la loi de 1884.*

Le législateur, en créant, par la loi de 1884, les syndicats, ne voulait évidemment pas reconstituer les corporations que la loi des 14-17 juin 1791 avait abolies, avec « défense de les rétablir de fait, sous quelque forme et sous quelque prétexte

que ce soit. » La révolution sociale comprit, comme Louis XI et ses successeurs, qu'elle pouvait transformer les syndicats en instruments d'oppression, en machines de guerre. Les prescriptions de la loi la gênent ; elle n'en a cure ; elle passe outre ; au gouvernement qui exige l'application de ces prescriptions, elle fait répondre par l'un de ses pontifes : « Que demande le gouvernement ? Que demandait tout à l'heure M. le Ministre de l'Intérieur ? Que les syndicats se conforment à la loi. Mais pour que les lois soient respectées, il faut d'abord commencer par faire des lois qui soient respectables. »

Nous avons déjà démontré que la révolution sociale est l'ennemie des lois, aussi bien que de tout ce qui constitue l'état social d'un peuple civilisé ; pour elle le mépris des lois est un dogme. Les syndicats professionnels nous en fournissent une nouvelle preuve : M. Raynal, Ministre de l'Intérieur, disait, en effet, à la Chambre des députés : « Le gouvernement apprit qu'un grand nombre de syndicats, — plus de la moitié — étaient des syndicats irréguliers. Usant d'un droit incontestable, il a demandé à ces syndicats de régulariser leur situation. Un délai d'un mois leur fut imparti pour se mettre en règle avec la loi. Vous savez tous qu'il y eut un refus absolu, et non seulement un refus de la part des syndicats ouvriers, mais il se produisit cette situation bizarre que les syndicats réguliers déclarèrent se solidariser avec les syndicats irréguliers, faire bloc, comme on disait tout à l'heure. Et voici quel était le langage tenu par le Comité général parlant au nom de la Bourse du travail, c'est-à-dire au nom de tous les syndicats : « Camarades, pas de défection ! Serrons nos rangs, et qu'avant le 5 juillet tous les syndicats répondent ! Ceux qui n'ont pas reconnu la loi du 21 mars 1884 ne la reconnaîtront pas. Ceux qui l'ont reconnue ne s'y soumettront plus désormais. Dans tous les cas, la solidarité s'impose. »

« On ne peut pas contester, je crois, qu'il y avait là, de la part des syndicats, une attitude absolument illégale. »

Dans une monarchie, les lois ont d'autant moins de force que le roi en a davantage, et la force de celui-ci supplée à celle qui doit résulter des lois; dans une république, les lois sont tout, car elles sont, en même temps, la nation qui les vote, et le gouvernement qui les applique. Le respect de la loi, n'est-ce pas le premier devoir des citoyens d'un état libre? « La loi, a dit Plutarque, est la reine de tous les mortels et immortels. »

C'est en violant, non seulement le texte, mais aussi l'esprit de la loi, que les syndicats sont parvenus à créer une tyrannie socialiste dont l'exemple suivant nous fournit une preuve: A la suite d'un incident survenu entre un ouvrier de la cristallerie Carré, nommé Engeras, et les patrons de cette usine, Engeras fut congédié. Le syndicat ouvrier dont il faisait partie entra en scène et, comme un autre ouvrier, nommé Oberlé, avait hérité du travail aux pièces de l'ouvrier congédié, le syndicat émit la prétention de forcer Oberlé à lui donner *une part sur ses bénéfices*! Résistance bien naturelle d'Oberlé, qui n'avait aucune raison de se dépouiller d'une partie de ses salaires. A la suite de ce refus, tous les ouvriers syndiqués de l'usine se mirent en grève et exigèrent le renvoi d'Oberlé. Le patron céda. Oberlé fut expulsé, ainsi que sa fille, également employée dans la cristallerie. Ce malheureux, ainsi privé de travail par suite de l'intrusion du syndicat, l'a assigné en dommages-intérêts.

La Cour de Lyon lui a donné gain de cause par un arrêt qui déclare très justement que si la loi sur les syndicats professionnels permet aux ouvriers de se concerter pour la libre discussion des salaires, elles ne les autorise pas à tyranniser les ouvriers indépendants et à exiger leur expulsion. M. Oberlé obtint 500 francs de dommages-intérêts contre le syndicat qui a provoqué son départ de la

cristallerie. Cette condamnation est un exemple et un précédent.

§ 10. — *Les Bourses du travail.*

La Bourse du travail de Paris, représentant les syndicats professionnels, érigeait en principe le mépris de la loi, car la loi lui défend de transformer les syndicats en facteurs d'agitation politique, en puissants auxiliaires de la Révolution. Le Ministre de l'Intérieur ajoutait, en effet, à la même séance de la Chambre des députés : « Le président du Conseil avait établi que la Bourse du travail avait tout à fait dévié de son but, qu'au lieu de se conformer aux termes stricts de la loi de 1884, sur la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles, elle était absolument sortie de sa voie pour faire de la politique, de l'agitation. Telle avait été la thèse du Ministre de l'Intérieur; personne ne pourra le contester. »

Les socialistes de France, avons-nous dit, s'agitent et l'Internationale les mène. C'est la même influence qui dirige les Bourses du travail; le Ministre de l'Intérieur nous en fournit les preuves dans son discours au sujet de la fermeture de la Bourse du travail de Paris; il paraît utile d'en reproduire des extraits. « Lorsqu'un syndicat, dit-il, ne manifestait pas de tendances internationalistes, il y trouvait un très mauvais accueil. Permettez-moi de vous en donner un exemple; je pourrais en citer de nombreux à l'appui de ma thèse. Le syndicat des garçons marchands de vin demandait à entrer à la Bourse du travail de Paris; le citoyen Comaille fait un rapport qui est adopté par le Conseil général et qui repousse absolument ce syndicat. En voici les motifs : « Un nouveau syndicat est en formation, celui des garçons marchands de vin; j'ai cru qu'on devait leur refuser la salle de la Bourse du travail pour ces raisons : 1° c'est

qu'il y a un syndicat de limonadiers. » C'est une raison qui, aux yeux de beaucoup de gens, ne paraîtra pas suffisante. Il semble qu'il pouvait même y avoir plusieurs syndicats de limonadiers, et qu'à côté il y avait place au soleil pour le syndicat des garçons marchands de vin. Voilà la première raison, vous allez voir la seconde : « 2^o ce syndicat des garçons marchands de vin n'admet pas les étrangers. » Je trouve très bien pour ma part que les étrangers aient la faculté d'entrer dans les syndicats ; mais si, aux termes de la loi de 1884, ils ont ce droit, il est aussi très naturel que les membres d'un syndicat français décident qu'ils veulent rester entre *nationaux*. Cependant, comme il y avait là une tendance hostile à l'*internationalisme de la Bourse du travail*, on invoquait cette raison pour repousser la demande des garçons marchands de vin. La troisième raison est celle-ci : ils admettent des membres honoraires. Vous voyez poindre immédiatement l'esprit de la Bourse du travail. Les membres honoraires pourraient être des patrons ; et dès qu'un patron apparaît, toutes les foudres de la Bourse du travail sont dirigées sur sa tête ! « 4^o les garçons marchands de vin exigent de leurs adhérents *leur casier judiciaire*. » Je laisse à la Chambre le soin d'apprécier la valeur de cette raison... Il n'y en a pas qui témoigne davantage de l'esprit d'exclusivisme et d'ostracisme de la Bourse du travail de Paris.

« Qu'a fait cette Bourse du travail en matière de grève ? Vous connaissez l'article que j'ai rappelé tout à l'heure : les attributions de la Bourse sont limitées à la discussion des intérêts économiques... On ne se contente pas d'envoyer de l'argent ; lorsqu'une grève vient de se produire, la Bourse du travail se transporte, de sa majestueuse personne, auprès des grévistes pour les encourager. La question se pose de savoir si, lorsque tous les contribuables de Paris ont payé pour créer la Bourse du travail de Paris une somme de

2,900,000 francs, et payant 160,000 francs par an pour son entretien, leur argent doit servir à soutenir les grèves qui surgissent sur toutes les parties du territoire. Non seulement la Bourse du travail a la préoccupation d'entretenir les grèves, mais vous voyez y poindre la préoccupation constante de la grève générale ; de sorte qu'on a le droit de dire que ce n'est plus la Bourse du travail, mais la Bourse de la suppression du travail. Et, en effet, voici ce que je trouve à la page 284 du Livre bleu. « Le citoyen Clément, parlant de la grève générale, dit qu'il faut l'appuyer. *Si nous le voulons, par exemple, ajoute-t-il, nous pouvons empêcher l'Exposition de 1900.* Voilà, pris sur le vif, le patriotisme de la Bourse du travail de Paris ! »

Ce discours dévoile le rôle de la Bourse du travail dans les grèves et sa préoccupation constante de la *grève générale*. Le programme de la révolution sociale comporte, en effet, la grève générale comme moyen décisif contre le capitalisme. Cherchant à formuler un Contrat social, M. Arcès-Sacré indique les moyens de mettre fin au patronat et préconise la même méthode. Les travailleurs américains, dit-il, convaincus de l'impuissance des grèves corporatives partielles, se renferment dans une propagande active en vue d'une *grève universelle décisive* ; en France, toutes les forces socialistes doivent se réserver pour la préparation de « la seule grève possible, la grève universelle chez tous les peuples. »

Si le nombre des grèves diminue, n'est-ce pas plutôt parce que les ouvriers commencent à connaître le jeu des entrepreneurs de grèves ? ne savent-ils ce qu'elles ne leurs rapportent pas, et aussi ce qu'elles leur coûtent ? Quelques chiffres leur diront à qui elles profitent. Le journal *Le Génie civil*, dans son numéro du 4 mars 1893, dit : « On vient de publier les comptes de la grève de *Fourmies*. Le Comité de la grève avait recueilli 9,889^{fr},05 et en a dépensé 8,888^{fr},45, répartis de la façon suivante : Distribution aux familles des ouvriers sans travail : 2,285^{fr},20, dont 1,943 francs

adressés aux grévistes de Wignehies et ailleurs. Frais de déplacement aux orateurs socialistes : 259^{fr},50. Traitements et allocations : 3,690^{fr},05. Les grévistes, y compris ceux d'ailleurs, n'ont donc pas touché plus du quart des sommes qui leur étaient dues. »

Le Ministre de l'Intérieur rappelle, dans le même discours, le rôle de la Bourse du travail dans les manifestations du 1^{er} mai. Le 1^{er} mai, dit-il, est devenu pour elle un *article d'exportation* ; en effet elle décide *officiellement* que des délégués seront envoyés à Londres et à Bruxelles pour représenter la France aux manifestations du 1^{er} mai. « Voulez-vous maintenant, ajoute le Ministre, savoir quelles sont les tendances politiques de la Bourse du travail ? ... Voici ce que déclare le citoyen Fouilleul : « Oui, je le déclare, l'anarchie c'est l'avant-garde de la révolution. » Dans la séance du 9 mai 1892, sur la proposition du citoyen Renaud, le Comité général décide l'envoi d'une couronne au mur des fédérés..... Voulez-vous une nouvelle manifestation de la Bourse du travail ? Il s'agit d'une déclaration faite par une bouche très autorisée : « *Nous nous découvrons — c'était quelque temps après l'exécution de Ravachol, devant la tête sanglante que le bourreau jette au panier, devant cet homme qui jette en mourant ce cri superbe : Vive la République ! car ce cri signifiait : Vive la révolution sociale !* » Cette opinion a été exprimée par un de nos collègues, M. Avez, député de Paris.....

... « La citoyenne Berthier, ayant fait allusion à la patrie, est obligée de quitter la tribune aux cris de : *A bas la patrie ? Vive l'humanité !*

« Enfin, je trouve insérée dans la *Chronique socialiste* : Les journaux bourgeois déplorent la perte de dix-sept officiers depuis le commencement de la campagne du Dahomey. *Il n'y a pas de quoi !* »

Les Bourses du travail et la révolution sociale, ce qui est

la même chose, puisque ceci a produit cela, prèchent donc non seulement la destruction de la société, mais aussi de la patrie, et la constitution d'un état social qui n'a pas encore existé dans l'histoire de l'humanité; et l'anarchie devient l'avant-gardè de la révolution sociale. Nous savons exactement où nous mènent les chefs du socialisme contemporain; c'est ce qu'ils dénomment *l'évolution de la science sociale*; c'est ce que nous appelons le retour de la barbarie, à l'âge de la pierre ni taillée, ni polie, de la *Pierre brute*, celle dont se servit Caïn pour tuer Abel.

M. Joseph Reinach considère également que les syndicats professionnels, si le gouvernement avait la faiblesse de laisser opérer les meneurs collectivistes, ne tarderaient pas à redevenir purement et simplement ces corporations, maîtrises et jurandes que Turgot voulait abolir, que la Révolution supprima, malgré leur défenseur Marat. « Le trait d'union, dit M. Joseph Reinach, entre le collectivisme moderne et le moyen âge, c'est Marat! »

« Les collectivistes, ajoute-il, sont tellement dominés par l'esprit du moyen âge qu'ils ne se contentent pas de proposer son « engrenage organique » comme un idéal, mais qu'ils ont encore épousé toutes les manies, féroces ou bêtes, d'un âge qu'on croyait à jamais disparu. La Révolution a supprimé les classes : ils les ressuscitent et ils s'en vantent. La Révolution a proclamé la liberté de conscience : mon ancien collaborateur Jaurès — car la *République française* a été sa première étape au sortir du centre gauche — flirte avec l'antisémitisme et recherche, lui philosophe de métier, ses applaudissements. Le moyen âge tenait toutes les inventions scientifiques, industrielles ou autres, pour des œuvres du démon et brûlait les inventeurs comme sorciers; les collectivistes ne font pas encore des autodafés d'ingénieurs et de mécaniciens — ils se contentent de glorifier les incendiaires et autres assassins de la Commune — mais ils ont déclaré au

machinisme une guerre sans merci, et cette machine, dont Proudhon disait magnifiquement qu'elle est le symbole de la liberté humaine, l'insigne de notre domination sur la nature et l'attribut même de notre puissance, ils la brûleraient volontiers en place de Grève.

« L'esprit de la Révolution est clair, vif, lumineux ; les collectivistes plongent, comme dans leur élément naturel, dans le mysticisme le plus opaque des millénaires, des gnostiques et des taborites. Et comment, en effet, désavoueraient-ils l'anarchie — car, ce n'est pas la désavouer que d'écrire, comme fait M. Millerand, qu'il ne fait point de différence entre Ravachol, Vaillant et Henry, d'une part, et ceux qui veulent tuer le progrès, lisez : M. Casimir-Périer et M. Raynal — comment désavoueraient-ils l'anarchie quand c'est le même rêve qui hante leurs cerveaux de démagogues et ces cerveaux de forcenés, celui de la Cité éternelle dont l'obsession a déchainé déjà — car l'histoire se recommence sans cesse — toutes les épidémies de folie du moyen âge ?... Le moyen âge essaye de lever la pierre du tombeau qu'avait scellée la Révolution. Eh bien, s'il est des morts qu'il faut qu'on tue, nous tuerons celui-là. La guerre est déclarée entre la Révolution et le moyen âge ; ce n'est pas la civilisation qui succombera. »

Mais la Bourse du travail a vécu. La loi avait créé les syndicats professionnels dans l'intérêt des travailleurs ; la Bourse du travail a voulu en faire une arme politique et révolutionnaire ; l'illégalité a tué la loi.

L'esprit de révolte que celle-ci avait communiqué aux syndicats professionnels se retrouve dans les réponses faites par eux à la question suivante posée par le Conseil municipal de Paris à cent soixante-dix syndicats : « Entendez-vous, et dans quelles conditions entendez-vous rentrer à la Bourse du travail ? » cent vingt-neuf syndicats ont déclaré refuser, du moins sous l'empire des nouveaux règlements, sous un con-

trôle inquisitorial; d'autres ont fait savoir qu'ils refuseraient, alors même que le Ministère accepterait de leur rendre les règlements d'autrefois; dix-neuf se sont abstenus disant qu'ils suivraient la majorité; enfin, deux seulement ont exprimé l'avis qu'il est de l'intérêt des travailleurs de reprendre possession de la Bourse, même sous l'empire des nouveaux règlements imposés aux syndicats par le gouvernement. En présence de ces avis librement exprimés, la commission a décidé de proposer au Conseil la *désaffectation de l'immeuble communal*.

C'est ainsi que la révolution sociale facilite aux ouvriers l'application des lois libérales dont ils devraient profiter. En supprimant l'individualisme et la liberté du travail, elle ne fait que mettre en pratique les axiomes des théoriciens socialistes. Benoit Malon n'a-t-il pas écrit : *La liberté du travail est une légende*.

La liberté du travail fut, en effet, une légende dans les États communistes de l'antiquité, comme au moyen âge, comme sous le régime des corporations. Les efforts du socialisme tendent au retour à ce passé; le programme des revendications ouvrières en portait récemment la consécration. Le résumé suivant pourrait servir de conclusion sur les questions ouvrières.

Sur la première question — de la défense des libertés politiques et syndicales — le Congrès condamne la loi du 21 mars 1884, sur les syndicats professionnels, comme attentatoire aux libertés syndicales et politiques de la classe ouvrière; préconise l'union en un seul syndicat de toutes les parties similaires d'une même corporation et la fédération nationale et internationale des syndicats; rappelle au sentiment de la dignité les syndicats qui se sont leurrés sur les prétendus avantages qu'ils pensaient rencontrer dans ladite loi; et invite les groupements ouvriers à la résistance en les engageant à ne plus faire acte de soumission et à entrer

résolument et énergiquement dans le mouvement international d'action révolutionnaire.

Le Congrès adopte l'amendement suivant : « Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire déposera à la Chambre, *par l'intermédiaire de ses élus*, dans le délai d'un mois, une proposition réclamant l'abrogation complète de la loi de 84, en conformité des résolutions prises par le Congrès national de Saint-Quentin, en 1892. »

Sur la deuxième question : De l'organisation du travail dans une république sociale, considérant, d'après les légendes et documents historiques, que les hommes vécurent longtemps en communauté et que l'évolution humaine se dirige d'elle-même dans le sens communiste, le Congrès adopte à l'unanimité les prévisions suivantes :

La propriété individuelle est supprimée et rendue commune ; le travail est obligatoire pour tous, le bien-être assuré à chacun ; tous les citoyens sont groupés par corporation. L'organisation des corporations est centralisée en une bourse communale de statistique ; une bourse départementale centralisera l'organisation des fédérations départementales de chaque métier ; la bourse nationale centralisera l'organisation générale des corporations.

L'organisation politique est transformée par suite de la nouvelle organisation sus-indiquée ; la consommation est commune ; les échanges avec les pays non socialisés auront lieu en nature ; les Congrès qui suivront ont mission de continuer à jeter les bases de la république sociale au lendemain de la Révolution.

Sur la troisième question : De la *grève générale* et des moyens de l'organiser :

1° Tous les Congrès socialistes et corporatifs nationaux et internationaux sont invités à mettre d'office à leur ordre du jour la grève générale et les moyens de la faire aboutir ;

2° Les efforts des socialistes et des révolutionnaires ten-

dront à unifier les fédérations syndicales internationales pour faciliter les rapports et l'unanimité des décisions à prendre ;

3° Des brochures d'un prix minime seront répandues par les syndiqués dans les centres miniers et manufacturiers. Elles traiteront principalement de l'appropriation du sol et des instruments de travail, de la grève générale, de l'impossibilité à la bourgeoisie d'y résister ;

4° De nombreux comités de grèves seront formés qui récupéreront des fonds à l'aide de souscriptions, bons de grèves, œuvres de propagande, etc. ;

5° Les décisions du Congrès présent seront communiquées au Congrès prochain de Dijon, pour ce qui a trait à la grève générale, et il sera invité à les adopter et au besoin à leur donner de l'extension.

Le Congrès vote les prévisions suivantes :

Il n'est pas possible de déterminer, même approximativement, le moment favorable de déclaration d'une *grève générale*.

Le Congrès est convaincu que les événements naturels qui poussent les classes sociales à un antagonisme de plus en plus violent, se chargeront d'en fixer la date irrévocable. Il estime que le point important pour le présent est d'être préparé à soutenir jusqu'au bout, le moment venu, une lutte sans merci contre l'ennemi commun. Et il affirme que le triomphe des revendications ouvrières n'est possible que dans l'action universelle des travailleurs du monde entier soutenant et *vice versa* fomentant une grève générale enchaînant toutes les volontés vers le même but.

Tel est l'état des revendications socialistes. Le programme de la révolution sociale peut se résumer en un mot : retour au communisme de l'âge préhistorique. Pour les princes de cette science sociale, *l'évolution humaine se dirige d'elle-même dans le sens communiste*. Cet aveu est à retenir.

CHAPITRE II

La Famille.

« La famille est le premier modèle
des sociétés politiques. »
(J.-J. ROUSSEAU.)

Platon, comme tous les communistes, a préconisé le mariage libre. Nombre de socialistes modernes ont reproduit, dans leurs programmes, les dogmes anciens sur la famille. Platon divisait la cité en quatre classes ; les deux premières, les magistrats, les sages et les guerriers, devaient pratiquer la communauté complète ; chez les guerriers mêmes les femmes étaient communes ; les enfants étaient à la société et non à la famille. Dans la troisième classe, on tirait au sort, chaque année ; l'homme avait la femme que le sort lui attribuait ; un an après, nouveau tirage au sort. C'était la suppression du mariage et de la famille.

Les communistes qui suivirent reprirent ce thème sous des formes différentes.

Nous avons dit comment les jurisconsultes de la Commune entendaient conserver au mariage le caractère que les progrès de la civilisation lui ont donné. (Voyez I^{re} partie, chap. II.)

Saint-Just (*Fragments sur les institutions*) avait également proposé la suppression de la célébration du mariage, à moins que *la femme devienne grosse*. C'est un régime mixte : « L'homme et la femme qui s'aiment, dit-il, sont époux ; s'ils n'ont point d'enfants, ils peuvent tenir *leur engagement secret* ; mais, si l'épouse devient grosse, ils sont tenus de déclarer au magistrat qu'ils sont époux. »

Le socialisme contemporain a accueilli les formules an-

ciennes qui tendaient à la suppression de la famille. La démagogie socialiste doit naturellement avoir pour but : l'amour libre, la communauté des femmes et des enfants, remplaçant mariage, famille et vie familiale. C'est ce que M. Ziegler (*La question sociale, question morale*) qualifie de : morale débraillée de la démocratie socialiste, qui, avec une grossièreté insupportable et un cynisme brutal, méconnaît ce qu'il y a de délicat et de supérieur dans une belle individualité morale.

Il n'est donc point étonnant de voir tous les essais de communisme tentés par des colonies pratiquer l'*amour libre*.

Tel est l'état social de demain, si la révolution parvient à faire l'application de ses conceptions théoriques. La suppression de la famille serait non seulement la négation de toute morale, mais aussi la destruction d'une force productive considérable. L'affection familiale n'est-elle pas le meilleur stimulant de l'épargne et du travail ?

M. E. Richter (*Où mène le Socialisme*) dépeint ainsi la famille dans la nouvelle constitution socialiste qui a remplacé le gouvernement : « Je cherchai à consoler Franz en lui rappelant que dans la maison voisine, on a été *jusqu'à séparer des époux*. La femme va comme garde-malade à Oppeln, le mari comme teneur de livres à Magdebourg. « Comment peut-on séparer des époux ? C'est une pure « infamie ! » s'écria Paula. Ma pauvre vieille oubliait que, dans notre nouvelle société, le mariage est une *relation purement privée*, comme Bebel l'a montré dans son livre sur la femme. Tous les mariages peuvent être tour à tour *conclus et dissous sans l'intervention d'un fonctionnaire quelconque*. Le gouvernement n'est donc pas en situation de savoir qui est marié. Sur le registre de l'état civil, chacun est inscrit seulement sous son prénom et *sous le nom de famille de sa mère*, ce qui est tout à fait logique. Dans une organisation méthodique de la production et de la con-

somation, la cohabitation des époux ne peut que *dépendre du lieu où ils travaillent*; le contraire serait impossible, car l'organisation du travail ne peut tenir compte de relations privées *toujours révocables.* »

Le *matriarcat*, ou première évolution de la famille, se fait donc, d'après M. Richter, le progrès social réalisé par la « nouvelle société ». Nous avons démontré (I^{re} partie, chap. II) que la loi de l'évolution conduisit l'homme à la monogamie et à la filiation paternelle. C'est cependant cette loi de l'évolution que les socialistes invoquent pour détruire la famille dont la base essentielle est le mariage. L'un d'eux cependant, B. Malon, reconnaît que la famille est soumise aux lois de l'évolution : « Comme la *religion*, comme la *propriété*, comme la *cité*, comme l'*État*, comme toutes les institutions cardinales des civilisations humaines, la *famille* est soumise aux lois de l'évolution universelle, et elle est dépendante des autres réalisations sociales. On a dit avec raison : Telle société, telle sorte de groupement familial. »

Puisqu'une corrélation existe entre la société et le groupement familial, il n'est plus nécessaire de rechercher pourquoi les destructeurs de la société le sont, en même temps, de la famille.

La loi de l'évolution est-elle arrivée à produire tout ce qu'elle doit donner? Dans l'univers, dans la civilisation, dans la société, dans la famille, des réformes, des modifications doivent se réaliser : *volens, nolens*, l'homme est perfectible, comme tout ce qui l'entoure ; la famille doit suivre la loi du progrès, par la transformation et l'amélioration, sur les bases produites par les siècles antérieurs, et non par la destruction. L'un des professeurs les plus distingués de la Faculté de droit de Paris, M. Bufnoir, avait, en un rapport qui date de près de deux ans, expliqué l'utilité d'offrir aux jeunes gens, à qui sont permises les études théoriques, *un corps de doctrines sociales et de sciences d'État.*

La question se pose, disait-il à ses élèves, de savoir si l'édifice social que nos pères ont élevé sur les ruines de l'Ancien Régime doit disparaître, et si toutes ses lois dont l'enseignement vous est présenté ici, doivent faire place à d'autres conçues d'après ces idées nouvelles dont la société semble travaillée. Cette terrible question se dresse avec une énergie nouvelle; c'est avec vous, messieurs, qu'il appartiendra de les résoudre en vous inspirant, avant tout, des principes éternels de justice et d'humanité. Pour nous, nous pensons que le *Code civil* doit rester la *base de notre législation*, et qu'il vaut mieux transformer et améliorer que détruire.

Le progrès de la constitution familiale ne peut résulter que de tâtonnements et d'essais d'où doit sortir la vérité. La loi de 1816 n'a-t-elle pas aboli le divorce que condamne également la religion catholique; une loi récente le rétablit.

La situation de *l'enfant naturel* ne préoccupe-t-elle pas aujourd'hui le législateur? Les meilleurs esprits, tout en étant d'accord, en principe, sur la nécessité d'améliorer le sort de l'enfant naturel, sont partagés sur les moyens à employer. *Delicta majorum immeritus lues*. La naissance doit-elle constituer un crime immérité? L'enfant naturel doit-il être forcé de dire: « Quel crime ai-je donc fait pour mériter de naître »? et maudire « le jour où sa mère lui infligea la vie ».

Le journal *L'Éclair* publiait récemment les opinions d'un philosophe éminent, M. Jules Simon, et d'un jurisconsulte, M. Bufnoir, sur cette question: Pensez-vous, demandait-on au premier, que la morale exige le maintien d'une démarcation entre l'enfant légitime et l'enfant naturel? Cette morale souffrirait-elle d'une absolue parité de droits entre eux? Enfin, la répugnance que la société manifeste pour les enfants naturels est-elle l'expression d'un sentiment légitime ou est-elle un préjugé?

Ce préjugé, s'il existe dans un certain monde, répondait M. Jules Simon, ce préjugé ne se rencontre guère, en tout cas, dans le milieu auquel appartenait Vaillant, dont la naissance a rendu à la question un caractère particulièrement actuel. Une foule d'ouvriers vivent en concubinage. Ils ont le plus grand tort, sans doute, de ne pas régulariser leur situation ; mais je ne crois pas que leurs enfants en soient humiliés.

Quant à la parité de droits... y songez-vous ? Mais si cette parité existait, la famille serait abolie, ni plus ni moins. Or, soyez-en bien convaincu, *si la famille était abolie, ce serait la fin de la société humaine.*

L'accession de l'enfant naturel, demande-t-on à M. Bufnoir, aux droits de l'enfant légitime peut-elle être considérée comme un encouragement au désordre ? En d'autres termes, la perspective de mettre au monde un enfant frappé d'avance de certaines incapacités est-elle susceptible d'arrêter une femme sur le seuil de la faute ?

Ce qui est certain, répond M. Bufnoir, c'est que cette accession de l'enfant naturel aux droits du légitime saperait le mariage, qui est l'institution fondamentale de notre société. D'autre part, augmenter encore les droits de l'enfant naturel serait augmenter la propension du père « naturel » à tirer son épingle du jeu, à envisager avec plus de philosophie les suites de sa paternité de passage.

A la vérité, toutes les législations ne sont point d'accord sur l'espèce. Il y en a qui, à cet égard — voyez plutôt le nouveau projet de Code civil de l'empire d'Allemagne — il y en a qui établissent une distinction entre la famille maternelle du bâtard et sa famille paternelle. Il peut hériter de sa mère *et des parents de sa mère*. De ce côté, il a tous les droits, mais il n'a rien à prétendre à l'héritage de son père.

En France, et dans l'état actuel des choses, si l'on veut

améliorer le sort de l'enfant naturel — ce que je suis d'avis de rechercher par tous les moyens acceptables — je crois que l'attention du législateur devra bien plus se porter sur les moyens de faire la preuve de la filiation naturelle que sur la situation de cet enfant en matière de succession. C'est dans cette voie qu'il faut marcher, je crois, si l'on veut à la fois respecter le mariage et servir la cause des enfants nés hors du mariage.

A la fin de la dernière législature, la Chambre, sur l'initiative de MM. Jullien, Letellier et Rivet, a voté une proposition de loi tendant à modifier les droits des enfants naturels reconnus dans les successions de leurs auteurs.

Aux termes du texte voté à la Chambre, les dispositions de la loi étaient remplacées par celles-ci :

L'enfant naturel légalement reconnu est appelé, en qualité d'héritier, aux successions de ses père et mère.

Lorsqu'il se trouve en concours avec des descendants légitimes, il a droit à la moitié de la part héréditaire qu'il aurait été appelé à recueillir s'il eût été légitime.

Lorsqu'il n'y a point de descendants légitimes, mais seulement un ou plusieurs ascendants, l'enfant naturel a droit à la moitié de la succession en pleine propriété et à la nue propriété de l'autre moitié. L'usufruit de cette dernière moitié constitue, pour les ascendants, une réserve à laquelle il ne peut être porté atteinte.

A défaut de descendants ou d'ascendants légitimes, l'enfant naturel a droit à la totalité de la succession.

Quand il se trouve en concours avec des descendants légitimes, il peut recevoir, par testament, une part d'enfant légitime. En aucun cas, il ne peut recevoir plus d'une part d'enfant légitime, le moins prenant. La réserve qui lui appartient est fixée à la moitié de celle des enfants légitimes.

Un courant vient de se manifester au Sénat en faveur

d'une réforme plus large de la loi actuelle. MM. Demôle et Tolain ont en effet récemment déposé une nouvelle proposition; ils assimilent absolument les droits des enfants naturels à ceux des enfants légitimes. Cette proposition est ainsi conçue : Les enfants naturels légalement reconnus héritent de leurs père et mère ou de l'un d'eux seulement, si l'autre ne les a pas reconnus, au même titre et de la même façon que les enfants légitimes, et toutes les dispositions édictées en faveur de ceux-ci aux titres des successions, des donations et des testaments, leur sont applicables. Ils n'ont aucun droit dans les successions des parents de leurs père et mère. — Ces dispositions ne sont pas applicables aux enfants adultérins ou incestueux.

M. Laurent (*Principes du droit français*) avait déjà plaidé éloquemment la cause prise en mains par MM. Demôle et Tolain.

Nous lisons dans la *Société nouvelle* (*Revue internationale*, mars 1894) le résumé des doctrines émises par M. A. Naquet sur les transformâtes dont est susceptible la famille : Parmi les réformes, dit-il, qui s'imposent à nous, il est incontestable que celles qui touchent à la famille sont peut-être les plus importantes et peut-être aussi les plus difficiles, parce que de toutes les institutions humaines, l'institution de la famille est celle qui tient le plus au cœur de l'humanité.

Nous devons donc y toucher avec ménagement, mais lorsque les lois actuelles qui la réglementent blessent d'une manière outrageante la justice, la liberté et la dignité humaine, nous ne devons pas hésiter une minute à les réformer.

C'est ce que nous avons fait relativement à l'indissolubilité du mariage lorsque nous avons voté la loi, d'ailleurs encore imparfaite, du divorce. C'est ce que je cherche actuellement à faire en poursuivant l'assimilation des enfants naturels

reconnus aux enfants légitimes au point de vue successoral. J'estime d'ailleurs que cette réforme sera infiniment moins difficile à obtenir des pouvoirs publics que ne l'a été celle du divorce, d'abord parce que la voie est ouverte, ensuite et surtout parce qu'elle ne se heurte pas comme l'autre à des préjugés religieux qui étaient pour cette dernière l'obstacle le plus grand que j'aie rencontré.

Les hommes de la Révolution française, qu'aucun problème n'arrêtait, ne s'y sont pas trompés, et de même qu'ils avaient fait la loi du 20 septembre 1792 sur le divorce, loi qui est peut-être en avance d'un siècle sur celle que nous possédons aujourd'hui, de même ils avaient fait la loi du 12 brumaire an II, sur l'assimilation des enfants nés hors mariage aux enfants légitimes au point de vue successoral. Les conventionnels ne s'arrêtaient pas à mi-chemin, et tout en laissant subsister à leur égard certaines différences de traitement, ils avaient compris dans leur réforme, non seulement les enfants naturels proprement dits, mais même les enfants adultérins. Ils étaient allés plus loin, ils avaient donné à leur loi un caractère rétroactif.

De même que M. A. Naquet, les meilleurs esprits paraissent disposés à faire cesser pour les enfants naturels une situation anormale et à admettre que l'organisation familiale doit subir, comme toutes les institutions humaines, la loi du progrès. Suivant M. Urbain Gohier « les droits des enfants naturels seront un jour ou l'autre discutés et réglés sur de nouvelles bases par les Assemblées « réformatrices », à l'ordre du jour desquelles ils sont inscrits depuis un demi-siècle. Lorsqu'il existe des enfants légitimes, la loi se contredirait elle-même si elle ne leur assurait pas un avantage. Mais quand il n'existe pas d'enfants légitimes en concurrence avec les enfants naturels, il n'y a plus que des enfants sans épithète. » (*Le Soleil*, 29 avril 1834.)

Le même écrivain critique également les dispositions du

Code civil sur les formalités du mariage qui ne sont plus en harmonie avec la démocratie de 1894. « Dans l'intérêt national, dit M. Urbain Gohier, dans l'intérêt social, la loi doit faciliter les mariages. Le reste est l'affaire des mœurs. Il ne s'agira plus que d'élever dans les lycées de jeunes générations capables de restaurer la famille ; — des jeunes filles qui ne soient pas des « perruches » vaniteuses, mais de vraies femmes avec un cœur ; — des jeunes gens qui ne soient pas des débauchés égoïstes, mais de vrais hommes avec une conscience. »

Opposons ces doctrines, qui tendent au progrès, à la doctrine nihiliste de la révolution sociale : *l'état de mariage vaut mariage ; l'état de divorce vaut divorce.*

Réformer n'est pas détruire ; faciliter le mariage, n'est pas le supprimer. M. l'abbé Lemire, député du Nord, et plusieurs de ses collègues viennent de prendre l'initiative d'une proposition de loi qui tend à modifier diverses dispositions légales relatives au mariage dans le but de le rendre plus facile. A l'appui de sa proposition, l'honorable député rappelle que cette question n'est pas nouvelle et qu'elle a déjà été discutée et adoptée en partie par la Chambre précédente.

L'article 1^{er} de la loi proposée par l'abbé Lemire concerne la limitation des actes respectueux. L'auteur de la proposition demande de réduire à un seul les actes respectueux, parce que, dit-il, la formalité pénible de l'acte respectueux, en se répétant, ne change généralement rien aux dispositions réciproques des enfants et des parents et n'a d'autre effet que d'envenimer leur irritation. L'abbé Lemire propose ensuite que l'acte respectueux une fois signifié, le mariage puisse être célébré un mois après, au lieu des trois mois qui sont nécessaires pour l'accomplissement des formalités exigées.

Le délai de trois mois, estime-t-il, avec M. Thellier de

Poncheville, rapporteur de la loi dans la précédente législature, n'ajoute d'un côté que des renseignements très secondaires à ceux que les parents possèdent dès le jour où ils refusent leur consentement et, d'un autre côté, il est fait pour irriter et décourager les enfants. Il en résulte trop souvent la création ou le maintien des unions irrégulières qui ne devraient jamais pouvoir s'excuser en alléguant les difficultés des lois.

Ces raisons se trouvent appuyées par l'exemple des pays voisins qui ont adopté notre code, mais qui ont supprimé les difficultés de procédure qui hérissent le mariage. Ces pays ont retranché complètement les actes respectueux ou les ont réduits à un seul.

L'honorable député demande enfin, — et son opinion était également celle de M. Fallières, alors garde des sceaux, — qu'en cas d'indigence, la gratuité pour la rédaction de l'acte respectueux soit imposée aux notaires, comme l'assistance judiciaire l'est aux avocats. La loi serait applicable aux colonies.

En terminant, M. Lemire déclare que sa proposition constitue une innovation très modeste. Beaucoup peut-être, ajoute-t-il, la trouveront insuffisante et il ne nie pas qu'ils aient raison en principe. Ceux-ci voudraient la suppression complète des actes respectueux ; la gratuité de tous les actes relatifs au mariage pour tous les citoyens ; l'abaissement de la majorité spéciale pour le mariage à vingt et un ans pour les garçons, à dix-huit ans pour les filles ; la mention de la célébration du mariage en marge de l'acte de naissance pour prévenir la bigamie et le dol dans les contrats.

Suivant M. Urbain Gohier, la mesure proposée par M. l'abbé Lemire est insuffisante ; elle constitue un palliatif, mais non une réforme complète.

Pendant que les socialistes tendent, par leurs doctrines, à la destruction de la famille, les économistes luttent contre

la disjonction des liens qui la constituent; certains même veulent fortifier ces liens, augmenter la stabilité et la cohésion de la famille. M. Le Play crée la *famille souche*, intermédiaire entre la famille patriarcale et la famille divisée, ou famille instable. L'auteur de la *Réforme sociale* combat le morcellement de la famille qui résulte de la division de l'héritage paternel entre tous les enfants. L'indivision, au contraire, maintiendrait, sous la direction de l'héritier, ordinairement l'aîné, l'intégralité de l'œuvre paternelle, les habitudes de travail, les moyens d'influence, les traditions utiles créées par les aïeux (1).

Cette doctrine repose, en partie, sur des principes que la Révolution a abolis, les privilèges d'ainesse et de masculinité.

Quelques économistes condamnent le morcellement du domaine paternel et demandent le rétablissement du droit d'ainesse. Les *réserves* édictées par le Code civil sont également critiquées. M. Louis Arnaut (*loc. cit.*), tout en le défendant, reconnaît qu'il y a quelque chose à faire. « Aujourd'hui, dit-il, la fortune se partage presque également en immeubles et en meubles; pourquoi ne pas attribuer à l'un les immeubles, à l'autre les meubles, de façon à ne pas diviser les exploitations, à laisser intacte l'usine, etc.? L'article 839 du Code civil s'y oppose, la jurisprudence l'ayant interprété en ce sens que les lots doivent être invariablement composés de la même manière, afin d'assurer l'égalité, en la rendant visible et tangible. Il semble que les copartageants pourraient ensuite rétablir les choses par voie d'échange entre les immeubles de l'un et les meubles de l'autre. »

450 ans avant J.-C., la loi des Douze-Tables inscrivait le

(1) Dans le *mir* russe, système mixte entre la communauté agraire et le patriarcat, le chef de famille, et, après lui, le fils aîné, dirige l'exploitation; le bétail, les meubles, les récoltes appartiennent à la famille.

droit absolu de tester ; mais bientôt la coutume et les mœurs apportaient des restrictions à cette liberté, et créaient la *légitime*, ou quart de ce que les intéressés auraient dû avoir *ab intestat*. Nos mœurs demandent-elles le rétablissement de ce que les mœurs romaines avaient aboli, et la suppression d'un ordre de successions qui, suivant Domat, transmet l'état de société aux générations suivantes ?

Dans un ordre d'idées analogues à celles émises par Le Play, M. le Dr Bertillon voit l'une des causes de la dépopulation en France dans les *préoccupations d'héritage*. « Les Canadiens, dit-il, ont la liberté de tester et ils en usent. Ils sont constamment occupés à modifier les termes de leur testament, ainsi que me l'assurait un notaire du pays. Ils ont l'habitude de diviser leur fortune de manière à favoriser celui de leurs enfants qui paraît le plus apte à continuer les traditions de la famille et à faire prospérer l'industrie ou le commerce dont elle s'occupe. Les cadets sont pourvus d'une bonne éducation à défaut d'argent ; ils secondent les efforts des aînés et ne sont pas moins heureux. »

Le Canada français comptait, en 1763, 70,000 habitants ; il possède actuellement une population de 1,250,000 habitants, composée, pour les neuf dixièmes, de descendants des anciens colons français.

M. de Kérouhant, développant, dans le journal *Le Soleil*, la théorie du Dr Bertillon, fournit, à l'appui, les arguments suivants : « Pourquoi la race française serait-elle frappée de stérilité en Europe, quand elle est si féconde en Amérique ? Pourquoi voit-on au Canada, dans la plupart des familles, cinq ou six enfants, fréquemment dix ou douze, tandis qu'en France le second enfant est un luxe, suivant l'expression du personnage de comédie dont je parlais tout à l'heure ? C'est qu'au Canada le père peut disposer comme il l'entend de sa fortune et n'est pas astreint à en faire autant de parts égales qu'il a d'enfants.

« M. le Dr Bértillon a donc mis le doigt sur la plaie. Mais il ne faut pas se dissimuler que la liberté de tester a bien peu de partisans chez nous. Elle choque nos idées égalitaires. On s'imagine à tort que la liberté testamentaire aurait pour conséquence, dans l'application, le rétablissement du droit d'ainesse, rendrait possibles certaines injustices, amènerait des dissentiments et des brouilles dans les familles. On pourrait répondre à cela que la famille est au moins aussi unie dans le Canada, pays de liberté testamentaire, qu'en France, où la liberté de tester n'existe pas. Mais voilà ! au Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, un père de famille se dit qu'il a assez fait pour ses enfants en leur donnant l'instruction nécessaire pour les mettre à même de gagner leur vie en travaillant. En France, au contraire, l'idéal du père de famille est de laisser à ses enfants assez de fortune pour leur permettre de vivre dans l'oisiveté. Et c'est pour cela que la population de la France diminue, pendant que celle de tous les autres pays s'accroît plus ou moins rapidement. »

La révolution sociale ne procède pas comme les économistes, qui recherchent la progression sociale, et étudient les modifications dont est susceptible ce qui est, suivant J.-J. Rousseau, la plus ancienne de toutes les sociétés, et la seule naturelle, celle de la famille. La révolution, dont on nous menace, doit supprimer la famille, comme la propriété, deux facteurs essentiels de la civilisation.

Famille, propriété, gouvernement constituent un État social, un lien qu'Auguste Comte appelle *Religion*, lien général qui donne aussi à l'individu isolé une certaine fixité, rend sa vie pratique et ses opinions homogènes. C'est contre ce lien social que se portent les efforts du socialisme ; et la famille, qui en est l'un des principes fondamentaux, doit être plus particulièrement visée par ses tentatives.

Commentant la doctrine d'Auguste Comte, M. C. Monier

constate que : « En observant le passé, principalement aux époques où les différents éléments : propriété, famille, gouvernement, langage, ont entre eux une liaison durable, nous voyons que l'équilibre entre ces diverses forces élémentaires a toujours été maintenu par un ensemble de notions et de pratiques universelles. A tel état de la propriété, de la famille, du gouvernement, correspond un état religieux particulier nullement arbitraire. Les rapports que les forces sociales ont les unes avec les autres sont dépendants de la religion dominante, à ce point que la théorie de l'évolution sociale va se borner, dans sa partie principale, à consulter l'histoire de l'évolution religieuse. » M. C. Monier ajoute (*Exposé du Positivisme*) : « Que la religion s'appuie sur des vues surnaturelles, ou sur des vues réelles, que les pratiques soient superstitieuses ou raisonnables, il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a pas de société sans religion. Dans les époques les plus troublées où le nombre des croyances communes descend à sa limite extrême, il est encore facile de constater la vérité de cette proposition. De nos jours, chez les plus ardents négateurs et révolutionnaires, on éprouve le besoin de s'entendre sur autre chose que sur des négations, de remplacer les cérémonies théologiques par d'autres plus en rapport avec notre raison. » Dans la révolution sociale, nous voyons bien les négations ; mais où sont les affirmations ? Nous pouvons présager les ruines qu'elle fera ; quelles sont les constructions qu'elle édifiera ? Par quoi doit-elle remplacer ce qu'elle détruit ? Peut-on répondre à ces questions, quand son programme est muet à cet égard !

CHAPITRE III

La propriété et le collectivisme

« La propriété est le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie. »

(Constitution de l'an III, art. 5.)

La Déclaration des droits de l'homme et la Constitution de 1791 avaient établi la propriété individuelle, inviolable et sacrée ; l'expropriation pour cause d'utilité publique était cependant admise, sous la condition d'une juste et préalable indemnité. C'est en vertu de ce principe, que la révolution sociale rêve l'expropriation des bourgeois en faveur du *Quatrième État* ; celui-ci n'a-t-il pas le droit de posséder, à son tour, ce que ceux-là ont amassé par le travail, l'intelligence et l'économie ?

Toutefois, on ne parle guère de la *juste et préalable indemnité* ; ce n'est donc plus l'expropriation, mais la dépossession arbitraire. L'expropriation, toutefois, ne s'appliquerait pas aux petits propriétaires cultivant eux-mêmes leur terre ; on craint de froisser un si grand nombre d'électeurs.

Le collectivisme, par la *nationalisation* du sol, la socialisation du capital, réparti, en apparence, entre tous, ce qui aujourd'hui est individuel. C'est la communauté qui possède ; tout le monde est riche ; ce qui revient à dire que tout le monde est pauvre.

On nous permettra de n'avoir qu'une confiance très limitée dans la théorie collectiviste, qui n'est qu'une forme du communisme que nous avons étudié, et dont nous avons fait ressortir les conséquences politiques et économiques (voy. *III^e partie*). En outre, il nous est difficile de ne pas avoir

quelques appréhensions sur le mode de fonctionnement de ce communisme perfectionné. Comment, notamment, admettre que la révolution sociale, après avoir confisqué la propriété, consente à laisser aux bourgeois leur part dans le bien-être, dans la prospérité, dans la richesse générale qui découleront forcément d'un état social nouveau ? Qu'après avoir, par les moyens que nous savons, détruit ce qui existe, pour y substituer le Quatrième État, la révolution admette les uns et les autres aux mêmes droits, aux mêmes devoirs (1) ? Les riches ne deviendront-ils pas forcément les pauvres, et *vice versa* ? S'il doit en être différemment, pourquoi cette institution d'un Quatrième État ; n'est-il pas destiné précisément à se substituer aux trois autres ? Il doit avoir une raison d'être ; laquelle, si ce n'est celle que nous présageons ? Le principe d'égalité paraîtrait, pensons-nous, nécessiter plutôt la suppression des castes et des États que la création d'une nouvelle catégorie de citoyens. Aussi la société collectiviste nous semble-t-elle devoir revêtir les formes du communisme à Sparte : d'un côté les maîtres, les Spartiates ; la force ; de l'autre les esclaves, les ilotes ; la faiblesse ; les premiers vivant du travail des seconds. Une seule différence existerait entre Sparte et la France : à Sparte les maîtres étaient les moins nombreux ; en France, les expropriés, devenus des ilotes, seraient le plus grand nombre ; en effet, les détenteurs actuels de la propriété mobilière

(1) « Phaléas de Chalcédoine avait imaginé une façon de rendre égales les fortunes dans une république où elles ne l'étaient pas. Il voulait que les riches donnassent des dots aux pauvres et n'en reçussent pas ; et que les pauvres reçussent de l'argent pour leurs filles, et n'en donnassent pas. Mais je ne sache point qu'aucune république se soit accommodée d'un règlement pareil. Il met les citoyens sous des conditions dont les différences sont si frappantes, qu'ils haïraient cette égalité même que l'on chercherait à introduire. Il est bon quelquefois que les lois ne paraissent pas aller si directement au but qu'elles se proposent. » (MONTESQUIEU.)

et de la propriété immobilière, en y ajoutant ceux qui possèdent le capital numéraire et les livrets de caisse d'épargne; ceux qui ont une situation qui n'est pas représentée par le capital argent, mais par le capital travail; ceux qui occupent les innombrables positions que nécessite le fonctionnement du commerce, de l'industrie, des services publics ou privés; en un mot, tous ceux qui doivent protester contre une expropriation collective, parce qu'ils ont tout à perdre et rien à gagner, constituent une majorité (1). Cette majorité accepterait-elle volontiers la dépossession; et ne chercherait-elle pas, à son tour, dans la force, que lui donnerait le nombre, à se substituer au Quatrième État?

A Sparte aussi, les ilotes, c'est-à-dire la majorité opprimée par la minorité, manifestaient leur sourde colère; les Spartiates avaient trouvé un singulier moyen d'apaiser les révoltes et d'en prévenir le retour pour quelque temps, ils massacraient une partie des esclaves et transformaient ainsi la majorité en minorité.

« *La force*, a dit Benoit Malon (*Le nouveau parti*), est l'accoucheuse des sociétés nouvelles. » La violence ne peut produire que la violence; la révolution sociale, fondée sur la

(1) M. E. Richter (*Où mène le Socialisme*), après avoir dit que, par suite de la nouvelle organisation sociale, les caisses d'épargne de l'Allemagne n'ont que 8 millions d'actif pour des dépôts s'élevant à plus de 5 milliards de mark, ajoute: « Des millions de braves ouvriers et de bons démocrates socialistes éprouveront une amère déception si, maintenant que le travailleur doit recueillir le produit entier de son travail, ils se voient enlever les fruits d'un rude labeur par la confiscation de leurs dépôts à la caisse d'épargne. Qu'est-ce qui a rendu l'épargne possible? Un travail assidu, l'économie, la privation de beaucoup de jouissances, par exemple du tabac et des spiritueux, que les autres ouvriers se permettaient. Beaucoup de gens ont cru pouvoir, en déposant leur argent à la caisse d'épargne, se créer une ressource pour le cas de malheurs extraordinaires, un soulagement pour leur vieillesse. Les assimiler à ceux qui n'ont rien mis de côté sera ressenti comme une injustice par des millions de personnes. »

lutte des classes, la guerre sociale, ne peut durer que par la force et ne produire que la guerre civile.

Le collectivisme proclame l'*expropriation collective* imposée par la force ; et les disciples des apôtres proclament, à leur tour, l'*expropriation individuelle*, en attendant la première qui tarde trop.

Un exemple entre mille : *Le Père Peinard* insérait, il y a peu de temps, les lignes suivantes : « Ils durent se contenter de faire main basse sur le linge.

« Seulement c'étaient des types si marmiteux, si dégueuillés, — deux hommes, un enfant de quinze ans et une femme enceinte, — qu'en transportant leur paquet, ils attirèrent tout de suite l'attention. Avant même que l'expropriation de l'Église fût connue, des pandores arrêtaient les trois premiers pour vagabondage et leur foutaient les menottes. Quant à la femme, elle fut paumée peu après sur la dénonciation d'un gargottier dont il serait bon de connaître le nom. Ce ne fut pas difficile de les arrêter ; les pauvres bougres n'avaient rien tortoré depuis la veille au matin.

« *Fâcheux que cette petite expédition ait si mal fini. N'empêche qu'elle peut donner des idoches aux copains qui ont du goût pour l'expropriation.*

« *S'attaquer aux caisses publiques, aux capucinières, aux coffres des richards... c'est de la révolte et de la bonne.* »

Nous avons établi antérieurement que le degré de civilisation d'un peuple est en raison du degré de morale ; nous connaissons maintenant le degré de morale de la révolution sociale, c'est-à-dire son degré de civilisation.

En effet, à quel âge de la civilisation le collectivisme nous conduit-il ? Nous avons vu (I^{re} partie, chap. V) que l'une des évolutions de la propriété fut l'*attribution* ; que la propriété fut une émanation d'un seul ; telle la propriété féodale. L'émancipation de l'homme, avons-nous dit, coïncida

avec l'émancipation de la propriété; plus de propriété féodale, plus de serfs. La nationalisation du sol, n'est-ce pas le collectivisme royal, ou « propriété supérieure et universelle du roi *sur toutes les terres*. » Cette propriété dérive de la propriété féodale. Que fait la révolution ? elle détruit cette propriété détenue par l'État, et l'État c'est le roi, pour lui substituer une propriété individuelle, inviolable et sacrée. Que font les socialistes ? ils détruisent la propriété individuelle et lui substituent la propriété collective, c'est-à-dire la féodalité et le servage. C'est ainsi que le socialisme applique la loi de l'évolution au progrès social.

Quel serait le fonctionnement de ce collectivisme ? Herbert Spencer nous le dit dans les termes suivants : « Je suis convaincu que l'état de choses qui en résulterait serait pire que celui qui existe. Négligeant toutes les objections financières qui s'adressent au projet de nationalisation du sol, — elles prouvent qu'il est impraticable, puisque l'opération, si elle se faisait équitablement, laisserait une perte, — il suffit de se rappeler combien l'administration publique est inférieure à l'administration privée, pour se convaincre que le système de propriété par l'État fonctionnerait d'une manière déplorable. Avec le système actuel, ceux qui exploitent la terre restent soumis au rapport direct entre l'effort et le résultat obtenu ; avec le système de propriété par l'État, les exploitants seraient à l'abri des conséquences de ce rapport direct. Les vices inhérents au fonctionnarisme entraîneraient des maux immenses et inévitables. »

De quel principe dérive le collectivisme ? Sous le prétexte de liberté et d'égalité, n'est-ce pas au despotisme et à la servitude qu'il veut nous ramener ? Montesquieu (*Esprit des lois*) donne en ces termes la réponse : « Autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême. Le premier ne consiste point à faire en sorte que tout le monde commande, ou que

personne ne soit commandé, mais à obéir et à commander à ses égaux. Il ne cherche pas à n'avoir point de maîtres, mais à n'avoir que ses égaux pour maîtres.

« Dans l'état de nature, les hommes naissent bien dans l'égalité : mais ils n'y sauraient rester. La société la leur fait perdre, et ils ne redeviennent égaux que par les lois. La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté ; mais elle ne se trouve pas plus auprès de la *liberté extrême* qu'auprès de la servitude. »

L'égalité extrême, sous forme de collectivisme, ou de communisme libertaire, ne peut engendrer que misères et ruines ; les nombreux essais qui ont été tentés en font foi. On compte cent seize fondations communistes ; quarante-quatre d'entre elles se sont dissoutes ; soixante-cinq sont sur le point de disparaître ; quelques-unes seulement vivront plus longtemps. Le communisme, appliqué à de minuscules États, les tue ; n'en serait-il pas, *a fortiori*, de même d'un grand État ? Le communiste Platon l'a dit lui-même, sa constitution sociale pouvait s'appliquer à une cité, non à une nation.

Comment vivrait une nation, même un État de minime importance, avec des lois qui empêchent la production nécessaire à la consommation, en supprimant l'initiative individuelle, le seul facteur de la prospérité et de la richesse ? « Si le principe de la concurrence, a dit M. Thiers, dans son livre *De la propriété*, a été cause que chacun, animé du désir de mieux faire que son rival, a travaillé à tout améliorer, le peuple n'y a-t-il pas gagné d'avoir du grain, des vêtements, du logement, de toutes choses enfin, en meilleure qualité et en plus grande abondance ? On se récrie contre les disciples de Malthus qui arrêtent l'homme prêt à se rapprocher de sa femme, en lui disant : Prenez garde, il y aurait un être de plus à nourrir sur la terre !... On se récrie contre ces philosophes de l'abstention, on les appelle

barbares, on les dénonce au peuple, *et on a raison*. Arrêter la fécondité du genre humain est un crime contre la nature. Oui, mais n'y a-t-il pas d'autres disciples de Malthus plus condamnables encore, et ne seraient-ce pas ceux qui arrêteraient l'homme passionné pour le travail, et occupé à nourrir, à vêtir, à loger l'enfant que Malthus défend de mettre au monde? Celui qui veut ralentir la production, qui ne veut pas qu'on produise de quoi nourrir l'enfant à naître, n'est-il pas seul responsable de la défense de Malthus? Car Malthus aurait levé son interdit s'il avait vu sur la terre de quoi fournir à la subsistance de tous les nouveau-nés? »

Le collectivisme est donc aussi funeste au point de vue économique, qu'au point de vue politique et social (1). Le despotisme d'un seul produit l'annihilation de l'individu; le collectivisme produit l'absorption de l'individu par une masse anonyme; la liberté est, de toute façon, la première victime. Tel est cependant le but de ces hommes qui, ainsi que le leur disait récemment M. Herbert Spencer, « marchent à reculons vers la tyrannie bureaucratique de l'organisation socialiste, et vers le *despotisme militaire* qui lui succédera fatalement. »

(1) Les différentes questions que nous venons d'étudier rapidement reçoivent des solutions différentes dans les pays d'Europe et d'Amérique; pendant que le dernier *congrès du crédit populaire* (Bordeaux) proteste contre la constitution de toute banque centrale de crédit populaire *par l'intervention de l'État*. En Belgique l'intervention de l'État est admise, *à titre d'essai*, pour la fixation d'un *salaires minimum* imposé aux entrepreneurs de travaux provinciaux. En Angleterre, les conclusions de la *Commission royale du travail*, présidée par le duc de Devonshire, constatent les heureux résultats des conseils de conciliation *nés sans l'intervention de l'État*; repousse la création *par la loi* de tout un réseau de tribunaux industriels, de même que la proposition tendant à fixer une *durée minimum* de la journée de travail; intervention de la loi repoussée déjà par la fédération des mineurs. En Suisse, le Conseil fédéral a fixé au 3 juin (par 59 voix contre 57) un vote populaire sur l'*assurance contre le chômage* et l'établissement de *bureaux officiels de placement*.

CHAPITRE IV

L'anarchie, avant-garde de la révolution.

« Le mouvement finit, comme d'ordinaire, par un 18 Brumaire. »

(DE LAVELEYE.)

Pendant les quelques mois qui précédèrent la guerre de 1870, des incendies éclataient sur tout les points de la France; une main invisible les allumait partout, dans les villes, dans les villages, dans les fermes isolées; ces incendies étaient les sinistres avant-coureurs de ceux qui, bientôt après, devaient dévorer tant de villages et même des villes. La main qui allumait ceux-ci avait-elle allumé les premiers?

De même, les attentats anarchistes doivent nous dire, précurseurs des horreurs de la guerre civile, quelle serait demain la voie que suivrait la révolution sociale pour arriver au but qu'elle poursuit : la destruction de la bourgeoisie; la confiscation de la propriété et du capital; la suppression du suffrage universel et des libertés; la négation des Principes de 1789; en un mot, l'établissement d'une nouvelle société sur les bases que nous avons indiquées.

« L'anarchie est l'avant-garde de la révolution »; elle est donc l'avant-garde de l'assaut qui sera tenté contre la famille, la société, la patrie. Que produirait cette révolution? Ce serait, dit M. P. Leroy-Beaulieu, « l'effroyable monotonie de la vie nouvelle, la servitude physique et mentale, l'interdiction absolue de tout espoir d'amélioration personnelle, l'impossibilité de toute initiative propre, l'extinction du foyer domestique, les obstacles aux relations et aux joies de famille, la conscience de la nullité individuelle dans ce

grand tout qui enserme la personne humaine de ses implacables règlements, un ensemble de conditions affadissantes et énervantes. » (*Où mène le Socialisme*, Introduction.) (1).

Une commune de France, Saint-Denis, est un champ d'expériences où fleurit, en partie, l'état social qui nous est réservé par les terroristes. Un rédacteur du *Temps* a eu l'idée d'interroger en détail les habitants de Saint-Denis sur les bienfaits qu'ils doivent à leur extraordinaire municipalité, sur le bonheur qu'ils éprouvent à devancer le reste du pays dans les voies nouvelles. Les résultats de son enquête sont instructifs. Ce n'est pas sans peine, d'abord, qu'il l'a menée à bonne fin. Telle est la liberté dont jouissent les citoyens de la cité socialiste qu'ils ont répondu seulement sous la condition de n'être pas trahis. Ils vivent dans la terreur; ils redoutent les atroces vengeances de la bande qu'ils ont eux-mêmes installée à la mairie, et qui ne souffre pas même la critique ou la plainte. Les propriétaires de Saint-Denis se regardent comme ruinés. Ils ne touchent aucun loyer de leurs bâtiments ni de leurs terrains; ils n'osent pas

(1) M. E. Richter (*loc. cit.*) définit ainsi le nouvel état démocratico-socialiste : « Le programme du parti, tel qu'il a été arrêté au Congrès d'Erfurt en 1891, a été provisoirement proclamé droit fondamental du peuple. En conséquence, une loi a opéré la transformation de tous les moyens de travail, du sol et du sous-sol, des mines, des puits, des machines, des outils, des moyens de transport, en propriété de l'Etat ou, comme on dit maintenant, de la *Société*. Une autre loi a décrété l'obligation universelle au travail, avec des droits égaux pour tous, hommes et femmes, de vingt et un ans, accomplis à soixante-cinq ans. Au-dessous de vingt et un ans, on est élevé aux frais de l'Etat; au-dessus de soixante-cinq ans, on est entretenu par l'Etat. La production privée a cessé. En attendant la réglementation de la nouvelle production socialiste, chacun doit travailler pour l'Etat dans la profession qu'il a exercée jusqu'à présent. Chacun doit dresser un inventaire de ce qui est resté comme propriété privée après la saisie opérée par l'Etat, ustensiles de ménage, vêtements en usage, monnaie, créances sur l'Etat. La monnaie d'or doit être portée aux caisses publiques. Des bons seront distribués à la place. »

présenter une quittance ni réclamer le plus faible à-compte, assurés qu'ils sont de ne recueillir que des injures, des menaces et des violences. Ils voudraient se débarrasser de leurs immeubles, désormais improductifs; mais ils ne trouvent point d'acquéreurs, nul capitaliste ne se souciant de faire un placement de cette espèce. Les commerçants sont aux abois. Ils ne vendent qu'à crédit, et ne recouvrent pas leurs créances. La municipalité ne paye même pas aux boulangers le pain qu'ils fournissent aux indigents du bureau de bienfaisance, en échange des bons délivrés par la mairie. Les fêtes qui sont ailleurs l'occasion d'un mouvement commercial n'existent pas à Saint-Denis : les conseillers municipaux ont supprimé les réjouissances du 14 juillet pour protester contre la fermeture de la Bourse du travail; ils ne s'associent point aux manifestations franco-russes parce qu'ils se proclament « sans patrie ». Mais ils établissent des surtaxes d'octroi pour envoyer des subventions à la grève du Pas-de Calais. Les industriels abandonnent la lutte. Perpétuellement menacés d'une cessation de travail, sans influence sur leurs ouvriers, ils ne peuvent pas prendre d'engagements fermes; ils ne passent point de marchés et n'acceptent plus de commandes. Ils n'ont qu'à fermer leurs usines. Les voies publiques sont le domaine de bandits qui s'intitulent anarchistes. Les habitants de la commune qui reviennent de Paris par le chemin de fer sont obligés, pour gagner leur domicile en sûreté, d'attendre dans la gare le passage d'une patrouille armée... »

Les utopies socialistes ne sont pas d'invention moderne, mais, jusqu'à nos jours, elles étaient restées dans le domaine théorique; on commence à en faire l'application; il importe donc de mettre en lumière les résultats que donne la pratique des dogmes sociaux que le ridicule avait tués jusqu'à présent. En 1871, nous avons vu, pendant deux mois, la révolution sociale; elle luttait pour vivre et elle

mourut. La verrons-nous triomphante, non seulement projetant, comme il y a vingt-trois ans, une ombre sur le flambéau de la civilisation, mais l'éteignant complètement (1) ?

Il importe de prendre des mesures pour éviter le retour d'un état de choses qui, cette fois, serait la ruine de la patrie. En 1871, l'Allemagne, repue de victoires et d'or, épuisée par les causes qui lui donnaient sa force nouvelle, resta spectatrice de nos sanglantes discordes ; aujourd'hui, plusieurs nations en attendent le retour avec impatience, pour écraser facilement un ennemi vaincu à l'avance par une guerre civile qui lui aurait enlevé, en même temps que la force morale indispensable pour vaincre, les ressources et

(1) Pendant la Commune parut une brochure : *Paris en l'an 2000* ; c'est-à-dire Paris le jour où la Commune sera triomphante, où tous les « ruraux » seront supprimés. L'auteur, M. Tony Moilin, trouve Paris manqué ; aussi veut-il le transformer de nouveau. Aussitôt établi, le gouvernement du docteur-homme d'État « se hâte d'exploier les maisons. » Quant aux propriétaires on les paye, non en espèces métalliques, — le gouvernement de M. Tony Moilin n'a que des dettes, — « mais simplement et à la satisfaction générale avec des titres de rentes viagères. » Ces rentes s'éteignent avec le titulaire, ce qui supprime les héritiers. C'est on ne peut plus simple. Le savant médecin ne guérit pas, il ampute.

Le nouveau gouvernement, — toujours à la satisfaction générale, sans doute, — prélève un impôt proportionnel au revenu, « tant que celui-ci ne dépasse pas 12,000 francs. » Au-dessus de ce chiffre, « l'impôt devient total, » ce qui veut dire en langue vulgaire que le pouvoir garde tout. — De plus simple en plus simple.

L'œuvre terminée, les Parisiens ne veulent plus mettre le pied dans les anciennes rues « bonnes pour les chiens ». Tout le monde était satisfait, ajoute M. Tony Moilin, sauf cependant quelques mécontents ; il y en a toujours qui ne se gênent pas pour critiquer le gouvernement et lui faire de l'opposition ! Les boutiquiers, par exemple, se lamentent en chœur de ce qu'on leur a retiré leurs chalds. Personne ne passant plus devant leurs magasins, ils ne vendent plus rien et leur faillite est certaine. D'un autre côté, bon nombre d'habitants pleurent leur industrie compromise, mais le gouvernement ne s'en émeut pas, ni M. Tony Moilin non plus, du reste, inventeur de ce bel ordre social.

le crédit qui sont l'âme de la guerre, et l'unité nationale qui ne peut résulter que de la paix à l'intérieur.

Mais qu'importe aux pontifes de la révolution sociale ? Les considérations patriotiques ont-elles prises sur ceux dont les doctrines ont créé le parti des *sans-patrie*, qui remplacent le drapeau de la France par un drapeau noir dont ils veulent faire le linceul de la patrie !

Depuis 1871, des insurrections communalistes se sont produites ; quels en ont été les résultats ? En 1873, à Barcelonne, à Malaga, à Alcoy, la république fédérale est proclamée ; grève générale des travailleurs ; prêtres et industriels pris comme otages ; gendarmes égorgés par la foule ; monuments incendiés. La même année, une formidable insurrection éclate à Carthagène et gagne toute la province de Castellon. Un Comité de Salut public fixe la durée du travail à *huit heures* ; les fabriques sont fermées ; les loyers réduits de moitié ; les biens des églises confisqués, etc. ; l'anarchie, en un mot, est proclamée ; comme en 1871, les insurgés essaient de brûler les villes qu'ils ne peuvent conserver. C'est le programme de Bakounine que les socialistes d'Espagne mettent en pratique : anarchie et communalisme ; indépendance absolue des communes ; plus d'État, plus de patrie.

A ce programme ressemble celui dont la révolution sociale prépare la réalisation en France. En cette occurrence, quel est le rôle des pouvoirs publics ? Quelles mesures sont à prendre ?

Certains préconisent de larges concessions au socialisme ; nous pensons également que le législateur doit continuer l'œuvre commencée par la République, œuvre de progrès social ; mais est-ce à dire que ce mouvement doit être accéléré outre mesure pour donner satisfaction aux démonstrations de la démagogie ; et que, sous prétexte de constructions nouvelles, on mine les bases de l'édifice social ? Nous

ne devons oublier que le progrès réel s'obtient par des évolutions graduées et non brusques ; que si la civilisation a demandé tant de siècles pour naître d'abord, se développer ensuite, quelques heures suffisent pour la détruire ; que gravir les différents degrés de la civilisation fut un travail long et pénible ; mais que redescendre ces degrés serait chose facile. La descente d'une côte est d'autant plus rapide et dangereuse que la montée en a été plus lente.

Les concessions au socialisme doivent donc, non seulement ne jamais s'écarter des Principes de 89, qui sont la résultante des évolutions antérieures, mais constituer une œuvre calme, réfléchie, exempte de crainte et de faiblesse. Et compte-t-on désarmer le socialisme révolutionnaire par des concessions exagérées ? M. Gabriel Deville a donné la réponse suivante, qu'il importe d'enregistrer : « Accorder des réformes, c'est nous jeter des armes, c'est nous rendre plus forts contre nos adversaires devenant chaque jour plus faibles à mesure que nous le sommes moins. L'appétit vient en mangeant. Plus on obtient, plus on exige : aussi les réformes effectuées, au lieu d'enrayer le mouvement révolutionnaire, pousseraient à lutter, en même temps qu'elles fourniraient des hommes plus aptes à la lutte. Les socialistes seront donc heureux de toute réforme. Seulement ces réformes, conquêtes de détail, ne sauraient faire l'économie du combat final, parce que, quels que puissent être les amoindrissements successifs de ses privilèges par elle consentis sous la pression des événements, la bourgeoisie voudra toujours en garder quelque chose. Qu'on le déplore ou non, la force est le seul moyen de procéder à la rénovation économique de la société .. »

Ce ne sont donc pas des concessions inspirées par la peur qui conviennent aujourd'hui, mais les mesures que dicte la véritable force, celle qui réside dans la loi et la *souveraineté* d'une nation qui ne veut pas laisser conti-

nuer, par une minorité, l'œuvre de destruction sociale.

Le système du *laisser-faire* a produit la situation que nous constatons. Un gouvernement fort, qui sait allier la prudence à la fermeté, le libéralisme au respect de la loi, est le paratonnerre de l'édifice social ; sans lui, les nuages s'accroissent, obscurcissent la lumière ; la foudre finit par éclater et menacer l'édifice. Le principe d'autorité, a dit Montesquieu, est la force des États démocratiques, de même que la loi en est la raison d'être.

« Le régime du *laisser-faire*, disait récemment M. Raynal, Ministre de l'Intérieur, serait admis chez un peuple dont tous les citoyens seraient animés au même degré du sentiment de leurs devoirs, de ce qu'ils doivent à autrui comme de ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, mais comment admettre qu'un pareil régime puisse s'établir sans les plus graves dangers dans un pays dont l'organisation tout entière est soumise aux plus furieux assauts, quand l'anarchie, c'est-à-dire la négation de toute vie sociale, s'efforce de réaliser ses projets de destruction ? Nous avons senti, et le pays comprend avec nous, que le premier devoir d'un gouvernement consiste à gouverner et non à laisser flotter la barque à la fortune du flot comme une épave. »

M. Raynal résume ainsi le vrai programme politique : « La France, soucieuse de sa grandeur et de ses destinées, veut rester forte ; elle sait qu'il n'y a point de force efficace sans une direction ferme et réfléchie. »

Le remède au mal social doit s'envisager à deux points de vue ; quand une épidémie éclate, des mesures énergiques s'imposent ; d'autres sont prises qui constituent l'hygiène et préviennent le retour de l'épidémie. Nous devons donc combattre énergiquement les propagandistes de la révolution sociale ; nous devons enrayer les progrès de leurs doctrines, tant dans les villes que dans les campagnes ; semer les saines doctrines, et opposer la vérité à l'erreur ; c'est l'hygiène sociale.

Nous avons, à plusieurs reprises, dans le cours de notre démonstration, établi que l'excès de liberté n'est pas la liberté, qu'il en est même l'ennemi mortel en produisant toujours une situation à laquelle met fin la dictature; nous avons dit également que les Principes de 1789, en instituant la liberté individuelle, avaient fixé les limites qu'elle ne doit pas dépasser; qu'en proclamant le droit de parler, écrire et imprimer librement, ils avaient ajouté: « Sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »; et qu'en affirmant que toutes les opinions sont libres, ils avaient cru nécessaire cette restriction: « Pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

S'inspirant de ces principes, la loi pénale réprime l'excitation au meurtre, au vol, à l'incendie, à la guerre civile; la loi pénale n'est que l'application de la doctrine libérale de nos ancêtres qui avaient tracé la ligne de démarcation derrière laquelle se trouvent le despotisme, l'arbitraire et la tyrannie à laquelle veulent nous conduire les libertaires, le servage féodal qu'ils rêvent de reconstituer à leur profit exclusif. Dans un récent discours, M. Deschanel disait (Chambre des députés, 12 mars 1894): « Vous écarterez les projets dont les uns tendent au despotisme d'une assemblée, les autres au despotisme d'un homme. Vous voudrez défendre la souveraineté nationale, la liberté du peuple, contre les deux seuls périls qui puissent menacer la France et qui, au surplus, naissent l'un de l'autre: *la démagogie et le césarisme.* »

C'est au nom de la liberté que doivent être réprimées les « manifestations qui troublent l'ordre public », et que compte doit être demandé à ceux qui, par « l'abus de cette liberté », conduisent à la lutte des classes et à la guerre sociale qui doivent produire le césarisme.

Pendant plusieurs années, la révolution sociale a pu cyni-

quement professer les doctrines qui ont enfanté l'anarchie ; sous le prétexte de liberté, on a laissé naître et se développer des théories qui nous mènent à une démagogie qui nécessitera un sauveur. Sont-ce bien des amis de la liberté qui la laissent déshonorer et perdre ? « Dieu nous préserve de ces amis ; de nos ennemis, nous nous chargeons ! »

L'opinion publique, plus forte que la révolution sociale, qui ne représente qu'une minorité ; l'opinion publique, qui est la nation même, plus forte que les gouvernements qu'elle crée, qu'elle soutient, qu'elle fait tomber, demande qu'il soit mis fin à ces excès ; les fils de la Révolution exigent qu'on applique les Principes de 89 et qu'on sauve ces principes par les moyens qu'ils indiquent eux-mêmes.

Les agitations stériles ne peuvent durer qu'un temps ; elles sont à l'état social ce que l'anémie est au corps ; elles minent et épuisent les forces d'un peuple ; elles tarissent les sources de sa prospérité ; elles tuent sa vitalité. Le devoir d'un gouvernement est de mettre fin à ces agitations, comme le devoir de la démocratie est de combattre la démagogie ; car, si « le désordre social est dangereux pour une monarchie, ils est *mortel pour une république.* »

CHAPITRE V

Le socialisme chrétien.

« La piété véritable est l'ordre de la société : elle laisse chacun à sa place ; fait de l'état où Dieu nous a placés l'unique voie de notre salut. »

(MASSILLON. — Dimanche des Rameaux.)

Nombreuses sont aujourd'hui les écoles socialistes ; l'existence matérielle des peuples modernes a créé l'économie politique ; les transformations de la constitution sociale ont créé la sociologie. L'économie politique a pour mission d'étudier les phénomènes de la production et de la consommation, de rechercher les causes de bien-être et de civilisation ; elle est la science ménagère des particuliers et des États. La sociologie est l'étude des principes qui servent de base à la société, des transitions, des progressions et des réformes sociales.

Plus nombreux que les systèmes d'économie politique, ceux de la science sociale augmentent en nombre comme les progrès mêmes de cette science. D'un côté, les doctrines qui tendent à un bouleversement social ; d'un autre, celles qui veulent sa consolidation ; celles qui luttent contre l'évolution ; celles qui en font le point de départ de leur système ; celles qui creusent un fossé infranchissable sur la route du progrès ; celles dont l'idéal est une progression ininterrompue ; les unes ne regardent que le passé et n'ont point d'horizon. Les autres préparent l'avenir par les leçons du passé. Les uns veulent avancer, pendant que les autres veulent reculer ; liberté d'un côté, despotisme de l'autre ; *socialisme autoritaire* ; *socialisme libéral*.

Le socialisme réaliste, ou anti-réformiste, ou révolutionnaire, qu'on pourrait appeler socialisme *anti-socialiste*, conduit à un état social que résume le collectivisme. Une autre doctrine constitue le *socialisme conservateur*, qui est né de l'autre côté du Rhin et voit la réforme sociale dans le retour aux institutions de l'Ancien régime. Le salut dans l'État, dit le socialisme d'État, ou de la chaire; conduisant ainsi, par une autre voie. l'individualisme dans le tombeau où le collectivisme veut l'enterrer. Un autre système encore constitue le socialisme chrétien qui, aux théories dissolvantes de l'anarchie et de la révolution sociale, oppose les principes de religion, de morale, de fraternité et de charité; socialisme qui peut utilement combattre la démagogie, mais ne paraît pas susceptible de produire le progrès, car il est souvent rétrograde, notamment, en préparant le retour des corporations ouvrières. Le socialisme chrétien serait apte à consolider l'édifice social, tout au moins à en retarder la ruine, mais non à l'améliorer, à le perfectionner.

En Allemagne existe un parti puissant, celui des socialistes chrétiens monarchiques dont M. de Bismark a été l'un des chefs. Ce dernier ne disait-il pas, il y a dix ans, en définissant le socialisme d'État : « J'ai déjà exposé ici le système que je viens défendre, d'après les instructions de S. M. l'Empereur. Nous voulons arriver à un état de choses où personne n'aurait plus le droit de dire : Je n'existe que pour supporter toutes les charges sociales, et nul ne s'intéresse à mon sort. Notre dynastie s'efforce depuis longtemps d'atteindre ce but. Déjà Frédéric-le-Grand avait caractérisé cette mission en disant : « Je suis le roi des gueux », et il la réalisait en faisant régner une stricte justice. Frédéric-Guillaume III a donné la liberté aux paysans. Notre souverain actuel est animé de la noble ambition de mettre la main, dans sa vieillesse, à l'œuvre d'assurer aux moins favorisés et aux plus faibles de nos concitoyens, sinon des

droits égaux à ceux accordés aux paysans, il y a soixante-dix ans, tout au moins une amélioration sérieuse de leur condition, de façon que ces concitoyens pauvres puissent, dans l'avenir, avoir l'assurance qu'ils peuvent compter sur l'appui de l'État. » Nous savons ce qu'a donné comme résultats le socialisme préconisé par M. de Bismark. Le socialisme d'État doit être, avons-nous déjà dit, combattu par tous les esprits soucieux du développement moral par l'individualisme qui seul connaît les devoirs, en même temps que les droits, soucieux de la progression sociale qui doit avoir pour base la liberté. Nous avons défini le rôle de l'État qui consiste à aider les initiatives privées, et non à se substituer à elles ; M. Ch. Dupuy, président de la Chambre des députés, résumait, récemment, cette doctrine en deux mots : *Aide-toi, l'État t'aidera*. Le même jour, M. Casimir Périer formulait, en ces termes, la véritable loi sociale : « l'État serait impuissant à réaliser les progrès sociaux si l'initiative privée, si les associations libres, si les assemblées départementales et communales n'avaient pour l'y aider de généreuses audaces. Pour rendre cette œuvre durable, pour la rendre féconde, il faut, et de toute nécessité, *réformer nos mœurs en même temps que nos lois*. Il faut que les préventions tombent, que les préjugés s'effacent ; il faut, enfin, que les privilégiés de la vie, ceux qui jouissent du superflu, se fassent une notion plus large de leurs obligations sociales, qu'ils se résignent à assumer une part un peu plus lourde des charges publiques pour soulager ceux qui achètent le pain de la famille avec le salaire quotidien. Quelle erreur de croire qu'il n'y a qu'une éducation raffinée qui fasse battre le cœur ! Combien d'inimitiés ou de haines sont nées parce que la vanité des heureux a trop souvent mesuré les distances entre les hommes ! Respecter et aimer le déshérité de la fortune qui soutient noblement le combat de la vie, c'est honorer le devoir qui n'a pas reçu de leçons et la

conscience qui d'elle-même a trouvé le droit chemin. » (Lyon), 29 avril 1894.)

Le socialisme conservateur a subi, en Allemagne, les conséquences de ses doctrines; parmi ses partisans, les uns ont vu les progrès de la démagogie et sont rentrés dans les rangs de ses ennemis; les autres font partie des « Agrariens » dont la force politique est considérable; d'autres enfin ont grossi les rangs des « socialistes évangéliques. »

Socialistes chrétiens monarchiques, socialistes évangéliques, socialistes catholiques forment plusieurs branches d'une même famille; un but commun les rallie : faire revivre les institutions de l'Ancien régime et, notamment, les corporations de métiers. Les socialistes évangéliques prétendent que la question sociale ne peut être résolue que par l'État fortement et monarchiquement constitué, « appuyé sur les facteurs moraux et religieux de la vie nationale »; leur programme est : la foi chrétienne, l'attachement au roi et à la patrie. Aussi veulent-ils opposer au parti socialiste anti-chrétien et anti-patriote une organisation pacifique des prolétaires en lui donnant comme assises les principes d'économie politique, ceux du socialisme scientifique et les préceptes du Nouveau Testament.

Les doctrines de ce socialisme, dont les progrès sont dus au zèle des pasteurs protestants, a de nombreuses analogies avec le socialisme chrétien. L'un et l'autre ne tendent-ils pas à une sorte de restauration des œuvres du moyen âge? De même qu'en Allemagne, on cherche, en France, à rééditer les institutions féodales, et, notamment, les corps de métiers libres, ou même obligatoires. Les éloquents discours de M. de Mun ont défini le programme socialiste chrétien; un professeur à l'Université catholique de Louvain, M. Perrin, a également traité des réformes sociales dans le sens d'un retour au passé; de même, récemment, « l'Union nationale ouvrière », fondée par M. l'abbé Garnier, mentionnait les

« associations, corporations, syndicats..... *Fédérations par métiers et par régions* ». C'est donc, suivant l'expression de M. de Mun, le retour à « l'antique organisation du travail. »

Nous avons dit, en étudiant les corporations, maîtrises et jurandes, leur rôle au moyen âge, et ajouté que les successeurs de Louis XI établirent leur main-mise sur elles pour en constituer, en vertu du droit régalien, une arme politique et même une ressource financière. Est-il, dès lors, invraisemblable que tous ceux qui rêvent un nouveau serfage féodal, monarchistes comme socialistes, en Allemagne, aussi bien qu'en France, cherchent à restaurer les institutions économiques du moyen âge et de l'Ancien régime. Tel est le but du collectivisme, du socialisme révolutionnaire ; tel il est du socialisme chrétien, du socialisme évangélique et du socialisme catholique dont nous allons parler.

Le socialisme catholique, tel qu'il est pratiqué en Allemagne (nous verrons bientôt son rôle en France), loin de prêcher le progrès, les réformes, d'être une science sociale aidant au développement des institutions, de défendre la société contre la démagogie, semble vouloir s'appuyer sur celle-ci pour détruire l'édifice social, pour exciter les passions et les haines, pour préparer la lutte des classes ; il fait siens les ennemis de la démagogie : le libéralisme et le progrès ; ces deux socialismes sont anti-réformistes, et conduisent au même résultat, l'asservissement du peuple, que le matérialisme athée excuse, que le socialisme catholique désire.

C'est « l'internationale noire alliée à l'internationale rouge ». Celle-là, comme celle-ci, réclame le rétablissement des corps de métiers, des corporations ; proteste contre la liberté du travail, la liberté commerciale ; veut fonder, non des sociétés coopératives de consommation, mais des sociétés coopératives ouvrières de production, qui, au lieu d'être

essentiellement profitables, comme le sont les premières, sont presque irréalisables et préparent la constitution de fédérations ouvrières dictant leurs lois au reste de la nation.

Le socialisme catholique combat l'individualisme et réclame l'intervention de l'État; celui-ci, pour aider à la lutte contre la tyrannie du capital, doit fixer le nombre des heures de travail, de même que le taux des salaires; il doit également interdire le travail des femmes et des enfants.

Tel est le résumé succinct des revendications du catholicosocialisme en faveur des prolétaires; programme développé par M^{sr} Ketteler, évêque de Mayence (*La Question ouvrière et le Christianisme*), adopté par un grand nombre d'évêques et propagé par une partie du clergé. Seuls quelques points de détail diffèrent du programme socialiste révolutionnaire de Marx, de Lassalle et de leurs lieutenants. Des uns et des autres les doctrines devaient trouver de nombreux adhérents.

L'internationale noire et l'internationale rouge ont un autre point de ressemblance : la patrie est sacrifiée à l'humanité; la nationalité disparaît devant l'universalité.

Est-il, dès lors, étonnant que socialistes démocrates et socialistes catholiques aient souvent donné leurs voix aux mêmes candidats, aient mené ensemble les luttes électorales, et offert cet affligeant spectacle de voir, en Allemagne (comme en France), la démagogie aidée, dans sa lutte contre la société et ceux qui la défendent, par ceux qui devraient, plus que tous autres, combattre les doctrines révolutionnaires et nihilistes.

Le pape Léon XIII, dans son encyclique *rerum novarum* (15 mai 1891), condamne les doctrines du socialisme que nous venons de résumer, doctrines qui, « pour guérir le mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privée doit être supprimée, que les biens d'un chacun doi-

vent être communs à tous, et que leur administration doit revenir aux municipalités, ou à l'État. Moyennant cette translation des propriétés, et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier, si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. »

Mais, pour le socialisme catholique d'Allemagne la religion est un moyen ; l'asservissement de la nation, le but.

Aussi, démocrates et catholiques ont-ils le même ennemi contre lequel ils ameurent la masse des prolétaires, *la bourgeoisie*, qui seule, étant l'état mitoyen, peut contre-balancer les extrêmes, et s'opposer au despotisme des uns ou des autres.

La situation est-elle autre en France ?

CHAPITRE VI

Le socialisme et la religion.

« Laissez-les, ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles ; que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans le fossé. »

(Évangile selon Saint-Matthieu., xv.)

De même qu'en Allemagne une partie du clergé et des catholiques cherche dans le socialisme un moyen de propagande pour conduire le peuple à l'assaut de la bourgeoisie qui barre la route à l'omnipotence du clergé, de même, en France, quelques membres du clergé et nombre de catholiques veulent, dans le désordre social, trouver et la ruine de la République et le retour à un passé auquel la Révolution a substitué un état social nouveau. Plus qu'en Allemagne encore, la bourgeoisie est l'obstacle qu'il faut supprimer ; car, moins qu'en Allemagne, le quatrième État n'a de raison d'être chez un peuple où, il y a un siècle, la Déclaration des droits de l'homme constituait le Code social, et supprimait les castes, en même temps que le Droit divin.

Est-il spectacle plus triste que celui de la guerre livrée à la liberté par ceux qui prétendent lutter pour la défense de la République, en même temps que par ceux qui reconnaissent en vouloir la perte ; de la guerre livrée à la société par ceux qui en sont les ennemis naturels, en même temps que par ceux dont l'intérêt comme le devoir devraient en faire les plus fermes soutiens ! Leur mobile est le même, et le but identique ; les uns, comme les autres, veulent le rétablissement du despotisme préparé par le retour aux institutions d'un autre âge ; ils marchent parallèlement à ce résultat ; ils tendent à la destruction de la société bourgeoise,

sur les ruines de laquelle ils comptent édifier leur puissance. Folie coupable, car ils oublient que noblesse et clergé, d'une part, quatrième État, d'autre part, ne peuvent être que frères ennemis prêts à se déchirer, dès que la barrière qui les sépare, la bourgeoisie, aurait disparu.

Comme en Allemagne, révolutionnaires et catholiques veulent briser cette barrière qui paraît s'opposer à la réalisation de leurs plans ; comme en Allemagne, révolutionnaires et catholiques cherchent dans le peuple la force qui leur est nécessaire et font miroiter à ses yeux les revendications sociales derrière lesquelles se dissimulent à peine l'asservissement, le régime féodal, le servage.

De même que de l'autre côté du Rhin, les uns et les autres ont marché ensemble dans les luttes électorales et déposé les mêmes bulletins de vote. Au delà, c'était la lutte contre le libéralisme ; en deçà, contre la liberté et le régime démocratique.

Le souvenir est encore récent de l'aventure boulangiste, dans laquelle nous avons vu des hommes appartenant à deux partis, qui devraient être toujours opposés, révolutionnaires et conservateurs réactionnaires, mais qui ont un point commun, l'absolutisme autoritaire, préparer une situation politique qui aurait pu produire la guerre civile et devait aboutir à la dictature.

Les ennemis de la société et ceux de la République ont souvent, depuis, joint leurs efforts ; nous en trouvons la preuve dans les propositions de *revision de la Constitution*. Aussi le Président du Conseil des ministres, M. Casimir Périer, ne pouvait-il mieux définir le projet de revision qu'en disant : « La revision serait la revanche d'un parti auquel nous n'avons pas appartenu. »

Ce parti a vu ses espérances ajournées, grâce au rejet de cette proposition, rejet voté par une majorité dans laquelle figuraient quinze voix de la droite de la Chambre, alors que trente-six députés du même groupe votaient avec la minorité.

Droit divin greffé sur démagogie, religion sur athéisme; conception hybride qui devrait dire à la démocratie où est son devoir, comme son intérêt, en lui montrant les ennemis dont l'alliance la menace.

Mais les passions produisent l'aveuglement; « ils ont des oreilles et n'entendent point; ils ont des yeux et ne voient pas. » Et leur chute pourrait être commune, comme l'auraient été leurs fautes. Car si le peuple est susceptible d'être facilement trompé, il peut aussi revenir à la lumière, à la vérité, à la compréhension de son véritable intérêt; il peut discerner, comme il y a cent ans, quels sont ses ennemis naturels, quels doivent être ses alliés; il peut encore se joindre à la bourgeoisie pour balayer les obstacles qui s'opposent à la marche du progrès, pour supprimer les extrêmes qui, se rejoignant, paralysent les efforts des véritables progressistes et entravent les réformes que les uns se contentent de promettre, que les autres veulent réaliser. Qui a semé le vent pourrait bien récolter la tempête.

Nous avons longuement défini l'influence de la religion sur le développement du progrès social et de la civilisation; nous avons dit quel doit en être le rôle à notre époque de troubles sociaux; nous avons ajouté que la société doit trouver le remède au mal qui la mine dans la morale, plutôt que dans les doctrines économiques ou sociales; dans la conscience, plutôt que dans la négation du *moi*; dans les mœurs, plutôt que dans les lois; dans le sentiment des devoirs et non dans la notion exclusive des droits.

Nous avons dit encore que le socialisme chrétien, en développant ces principes, peut utilement combattre la démagogie, enrayer ses progrès, entraver l'action dissolvante du socialisme révolutionnaire, consolider l'édifice social dont on veut la ruine.

Nous avons toutefois formulé quelques réserves que nous devons maintenir. L'avenir seul pourra dire si elles sont *fondées*.

De même que le socialisme se divise en deux parties, celle qui prépare l'avenir, et celle qui retourne au passé; celle qui veut procéder par évolutions lentes et graduées; celle qui proclame la révolution; de même, le parti conservateur nous offre l'image d'une division absolue.

Tel nous avons vu un certain parti catholique, en Allemagne, exciter le peuple contre les institutions sociales, le mener à l'assaut du capitalisme, de la propriété et de la bourgeoisie; tel, en France, un parti catholique professe les mêmes doctrines, poursuit le même but : détruire les obstacles à l'asservissement de la nation par le clergé, et conduit au même résultat : le retour aux institutions féodales.

En deçà, comme au delà du Rhin, c'est, pour le peuple, ignorance et servitude; pour le clergé, omnipotence.

Et, pendant qu'un Pape fait entendre des paroles de sagesse, de modération, de vérité; rappelle les préceptes de l'Évangile; veut éteindre le feu, au lieu de l'aviver; calme les haines sociales, au lieu de les exciter; prêche la concorde entre les enfants d'une même patrie, et condamne le socialisme révolutionnaire qui nie la conscience, aussi bien que le socialisme d'État qui la paralyse, une partie du clergé, plus cléricale que le Pape, aidée par certains monarchistes, plus royalistes que le roi, lève l'étendard de la révolte et fait alliance avec les pires ennemis du trône et de l'autel.

Catholiques-socialistes, conservateurs-destructeurs; étrange anomalie! curieuse antinomie! accouplement hétérogène destiné à produire un monstre, *la guerre sociale*.

Les socialistes prêchent la lutte des classes au nom du progrès social, les conservateurs au nom de la religion; les uns et les autres se réclament de l'égalité qu'ils veulent détruire, de la liberté qu'ils doivent supprimer.

Nous avons longuement parcouru la filière des doctrines socialistes qui aboutissent à la révolution et à l'anarchie;

ces théories nous les retrouvons dans certains organes du catholico-socialisme ; pour eux, la révolution sociale est une théorie scientifique ; la répression des appels à la violence et à la guerre civile constitue une violation de la liberté ; la bourgeoisie est l'ennemi qu'il faut tout d'abord écraser ; le peuple est victime d'un état social qu'il faut bouleverser.

Souvent en politique, la fin, nous le savons, justifie les moyens.

Peu nombreux sont les catholiques qui enseignent ces doctrines ; plus nombreux ceux qui concluent une alliance électorale et politique avec les ennemis de la religion et de la société.

Depuis un certain temps, l'un des organes de ce parti catholique, feuille dont l'influence correspond aux limites de son format, cherche à répandre des théories socialistes que nous résumerons en disant qu'elles concordent avec le programme de la révolution sociale et même de l'anarchie.

Plusieurs autres journaux conduisent également à la lutte des classes et professent la haine de la bourgeoisie. L'un d'eux, dont l'influence considérable est en rapport avec le talent de ses rédacteurs, paraît avoir pour but essentiel de dévoiler les abus, de les combattre, de découvrir les plaies sociales pour les mieux guérir, et poursuit, avec courage et énergie, sa marche dans cette voie ; mais pour mieux atteindre le but, il importe de ne pas commencer par le dépasser. Le langage suivant est-il de nature à guérir les plaies ? Ne doit-il pas plutôt les aviver ?

« L'événement de la semaine écoulée a été, lisons-nous dans ce journal, le procès de Jean Grave, l'auteur du livre : *La Société mourante et l'Anarchie*. M. Jean Grave est condamné à deux ans de prison, moins pour ses excès de langage, à coup sûr fort regrettables, que pour les théories scientifiques qu'il a développées. Chez lui, ce n'est pas le crime, c'est l'idée qu'on a frappée. »

« Voilà pourquoi le débat a été solennel. Voilà pourquoi les esprits les plus sages, les plus hostiles au désordre ont crié : « gare ! » à ce gouvernement qui a détruit tous les autres au nom de la liberté de conscience, qui ne doit la vie qu'à la magique promesse qu'il a faite de donner cette liberté, et qui, à l'heure actuelle, *la viole si ingénument* ! Pour la violer, quelle est donc son excuse ? Il emprisonne un écrivain *sous prétexte qu'il a offensé la Propriété, la Famille.*

« Ce serait odieux, si ce n'était grotesque ! La Propriété ! Mais *n'est-ce pas la ploutocratie financière, cette insatiable mangeuse qui, sans cesse, la souille et la ruine pour assouvir ses appétits ?... La Propriété, qui me touche, c'est l'humble patrimoine conquis à force de luttes, ou bien encore la vieille maison de famille, sanctuaire béni des traditions, des souvenirs. Mais, de celle-là, nos justiciers n'ont cure. Les châteaux princiers, les parcs splendides, dont la foule gémissante et souffrante regarde l'ombre en passant, les palais payés par les grands juifs, les modernes barons cousus d'or : voilà la Propriété qu'ils vénèrent et qu'ils protègent ! La Propriété qu'ils défendent est celle à qui on pourrait, sans sophisme, appliquer le mot célèbre de Proudhon : *La Propriété, c'est le vol.**

« D'ailleurs, au nom de quoi parlent-ils ? Du Décalogue ? Ils n'y croient plus ; ils ont interdit au Peuple d'y croire ! Ils ont tué le Principe. Et, le Principe mort, reste le Fait brutal, matériel. »

« Or, le Fait, quel est-il ? Le fait, c'est que *les uns (une poignée) ont tout, que les autres (une multitude) n'ont rien, et que ceux qui n'ont rien voudraient bien avoir quelque chose.*

« A l'heure actuelle, *la Bourgeoisie a tué la conscience* : elle n'en peut opposer que le cadavre à l'appétit vivace et frémissant ; pour lutter contre le ventre vide, elle n'a que *son ventre plein... La Famille ! M. le substitut Bulot a essayé*

de la défendre. Mais, ici encore, la Bourgeoisie a brisé le bouclier qu'elle oppose à l'Anarchie. La Famille ! *la Bourgeoisie l'a-t-elle respectée ?* Ses mœurs et sa législation n'en ruinent-elles pas les assises ? Le Divorce n'est-il pas une étape franchie vers l'amour libre ? L'aveuglement de la *Bourgeoisie* est toujours de croire que l'on peut s'arrêter sur les pentes. *Elle a volé* : elle ne veut pas qu'on la vole. *Elle a souillé* : elle ne veut pas qu'on la souille. *Elle a tué* : elle ne veut pas qu'on la tue.

« Elle a perdu le sens de l'adage évangélique : *Quiconque s'est servi de l'épée périra par l'épée*. Cet adage, pourtant, s'impose à ce bon sens que l'on prône toujours comme une vertu bourgeoise. »

Croirait-on, en lisant ces lignes, que ces doctrines sont inspirées par la défense de la conscience et l'esprit de l'Évangile ? Et cependant c'est au nom de la religion qu'elles sont émises par des hommes dont la véritable place se trouve parmi les défenseurs de la société. Mais la cause ne saurait excuser la faute, de même qu'elle n'a jamais excusé cette autre lutte fratricide, la Saint-Barthélemy.

C'est une véritable Saint-Barthélemy de la Bourgeoisie que rêve la révolution sociale ; le devoir n'est-il pas de calmer les haines, au lieu de les exciter ? N'est-il pas de prêcher la concorde et la fraternité, au lieu de dire au peuple que la bourgeoisie, qui a volé, qui a souillé, qui a tué, doit être victime des mêmes moyens, et que *doit périr par l'épée quiconque s'est servi de l'épée*.

« La piété véritable est l'ordre de la société ; elle laisse chacun à sa place, fait de l'état où Dieu nous a placés l'unique voie de notre salut. » Soumission à la volonté de Dieu, dit la religion ; lutte des classes et bouleversement social, disent certains catholiques. Massillon nous enseigne où est la vérité : « La religion, elle-même, n'est-elle pas nécessairement liée à l'ordre public ? Elle tombe ou s'affaiblit

avec lui. Les mœurs souffrent toujours de la faiblesse des lois ; la confusion du gouvernement est aussi funeste à la piété des peuples qu'au bonheur des empires ; *le bon ordre de la société est la première base des vertus chrétiennes ; l'observance des lois de l'État doit préparer les voies à celles de l'Évangile.* »

Pour mieux frapper l'esprit du peuple, on se sert de dessins dont l'un représente, debout devant un restaurant bourgeois, un malheureux aux traits blêmes et desséchés par la misère et la faim, véritable squelette ; un autre : un ouvrier qui balaye à l'égout, bourgeois et monuments de la Bourse, du Sénat, de la Chambre des députés. Dessins plus dangereux encore que les écrits.

M. E. Drumont constate aussi l'influence néfaste de ces images qui matérialisent les pires doctrines ; après avoir considéré comme assez inoffensifs les ouvrages anarchistes tels que celui de Jean Grave, il ajoute (*La Libre Parole*, avril 1894) : « Combien différente est l'action de ces images, grossières le plus souvent, mais parfois d'une extraordinaire puissance aussi, qui matérialisent devant tous des doctrines que Jean Grave délayait en des pages un peu obscures et un peu grises !

« Regardez cette femme qui agonise sur un grabat tandis que l'homme s'affale désespéré sur le plancher. Jamais, dit la légende, de morte saison pour la mistoufle ; en tout temps, elle mange les tripes du pauvre monde. Et le Populo ne se revanche pas sur les richards ! »

Le journal *La Libre Parole* condamne les théories émises dans l'ouvrage de Jean Grave ; mais il en blâme la représentation : « Dans quelles conditions, dit ce journal, s'accomplit le phénomène de la génération des idées ? Comment l'homme passe-t-il d'une impression à une velléité, d'une velléité à un acte ? Voilà ce que personne ne serait en état d'expliquer. C'est l'insaisissable, et c'est pourquoi la loi, ne pouvant le

saisir, avait renoncé sagement à le punir ». Argumentation faible et dangereuse entre toutes, répond M. l'abbé Garnier. Dangereuse, en effet, car elle confond l'excès de liberté avec la véritable liberté.

Aussi ce journal, logique avec sa doctrine, discutant la profession de foi d'un candidat *catholique* et *Français*, la déclare-t-il mauvaise parce qu'elle omet de parler des « lois destructives de la liberté de la presse, attentatoires aussi à la liberté du citoyen, cent fois plus que les lettres de cachet ! »

Le lecteur pensera, sans doute, que la liberté de la presse, si elle doit être absolue, ne comporte aucune exception à ce principe ; et que, si une exception se justifie, c'est assurément quand il est fait appel, comme dans l'ouvrage de Jean Grave, aux pires passions, au meurtre même. Cependant la *Libre Parole*, qui n'admet pas cette exception, demande la répression pour des journaux qui colportent le chantage et la diffamation visant, non la collectivité, mais un particulier. « Puisque, dit ce journal, l'assainissement est à l'ordre du jour, nettoyez un peu le boulevard. On y voit s'étaler toutes sortes d'ordures non ménagères ; et diverses feuilles, *vivant de chantage et de diffamation*, sont offertes aux promeneurs qui se laissent tenter par l'appât des titres ronflants. ... Quelle opinion doivent avoir de nous les étrangers en constatant que, sous le manteau de la liberté, on donne toute licence aux plus cyniques spéculations ! Vraiment, le coup de balai est nécessaire. » On ne peut que reconnaître la nécessité de ce coup de balai ; mais est-il moins nécessaire quand il s'agit des théories anarchistes ? Malgré l'autorité de la *Libre Parole*, nous persistons à le croire indispensable. Et notre opinion, nous le répétons, est fondée sur les principes de 1789, qui, en édictant la liberté de penser, d'agir et d'écrire, ont fixé les limites qu'elle ne peut franchir. C'est le principe même de liberté qui exige la répression de l'excès de liberté.

En France, comme en Allemagne, la fraction du parti catholique dont nous devons préciser les tendances, pour les mieux combattre, a pour mot d'ordre de discréditer les institutions sociales afin d'en préparer la ruine; de miner les gouvernements qui, réunissant la sagesse et la fermeté, sont en état d'arrêter les progrès de la révolution sociale, et de faire obstacle à la tendance de l'Église à reconquérir la toute-puissance, tout au moins l'influence qu'elle eut pendant de longs siècles.

L'Église et le socialisme ont le même objectif : l'asservissement de la nation; l'un comme l'autre ne peut l'atteindre qu'en attirant à lui le peuple.

La Révolution a dit : *Fraternité*; et le Christ : *Aimez-vous les uns les autres*; certains catholiques répondent avec les socialistes : *Mort à la bourgeoisie!*

Répétant les paroles du Christ, nous dirons aux hommes du peuple : « Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous en habits de brebis, mais qui au dedans sont des loups ravissants. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des chardons? »

Le même parti catholique a, dans l'antisémitisme, produit les haines par des moyens analogues, exploitant les préjugés de races, rendant responsable une partie de la nation, les Juifs, non-seulement des iniquités d'Israël, mais aussi de celles des chrétiens. « Aujourd'hui, dit M. Ziegler (question sociale), l'antisémitisme appelle à son aide les plus détestables passions : l'envie et la cupidité, la vengeance et la brutalité, la haine et la cruauté. Je sais tout cela depuis longtemps; aussi me suis-je dès le début détourné du mouvement antisémite. Mais depuis que, en ma qualité de membre de la Société contre la propagation de l'antisémitisme, je reçois toutes sortes d'imprimés et de communications susceptibles de m'éclairer sur la question,

je vois de plus en plus que le parti antisémite ne recule devant aucun moyen, pas même les plus odieux, et qu'il ne cesse de pousser à la persécution. »

« En ce qui concerne le mouvement socialiste, l'antisémitisme a eu pour effet de remuer profondément le terrain social chez certaines populations et d'y déposer les semences du socialisme. »

« Les *antisémites* et les *anarchistes*, ajoute cet écrivain, forment ainsi, en quelque sorte, *l'aile droite et l'aile gauche du parti socialiste démocratique.* »

En résumé, nous nous trouvons en présence de deux partis socialistes chrétiens, l'un qui veut le progrès *sans et contre le socialisme*, qui combat la révolution et a horreur de la guerre civile ; l'autre, qui se sert des mêmes armes que la révolution sociale et doit produire les mêmes résultats ; l'un en est l'ennemi ; l'autre, l'allié.

Une connexité intime existe donc entre le socialisme révolutionnaire, le socialisme catholique et l'antisémitisme ; entre la guerre sociale et la guerre de religion.

L'Évangile est-il inconnu de ces catholiques ? L'ont-ils médité ceux qui prêchent la lutte des classes et les discordes religieuses ? Que dit l'Évangile sur les membres qui constituent un seul corps et sur les différents hommes qui composent une société ? « Car comme le corps n'est qu'un, quoiqu'il ait plusieurs membres, et que tous les membres de ce seul corps, quoiqu'ils soient plusieurs, ne forment qu'un corps, il en est de même de Christ.

« Car nous avons tous été baptisés dans un même Esprit, pour n'être qu'un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres ; et nous avons tous été abreuvés d'un même Esprit. Ainsi, le corps n'est pas un seul membre, mais c'en est plusieurs.

« Si le pied disait : Parce que je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, ne serait-il pourtant pas du corps ? Et si

l'oreille disait : Parce que je ne suis pas l'œil, je ne suis pas du corps, ne serait-elle pourtant pas du corps ? Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? S'il était tout ouïe, où serait l'odorat ? Mais Dieu a mis les membres, et chacun d'eux dans le corps, comme il lui a plu.

« Que s'ils n'étaient tous qu'un seul membre, où serait le corps ?

« Il y a donc plusieurs membres ; mais il n'y a qu'un seul corps.

« Et l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de toi ; ni aussi la tête aux pieds : Je n'ai pas besoin de vous.

« Mais bien loin de cela, les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires. » (I. *Corinthiens*, XII.)

Tolérance, fraternité et charité ont de tout temps été, et toujours seront les meilleures recettes d'hygiène sociale, les meilleurs remèdes aux maux dont souffre la société. Si certains catholiques l'oublient, il est utile de le leur rappeler. Telle est également la conclusion d'un ouvrage de M. Rogue-naut, *Le Grand Soir* : « Vois-tu, Jean, dit-il, le progrès social... les grandes phrases à panache, les théories allemandes, brumeuses, les coups de gueule ronflants des empau-meurs du populo, ça ne vaut pas ma petite recette : se soutenir, s'entr'aider, aimer les faibles, les petits... sans pose, sans embarras, à la bonne franquette ! »

Résumant, en quelques lignes, le trouble social que nous constatons, M. F. Magnard indique aussi comme remède *la charité*. « On ne peut, dit-il, nier que la société présente ne soit troublée et même ébranlée, comme le démontre une fois de plus l'attentat commis hier. Cette constatation faite en toute sincérité, il faut ajouter qu'on n'a pas trouvé le moyen, soit de la raffermir, soit de la transformer, ce qui permet de supposer qu'elle durera encore assez longtemps

telle quelle, avec toutes ces imperfections, mais aussi avec toutes ses ressources.

« Si nous nous mettons à un point de vue absolu, idéal, nous reconnaitrons, autant que vous le voudrez, que l'inégalité entre les hommes est une iniquité. La question est de savoir si ce n'est pas une iniquité inévitable, résultant de l'existence même de l'humanité et tellement indiquée par l'état naturel qu'elle a passé fatalement dans l'état social.

« En tout cas, on se heurte ici à la même constatation, et personne, il faut l'avouer, n'a apporté de panacée, ni même de remède, à l'injustice primitive — si c'en est une — en dehors de celui qui est connu depuis bien longtemps. Je veux dire *la charité*. » (*Le Figaro*, 5 avril 1894.)

Ajoutons encore avec M. l'abbé Garnier : « Que la police cherche les coupables, c'est son rôle ; que la justice humaine les punisse, c'est sa mission ; mais nous catholiques, nous avons un rôle plus efficace, une mission plus haute : à nous revient l'honneur de les prévenir par nos enseignements, par nos exemples, par nos largesses, par notre charité, par notre fraternelle commisération aux souffrances des déshérités. »

On reconnaîtra sans peine que ces doctrines sont plus saines, plus conformes à l'esprit de l'Évangile que celles d'un certain parti catholique ; ne sont-elles pas aussi plus *socialistes*, dans la véritable acception du mot ?

Nous avons défini le rôle, dans la société, de la fraternité, de la charité, de la solidarité. D'autre part, où conduit l'agitation socialiste ? à l'impossibilité d'appliquer certaines réformes sociales ; et l'attitude du parti catholico-socialiste ne se retourne-t-elle pas aussi contre lui et contre ses tendances ?

« Que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans le fossé ».

Mais ne sont-ils pas aussi coupables qu'aveugles, ne

sont-ils pas criminels ces hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent, Internationale noire ou Internationale rouge, qui oublient qu'ils sont, avant tout, Français, et que le devoir commun est « de préparer, en temps de paix, cette entente universelle qui, en temps de guerre, se ferait soudain à la frontière ».

Et ils parlent de luttes de classes ; ils excitent des haines ; ils veulent précipiter les unes contre les autres les différentes fractions qui composent la nation ; ils rappellent les castes ; ils en créent une nouvelle.... Au moment où la France doit rester unie et compacte, une et indivisible ; où tous les enfants doivent se serrer autour de leur mère pour la défendre ; au moment où le recueillement s'impose, en attendant des événements qui diront si la France *est encore, ou n'est plus*.

Et ils cherchent la démoralisation de l'armée ; ils prêchent la désobéissance aux chefs ; ils demandent la suppression de l'armée ; « et à quel moment ! lorsque, dit le journal *La Libre Parole*, Bismarck, réconcilié avec son Empereur, reprend les rênes de l'Empire ! Lorsque le grand Haineux, qui s'est juré à lui-même de ne pas mourir sans nous porter le coup fatal, nous guette et, des yeux, nous dévore ! Lorsque son habileté géniale, exploitant nos défaillances, nos anarchies intérieures, s'escrime à nous perdre dans l'esprit de nos alliés, pour nous isoler et nous frapper ensuite dans notre solitude ! Lorsque, en un mot, la gravité de l'heure devrait grouper tout nos courages et toutes nos énergies dans une attente, pacifique sans doute, mais prête à l'assaut de l'orage ! »

Mais ces clameurs et ces tentatives resteront vaines ; le drapeau rouge, ni le drapeau noir ne sauraient, nous en avons la ferme assurance, remplacer le drapeau tricolore ; et la République restera le progrès constant ; la France, la *fille aînée de la Révolution*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION.	1 à 29
PREMIÈRE PARTIE	
LA LOI DE L'ÉVOLUTION ET LE PROGRÈS SOCIAL.	
CHAPITRE PREMIER. — La loi de l'évolution : L'univers, la terre. — L'homme. — Les périodes de l'humanité. — Le progrès. — Le peuple arabe. — Les Barbares. — La religion : la conscience — Déclaration des droits de l'homme. — Erreurs du socialisme	29 à 39
CHAPITRE II. — Évolution de la famille : Communauté des femmes. — Matriarcat. — Polyandrie. — Polygamie. — Monogamie. — Paternité. — La famille à Rome. — Le mariage pendant la Commune. — Mariages annuels . . .	39 à 48
CHAPITRE III. — Le langage. — L'écriture : Cris, syllabes, agglutination, flexion. — Écriture idéographique, phonétique, alphabétique. — Égyptiens. — Assyriens. — Phéniciens	48 à 53
CHAPITRE IV. — La morale. — La religion. — Les lois : Premiers devoirs. — La morale. — La conscience. — Législation romaine. — L'état de nature. — Fétichisme. — Polythéisme. — Monothéisme. — Influence de la religion. — La divinité. — Droit naturel. — Évolution sociale. — La philosophie. — Influence des lois. — Les Égyptiens. — Les Hébreux. — Jésus-Christ. — La Révolution. — <i>Le Livre des Morts</i> : La morale et la civilisation. — Le code des <i>Gentoux</i> . — Organisation du vol. — L'obligation morale. — Respect des lois. — La science du droit. — Retour de la barbarie	53 à 84
CHAPITRE V. — La propriété : Évolution de la propriété. — Les sauvages. — Peuples pasteurs. — Communisme. — La tribu. — La famille. — L'Algérie ; la Russie ; la Chine ; les Indes. —	

	Page
Essais communistes. — Échanges individuels. Propriété individuelle. — La propriété et la civilisation	84 à
CHAPITRE VI. — Organisation sociale. — Gouvernement : Premiers groupements. — État social primitif. — Évolutions sociales. — Tribus. — Peuples. — Nations. — Gouvernement théocratique. — La religion et l'état social. — Les prêtres et les rois. — L'idée de patrie. — Régime populaire et despotisme. — La liberté	94 à 1
CHAPITRE VII. — Le patriotisme : Patrie et liberté. — L'esprit de patriotisme. — L'esprit de liberté. — Origine et conséquences de l'idée de patrie. — Cosmopolitisme. — Les nationalités. — L'anti-patriotisme. — Doctrines socialistes. — Rôle du patriotisme. — La paix universelle. — La Patrie et l'humanité.	101 à 1

DEUXIÈME PARTIE

LE SOCIALISME DEPUIS L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE PREMIER. — Où allons-nous ? Socialisme et communisme. — Ni Dieu, ni maître, ni patrie. — Revendications socialistes. — L'insurrection. — Haines et vengeances. — Vive la Commune ! — Parlementaires et révolutionnaires. — Intransigeants et Possibilistes. — Le suffrage universel bourgeois. — La Commune et l'anarchie. — Le nouveau Contrat social. — Le Quatrième État. — La dictature. Nécessité d'un gouvernement . . .	112 à 13
CHAPITRE II. — Le Communisme depuis l'antiquité : Sparte ; l'île de Crète. — Minos et Lycurgue. — L'esclavage personnel étranger. — La propriété à Sparte. — <i>Id.</i> en Judée. — Civilisation et communisme. — Les Ilotes. — Le vol à Sparte et en Crète. — Conséquences de la loi de Lycurgue. — L'individualisme. — Les lettres ; les arts ; l'agriculture. — Les lois à Sparte. — Athènes ; Rome ; Sparte. — L'âge d'or.	126 à 13
CHAPITRE III. — Théories socialistes : Communisme et collectivisme. — La civilisation. — Base du socialisme. — Écrivains socialistes. — Le	

Pages.

christianisme. — J.-J. Rousseau. — Projet de société communiste.	136 à 143
CHAPITRE IV. — Les apôtres du socialisme :	
Origines du collectivisme. — Le Fouriérisme. — La morale et les passions — Phalanstère; Harmonie. — Réforme des planètes. — Renaud; Considérant. — Cabet. — <i>L'icarie</i> . — Godwin et le communisme. — Robert Owen. — Saint-Simon. — Socialisme gouvernemental et individualisme. — Le saint-simonisme. — Raspail; Pecqueur. — Socialisation des capitaux. — Banque; crédit; chemins de fer. — Pierre Leroux; la <i>Triade</i> . — Proudhon; thèse; antithèse; synthèse. — Collins; propriété collective. — François Huet; le droit au patrimoine. — Louis Blanc; le droit au travail. — Réfutation. — Le travail est un droit, et n'est pas un devoir. — L'obligation morale et l'obligation matérielle. — Les Principes de 89.	143 à 155

TROISIÈME PARTIE

LA RÉVOLUTION SOCIALE

CHAPITRE PREMIER. — Le socialisme en Allemagne :	
Le socialisme scientifique. — Buanoritti et ses disciples. — Écoles socialistes. — Les nihilistes. — Karl Marx. — Engels. — Lassalle. — Bebel. — Liebknecht. — France et Allemagne. — L'intérêt de classe; la lutte des classes. — Socialisme allemand. — Congrès de Gotha; de Halle; d'Erfurt; de Berlin. — Socialisme anti-réformiste	155 à 164
CHAPITRE II. — L'Internationale de 1864 à 1894 :	
Programme de la révolution sociale en 1855. — Congrès de Londres. — Émancipation des travailleurs. — Congrès de Genève et de Lausanne. — Socialisme agraire. — Collectivisme. — Communalisation. — La socialisation des mines et la loi de 1810. — Doctrine socialiste. — L'Internationale et la Commune. — Le militarisme. — Théorie et pratique. — Abrogation de la loi de 1872. — Application des Principes de 1789. — La manifestation du 1 ^{er} mai	164 à 178

	Pages.
CHAPITRE III. — Patriotisme et internationalisme : A bas la patrie! Les <i>sans-patrie</i> . — Ligue des anti-patriotes. — Droits et devoirs. — Réception des marins russes. — L'Alliance franco-russe. — La fraternité sociale. — Désarmement général. — Anti-patriotisme et révolution sociale. — Le patriotisme en Allemagne. — Cosmopolitisme et internationalisme. — Jeanne d'Arc et la religion de la patrie. — Serrons nos rangs. . .	178 à 194
CHAPITRE IV. — Cent ans après la Révolution française : Les Principes de 89 et la révolution sociale. — Répression des attaques à la sûreté de l'État. — Débuts du parti anarchiste. — Libértaires et liberticides. — Progression anarchiste. — Programmes socialistes. — La guerre sociale. — Négation des Principes de 89. — Catéchisme révolutionnaire. — Le communisme. — La lutte des classes. — La Révolution française. — Oligarchie anonyme. — Morcellement du sol et de la propriété mobilière. — Origine commune. — Programme anarchiste. — Crimes dogmatiques. — Le désordre social et la liberté. — Le drapeau noir	194 à 211

QUATRIÈME PARTIE

LE SOCIALISME CONTEMPORAIN

CHAPITRE PREMIER. — La liberté : Liberté individuelle. — Le fatalisme en histoire. — Négation du progrès.	211 à 213
§ 1^{er}. — Collectivisme et individualisme : Socialisation des forces productrices. — Propriété collective. — Despotisme de l'État. — Tyrannie matérielle et morale. — L'État seul négociant. — Le <i>paternalisme</i> . — L'État créateur de la richesse. — L'individualisme et la civilisation. — Le rôle de l'État. — Le socialisme. — <i>Le self help</i> . — Égoïsme. — Fraternité et charité. — Athènes ou Sparte?	213 à 223
§ 2. — Le droit au travail : L'État est tout. — <i>Ruine de l'industrie</i> . — Ateliers nationaux. —	

